

2023 Grenoble en transition

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable



P 04 INTRODUCTION

- P 04 Pourquoi ce rapport ?
- P 05 Le Donut, une nouvelle boussole pour penser l'avenir de notre planète

P 09 PARTIE I - PANORAMA DES ACTIONS-PHARES 2023

- P 10 Cadrage budgétaire : un bouclier social et climatique
- P 14 Garantir toutes les sécurités
- P 28 Protéger les biens communs
- P 62 Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action
- P 84 Zoom sur : Culture(s) en transition
- P 88 Temps fort 2023 : Rêvolutionnons demain !

P 95 PARTIE II- ÉCLAIRER L'ACTION, AIDER LA DÉCISION

- P 96 Les chantiers des missions Évaluation
- P 100 Zoom sur l'évaluation de l'année Grenoble Capitale Verte Européenne
- P 106 Vers un observatoire partagé de la donnée
- P 107 L'expo DONUT

P 135 RESSOURCES



SOMMAIRE

L'année 2023 a été marquée par la publication du 6^e rapport du GIEC, dans lequel l'organisation scientifique rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent. Quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030. Limiter ce réchauffement à 1,5 °C et 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour ramener les émissions mondiales nettes de CO₂ à zéro et réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

À Grenoble, la mobilisation et l'action publique pour réduire la dépendance énergétique et réduire nos émissions de gaz à effet de serre est déjà engagée depuis plusieurs années. Nous avons baissé de 40 % la consommation d'énergie des bâtiments municipaux, réduit de 70 % leurs émissions de gaz à effet de serre depuis 2005 et baissé de plus d'un tiers les consommations de nos véhicules depuis 2014. La transition écologique de la Ville de Grenoble s'applique à la fois en matière climatique, mais également sur le plan environnemental. Depuis 2019, la mairie de Grenoble proscriit l'usage de produits phytosanitaires chimiques dans l'entretien de ses espaces verts. Les techniciens municipaux développent de nouvelles méthodes de travail où les engrais organiques se substituent aux engrais chimiques. Ville pionnière de la mobilité douce, l'année 2023 débute avec la première École grenobloise du vélo, afin d'assurer à chaque enfant grenoblois-e l'apprentissage, en toute sécurité, du vélo.

DANS CE NOUVEAU RAPPORT, LA VILLE DE GRENOBLE POURSUIT SON TRIPLE OBJECTIF :

- > Consommer moins d'énergie pour faire des économies et être moins dépendant de l'extérieur et des aléas géopolitiques, des sociétés ou États producteurs de pétrole.
- > Consommer moins d'énergie polluante pour préserver le climat et donc l'avenir des générations actuelles et futures, de nos enfants. Ce qui est bon pour aujourd'hui doit être bon pour demain.
- > Assurer une transition vers un mode de vie durable et sans carbone pour toutes et tous. Le droit de vivre dans un environnement sain ne peut être réservé à quelques-uns. La Ville de Grenoble est mue par le sens de l'action publique et l'intérêt général.

L'esprit grenoblois de préservation des ressources, de solidarité, d'attention portée aux personnes, au vivant et au climat qui nous a permis de devenir Capitale Verte de l'Europe pour l'année 2022. L'année 2024 s'ouvre sur de nouveaux défis qui nous invitent à être toujours plus ambitieux en matière d'adaptation à la chaleur, d'incitation à la sobriété énergétique, à l'accès à une alimentation durable et respectueuse.



Les actions et la vision politique de la Ville de Grenoble s'ancrent et répondent à des besoins présents pour préparer le futur. Les enfants grenoblois-es qui naissent aujourd'hui seront de jeunes adultes en 2040. Notre responsabilité est de leur assurer un avenir souhaitable et désirable.

Eric PIOLLE
Maire de Grenoble

Pourquoi ce rapport ?

« *L'effondrement climatique a commencé* » a déclaré le secrétaire général de l'ONU António Guterres le 6 septembre dernier en réaction à l'annonce du record mondial de températures pendant l'été de l'hémisphère nord. La période estivale a connu les températures mondiales moyennes les plus élevées jamais mesurées, a annoncé l'observatoire européen Copernicus, pour qui 2023 sera probablement l'année la plus chaude de l'Histoire. Pour la France, il ne s'agissait « que » du 4^e été le plus chaud jamais enregistré d'après Météo-France, soit 1,4 °C supérieur aux normales de saison, derrière l'été meurtrier de 2003 et les deux plus récents étés de 2018 et 2022.

À Grenoble, la population est à la fois victime et témoin direct des impacts du dérèglement climatique dans les Alpes. **Les politiques publiques de la Ville de Grenoble et du CCAS doivent être des sentinelles qui construisent dès aujourd'hui une trajectoire de résilience avec pour finalités de :**

- > Garantir toutes les sécurités
- > Protéger les biens communs
- > Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

Le défi climatique donne plus que jamais du sens au Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, un exercice réglementaire qui s'impose à toutes les communes françaises de plus de 50 000 habitants (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2).

Sa présentation est préalable aux débats sur le projet de budget et porte sur : « *le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation [en matière de développement durable] et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies* » (Code général des collectivités territoriales).

Ce rapport offre une opportunité de rendre compte des actions-phares qui font de Grenoble une ville en transition. Il permet le partage d'informations et d'analyses qui aident à la décision et nourrissent la vie démocratique locale. Il s'adresse en premier lieu aux élu-es, aux services municipaux et aux habitant-es de Grenoble. Il est diffusé plus largement sous le nom de Rapport « Grenoble en transition ».

En 2022, à l'occasion de l'année exceptionnelle Grenoble Capitale Verte Européenne, la Ville a entamé la démarche

Grenoble 2040 et opté pour une boussole susceptible de la guider dans la mise en œuvre de son projet politique qui allie les enjeux de justice sociale aux enjeux de préservation et de régénération environnementale. Cette boussole est un donut, théorisé par l'économiste Kate Raworth (Doughnut Economics, Oxfam 2012), qui dessine un espace sûr et juste pour l'humanité. À l'échelle de Grenoble, le donut aide à mieux définir des trajectoires de réponse aux besoins des grenoblois-es pour garantir un « *plancher social* » tout en prenant en compte les limites de ce que la planète peut offrir et reconstituer, sans dépasser donc un « *plafond environnemental* ». L'approche par la théorie du donut permet de construire une grille de lecture dans laquelle se retrouvent d'une part les finalités du développement durable telles que définies par la loi Grenelle 2 et d'autre part les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le présent Rapport est à la croisée d'autres chantiers qui concourent eux aussi de manière transversale à accroître l'aide à la décision au sein de la commune, et in fine à l'amélioration du service public, notamment : les travaux d'études et d'évaluations de la Ville et du CCAS, le portait donut territorial, la comptabilité environnementale. **Ni rapport d'activités ni bilan politique, comme les années précédentes et de manière non-exhaustive le Rapport Grenoble en transition permet de mieux appréhender l'action portée par la Ville et le CCAS de Grenoble en 2023.**

INTRODUCTION

Le Donut

une nouvelle boussole pour penser l'avenir de notre planète

Dans sa Théorie du Donut (2017), Kate Raworth propose que l'économie du XXI^e siècle soit une économie distributive et régénérative dont l'objectif premier est de prospérer dignement collectivement plutôt que de croître indéfiniment aux dépens du vivant et des ressources finies de la planète.

À la croisée des neuf limites planétaires, définies par une communauté scientifique internationale (Steffen et al., 2015), et de seize objectifs sociaux issus des Objectifs de Développement Durable (ONU, 2015), le Donut représente visuellement le double impératif écologique et social qui nous incombe pour permettre à chaque être humain de subvenir à ses besoins fondamentaux dans le respect du vivant et de la planète.

Ainsi délimité par un plafond écologique au-delà duquel s'exerce une pression critique sur le système Terre et un plancher social en dessous duquel nous sommes exposé-es à des privations humaines critiques, se trouve l'espace dit écologiquement sûr et socialement juste, garant d'un développement économique inclusif et durable pour l'humanité.

UN PLAFOND GLOBAL SOUS TENSION

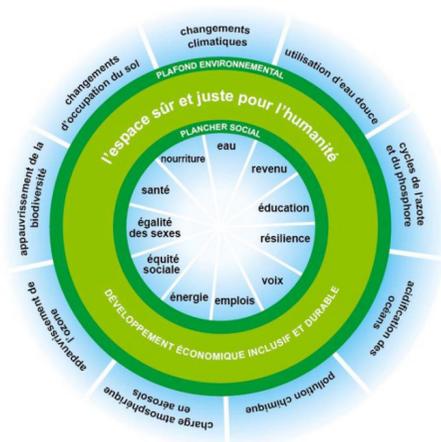
Une équipe de scientifiques internationaux a publié en 2023 une nouvelle étude sur les limites planétaires montrant qu'à ce jour, six des neuf limites considérées sont désormais dépassées. La limite sur la charge d'aérosols (pollution de l'air) est déjà dépassée régionalement, et celle de l'acidification des océans est en passe de l'être à l'échelle mondiale. Seule la limite liée à l'appauvrissement

de la couche d'ozone se rétablit progressivement, contrairement aux autres dont le dépassement s'aggrave.

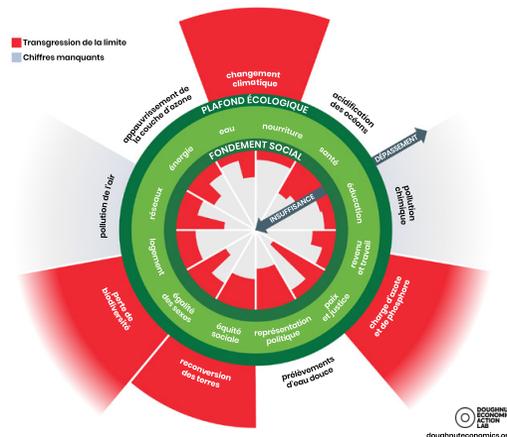
LES PORTRAITS DONUT DE TERRITOIRE

Avec pour ambition de mettre en pratique cette vision théorique systémique, le Donut a été décliné à différents niveaux. À l'échelle d'un territoire, il s'agit d'établir un diagnostic 360° transversal comme état des lieux de là où il se situe en matière de transitions relativement à des objectifs cibles de viabilité et des seuils de soutenabilité. Cela doit permettre de savoir d'où nous partons, de définir l'idéal vers lequel nous souhaitons tendre dans les prochaines années pour préserver et améliorer la qualité de vie et l'environnement local, et de suivre notre avancement vers cet espace sûr et juste défini collectivement.

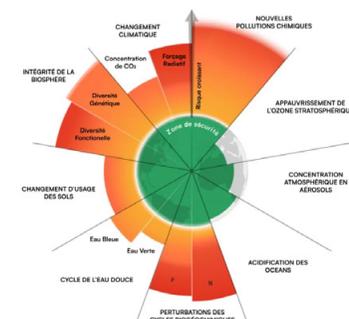
Oxfam 2017



Le Donut à l'échelle mondiale



Les limites planétaires 2023 : 6 limites dépassées



Source : Stockholm Resilience Center Traduction : Bon Pote



Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Version décembre 2022

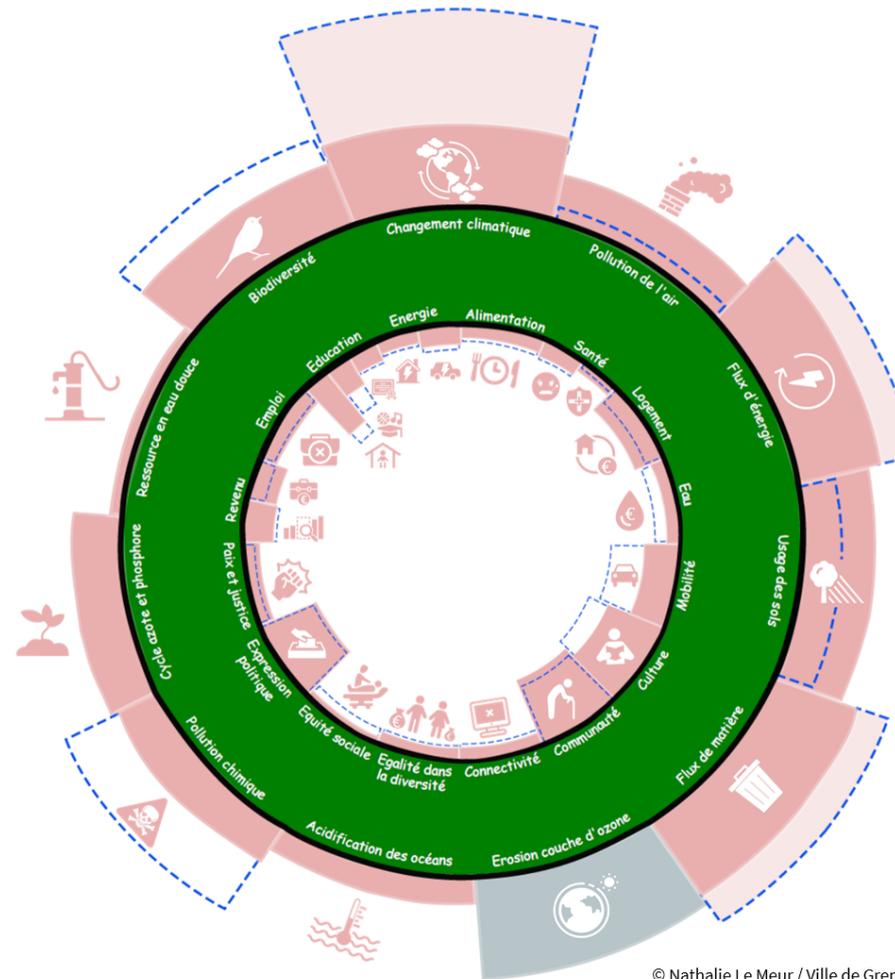
Portrait simplifié qui ne se veut ni exhaustif ni définitif. Le détail des indicateurs sélectionnés est à consulter sur le site de la Ville.

LÉGENDE :

-  La taille des rectangles rouges montre là où se situe Grenoble, parfois par rapport à une cible 2030 ou 2050
-  La taille des contours bleus représente
 - la moyenne nationale (si disponible)
 - une mise à l'échelle théorique de la situation française à Grenoble
-  Absence de données pertinentes à l'échelle locale

AIDE À LA LECTURE :

-  Le dépassement ou la privation à Grenoble sont plus importants que dans la moyenne française
-  Le dépassement ou la privation sont plus importants en moyenne en France qu'à Grenoble
-  Si l'on ramène les données France à l'échelle de Grenoble proportionnellement au poids démographique de la Ville au sein de la population nationale, le dépassement à Grenoble est moins important que celui de la France



© Nathalie Le Meur / Ville de Grenoble

UN DONUT À LA GRENOBLOISE

La première étape de la démarche Grenoble 2040 a consisté en la réalisation d'un Portrait Donut de la Ville, publié en décembre 2022 dans le Rapport de Développement Durable, pour montrer là où se situe le territoire en matière de transition, au regard d'objectifs cibles et par rapport à la moyenne nationale. Cet état des lieux initial est avant tout un diagnostic sociodémographique et environnemental du territoire voué à être partagé, débattu, modifié et enrichi.

Cette première version du Portrait Donut de la Ville de Grenoble est une version simplifiée du travail d'observation et d'évaluation réalisé sur le territoire depuis des années. Loin d'offrir une représentation exhaustive et définitive de Grenoble, elle a davantage vocation à proposer une première grille de lecture du territoire comme support de discussion. Cette préfiguration doit permettre aux différentes parties prenantes locales d'appréhender l'outil Donut, d'en explorer les usages potentiels et de servir de base pour la coconstruction de futurs portraits de territoire.

UN PORTRAIT DONUT MUNICIPAL

La Ville de Grenoble travaille désormais sur la consolidation de son premier Portrait Donut de

territoire grâce à un travail d'analyse des différents plans et politiques publiques, complété par les contributions des différents services de la collectivité en matière d'indicateurs d'impacts et de suivi d'activité. L'objectif de cette seconde phase est de coconstruire un « Portrait Donut municipal de la Ville de Grenoble » qui reflète davantage le périmètre de compétences de la collectivité au regard des enjeux territoriaux et permette ainsi un pilotage politique et stratégique au plus proche de la réalité du terrain.

L'expérience à la Ville de Grenoble permet d'ores et déjà de souligner un certain nombre de questionnements sur l'application territoriale de la théorie du Donut. Se pose tout d'abord la question de la gouvernance du processus d'élaboration du Portrait Donut de territoire qui implique non seulement le choix des indicateurs à faire apparaître, un choix nécessairement arbitraire, ainsi que la fixation des seuils et des objectifs cibles, qui s'avère être hautement politique. La disponibilité des données est également un enjeu de taille puisque ces dernières sont parfois inexistantes voire incomplètes ou non satisfaisantes lorsqu'il s'agit de constats récents ou de caractéristiques urbaines non encore mesurées pour lesquelles nous

manquons de recul. L'opérationnalisation du Portrait Donut et sa traduction en actions concrètes sur le territoire pour adresser les défis environnementaux et sociaux mis en évidence soulèvent notamment la question centrale du périmètre de compétences administratives limité de la collectivité sur certaines dimensions, qui rend sa capacité à agir plus ou moins pertinente et facile. Enfin, l'articulation de l'outil Donut avec d'autres approches telles que la comptabilité écologique, développée en parallèle à la Ville de Grenoble, représente également un enjeu stratégique important pour le pilotage des activités de la collectivité.

UN PORTRAIT DONUT CITOYEN

Une troisième phase sera lancée en 2024 pour cette fois-ci mobiliser l'ensemble de la population sur la coconstruction d'un « Portrait Donut citoyen de la Ville de Grenoble » avec une volonté forte d'impliquer les publics les plus éloignés de ces sujets, en misant sur une approche d'éducation populaire et de démocratie participative. Cette étape permettra de compléter la vision territoriale municipale en prenant en compte celle des premier-ères concerné-es : les citoyens et citoyennes de la Ville de Grenoble qui vivent et habitent le territoire au quotidien.

Panorama *des actions-phares 2023*





Cadrage budgétaire : un bouclier social et climatique

Dans le cadre du vote du budget prévisionnel 2023, Grenoble a fait le choix d'augmenter de 25 % la taxe foncière pour être en capacité de renforcer la justice sociale, d'accélérer l'adaptation au changement climatique et pour préserver le service public face à l'inflation. Environ 25 % de la hausse de la contribution permettra d'accélérer les d'investissements sur le territoire de la commune, 25 % seront dédiés à un bouclier social et climatique et les 50 % restant permettront de faire face à l'inflation et aux baisses de recettes attendues.

L'objectif est de permettre à la Ville **d'accélérer les investissements de transition** : le 6^e rapport du GIEC rappelle que la fenêtre pour éviter les pires effets de la crise climatique est désormais extrêmement étroite, mais que l'on peut encore s'y faufiler. Il souligne, pour la première fois, le lien entre lutte contre le réchauffement climatique et combat pour l'équité et la justice sociale : les populations les plus vulnérables sont en effet démesurément touchées par les conséquences de la crise, et le réchauffement climatique accroît les inégalités. **Lutter contre les inégalités va de pair avec l'adaptation et la lutte contre le dérèglement climatique, d'où la mise en place d'un « bouclier social et climatique »**, destiné à protéger les personnes les moins aisées.

Enfin, il s'agit de faire face à la hausse des dépenses liées à l'inflation (énergie, matériaux de construction, rémunération des agent-es...) qui pèse fortement sur les finances de la Ville et ainsi préserver et renforcer le service public.

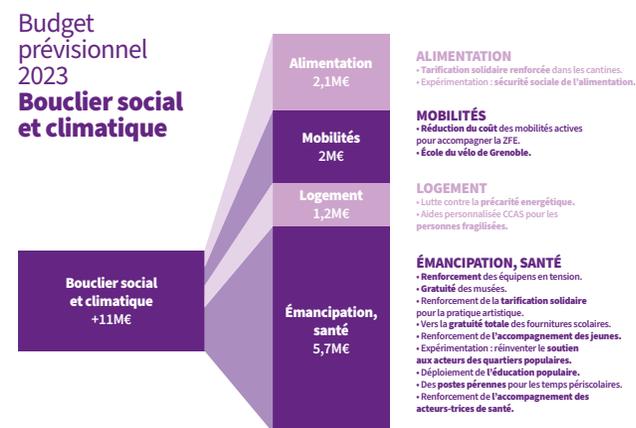
Cette hausse va permettre de dégager environ **44 millions d'euros de recettes supplémentaires qui seront fléchées vers** :

> **L'amplification des investissements sur la période 2023-2027.** Grâce à la reconstitution de l'autofinancement (+11 millions d'euros), les investissements seront augmentés de près de 20 % pour atteindre plus de 290 millions d'euros sur les 5 ans. Il s'agit d'accélérer les investissements de transition, comme la rénovation thermique des bâtiments (écoles, gymnases, locaux administratifs) ;

> un « **bouclier social et climatique** » (plus de 11 millions d'euros). Ce « bouclier » sera mis en place dès cette année. Il concernera les trois premiers postes de dépense des Grenobloises, qui sont aussi les trois principales sources d'émission de gaz à effet de serre : le logement (et l'énergie), les mobilités (et les espaces publics), l'alimentation. Des mesures de justice sociale liées à l'émancipation et à la santé viendront le compléter ;

> **le fait de faire face à l'inflation**, celle du coût de l'énergie par exemple, ou encore la hausse du point d'indice des agent-es publique et l'intérêt général.

La Ville de Grenoble a ensuite adopté un plan volontariste de créations de postes - 77 au total - pour doter les services municipaux de moyens humains plus adaptés permettant effectivement d'accélérer les transitions et de renforcer les solidarités (Conseil Municipal du 26/06/2023).





Garantir toutes les sécurités

POUVOIR BIEN SE LOGER

RÉNOVER ET CONSTRUIRE PLUS D'HABITAT SOCIAL

En juin 2022, le Conseil municipal de Grenoble votait une délibération-cadre autour du logement pour amplifier les transformations et garantir trois principes fondamentaux : hospitalité, résilience et santé. La Ville réaffirmait la priorité donnée au développement du logement social et à une meilleure répartition des logements sur l'ensemble du territoire.

En 2023, Grenoble atteint 24,66 % de logement social sur son périmètre contre 21,7 % en 2014 et 24,2 % au premier semestre 2022. L'objectif fixé est de dépasser les 25 % en 2026 et viser les 30 % à terme.

Cet engagement est reconnu par exemple dans le cadre du Plan national France Relance : la Ville de Grenoble, via le contrat de relance du logement, bénéficie d'une aide d'environ 600 000 € pour avoir construit 700 logements dont 37 % dédiés au logement locatif social.

En 2023, Grenoble fait le choix d'augmenter la contribution fiscale (hausse de la taxe foncière) pour mettre en œuvre un plan d'investissement ambitieux et un bouclier social et écologique protecteur des moins aisés : 3 millions d'euros par an seront dédiés à la réhabilitation thermique. Le renforcement des outils et des actions de la Ville autour du logement social se traduit ainsi :

- > Amplification de la rénovation des logements sociaux des quartiers Villeneuve et Village Olympique ;
- > Préservation et réhabilitation des logements du quartier Abbaye ;

> Planification urbaine pour agir sur les quartiers carencés ;

> Construction de nouveaux logements locatifs sociaux.

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain Villeneuve – Village Olympique porté la Ville de Grenoble, la Métropole et l'ANRU (Agence nationale du renouvellement urbain), 626 logements sociaux au Village Olympique, détenus par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) vont faire l'objet de travaux d'ampleur : isolation thermique par l'extérieur, amélioration des parties communes et de l'intérieur des logements. La Ville, actionnaire majoritaire de la SDH y contribue à hauteur de 1,5 million d'euros sur un total de 40 millions d'euros pour les 504 premiers logements concernés. Cette nouvelle étape de travaux dans le secteur succède à celle portée par le bailleur social Actis en 2021 pour rénover 137 logements sociaux. D'autres travaux sur le patrimoine de la SDH sont déjà prévus à la Villeneuve à partir de 2024.

À l'Abbaye, les travaux de rénovation des logements ont démarré cette année. Bailleurs sociaux et opérateurs privés visent de mêmes objectifs : un parc diversifié avec une part significative d'habitat social, des logements rénovés aux standards actuels (objectif label BBC Rénovation) qui mettent en valeur les caractéristiques patrimoniales des bâtiments. La cité de l'Abbaye est composée de 14 immeubles, soit 240 logements, et constitue un site patrimonial remarquable que la Ville s'est engagée à préserver.

Certains quartiers de Grenoble sont peu dotés en logements sociaux ce qui permet à la Ville d'envisager un rééquilibrage territorial de l'offre en réduisant la concentration de logements sociaux dans d'autres



Garantir toutes les sécurités

quartiers. La Ville travaille actuellement à faire réviser les taux de logements locatifs sociaux s'appliquant notamment aux nouvelles opérations immobilières, selon si le secteur est fortement carencé en logement social ou non. La préemption pour acquérir des logements privés. La préemption est un autre outil de planification mobilisé pour ce rééquilibrage de l'offre d'habitat social. La Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole préemptent régulièrement des immeubles pour implanter du logement social dans les quartiers carencés.

Enfin, la Ville s'engage à soutenir la production de nouveaux logements locatifs sociaux, comme avec la construction de 3 résidences Adoma (logements temporaires meublés) : la première, construite à la Presqu'île, accueillera 102 logements. Et dans son propre patrimoine, la Ville étudie la vente de certains bâtiments qui pourraient être rénovés pour produire des logements sociaux.

AGIR AUX CÔTÉS DES HABITANT·ES

Dans le cadre du bouclier social et climatique présenté au printemps 2023 et lié à la hausse des recettes fiscales de la taxe foncière décidée par le Conseil Municipal, la Direction de l'action sociale et de lutte contre la pauvreté et la précarité du CCAS de Grenoble renforce ses actions. En particulier pour 2023, son Pôle Inclusion Financière travaille selon deux axes : l'action en direction des propriétaires occupants et la lutte contre la précarité énergétique.

Le statut de propriétaire de son logement n'est pas un déterminant de richesse. Le CCAS soutient les propriétaires occupants grenoblois qui se retrouvent en difficulté face à l'augmentation des charges liées au logement. Les ménages ciblés sont ceux présentant des difficultés budgétaires avérées, assujettis ou non à la taxe foncière. L'objectivation des situations est réalisé à partir d'une analyse

de la situation budgétaire globale tenant compte notamment de dettes ou d'impayés ou encore d'un seuil de reste pour vivre indicatif. Lancé en juillet 2023, ce dispositif va monter en charge (recrutements prévus) et déployer une campagne de communication dédiée. La révision du règlement intérieur des aides sociales facultatives versées par le CCAS s'opère dans ce sens.

Budget : 1 000 000 €/an et coûts de gestion estimés à 160 000 €/an. La consommation du budget dédié aux aides est dépendante du repérage des publics et du recours / non recours au dispositif.

Le logement peut représenter jusqu'à 43 % des dépenses des ménages les moins aisés. Et la facture énergétique sera d'autant plus conséquente pour rendre vivable un logement mal isolé. En 2022, 250 ménages ont bénéficié de l'accompagnement de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique du CCAS. Avec le contexte d'explosion des prix de l'énergie en 2023, le nombre de foyers concernés par la précarité énergétique tend à s'accroître. Dans ce contexte, **les actions de lutte contre la précarité énergétique vont continuer de s'amplifier. L'objectif est de pouvoir tripler d'ici trois ans le nombre de ménages accompagnés.** Cela passe par le renforcement des moyens de repérage ou encore par des partenariats pour proposer des matériels économes aux ménages.

Enfin, la Ville est volontaire pour une expérimentation d'un quartier Zéro Exclusion énergétique (TZEE) sur son territoire dès 2024. Aux côtés de l'association « Stop Exclusion énergétique » la Ville et le CCAS veulent démontrer qu'il est possible d'éradiquer la précarité énergétique si l'on s'en donne les moyens. Elle accompagnera cette action d'un plaidoyer fort pour que les moyens soient débloqués, au niveau national, à la hauteur des besoins.



POUVOIR BIEN SE NOURRIR

Se nourrir est un droit et devrait être un choix. Face à l'inflation galopante et l'impact des changements climatiques à venir sur de nombreux produits, la Ville de Grenoble sanctuarise le droit à l'alimentation locale, saine et équilibrée. Ainsi la Ville va consacrer environ 2 millions d'euros à ce volet à travers une tarification sociale renforcée à la cantine et l'expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire. Le volet alimentation solidaire du bouclier social et climatique s'ancre dans une dynamique de travail collective plus globale du rapport entre le bien manger, la rémunération juste des producteur-ices et la préservation des ressources. Il permet **l'accès à une alimentation de qualité, respectueuse de nos équilibres environnementaux, dès le plus jeune âge.**

POUR UNE ALIMENTATION DURABLE, ÉTHIQUE, INCLUSIVE ET RÉSILIENTE

Après plusieurs décennies de relative stabilité, la question alimentaire s'impose à nouveau à l'agenda des collectivités locales par la conjonction des inégalités sociales de santé dues à la malnutrition, des effets du dérèglement climatique sur les rendements agricoles, de l'épuisement des sols et des ressources halieutiques, des tensions géopolitiques et de la volatilité des prix (énergie, matières premières) sur les marchés internationaux. Les collectivités doivent désormais affronter et anticiper autant que possible les effets locaux des désordres globaux.

En cohérence avec les observations et éléments de diagnostics, la Ville de Grenoble élabore une stratégie alimentaire structurée autour d'un fil rouge, composé de 4 grandes orientations définies dans la délibération-cadre votée en conseil municipal le 25 septembre 2023 :

- Pour une alimentation durable : l'alimentation durable est qualifiée par « l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire ».

- Pour une alimentation éthique : une alimentation est dite éthique quand elle est respectueuse du bien-être humain et animal dans les méthodes de production agricole ainsi que d'élevage et d'abattage des animaux. Elle vise à réduire la précarité sociale des agriculteur-trices et des éleveur-euses ainsi que les risques psychosociaux liés à ces professions. Elle vise également à améliorer les conditions de vie des animaux en répondant à leurs besoins physiologiques et comportementaux, ainsi qu'à amoindrir leurs souffrances lors de l'abattage qui doit être rapide, sans stress ni douleur.

- Pour une alimentation inclusive : une alimentation est inclusive lorsqu'elle est accessible en termes de prix, de compréhension, accessible physiquement et intellectuellement et qu'elle ne met personne de côté du fait de son origine sociale, son sexe, son âge, sa culture ou sa religion. Une alimentation inclusive permet une alimentation choisie. Cette notion induit une place à l'expression et la participation pour chacun et chacune dans les décisions qui impactent ses pratiques alimentaires.

- Pour une alimentation résiliente : une alimentation est résiliente lorsqu'elle anticipe les risques liés aux contraintes environnementales, sociales, économiques... présentes et à venir. Elle prend en compte les effets du réchauffement climatique et présente une forte capacité d'adaptabilité face aux crises et ruptures que nous connaissons déjà et connaissons dans le futur, proche et lointain.

La stratégie sera achevée à la fin de l'année 2024 et sera évaluée une première fois en 2026 puis en 2029.

Budget : 1,4 million € prévu au total (pilier Alimentation du bouclier social et climatique) / 180 000 € de subventions attribuées pour soutenir les initiatives en faveur de la transition alimentaire.

> stratégie alimentaire

> durable et éthique

> inclusive

> résiliente

SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

La Ville de Grenoble a décidé de soutenir et d'accompagner le lancement de l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation, initiative qui s'inscrit dans sa stratégie alimentaire. Le projet est lancé dans le cadre du déploiement du bouclier social et climatique.

Ce projet émerge suite à la proposition d'un collectif national de mettre en place une 7^e branche de la sécurité sociale pour l'alimentation. A Grenoble, ce projet résulte de la convergence des volontés locales de répondre à des enjeux constatés par tous les acteurs et toutes les actrices du système agricole et alimentaire du bassin grenoblois. En effet, 20 % des Grenoblois et Grenobloises déclarent se restreindre sur l'alimentation pour des raisons financières (enquête IBEST 2018). Si l'on se penche du côté de la précarité agricole, on sait d'après la MSA qu'en Alpes du Nord, le taux de pauvreté varie entre 5 et 16 % des ménages ressortissants du système agricole. De plus, les associations de distribution d'aide alimentaire tirent l'alarme à propos de la hausse drastique de la demande d'aide alimentaire.



Garantir toutes les sécurités

Le principe en est le suivant : des citoyen-nés cotisent, à hauteur de leurs moyens, auprès d'une caisse commune de l'alimentation. Ils reçoivent en échange une somme qui reste à définir (autour des 100 € par mois par personne) qu'ils utilisent auprès de commerces conventionnés. Le conventionnement se décide démocratiquement par ces mêmes cotisant-es.

La cible pour mener l'expérimentation est la population grenobloise. Pour des raisons financières, le dispositif ne pourra pas être proposé à l'entièreté de la population, mais il est visé que le dispositif évolue rapidement vers une part significative de celle-ci. Une étude en cours de réalisation permettra d'affiner le calibrage des échantillons de cotisant-es. Il est souhaité que l'échantillon soit représentatif de la population, avec une attention particulière prêtée au public précaire ou dit « éloigné » d'une alimentation de qualité.

L'action grenobloise inclue néanmoins des parties prenantes des territoires limitrophes péri-urbains et ruraux, puisqu'elle nécessite l'implication de producteur-rices, distributeur-trices, de syndicats et collectifs des filières agricoles et alimentaires du territoire de la grande région grenobloise.

Jusqu'ici, la Ville de Grenoble a organisé une réunion entre acteurs, actrices et structures de l'alimentation de la grande région grenobloise afin de recueillir les premiers avis sur la forme que pourrait prendre l'expérimentation. Elle a également lancé une étude de faisabilité et d'accompagnement méthodologique du projet dont les résultats seront diffusés publiquement le 14 novembre.

En 2024, la Ville de Grenoble vise une stabilisation des partenariats pour porter le projet en vue d'un lancement de la caisse de cotisation.

- > stratégie alimentaire
- > sécurité sociale de l'alimentation

RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE

Le self Claudel et la cuisine centrale de la Ville de Grenoble préparent quotidiennement 12 000 repas pour les agents municipaux, les crèches, les écoles, les EPHAD ainsi que les repas à domicile pour les personnes âgées. La mise en place progressive d'un approvisionnement en produits régionaux et en produits issus de l'agriculture biologique a été complétée à la rentrée 2022 par l'ajout d'une proposition de menu végétarien quotidien.

Depuis la rentrée 2022-2023, dans les cantines scolaires, trois menus sont proposés : le menu vert, végétarien (légumineuses, céréales, œufs, fromage) ; le menu bleu, mixte poisson ; le menu rouge, mixte viande poisson.

Un ou deux repas hebdomadaires végétariens continuent d'être servis par ailleurs à tout le monde. Les menus sont élaborés avec un même souci d'équilibre nutritionnel et de qualité des denrées alimentaires. La part de produits bio et locaux augmente encore, au-delà de ce que fixe la loi Egalim : au-delà de 60 % dans les cantines scolaires et de 95 % dans les crèches à l'heure actuelle à Grenoble. Pour poursuivre ce chantier, trois axes de travail sont définis :

- La recherche de produits végétariens de qualité et de nouvelles recettes pour permettre une variété gustative et nutritionnelle ;
- La formation des cuisiniers et cuisinières à la cuisine végétarienne ;



- La sensibilisation des agent-es à l'intérêt des menus végétariens (impact carbone de l'assiette et pistes d'actions pour la réduire).

Dans les cantines scolaires la Ville assure l'accès à un repas de bonne qualité au moins une fois par jour à travers ses actions dans la restauration scolaire. Tous les jours, jusqu'à 10 000 enfants ont accès à des repas de qualité, composés à près de 60 % de produits issus de l'agriculture biologique ou avec un label de qualité dès 0,80 € chaque jour. Un repas à la cantine (encadrement compris) représente un coût total de 13,19 € par enfant. Compte tenu du nombre d'enfants inscrits à la cantine le midi et du nombre de jours d'école dans l'année, la dépense annuelle de la Ville pour le bien-manger et l'éducation au goût des enfants s'élève à près de 16 millions d'euros auxquels il faut ajouter l'inflation qui augmentera le coût global des denrées de 600 000 € sur 2023.

La tarification sociale va encore être renforcée pour poursuivre l'engagement auprès des familles les plus en difficulté mais aussi pour prendre en compte les ménages issus des classes moyennes. Ainsi, 65 % des familles vont voir le prix de leurs menus baisser malgré l'inflation, avec toujours la même exigence de qualité. Par exemple : un ménage QF756 qui payait 42 € par mois, paiera dorénavant 24 €).

- > cantine scolaire
- > formule végétarienne
- > tarification sociale



LUNDI VÉGÉTARIEN AU SELF CLAUDEL

Depuis le début de l'année, le self Claudel, cantine des agent-es Ville et CCAS, propose à tous ses convives de manger végétarien le lundi midi. Dans un but de sensibilisation à l'impact écologique de l'alimentation, l'équipe du self a souhaité mettre en valeur l'alimentation végétale qui permet aussi d'ouvrir de nouveaux horizons gustatifs. Le reste de la semaine, un choix carné est toujours proposé. Des retours négatifs sur cette initiative ont bien été reçus au démarrage mais la démarche perdure avec les encouragements d'autres convives plus convaincus.

A l'occasion de la Biennale des Villes en Transition, le self a proposé un atelier à destination des agent-es « Et si on équilibrait le végé ! ». Le principe était d'apprendre à composer une assiette végétarienne équilibrée, à même de répondre aux besoins énergétiques pour tenir jusqu'au repas du soir, grâce à l'expertise de la diététicienne de la Ville.

Dans un souci « zéro déchet », le self invite également les convives à apporter ses propres contenants pour la vente à apporter, et met l'accent sur le tri des déchets en fin de repas, avec un affichage clair pour faciliter le tri des déchets recyclables et organiques.

OPÉRATION ANTI-GASPI DANS LES CANTINES

Dans le cadre du Plan Alimentaire inter-territorial (PaIT) dont fait partie la Ville de Grenoble, les équipes de six restaurants scolaires et celle de la cuisine centrale ont pu bénéficier d'un accompagnement afin de réduire le gaspillage alimentaire. De la production des repas à leur arrivée dans l'assiette, tout a été passé au crible fin afin de repérer pourquoi et comment de la nourriture est gaspillée. Par des pesées fines, des formations sur l'environnement de repas, une semaine de défi « zéro gaspi », les équipes et enfants se sont impliqués et ont exploré toutes les pistes de réduction du gaspillage alimentaire. De l'échange de pratiques et la mise

en synergie avec les autres villes de la métropole participantes étaient intégrés à la démarche.

La démarche a été coordonnée par le Service alimentation et restauration et la Mission transition écologique de la Direction éducation jeunesse et s'est déroulée de septembre à juin 2023. Les réalisations sont les suivantes :

- > 6 sites pilotes accompagnés ;
- > 2 journées de formation pour les équipes ;
- > 24 actions proposées par les équipes et testées ;
- > 1 semaine « zéro gaspi » qui a permis de toucher 3303 enfants ;
- > la mise en place du tri des déchets alimentaires sur ces écoles (collecte et compost)
- > la présentation du projet à la commission restauration avec les parents d'élèves
- > un temps de restitution avec les enfants, les parents et les équipes techniques participantes.

L'opération de pesées montre une réduction du gaspillage alimentaire d'environ 14 gr/repas soit 19 tonnes estimées sur l'année pour l'ensemble des repas, pour un coût financier d'environ 80 000€HT. Aussi, 3 sites sur les 6 passent sous la moyenne nationale de 110 g contre 1 seul au démarrage de l'opération. Dans ce contexte, la limite majeure à la réduction du gaspillage s'observe dans les écoles où l'écart entre effectifs prévus et effectifs réels est important : les absences imprévues des enfants sont déterminantes.

Dès la rentrée 2023, trois actions testées qui ont montré leur efficacité dans l'expérimentation vont être

Garantir toutes les sécurités

généralisées à l'ensemble des restaurants scolaires de la ville. Un travail sur les conditionnements et les approvisionnements a été identifié comme piste d'amélioration. L'accompagnement est également renouvelé auprès de six nouveaux sites, avec l'ambition d'augmenter chaque année le nombre de sites scolaires impliqués. Enfin, du point de vue éducatif, un projet portant sur l'alimentation est déployé sur le temps scolaire.

Budget : projet financé par la Métropole dans le cadre du Plan Alimentaire inter-territorial et par l'Union européenne via le projet Food Trails.

- > réduction du gaspillage alimentaire
- > restauration scolaire durable
- > projet éducatif

RÉCEPTIONS ÉCO-RESPONSABLES

Depuis 2014 et sous l'impulsion politique, le Service Protocole de la Ville a transformé ses pratiques pour fournir un service de réception plus écoresponsable.

Une attention particulière a été mise sur les produits proposés et les déchets générés. Aujourd'hui, l'amélioration reste continue mais les améliorations sont notables :

- Pour les buffets : 90 % des produits utilisés dans la confection sont bio et/ou locaux (avec des marchés publics passés en ce sens) ;

- Pour les cocktails : à partir de produits bruts bio issus de l'agriculture locale, en respectant la saisonnalité des produits ;

- L'utilisation de vaisselle réutilisable (verres, assiettes, couverts, panières, etc.) jusqu'à une certaine capacité. Au-delà, des consommables recyclables avec un haut taux de matières biodégradable sont utilisés (gobelet carton ou couvert en bois par exemple).

CRISE ALIMENTAIRE, LA VILLE RENFORCE SES DONS DE SURPLUS

Face à la crise alimentaire sans précédent, la Ville de Grenoble a renforcé ses partenariats avec les associations de don alimentaire, tel que le Secours populaire de l'Isère. En 2022, environ 11 000 personnes bénéficiaient chaque semaine d'une aide alimentaire en Isère, soit 1,5 fois plus qu'en 2018, et cette tendance s'est accentuée avec l'inflation de 2023. Dorénavant sept associations récupèrent quotidiennement les denrées fournies par le centre horticole et la cuisine centrale de la Ville qui livre les 55 restaurants scolaires municipaux.

Par le biais de son activité de restauration municipale, la Ville peut générer du surplus alimentaire tant au niveau de la cuisine centrale ou des restaurants scolaires, en denrées brutes (laitages, fruit, légumes crus...) qu'en repas entièrement cuisinés. Pendant les mois d'été, le centre horticole de la Ville, qui fournit habituellement le restaurant des agent-es municipaux, a fait don de sa production de légumes au Secours Populaire, lors de la fermeture estivale du restaurant municipal. L'association l'a ensuite redistribuée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Ainsi, sur la semaine du 18 septembre, plus de 95 kilos de légumes d'été ont ainsi été livrés par le centre horticole ; des légumes fraîchement cueillis constituent des denrées rares et appréciées parmi les produits redistribués.

Pour les associations, ces coups de pouce permettent de répondre à deux enjeux majeurs : d'une part, l'augmentation drastique de la fréquentation des lieux

de distribution (+ 30 % en Isère entre 2019 et 2022) et, d'autre part, la réduction des dons par les moyennes et grandes surfaces qui, parce qu'elles pratiquent des promotions toujours plus massives, ne fournissent plus les associations de dons ni en quantité ni en qualité suffisante au regard des besoins.

EXPÉRIMENTATION ZÉRO BARQUETTE PLASTIQUE

Au 1^{er} janvier 2022, La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) oblige que la livraison des repas à domicile soit réalisée avec vaisselles, couverts, récipients de transport réemployables. Depuis octobre 2022, la ville de Grenoble et son CCAS ont lancé une expérimentation de portage de repas en contenant en verre. Cette action introduit des contenants plus respectueux de l'environnement et plus sains dans le milieu complexe de la restauration collective. Aujourd'hui, ce sont une trentaine de bénéficiaires qui participent à cette expérimentation. Le portage de repas en contenant en verre a permis d'éviter 54 000 barquettes plastiques sur l'année 2023.

La Ville de Grenoble est pionnière dans le recours à des contenants en verre pour le portage à domicile, les contenants en plastique restant encore très largement répandu ailleurs.

Une étude ergonomique a été effectuée fin 2022 / début 2023 pour confirmer des équipements adaptés ainsi que de bonnes conditions de travail face à ce changement de contenant. Cette étude a également mis en avant une veille sociale renforcée. En effet, la relation à l'utilisateur est socialement plus qualitative par rapport à une livraison en contenant plastique. Cela s'explique par des échanges plus longs au moment de la collecte des contenants sales (qui est inexistante avec des contenants plastiques).

De plus, les variations de flux (livraison de 2 repas certains jours, dont le lundi pour assurer la récupération

de tous les contenants sales du week-end) demandent une livraison en binôme certains jours pour répartir la charge et le poids des contenants manipulés.

Un questionnaire de satisfaction a montré une très bonne appréciation des usagers sur la livraison en contenant en verre. Il a été réalisé en février 2023 auprès des usagers (16 retours) : 87 % des bénéficiaires sont satisfaits-es du passage au verre et 62 % ne souhaitent pas repasser à livraison en barquette plastique.

Le portage à domicile en contenant réemployable étant une obligation réglementaire, l'expérimentation a vocation à être maintenue dans le temps sans retour en arrière. L'année 2023 a permis de valider un processus stable, afin de pérenniser l'activité. Le surcoût financier que représente cette obligation réglementaire est partie intégrante du budget global des services Ville et CCAS.

Le développement de l'activité est envisagé pour l'année 2024 en passant à une seconde tournée de livraison permettant de doubler le nombre de bénéficiaires potentiels.

Budget ville 2023 : 5,3 k€ en investissement, 126,5 k€ en fonctionnement (personnel en charge du conditionnement et du lavage)

Budget CCAS 2023 : 54,4 k€ en fonctionnement (personnel en charge du portage à domicile). Budget 2024 : fortement impacté par l'accroissement du nombre de bénéficiaires.

- > livraison repas à domicile
- > contenants verre
- > réemploi

LES CUISINES DU CŒUR, OÙ SE CROISENT ALIMENTATION ET LIEN SOCIAL

Lauréates en 2019 du Budget participatif, les Cuisines du Cœur ont ouvert leurs portes en septembre dernier. Le projet a permis la construction de deux cuisines : une fixe, ouverte à toutes et tous, accueillant les personnes en précarité et une autre mobile permettant de faire des ateliers dans la rue. La cuisine fixe se trouve dans les locaux du Fournil. La cuisine mobile installée dans un camion est pour sa part gérée par l'association Point d'Eau. Les deux associations proposent des accueils de jour pour les publics en difficulté.

Le projet vise à faire travailler les convives sur l'alimentation en leur permettant de préparer des repas, de les partager et de créer du lien social. Il permet également de travailler sur la problématique des déchets alimentaires et du compostage... Le projet a été porté par un bénévole actif au sein des associations Le Fournil et Point d'Eau.

Budget : enveloppe de 110 000 € allouée dans le cadre du Budget participatif





Garantir toutes les sécurités

PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES

GRENOBLE VILLE AMIE DES AÎNÉES

Depuis 2016, Grenoble est engagée dans la démarche internationale « *Ville Amie Des Aînés* » (VADA), créée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2005, pour promouvoir un « *mieux vivre ensemble* » et l'adaptation de la société au vieillissement de sa population. En 2021, la Ville avait obtenu le label "Ami des Aînés" au niveau or. A Grenoble, la démarche se veut participative et repose sur l'implication des personnes de 55 ans et plus, via le Conseil des Aîné-es notamment. Elle fédère également tous les acteurs impliqués dans la question du vieillissement.

En lien avec le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), Grenoble travaille en particulier sur la lutte contre l'âgisme et sur la permanence de la citoyenneté tout au long de sa vie (fracture numérique, lutte contre l'isolement...). L'âgisme regroupe toutes les formes de discrimination, de ségrégation, de mépris fondées sur l'âge (définition Wikipedia). Il s'applique aux plus jeunes comme aux ancien-nes.

« Dès notre engagement dans la démarche « *Ville Amie des Aînés* » en février 2016, nous avons souhaité qu'elle soit accessible à tous les Grenoblois et les Grenobloises en allant à leur rencontre, dans la proximité. Je suis très attachée à ce que chacun et chacune puisse s'exprimer dans un espace de participation qui garantisse la liberté d'expression. Ce qui est bon pour les aîné-es est bon pour la population toute entière ». Kheira Capdepon, Adjointe aux Aîné-es, Aidant-es et à l'Intergénérationnel.

Parmi les outils spécifiques déployés par la Ville sur le sujet, les Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI) jouent un rôle central. Ils

ont pour but de favoriser le lien social au sein d'une même génération ou entre générations par des rencontres conviviales ou festives, par l'organisation d'activités de loisirs, de sport ou d'art. Ces pôles sont installés auprès des Maisons des Habitants, au cœur des secteurs de la Ville.



Rencontres de proximité \ Cette année, des « *Rencontres de proximité* » à destination des aîné-es se sont tenues de février à mai dans chaque secteur : 8 rencontres et plus de 250 participant-es au total, les 75 ans et + étant les plus représenté-es. Cette opération réussie a permis de mobiliser un public citoyen plus large que celui fréquentant les PAGI, et de rassembler les partenaires du CCAS. Parmi les sujets abordés : la lutte contre l'âgisme, soulignant les situations génératrices de vulnérabilité, les supports de communication, la fracture numérique, etc. Au regard de l'engouement, deux rencontres supplémentaires ont été programmées dans un second temps au sein de Résidences autonomie (ouvertes aux Grenoblois-es dès 55 ans, sans inscription, sans limitation géographique).

Échanges d'expériences \ En mai, la Ville de Grenoble a ensuite accueilli le Congrès national du Réseau

Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) qui compte 270 territoires adhérents. Près de 300 participant-es ont échangé autour de la thématique « *Participation citoyenne et emploi* ». Grenoble entretient par ailleurs de nombreux liens avec les autres villes du réseau, par exemple : accueil d'une délégation de Saint-Paul-de-la-Réunion, partage d'expériences avec Dunkerque et Bordeaux sur le Conseil des aîné-es, test de mobilier urbain adapté en partenariat avec Rennes.

1 appel, 1 carte, 1 sourire \ Le projet « *un appel, une carte, un sourire* » a permis aux personnes inscrites au registre des personnes fragiles et isolées, de recevoir un appel hebdomadaire d'agent-es volontaires et une carte postale personnalisée. Aux cartes postales est jointe la carte des lieux frais et des bonnes pratiques éditée par la Ville pour l'été. Cette action va de pair avec le dispositif de lutte contre l'isolement du CCAS.

Pour rappel, les personnes fragiles et isolées, les personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande ou celle d'un tiers, figurer sur un registre communal nominatif. Ces informations permettent si besoin, de veiller sur les personnes inscrites et leur apporter rapidement conseils et assistance. Plus de 450 personnes sont inscrites, un simple appel au 04 76 69 45 45 suffit.



GRANDE PRÉCARITÉ : UNE UNITÉ MÉDICALISÉE POUR PROTÉGER

Depuis septembre 2019, le service des Lits d'accueil médicalisés (LAM), géré par le CCAS de Grenoble, prend en charge les personnes sans domicile qui ont besoin d'un suivi médical. Cette année au mois d'avril, le service a emménagé dans le quartier Malherbe dans un nouveau bâtiment : 25 chambres individuelles (contre 15 avant), et une cuisine commune sont proposées aux patient-es.

L'équipe déploie ses compétences médicales et sociales auprès de personnes malades en situation de très grande précarité, dans un contexte où ce type de réponse manquait au territoire grenoblois. Des pathologies pour la plupart lourdes sont traitées dans cette unité mais l'accompagnement proposé s'effectue aussi sur le plan social et de la vie quotidienne. L'objectif est de remettre les personnes dans un parcours de soin et de rechercher des orientations stables et pérennes pour leur éviter un retour à la rue.

Depuis juin 2022, une nouvelle équipe mobile santé précarité adossée aux LAM développe une mission d'aller vers pour les personnes à la rue pour qui un besoin en santé est repéré. Cette équipe intervient également dans les structures d'hébergement en soutien aux équipes présentes.

DES PROTECTIONS PÉRIODIQUES POUR TOUTES

Depuis 2019, la Ville et le CCAS de Grenoble organisent diverses actions afin de lutter contre la précarité menstruelle et le tabou des règles : appel aux dons auprès des habitant-es, organisation d'ateliers de couture, de conférences, installation d'expositions, achat de culottes menstruelles pour les agentes, etc.

L'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites (serviettes et tampons) permet d'aller plus loin encore dans l'engagement de la collectivité sur ce sujet

puisqu'il s'agit d'installations pérennes qui s'adresse à tout le monde.

Cinq distributeurs ont été installés fin 2021 dans le cadre du Budget participatif avec le projet « Superflux » dans les lieux suivants : en Maison des Habitant-es (MDH du Patio, MDH Chorier-Berriat), en équipement accueillant prioritairement les jeunes (MJC Anatole France, Mission locale de Grenoble) et à la salle de concert de la Belle électrique. Trois distributeurs supplémentaires ont été installés début 2023 grâce à une subvention de l'État : à la MDH Capuche, la MDH Prémol, et à la Chaufferie (équipement jeunesse). Une soirée festive d'inauguration s'est tenue à la MDH Chorier-Berriat avec l'association Bon Sang, l'association Patriarchie et le Planning Familial. Enfin, un autre distributeur équipera prochainement la Maison des associations.

Cette mesure qui s'inscrit dans le Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités de la Ville, rencontre un vrai succès. Les distributeurs fonctionnent bien, leur stock part rapidement. La Ville prévoit une communication grand public et planifie l'achat d'un stock de protections périodiques pour réapprovisionner les distributeurs. L'appel régulier aux dons de protections périodiques sera dédié principalement aux associations.

Budget : enveloppe du Budget participatif de 7 000 € (dont 5 000 € pour les distributeurs) / subvention de l'État : 11 000 €

- > précarité menstruelle
- > tabou des règles
- > gratuité
- > solidarité

BUDGET PARTICIPATIF
Inauguration

Superflux
protections périodiques
saines et gratuites

Rendez-vous mardi 6 juin
à partir de 17 h 30
MDH Chorier-Berriat
10 rue Henri le Châtelier

VOUS PROPOSEZ ▶ VOUS PRÉSELECTIONNEZ ▶ VOUS DÉCIDEZ ▶ ENSEMBLE NOUS RÉALISONS!



BESOIN D'AIDE ?
 Vous pouvez vous rendre dans les équipements municipaux (MDH, Hôtel de Ville, bibliothèques...) ou contacter le CCAS au 04 76 69 45 00.
En cas d'urgence, appelez le 15.



FAIRE FACE AUX FORTES CHALEURS

Avec des canicules vouées à se multiplier et s'intensifier, la Ville anticipe afin de protéger ses habitant-es et ses espaces publics des fortes chaleurs, de la sécheresse et des risques d'incendie. La Ville agit sur deux principaux axes : sur le long terme, l'adaptation au réchauffement climatique, notamment la lutte contre les îlots de chaleur, et sur le court terme, la sécurité des Grenobloises et Grenoblois, avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles (personnes âgées et isolées, public de la rue, enfance et petite enfance...).

Les fortes chaleurs entraînent plusieurs risques pour les populations, notamment les plus fragiles, pour les animaux et pour la biodiversité. En 2022, l'Isère a connu 23 jours de canicule (vigilance orange) et l'été 2023, 14 en deux épisodes plus 2 jours de vigilance rouge (canicule

extrême). A titre de comparaison, la France subit en moyenne 9,4 jours de vague de chaleur par an sur la dernière décennie contre 1,7 en moyenne avant 1989. La fréquence des vagues de chaleur doit encore doubler d'ici 2050. **Cette nouvelle donne climatique nécessite une transformation en profondeur de nos organisations et de nos comportements individuels et collectifs.**

Avec son plan « fortes chaleurs et canicules » la Ville vise à limiter l'impact de l'augmentation des températures sur la santé des habitant-es grâce à des mesures préventives efficaces. Celles-ci sont portées par la Ville et le CCAS de façon coordonnée. L'enjeu est également de consolider le protocole de gestion de crise en cas de survenue d'une canicule.

Prévention \ Différentes actions préventives ont été menées pour accompagner les habitants sur ces périodes éprouvantes : l'édition d'une carte des lieux de fraîcheurs et fabrication d'éventails avec rappel des bons gestes, deux conférences de presse en juin, une campagne d'affichage pour sensibiliser, le lancement de l'application collaborative grenobloise « CoolToGo », l'ouverture de parcs en soirée et la nuit, les musées gratuits pour s'y rafraîchir, l'équipement des cours d'école et des crèches de dispositifs de rafraîchissement par l'eau, la réparation et l'installation de nouvelles fontaines, de brumisateurs, l'adaptation des menus de la restauration collective, la formation par les infirmières de prévention (Direction de la santé) des agent-es en contact avec le public sur les risques liés aux fortes chaleurs et aux UV : ATSEM, éducateurs sportifs, animateurs et animatrices en piscine et à l'Été Oh Parcs... La Ville a réuni les conseils et bons gestes à adopter sur son site, avec des conseils personnalisés par publics cibles (scolaires, sportifs et sportives, aîné-es).

Veille sociale active \ Le CCAS permet à toutes les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap de s'inscrire sur le « *Registre des personnes fragiles isolées* ». Au total, environ 450 personnes

sont inscrites sur ce registre. En amont d'une alerte canicule et même avant l'été, le CCAS effectue un travail important d'aller-vers en triporteur et de repérage des personnes en difficultés, en s'appuyant notamment sur un réseau de commerçant-es « *éclaireur-es* ».

L'accompagnement, les messages de prévention et la veille sociale jouent un rôle essentiel dans la prévention des décès.

En parallèle, la veille effectuée par les services qui se rendent à domicile est renforcée. Le Service Social Personnes Âgées (2700 personnes en file active), le Service de Soins Infirmiers à Domicile (250 personnes suivies) et la Restauration à domicile (450 bénéficiaires) sont concernés. Enfin, les 4 résidences autonomie du CCAS bénéficient d'une salle rafraîchie ouverte aux personnes âgées vivant à domicile (tout comme le service de restauration du midi servi dans ces salles, sous réserve de réservation anticipée du repas).

Pour les personnes en grande précarité, la Ville de Grenoble met à disposition des douches municipales



gratuites. La Petite Pause, coordonnée par le CCAS et gérée par l'association Le Fournil, offre également un lieu de répit rafraîchissant durant les après-midis de week-end sur toute la période estivale, les accueils de jour étant fermés sur ces créneaux. La carte des lieux des points d'eau et des lieux de fraîcheur est disponible sur le site Solidarité Grenoble.

Outre les actions de veille et de lutte contre l'isolement, un automate d'appels se déclenche, en général à jonction entre les niveaux d'alerte canicule 2 et 3, afin de diffuser un message de prévention et alerter les secours si les personnes ne répondent pas au téléphone.

Enfance et canicule \ Parmi les publics prioritaires à protéger lors des épisodes de fortes chaleurs, les enfants, plus fragiles, peuvent être particulièrement affectés. La Ville et ses écoles ainsi que les services périscolaires agissent sur trois axes : l'organisation, les bâtiments et les espaces extérieurs.

Chaque établissement recevant des enfants (scolaire, périscolaire, crèches, centres de loisirs, activités sportives, etc.) reçoit une fiche pratique avec des propositions d'adaptation ; au printemps, un travail collectif avec les équipes pédagogiques a permis d'identifier les actions liées à l'organisation permettant de limiter les apports de chaleur et de protéger les enfants (repas froid, repas pris en extérieur, différer l'usage des machines produisant de la chaleur en intérieur du type sèche-linge, etc.).

Sur les bâtiments, des expérimentations ont été menées dans plusieurs écoles pour ventiler les bâtiments pendant la nuit (pose de grilles de ventilation anti-intrusion aux fenêtres) et une vaste campagne pour équiper les écoles de brasseurs d'air se poursuit, dans au moins une salle d'activité (objectif de 100 % d'écoles équipées en 2024).

Le confort d'été est devenu une priorité lors des rénovations et constructions.

Sur les aménagements extérieurs, plusieurs cours de récréation ont été rénovées avec des végétalisations et des déminéralisations, et des systèmes de rafraîchissement par l'eau sont généralisés (écoles, crèches, centres de loisirs) : 52 systèmes de rafraîchissement ont été installés.

- > santé
- > publics cibles
- > prévention

PRÉVENIR LES FEUX DE FORÊT

Comme 37 communes du département de l'Isère, Grenoble est classée à risque pour les incendies de forêts, le secteur de la Bastille est concerné, ainsi qu'une zone de 200 m autour de la forêt. La vigilance est fondamentale pour protéger ce précieux patrimoine à la fois historique et naturel, en sachant que la forêt et la végétation jouent également un important rôle de protection contre les chutes de blocs. La Ville communique uniquement sur l'évaluation locale du risque de feu de forêt car la Bastille est particulièrement vulnérable par son exposition, sa végétation, et son importante fréquentation. Cet été une campagne de communication a été diffusée pour interpeller ses usager-es.

Une veille activée en période estivale permet d'adapter les pratiques en fonction de la sévérité du risque. Comme cela a été expérimenté dès 2022, les mesures peuvent porter sur des conseils de prudence, puis évoluer vers la fermeture d'espaces sensibles, voire de tous les espaces naturels si nécessaire (cumul d'une végétation très sèche, de la chaleur et du vent).

Sur le plan réglementaire la Ville est également mobilisée. Elle respectant l'obligation légale de débroussaillage qui concerne toutes et tous les propriétaires de terrains situés sur les zones à risques et assure l'information et l'accompagnement des propriétaires. La Ville relaie également la campagne nationale et les consignes préfectorales.



Garantir toutes les sécurités

POUVOIR SE DÉPLACER SEREINEMENT

Dans un contexte d'urgence climatique, de protection de la qualité de l'air et d'inégalités dans l'accès aux mobilités, la Ville de Grenoble a prévu de mobiliser un budget de 2 millions d'euros par an pour renforcer les politiques menées en manière de mobilité durable, dans le cadre du bouclier social et climatique.

Concrètement, ce budget va être déployé en direction de celles et ceux qui en ont le plus besoin pour réduire leurs coûts de mobilités actives (comme le vélo) et de transports en commun. Pour certains publics, cette aide permettra d'atteindre la gratuité d'accès aux services de mobilité (transports en commun, vélos, etc.). Un travail sera mené avec la TAG, le SMMAG et la Métropole pour que cette somme bénéficie au plus grand nombre possible de ménages et soit pensée en lien avec les dispositifs déjà mis en place.

À VÉLO, VISER ENCORE PLUS LOIN

En 2022, Grenoble était pour la seconde fois consécutive en haut du palmarès des villes cyclables françaises publié par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB). C'est une belle récompense qui illustre les profondes transformations qui se sont opérées ces dernières années. Toutefois, la Ville estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour décupler la pratique du vélo et égaler les villes pionnières comme Copenhague ou Amsterdam.

L'École du Vélo de Grenoble \ Afin d'aider à se mettre en selle et à sensibiliser à la sécurité routière, une école municipale du vélo a été créée cette année : l'École du Vélo de Grenoble a fait sa première rentrée, avec un local aménagé à l'Anneau de vitesse du Parc Paul Mistral. Celle-ci rassemblera à terme l'apprentissage des scolaires et des publics éloignés

de la pratique du vélo. **Unique en France, cette école municipale du vélo constitue un lieu ressource pour l'apprentissage.** La volonté est d'en faire également un point de coordination des nombreux acteurs du vélo à Grenoble. Dans une optique du développement de la pratique, l'objectif est de permettre à tous-tes les Grenoblois-es de tous âges, en situation de handicap ou non, de se sentir à l'aise à vélo et de pouvoir circuler en toute sécurité dans la ville.

Savoir rouler à vélo, à l'école \ Ce dispositif pédagogique permet de dispenser des cours d'apprentissage du vélo dans le cadre scolaire. Les éducateurs et éducatrices sportif-ves de la Ville en assurent la mise en œuvre dans les écoles primaires de Grenoble. Une flotte de 70 vélos (60 vélos enfant et 10 vélos adulte) est mise à disposition, acquise par la Ville. À la fin d'un cycle, les enfants réalisent une grande sortie à vélo, accompagnés par l'équipe pédagogique, à la base de loisirs du Bois français notamment. L'apprentissage dans le cadre scolaire va encore se développer avec l'École du Vélo.

Plus de pistes cyclables \ De nouvelles pistes cyclables sécurisées vont être déployées dans les prochaines années sur cinq axes majeurs pour permettre aux pratiquant-es de se lancer à vélo en toute sécurité. Ces pistes seront prioritairement déployées vers les quartiers populaires de la ville. La Ville s'est engagée à mobiliser des moyens conséquents pour co-financer ces voies aux côtés de la Métropole.

LES AGENT-ES MUNICIPAUX À VÉLO

L'atelier mécanique de la Ville gère une flotte de 1200 vélos de service, mis à la disposition des agent-es ou mutualiser au sein d'un service ou d'un équipement. En 2019, la flotte comprenait 800 vélos mais depuis l'achat s'est accéléré et l'on a estimé que cette année, un agent-e était nouvellement doté d'un vélo de service tous les 3 jours. Cette politique



d'achat s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la flotte de véhicules municipaux, qui a déjà permis la suppression de 100 véhicules thermiques, au profit des vélos notamment.

Aujourd'hui l'attention se porte sur la mise en place de vélos utilitaires, type vélo cargo. Trois vélos cargos ont intégré la flotte : pour le service courrier, pour le ramassage des déchets dans les parcs et pour le ramassage des mégots de cigarettes.

Vélo cargo postal \ La Direction de la relation citoyenne, qui est notamment en charge du courrier de la Ville et du CCAS, a souhaité faire évoluer les pratiques professionnelles pour tendre vers une mobilité plus douce en intégrant des navettes courrier réalisées à vélo. Elle a ainsi rencontré le service homologue de la Métropole pour un retour d'expérience. Au printemps, une phase d'essai a eu lieu sur différents types de vélo cargo avant d'opter pour le modèle le plus adapté aux vagueuestres, un vélo reconditionné de La Poste. Les sites et les parcours possibles ont été étudiés pour être réalisés à vélo en toute sécurité. Dorénavant, un vagueuestre volontaire effectué ses tournées quotidiennes à vélo lorsque la météo le permet ; environ 10 à 15 km sont parcourus chaque jour. L'action se poursuit avec un bilan régulier auprès du vagueuestre, avec les freins suivants qui ont été identifiés : météo, volume et poids du courrier en rapport avec la capacité des pochettes, volontariat de l'agent.

Budget : 50 000 € en investissement, 15 000 € en fonctionnement (Service atelier mécanique)

- > vélo et vélo cargo
- > optimisation de la flotte
- > santé des agent-e-s

MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL DES AGENT-ES

Chaque année, la Ville de Grenoble et le CCAS prennent en charge une partie des frais de mobilité domicile-travail de leurs agent-es pour encourager les mobilités douces. En 2022, c'est près de 4 agent-es sur 10 qui ont pu bénéficier de cette aide financière, un chiffre relativement stable ces dernières années (chiffres 2023 non disponibles). On observe une légère baisse depuis la crise COVID qui a réduit l'ensemble des déplacements avec l'essor du télétravail.

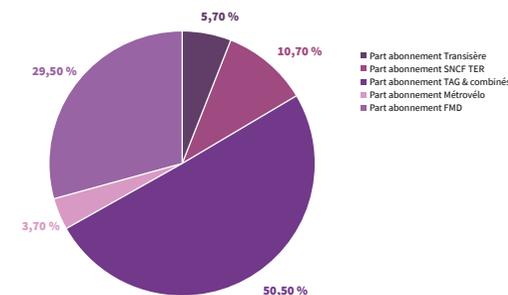
Cette participation à la mobilité domicile-travail en tant qu'employeur représente un budget total d'environ 424 000 € par an (266,7k€ pour la Ville en 2022, 157,3 k€ pour le CCAS en 2023), en hausse de +12,8 % par rapport à 2021 pour +8 % de bénéficiaires.

Encourager la mobilité douce \ Pour promouvoir des moyens de transports plus écologiques, les employeurs de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) attribuent une indemnité exonérée de cotisations aux agent-es privilégiant des modes de transport dits « à mobilité douce » pour effectuer leurs déplacements domicile-travail.

Pour la Ville et le CCAS, près de la moitié des prises en charge concernent des abonnements TAG ou combinés ; un tiers des Forfaits Mobilité Durable et abonnements MétroVélo ; et un peu moins de 20 % des abonnements Trans'Isère et SNCF (voir graphique).

Ces chiffres ne traduisent cependant pas de manière exhaustive la répartition modale des déplacements quotidiens des agents. En effet, le nombre de participation n'est pas égal au nombre de bénéficiaires puisqu'un agent peut demander plusieurs participations au cours d'une année. L'évaluation du non recours à ces indemnités mobilité serait nécessaire

Répartition de la prise en charge des abonnements mobilité par la Ville de Grenoble, 2022



pour mieux appréhender la mobilité des agent-es et influencer son évolution vers le report modal, au détriment de l'usage de la voiture individuelle.

Le Forfait Mobilités Durables \ L'Indemnité Kilométrique Vélo testée à la Ville de Grenoble en 2019 et 2020 avait connu un large succès puisqu'elle représentait en 2020 près de la moitié des prises en charge mobilité domicile-travail de la collectivité. Elle a été remplacée à partir de 2021 par le Forfait Mobilités Durables, le dispositif national visant à encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables (vélo, covoiturage). Du fait de sa récente mise en place ainsi que de sa notoriété encore limitée en interne, on peut s'attendre à ce que le recours au Forfait Mobilités Durables augmente progressivement.

La Ville de Grenoble offre par ailleurs à ses agent-es la possibilité de bénéficier d'un abonnement gratuit à Citiz, le service d'auto-partage déployé à Grenoble.

UNE FORMATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LES LIVREURS À VÉLO

En janvier 2023, la Ville de Grenoble a organisé deux sessions de formation sur la sécurité routière animées par la Police municipale et à destination des livreurs à vélo. Au total, plus de 100 personnes y ont participé. Ces sessions de formation s'intègrent dans une action

Garantir toutes les sécurités

plus globale de la Ville pour protéger les travailleurs et travailleuses des plateformes numériques.

Grenoble, comme d'autres territoires, est confrontée à l'essor des livraisons à vélo ou à scooter via des plateformes numériques de type Uber et Deliveroo. Ces travailleur-euses précaires ne bénéficient d'aucune protection de leur employeur, c'est pourquoi la Ville entend renforcer leur accès aux droits et améliorer leurs conditions de vie. Des interpellations du Maire auprès des entreprises et de la Première Ministre en 2021 ont été faites. A Grenoble, la Ville met désormais à leur disposition, tous les mardis après-midi une salle de la Maison des Habitant-es Centre-ville pour accueillir le collectif de livreurs qui se réunit pour défendre ses droits. Les salles d'attente des Maisons des Habitant-es et les bibliothèques sont aussi des lieux pour tous les publics souhaitant se reposer, être à l'abri et avoir un accès aux toilettes.

Depuis l'été 2022, Grenoble dispose d'une campagne d'informations aux livreurs pour leur faire connaître les lieux utiles tels que les toilettes publiques, les prises électriques, les points d'eau ou encore les lieux de repos climatisés et chauffés. Cette campagne les informe également de leurs droits : logement, santé, démarches administratives, agressions, discriminations, etc.

À PIED SUR LES QUAIS

En début d'été, la Ville a réitéré une programmation festive sur les quais de l'Isère : chaque samedi du 17 juin au 8 juillet, et en alternance rive droite et rive gauche, un programme d'animations était proposé pour toutes et tous, petits et grands.

Avec des propositions attractives, l'ambition est de faire vivre la ville différemment, lorsque celle-ci est libérée de la circulation routière. La piétonisation favorise la rencontre et la convivialité dans l'espace public.



Concours de pétanque, boucle à vélo chronométrée, jeux et ateliers artistiques, canoë, paddle, aviron, activités circassienne, concerts ont permis d'attirer le plus grand nombre. Le dernier samedi de l'opération était particulièrement festif, avec une descente aux flambeaux en canoë et la participation de nombreuses associations grenobloises.

MÉDIATION SOCIALE POUR L'ÉTÉ

Pour la première année, un projet commun et de grand ampleur est mis en œuvre en matière de médiation sociale de proximité. Aux côtés de la Métropole et des villes d'Eybens et de Saint-Egrève, Grenoble teste le déploiement de six médiatrices et médiateurs sur la période estivale dans tous les quartiers de la ville.

Ces médiatrices et médiateurs ont été présent-es à la piscine Jean Bron et dans certains parcs et jardins ainsi que sur les rues animées du centre-ville. L'objectif est de remettre une présence humaine préventive dans les espaces identifiés, selon une méthode d'aller-vers pour prévenir et gérer les conflits par le dialogue.

Grenoble Alpes Métropole est animatrice et coordinatrice du groupement de commandes qui permet aujourd'hui d'avoir trouvé un opérateur unique. Cette démarche est portée dans le cadre de la Stratégie métropolitaine de sécurité et de prévention de la délinquance. La réalisation d'un marché groupé est jusqu'ici inédit et expérimental, envisagé pour un an et reconductible un an supplémentaire. Un « GIP Médiation Sociale » initié par la Ville de Grenoble au titre de ses compétences en matière de prévention et de tranquillité publique est à l'étude pour poursuivre la démarche de façon plus intégrée et plus forte, avec le soutien de la Métropole. Le suivi et l'évaluation de la prestation qui a été confiée à une entreprise de médiation seront conduits sur la période 2023-2024 au niveau communal comme métropolitain.

« La Ville de Grenoble s'est engagée volontairement aux côtés de la Métropole et des communes d'Eybens et St Egrève afin d'expérimenter des actions de médiation de plus grande ampleur que les années précédentes. [...] Renforcer la présence humaine dans nos territoires doit nous permettre de lutter contre les mésusages par la prévention, le dialogue et la veille sociale, tout en limitant les besoins de répression ». Maud Tavel.



CULTURE DE L'HOSPITALITÉ

Riche des cultures du monde entier qui la composent, Grenoble est une ville mosaïque et créole. Favoriser les échanges internationaux contribue à l'ouverture de Grenoble au monde. Valoriser et faire se rencontrer toutes ces cultures contribue, dans une société qui cultive les fragmentations, les divisions, dans laquelle l'angoisse du choc climatique paralyse l'action et l'imaginaire, à faire grandir un « nous ».

Fruit d'engagements militants et de politiques publiques volontaristes, la politique internationale et européenne de Grenoble se distingue par la diversité et la densité de ses propositions. Elle se traduit par le soutien qu'elle apporte aux initiatives associatives et par les relations partenariales qu'elle a établies avec d'autres collectivités territoriales à l'étranger, avec les représentations d'États et Institutions d'Europe et à l'International. Grenoble s'attache à déployer une politique internationale tournée vers la transition écologique et basée sur les valeurs de paix et d'hospitalité. Elle soutient donc en priorité les projets qui s'inscrivent dans cette direction. Grenoble, Capitale Verte Européenne 2022, anime et participe au-delà de ses 19 coopérations et jumelages, un réseau international de villes en transition.

NOUVEAU CADRE 2023-2028 POUR L'ACTION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

En juin 2023, la Ville de Grenoble se dote d'un nouveau cadrage quinquennal pour son action internationale et européenne, faisant suite à la délibération adoptée en 2016 pour la période 2017-2022. Le point de départ des orientations 2023-2028 est celui d'un monde en constante évolution.

Depuis 2016, on constate notamment : une prise de conscience accrue sur les enjeux écologiques

à l'échelle internationale, dont le dépassement de plusieurs limites planétaires, une place reconnue comme plus légitime des collectivités locales sur la scène internationale, une guerre en Europe et au Sahel, des guerres d'ampleur mais peu médiatisées en Afrique ou en Asie, encore plus de déplacé-es en lien avec les crises politiques, économiques, dont certaines dues au dérèglement climatique. Ces crises favorisent les replis sur soi et la place inquiétante des idées d'extrême droite dans le paysage politique et médiatique national et international.

Pour conforter sa trajectoire de transitions sociale et écologique, et nourrir le changement d'échelle initié par l'année-événement Capitale Verte Européenne 2022, la Ville de Grenoble souhaite tracer une perspective aussi lucide qu'ambitieuse à l'échéance 2040 pour la coconstruction d'un futur collectif et désirable, socialement juste et environnementalement soutenable, à l'échelle locale comme internationale.

Cela se traduit par 3 axes prioritaires en matière internationale et européenne, avec **la paix comme fil conducteur** :

> pour amplifier les transitions environnementales et sociales, en développant des échanges d'expériences sur les transitions avec tous les territoires partenaires de Grenoble

> pour promouvoir les droits humains, en luttant contre les discriminations et les préjugés, avec pour entrée principale les premières victimes des crises

> pour défendre et porter l'hospitalité, avec le principe directeur de l'inconditionnalité : en l'ancrant dans le projet de la Maison de l'international, avec des actions de découverte de toutes les cultures du monde présentes à Grenoble, en investissant davantage les réseaux de collectivité en matière de solidarité.

Parmi les actions-phares de cette nouvelle politique, le renforcement des dispositifs d'aides d'urgence est acté. Il réaffirme la solidarité de Grenoble et le soutien des grenoblois et grenobloises avec les territoires en crise. L'enveloppe annuelle pour les aides d'urgence humanitaire est désormais de 20 000 €, par an (contre 8 000 € auparavant). Lorsqu'un lien fort existe avec Grenoble, ces aides soutiendront aussi l'accueil de déplacé-es, renforceront les liens de solidarité pré-existants, et seront versées en priorité dans les dispositifs ad hoc (comme le FACECO du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) et les associations grenobloises investies.

GRENOBLE PORTE UN MOIS DE LA PALESTINE

La Ville, en lien avec la Municipalité de Bethléem et leurs partenaires, a organisé le Mois de la Palestine, une invitation à la découverte tout au long du mois de juin 2023 à travers une programmation culturelle inédite. De nombreux rendez-vous ont été proposés : expositions, spectacles, projections de films, animations ou encore conférences. Une importante délégation palestinienne a été accueillie à Grenoble, en présence de S.E l'Ambassadrice de Palestine en France et du Maire de Grenoble. Plusieurs activités ont contribué aux programmes de la Fête des Tuiles et de la Biennale des Villes en Transition.

Garantir toutes les sécurités



Ce fut l'occasion de rappeler que Grenoble et Bethléem entretiennent des relations depuis près de quinze ans, formalisées par la signature d'une convention de coopération en 2009. Comme pour les dix-neuf autres coopérations de Grenoble, ces échanges favorisent le dialogue, le partage d'expertise, l'échange d'expériences et de compétences entre les territoires. De nombreux projets ont été menés, que ce soit dans les champs culturel, touristique, économique ou universitaire. Depuis 2020, les deux Villes, avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement ont un projet commun visant à renforcer les compétences de Bethléem dans la préservation et la promotion du patrimoine, afin d'en faire un outil au service de la cohésion sociale. De nombreuses activités ont été mises en œuvre dans ce cadre bénéficiant à la fois aux habitants de Grenoble et de Bethléem : des échanges entre jeunes, des projets scolaires, de la formation.

Deux commémorations officielles ont été organisées dans ce cadre :

- > le 27 juin en reconnaissance du combat du peuple uruguayen, la Place Rouge du Parc Jean Verlhac à La Villeneuve a pris aussi le nom de la résistante Nibia Sabalsagaray
- > le 11 septembre Place Allende, pour les 50 ans du coup d'état au Chili, en présence d'élèves de la classe d'espagnol du lycée Argouges.

MOBILISATION DU FONDS D'AIDE D'URGENCE DE LA VILLE

Face aux multiples catastrophes intervenues en 2023 (séismes et tempête Daniel), la Ville de Grenoble a affiché sans tarder sa solidarité totale avec les peuple syrien, turc, libyen et marocain.

MÉMOIRE ET CULTURE DU CHILI ET D'URUGUAY

Il y a 50 ans, l'Uruguay et le Chili, deux pays à la plus longue tradition démocratique d'Amérique du Sud basculaient sous un régime de dictature, en juin 1973 en Uruguay puis en septembre au Chili. De nombreuses personnes ont alors pris le chemin de l'exil, notamment vers la France, où leur accueil a été organisé selon une répartition entre cinq grandes villes, dont Grenoble. C'est pourquoi, à l'occasion des 50 ans des coups d'états dans ces deux pays, Grenoble a souhaité organiser une saison culturelle Chili / Uruguay du 8 septembre au 28 octobre 2023. Des expositions, des débats, des témoignages, des films, des lectures, de la musique et de la poésie... une programmation riche pour célébrer la mémoire et l'amitié entre ces communautés émigrés et Grenoble.

Suite à la délibération du Conseil municipal de Grenoble du 15 septembre 2014 portant création d'un Fonds d'aide d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées, la Ville a porté au vote du Conseil municipal de mars et septembre 2023, des délibérations permettant d'octroyer des aides de 5000 euros pour abonder chacun des Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) spécifiques (Turquie-Syrie, Maroc, Libye). Il s'agit d'un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Ce fonds permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le Faceco constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.



La Ville a également tenu à soutenir le Croissant Rouge Kurde, car parmi les territoires touchés, il y a le Nord-Est Syrien, et particulièrement la ville de Kobané, dont la Ville de Grenoble a reçu une délégation en décembre 2022. Ce drame renforce la conviction de Grenoble de développer une forte solidarité avec ce territoire, en lien avec la Fondation Danielle Mitterrand et le projet JASMINES («*Jalons et Actions de Solidarité. Municipalisme et internationalisme avec le Nord-Est de la Syrie*»). Dans cette région, se met en place depuis 2014 une expérimentation inédite basée sur l'égalité des genres, la démocratie locale, l'écologie, et la coexistence pacifique des peuples et des religions. Les acteurs et actrices locaux et les associations persistent à construire une société de paix malgré un contexte social et politique très difficile.

LA VILLE RÉAFFIRME SON SOUTIEN AU PEUPLE IRANIEN

A l'automne 2022, suite à l'assassinat de la jeune femme Kurde Mahsa Jina Amini par la Police des mœurs iranienne, des manifestations historiques ont eu lieu en Iran, faisant face à une répression féroce de la part des autorités. Depuis le début de la révolte, la Ville se tient aux côtés du peuple iranien et soutient son combat pour la liberté. La communauté iranienne grenobloise s'est fortement mobilisée par ailleurs. Le 16 novembre 2022, Grenoble, en partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la Métropole, la LDH Iran et Voix de l'Iran CISEM, a organisé une soirée d'information sur la révolte iranienne en cours («*Mourir à 20 ans, Femme, Vie, Liberté*») rassemblant 130 participant-es.

Le Maire de Grenoble a ensuite reçu à l'hôtel de ville en janvier des associations iraniennes pour exprimer sa solidarité, échanger avec elles et les soutenir dans leur combat. Une exposition sur l'Iran s'est tenue en mars à la Maison de l'international dans la continuité des échanges. La Ville soutient historiquement les associations iraniennes de Grenoble et héberge dans des locaux municipaux l'association Rencontres des cultures franco-iraniennes.

Depuis le début de l'année 2023, les autorités iraniennes intensifient le recours à la peine de mort et à la torture pour étouffer les révoltes, en particulier en direction des minorités ethniques persécutées.

Chaque 10 octobre, pour protester contre la peine de mort dans le monde, l'Hôtel de Ville de Grenoble accueille des expositions et des conférences à ce sujet.



Protéger les biens communs

MOBILISER POUR LE CLIMAT

PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT : NOUVELLE LABELLISATION 5 ÉTOILES

Depuis son Premier Plan Climat local en 2005, les efforts constants de Grenoble dans la transition écologique, tant en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre que d'adaptation au dérèglement climatique, sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur volontarisme et leur efficacité.

La candidature de la Ville à la labellisation « *Territoire Engagé Transition Écologique* » portée par l'ADEME a été l'occasion de réviser le Plan air énergie climat pour la période 2023-2027 en impliquant l'ensemble des directions de la collectivité. **Les finalités de la politique communale ont ainsi été réaffirmées : accélérer la lutte contre le dérèglement climatique, s'adapter pour assurer la résilience du territoire et de sa population, agir avec les habitants et les partenaires.**

Les objectifs définis par l'État pour l'horizon 2050 ont été déclinés à l'échelle du patrimoine communal dès l'horizon 2040 :

- > division par 2 de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- > division par 6 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- > couverture à 95 % des consommations d'énergie du patrimoine par des énergies renouvelables à 2030

Ces nouveaux objectifs permettront d'accroître la tendance et les résultats déjà obtenus (réduction de 37 % des consommations énergétiques depuis

2005 et de 56 % des émissions de gaz à effet de serre associées sur la même période). Cette démarche patrimoniale s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus large des objectifs territoriaux fixés par Grenoble Alpes Métropole (Plan climat-air-énergie métropolitain 2020-2030). Enfin, les objectifs déclinés pour le patrimoine de la Ville de Grenoble permettent d'accompagner ces objectifs métropolitains et les objectifs nationaux (neutralité carbone d'ici 2050 avec « *décarbonation* » quasi-complète des secteurs du transport, de l'énergie et du bâtiment – stratégie nationale bas carbone). Ces objectifs sont déclinés de façon plus précise dans les graphiques ci-dessous, montrant aussi les valeurs cibles à horizon 2040.

Après le dépôt de la candidature au label, un audit européen s'est tenu en avril, rassemblant le Maire de Grenoble, les adjoints et les services concernés. L'obtention du label « *Territoire engagé 5 étoiles* » par la Commission nationale du label pilotée par l'ADEME a été notifié en juillet par courrier :

« La Commission tient à saluer votre collectivité qui atteint un score très élevé et a progressé de façon remarquable depuis le dernier cycle. Vous réussissez à agir dans l'ensemble des domaines de façon très équilibrée et avez même quadruplé vos actions programmées en quatre ans. Vos engagements depuis toutes ces années portent leurs fruits [...]. Vos équipes politiques et techniques sont très fortement engagées dans la transition et sont remarquables par leur audace et leur créativité ».

Cette reconnaissance renforce l'engagement de Grenoble qui est par ailleurs impliquée dans d'autres dispositifs : la Convention des Maires, le Green City Accord, et localement la Charte d'engagements des partenaires du Plan climat de la Métropole.

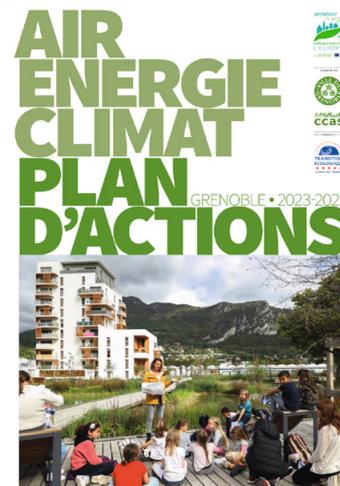
S'ouvre aujourd'hui l'étape de mise en œuvre des 71 actions sur les quatre prochaines années, grâce

à l'implication des services, en visant les objectifs chiffrés à l'horizon 2040. Les thématiques couvertes sont : l'espace public, les bâtiments, les mobilités, l'alimentation, l'eau et la gestion des déchets, la co-construction et l'organisation interne.

Le suivi et l'évaluation annuelle, avec un comité de pilotage dédié, font partie du dispositif.

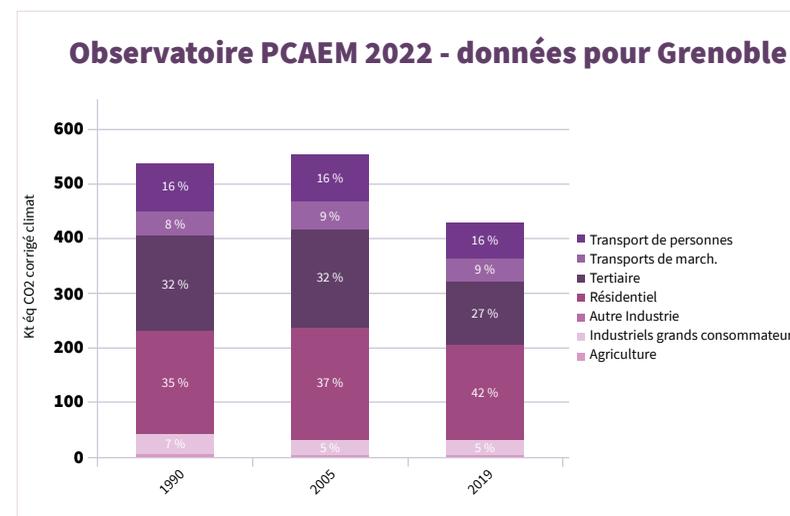
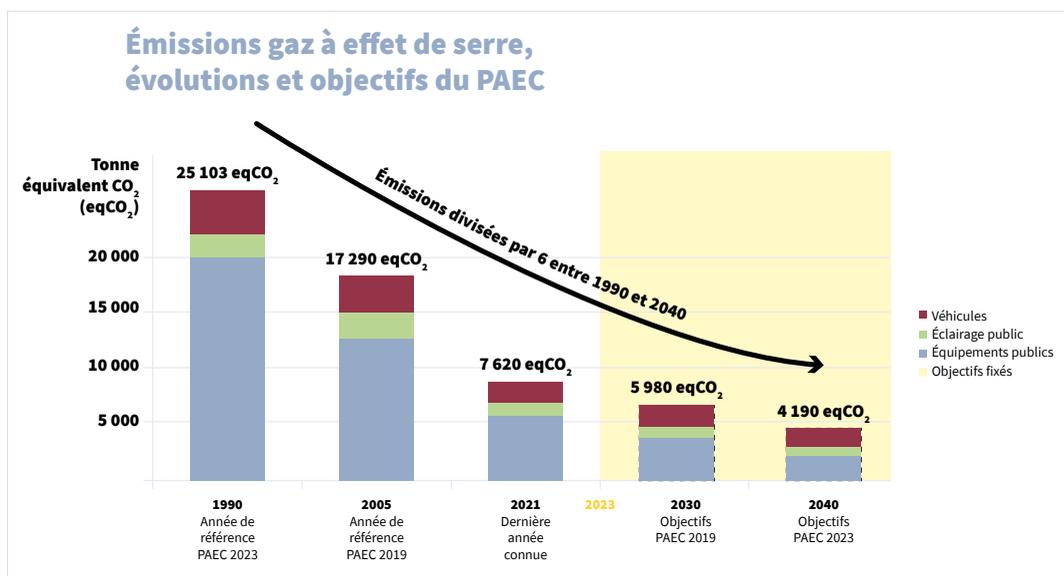
Budget : les enjeux air, énergie, climat étant très intégrés aux politiques publiques de la Ville, la réalisation du plan d'actions est évaluée à 46,7 millions d'euros en budget d'investissement pour 2023, soit environ 55 % du budget total d'investissement de la Ville.

- > défi climatique et social
- > plan d'actions
- > transversalité



	Agriculture	Industriels grands consommateurs	Autre industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport de marchandises	Transport de personnes	Total
1990	0	6	36	190	174	45	86	538
2005	0	5	27	205	180	52	86	555
2019	0	5	22	179	117	40	68	430

Source : PCAEM - Observatoire PCAEM 2022 - Extraction Grenoble



Protéger les biens communs

MISSION SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Une mission sobriété énergétique est structurée depuis octobre 2022 au sein du service transition énergétique de la Ville, rattaché à la Direction de l'immobilier municipal. Cette unité met directement en œuvre les actions de sobriété énergétique qui concourent à l'atteinte des objectifs du plan d'action Air Énergie Climat 2023-2027. En matière de sobriété, l'objectif visé à l'horizon 2040 est une réduction de la consommation énergétique finale de 50 % par rapport à 2012.

Les deux agent-es de la mission sobriété énergétique réalisent :

- > Des missions de conseil auprès des services et équipements de la ville
- > Des actions de sensibilisation, notamment au travers d'outils pédagogiques et ludiques créés en interne : fresque de l'énergie, escape game et mölkky de la sobriété, serious game...
- > Des campagnes de communications, principalement sur les bons gestes à adopter

En 2023, une vingtaine d'associations socioculturelles et de Maisons des Habitant-es (MDH) ont bénéficié d'un diagnostic et d'actions de sensibilisation. La mission sobriété est intervenue au Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble, en partenariat avec d'autres services (culture et formation). L'escape game de la sobriété destiné aux agent-es de la ville a été joué plusieurs fois, suscitant des retours très positifs tant sur le fond que sur la forme.

Diverses campagnes de communication ont eu lieu, par exemple pour accompagner les agent-es dans les

changements dictés par la crise énergétique (relance du chauffage à la demande, etc.). Un guide de la sobriété énergétique à destinations des associations a été diffusé pour porter les messages au-delà des interventions effectuées.

Les résultats sont positifs concernant les associations socioculturelles accompagnées : le suivi de leurs consommations énergétiques a montré des économies certaines. Les accompagnements vont se poursuivre en ce sens. Les structures ciblées pour 2024 sont principalement les MDH, les écoles et les bureaux, en plus des associations qui se manifestent pour être plus accompagnées. Un suivi plus limité est également prévu auprès des structures qui ont déjà été accompagnées.

Budget : 2 postes à temps complet, dont un financé par l'ADEME via la Convention Grenoble capitale verte.

- > sobriété énergétique
- > sensibilisation par le jeu
- > formation-action





PLAN DE RÉPONSE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Face à la crise énergétique sans précédent de l'hiver 2022-2023 (tensions sur les prix et la disponibilité de l'énergie dans la France entière), la Ville de Grenoble a renforcé ses mesures de frugalité pour :

- > Réduire efficacement les consommations d'énergie de la ville afin de limiter l'impact budgétaire
- > Participer à l'effort national de réduction pour éviter les coupures d'électricité
- > Réduire l'impact climat des services publics grenoblois.

Quinze premières mesures ont été annoncées à l'automne 2022 par la Ville. Il s'agit par exemple de la température dans les gymnases passée de 16 à 14 °C ou encore de l'eau des piscines abaissée en moyenne à 26 °C. Le tout peut déjà entraîner théoriquement 5 %

de baisse des consommations d'énergie. Ces mesures ont été ajustées au fil de l'eau si nécessaire. Ce fut le cas par exemple de l'éclairage de certains cheminements dans des parcs de la ville qui ont été rallumés pour les besoins des usager-es.

À noter qu'il a été décidé du maintien des températures habituelles dans les crèches, résidences autonomes et les EPHAD afin de garantir un confort aux publics fragiles.

Dix actions supplémentaires ont été engagées au cours de l'hiver :

- > Création d'une instance de décision : le Groupe de Travail CARE (GT Coordination, Anticipation, Réponse à la crise Énergétique) réunissant élus, services concernés et principales directions
- > Mise en œuvre de deux plans d'actions constitués de diverses mesures, inspirées de la participation de tous les services :

- ***Baisse des températures dans les bureaux, piscines, gymnases, musées.**
- ***Réduction de l'intensité de l'éclairage public**
- ***Climatisation et chauffage sur bouton de relance et non plus en continue dans les bureaux**
- ***Responsabilisation des associations**
- ***Diminution de la consommation des véhicules municipaux, etc**

Bilan des mesures locales de sobriété \ Les mesures prises sur les bâtiments municipaux ont généré d'importantes économies d'énergie. Par exemple, le déclenchement du chauffage par les utilisateurs et utilisatrices sur les principaux centres administratifs



Protéger les biens communs

s'est révélé être une mesure particulièrement efficace en termes d'économies d'énergie. Concernant les gymnases et centres sportifs, l'économie de chauffage générée par la limitation de la température à 14 °C et le déclenchement du chauffage par les utilisateurs et utilisatrices lorsque cela était techniquement possible est de l'ordre de 25% sur l'ensemble des sites concernés.

Étude quantitative (donnée corrigé climat) : -25 % de consommation d'énergie à l'hôtel de ville et au bâtiment Claudel ; -22 % de consommation de chauffage au musée ; -20,5 % total ville gaz et chauffage urbain ; -9 % éclairage public (estimation pour un an).

Économie sur l'ensemble des bâtiments : -20 % sur les consommations de chauffage, soit près de 5,5 GWh économisés, et près de 400 k€ de dépenses évitées.

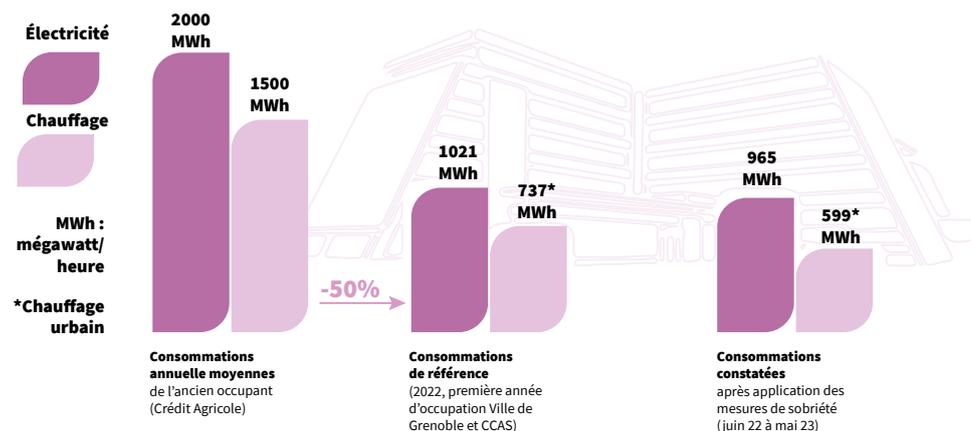
Étude qualitative : nombre de plaintes enregistrées auprès des occupant-es des bâtiments administratifs : 16 en novembre, 25 en décembre puis plus aucune. Un questionnaire pour connaître leur ressenti a été diffusé : 200 réponses sur 1000 agent-es concerné-es. Dans les piscines, la température plus basse n'est pas appropriée pour les enfants, avec une baisse de fréquentation observée à la piscine des Dauphins par exemple. Dans les salles de sport, la température abaissée n'est également pas adaptée aux habitudes des activités douces type yoga.

Du point de vue de la gouvernance interne de ce train de mesures, le GT CARE s'est réuni tous les mois au cœur de la crise en automne et hiver. Les rencontres sont plus espacées aujourd'hui. Depuis la sortie de l'hiver il est animé par le service transition énergétique et s'est réuni trois fois (avril, juin, septembre).

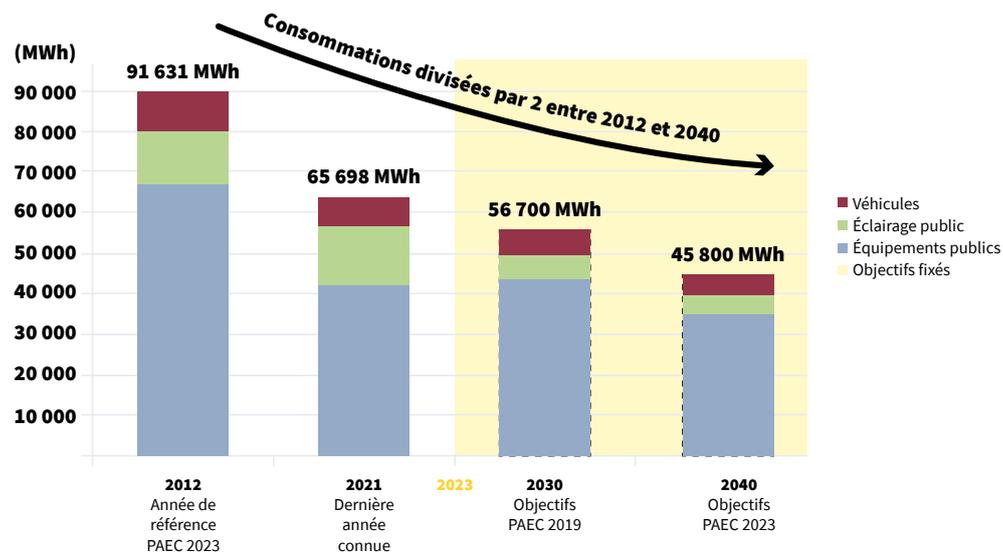
La sobriété énergétique fait partie intégrante de la politique de la ville, tout comme l'efficacité énergétique. Les ambitions en matière de réduction des consommations d'énergie du patrimoine sont portées au sein du Plan d'actions Air Énergie Climat de la Ville (voir graphique). Les mesures ont donc vocation à s'installer dans la durée, moyennant certaines adaptations selon leur acceptabilité et leur efficacité.

- > coordination de crise
- > participation globale des services

Consommation d'électricité et de chauffage du bâtiment Claudel



Consommation d'énergie du patrimoine, évolutions et objectifs du PAEC



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL MIS À DISPOSITION

En synergie avec les autres mesures prises par la Ville face à la crise énergétique, ce dispositif vise la réduction de 10 % en 2 ans des consommations dans les locaux communaux mis à disposition de tiers (majoritairement des associations).

Un objectif-plafond de consommation est affecté à chaque structure occupante et une subvention est versée à hauteur de l'objectif de sorte que si les consommations sont inférieures à l'objectif-plafond de consommation, la structure est bénéficiaire sur son bilan financier des consommations de fluides. Cet objectif-plafond est établi à partir des consommations passées et prend donc en compte l'adéquation usage / qualité thermique des locaux. Le dispositif est pensé pour être une opération blanche financièrement ou bien constituer une réduction des dépenses liées aux consommations de fluides : sur le budget municipal, les recettes obtenues par facturation des consommations sont censées être équilibrées par les dépenses de subventionnement des structures.

Initié en décembre 2022, une cinquantaine de structures ont intégré le dispositif, ce qui représente environ 30 000 m² de surface occupée, dont des bâtiments d'importance tels que des MJC, MPT et ME Bourse du travail, site de La Bifurk, pôle associatif Babel Saint-Bruno.

Au total, 22 visites d'accompagnement ont été effectuées par les technicien-nes de la Ville, avec l'expertise de la mission sobriété du Service transition énergétique, parmi lesquels l'ensemble des équipements socioculturels en lien avec les agent-es de la Direction éducation jeunesse.

Indicateurs principaux de réussite :

- Évolution des consommations (individuelles et globales)

- Retours sur les changements d'habitude, adaptation des usages (entretiens, indicateur qualitatif)

Un bilan semestriel des consommations est prévu pour septembre 2023 et un bilan annuel au premier trimestre 2024. Le dispositif poursuit son développement au fil de l'eau des conventionnements de mise à disposition, avec un déploiement complet d'ici fin 2025.

- > sobriété
- > soutenabilité
- > accompagnement



Guide des éco-gestes

Compilation d'actions à destination des associations

La **sobriété énergétique** correspond à un mode de vie permettant de réduire notre consommation énergétique en priorisant mieux nos besoins. Pour cela il est nécessaire de réaliser des changements d'habitudes, de comportements, notamment pour éviter le gaspillage énergétique.

Des actions globales

Sensibilisation

Sensibiliser le public sur le fonctionnement énergétique du bâtiment (explication lors de la visite). Sensibiliser l'équipe aux gestes de sobriété énergétique pour pouvoir pérenniser ces actions. Créer un routine commune de vérification des extinctions et de la sécurité à répartir entre les usagers. Si mise à disposition à d'autres association de salles, veiller à leur faire un briefing sur la sobriété.

Éclairage

Être attentif à l'extinction des lumières lorsque la luminosité naturelle est suffisante et en cas d'occupation. Responsabiliser les enfants et l'ensemble des usagers. Demander à régler les lumières automatiques si elles



Des actions pièces par pièces

Bureau

Débrancher les chargeurs et appareils pour éviter les veilles cachées chaque soir. Paramétrer les mises en veille des ordinateurs et imprimantes pour qu'elles se déclenchent plus rapidement en cas d'inutilisation. Éteindre son ordinateur ET l'écran ainsi que les imprimantes le soir et le weekend.

Salle d'activité

Régler les appareils consommateurs puis s'assurer de leur bonne utilisation, leur rationalisation et leur extinction. Ex : four à poterie. Adapter la température de la pièce à l'activité.

Cuisine

Baïsser le thermostat des chambres et armoires

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Des résultats convaincants sur les efforts engagés depuis 2015 \ Avec ses 11,44 M€ d'investissement, et 3,86 M€ d'économies financières réalisées, le Plan Lumière, mis en place en 2015, a aussi permis de nombreuses économies d'énergie et une amélioration globale du service rendu :

- la division par 2 de la consommation énergétique liée à l'éclairage public (-54 %) ;
- 70 % de réduction de la pollution lumineuse ;
- 85 % de pannes en moins et 75 % de sollicitations d'utilisateur-es en moins ;
- 900 luminaires à détection de présence ;
- 100 % des luminaires avec abaissement de puissance en milieu de nuit.

Le contrat de performance énergétique 2015-2023 arrive à échéance en fin d'année. Il avait pour objectifs de réaliser des économies d'énergie, de réduire la pollution lumineuse, et d'améliorer la qualité de service aux usagers.

De 2015 à 2023, le parc est passé de 19 300 à 17 290 points lumineux et la consommation annuelle de 12,4 GWh à 5,68 GWh. Le taux de panne instantanée, qui oscillait entre 6 et 10 % en début de contrat est désormais à 0,4 %.

À partir de 2024, l'éclairage revient en pilotage interne à la Ville de Grenoble avec pour objectifs renforcés :

- la sobriété (triple abaissement)
- la réduction des consommations
- la protection de la biodiversité

Protéger les biens communs

Depuis 2023, sobriété toute ! \ Parmi les 25 nouvelles mesures de sobriété prises ces derniers mois à la Ville dans le cadre du Plan de sobriété hivernal, cinq concernaient l'éclairage public :

- l'extinction de l'éclairage dans les parcs, à l'exception des principaux cheminements ;
- l'extinction de l'éclairage patrimonial, des illuminations de Noël à 23 h (contre 1 h du matin) et l'extinction de la Tour Perret ;
- l'extinction des dispositifs d'éclairage public les plus consommateurs et les moins efficaces, notamment le long du tram C ;
- l'abaissement de la luminosité d'un maximum de points lumineux géré par la Régie Lumière ;
- la mise en œuvre de trois paliers d'abaissement de puissance pour les luminaires LEDs : abaissement initial de 15 %, puis de 50 % en milieu de nuit et de 70 % en cœur de nuit.

Dans leur mise en œuvre, certaines mesures ont pu être ajustées au fil de l'eau. Ce fut le cas par exemple de l'éclairage de certains cheminements dans des parcs de la ville qui ont été rallumés pour les besoins des usager-es. L'abaissement de la luminosité et la mise en en place des trois paliers d'abaissement ont impliqué la reprogrammation d'un total de 9500 points lumineux LEDs de la ville : l'opération a démarré en janvier 2023 et s'est terminée en juin. Enfin, l'extinction des dispositifs d'éclairage les plus consommateurs concerne environ 1400 points lumineux.

En plus des réductions déjà permises par le Plan Lumière, ces mesures supplémentaires entraînent de nouveaux résultats positifs avec une économie de 9 %,

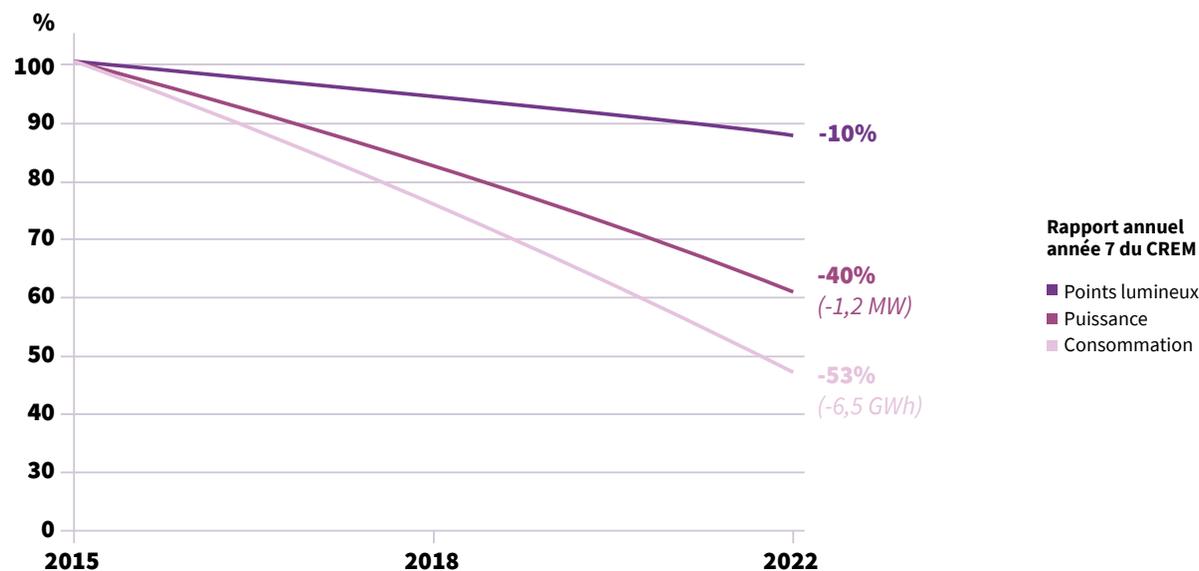
soit - 0,5 Gwh, pour les consommations énergétiques de l'éclairage public sur un an.

Budget : 800 000 à 1,5 M€ TTC/an d'investissement et 1 M€ à 700 000 € TTC/an de fonctionnement.

- > sobriété
- > économies
- > protection de la biodiversité
- > sécurité



Régie Lumière Ville de Grenoble



L'EXTINCTION DES VITRINES COMMERCIALES

Dans le cadre du Règlement local de Publicité Intercommunal, les commerces de Grenoble ont l'obligation d'éteindre leurs enseignes (vitrines) entre 23 h et 7 h du matin. Une première opération de contrôle a eu lieu le 12 janvier dernier pour sensibiliser les commerçant-es au respect de la réglementation.

Sur 1021 commerces contrôlés, 47 infractions ont été relevées. Les commerces qui présentaient des enseignes allumées hors de la période autorisée ont reçu un courrier d'avertissement leur demandant de se conformer à la réglementation, sous peine, suite à des contrôles ultérieurs, de s'exposer à une verbalisation.

Outre le respect de la réglementation, l'effort de sobriété à mener repose sur chacun-e, tous secteurs d'activités confondus.

EXPLORATION DU FUTUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Design Fiction produit des récits ou des objets fictifs visant à aider un public cible à mieux appréhender les conséquences de la prise de décision. Dans le contexte de la crise énergétique de l'hiver 2022-2023, la démarche Grenoble 2040 a mobilisé cette discipline afin d'explorer et de mettre en débat l'impact de la mise en place de mesures de sobriété énergétique sur le quotidien des agent-es. Cette première expérimentation du Design Fiction en interne était l'occasion de faire découvrir la discipline aux élu-es et aux agent-es à travers un sujet d'actualité, afin de les inciter à la mobiliser de nouveau dans de futurs projets.

En début de projet, l'équipe Grenoble 2040 a étudié le recueil d'idées en matière sobriété énergétique qui n'ont pas été retenues dans la liste des mesures

déployées par la Ville de Grenoble durant l'hiver 2022-2023. Ces mesures dessinaient six tendances que pourrait suivre la sobriété énergétique dans les années à venir. Au cours de 2 ateliers d'écriture collectifs (2fois 2h), ces tendances ont été déclinées en récits racontant le quotidien d'agent-es qui vivraient dans ces futurs.

Grâce à ce travail exploratoire, l'équipe a conçu un objet fictif, prenant la forme d'un compteur d'énergie dystopique, qui a été présenté aux élu-es lors d'un atelier (02/05/23). Ce design fiction a permis d'identifier et de mettre en débat des questions éthiques quant à l'impact sur le quotidien des agent-es du service public de la mise en place de mesures de sobriété de plus en plus contraignantes. Les six tendances et l'objet fictif ont été des vecteurs de débat efficaces qui ont réussi à immerger les participant.es dans les futurs questionnés.

La Ville de Grenoble est la première collectivité française à avoir internalisé l'approche Design Fiction. Ce projet était donc un moyen de développer une méthodologie propre à la Ville. Pour cette raison, une synthèse du déroulement du projet est en cours.

Budget : 180 € (achat fournitures et accès fab lab)

- > design Fiction
- > sobriété énergétique
- > grenoble 2040



Protéger les biens communs

AGIR SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

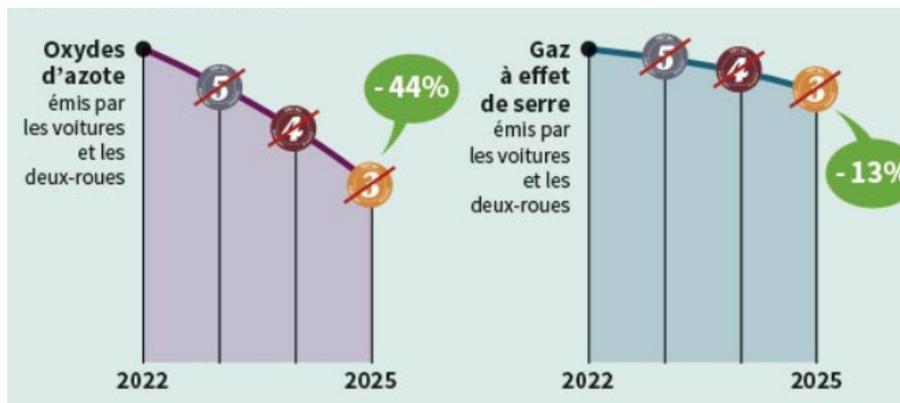
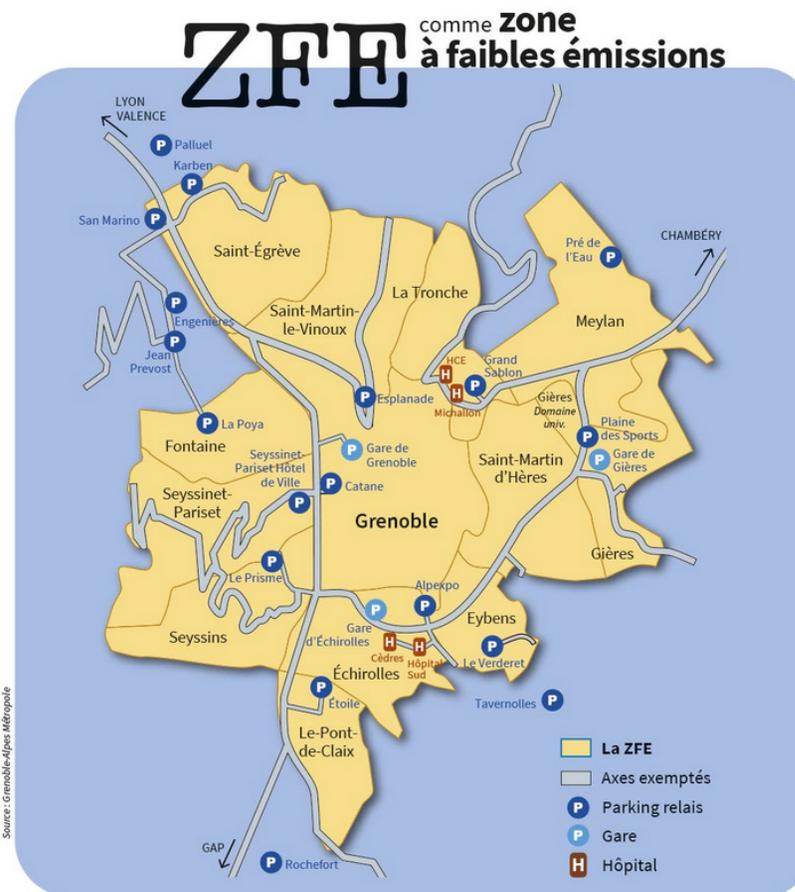
MISE EN PLACE DE LA ZFE POUR LES VÉHICULES DES PARTICULIERS

Depuis juillet 2023, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) est déployée sur 13 communes de la métropole grenobloise pour les véhicules des particuliers. Cette ZFE vient compléter celle mise en place en 2019 pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds. La ZFE permettra d'améliorer efficacement la qualité de l'air et répond aux obligations de la loi Climat et résilience et du Plan de protection de l'atmosphère.

Pour la Ville de Grenoble, agir sur la qualité de l'air est avant tout une politique de santé publique et de justice sociale. Dans l'agglomération grenobloise, la pollution atmosphérique a deux principales origines : le chauffage au bois peu performant (ou dysfonctionnel) et les transports. Avec la mise en place de la ZFE, les émissions d'oxydes d'azote des voitures particulières et des deux-roues à moteur devraient diminuer de 44 % entre 2022 et 2025. La ZFE devrait aussi permettre une baisse de 13 % des émissions de gaz à effet de serre. (voir schéma)

L'enjeu d'une Zone à Faibles Émissions est donc surtout de réussir à transformer en profondeur les mobilités, pour délaisser l'usage de la voiture au profit des transports en commun et des modes de déplacement actifs, marche et vélo. Grenoble compte renforcer la communication sur les aides financières qui accompagnent la ZFE : sous condition de ressource, un foyer va pouvoir bénéficier de 1 000 € par an s'il se sépare de son véhicule au profit des transports en commun, du vélo ou de l'autopartage. La Ville agira aussi financièrement en 2024 pour faciliter les mobilités des plus modestes.

Toutefois, le règlement d'application de cet outil pourtant prometteur n'est pas à la hauteur des enjeux pour la Ville de Grenoble.



« Nous aurions aimé aller plus loin. De notre point de vue, nous avons l'occasion de réellement révolutionner les mobilités à l'échelle du bassin de vie [...]. Les enfants qui ont un organisme en formation respirent un air pollué parce que l'on refuse de se défaire de cette addiction à la voiture. Rappelons aussi que cette pollution cause environ 300 décès par an dans l'agglomération. Sans oublier toutes les pathologies chroniques : asthme, maladies cardiovasculaires, cancers... ». Pierre-André Juven, adjoint à la santé, interrogé par Gre.mag.

CONTRIBUTION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES MUNICIPALE

Dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions, la Ville de Grenoble a souhaité être exemplaire

dans ses actions pour réduire l'exposition des populations en milieu urbain à la pollution atmosphérique, avec notamment la sortie du gasoil en 2025.

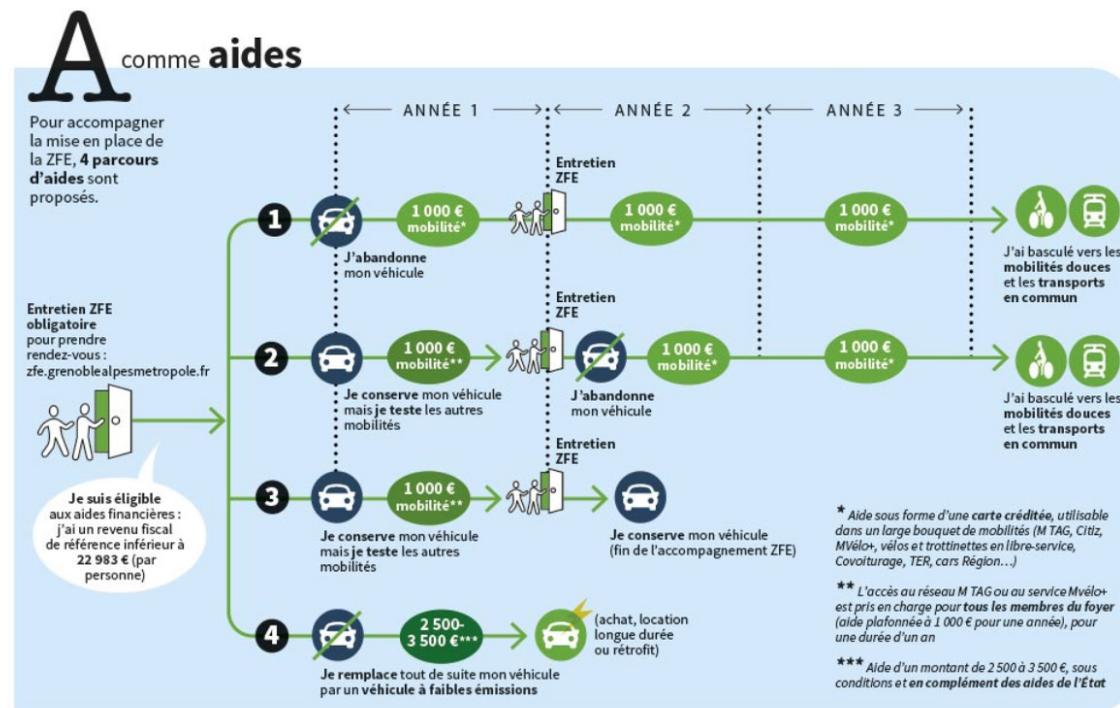
Un budget d'investissement d'un montant total de 15 M€, de 2018 à 2026, a ainsi été adopté pour permettre le renouvellement des véhicules (VUL et PL) concernés par l'application des prescriptions réglementaires de la ZFE. Cette décision fait suite à une étude détaillée de sa flotte en 2018 qui planifie l'acquisition de véhicules essence, électriques et GNV en remplacement des véhicules diesel.

Le Plan air énergie climat de la Ville prévoit par ailleurs une réduction des gaz à effet de serre de la flotte de

véhicules de 22 % en équivalent CO2 entre 2017 et 2030.

Le verdissement de la flotte automobile entrepris a permis de diminuer les émissions de dioxyde d'azote (Nox) de 40 % par rapport à 2017. On estime en effet que les nouveaux véhicules ont permis d'économiser une 2,2 tonnes de Nox par an.

Atmo Auvergne Rhône-Alpes a confirmé une amélioration de la qualité de l'air depuis une dizaine d'années pour les polluants soumis à réglementation, même si la situation reste sensible pour les habitant-es les plus exposé-es, en particulier en proximité routière.



Source : Grenoble-Alpes Métropole

© Philippe Mouche

Protéger les biens communs

Bilan du renouvellement \ 217 véhicules renouvelés depuis 2018 : 109 GNV, 48 électriques, 51 essences, 4 hybride, 4 diesel, 1 retrofit (36 berlines, 153 utilitaires, 19 poids lourds et 9 engins propreté urbaine). Le renouvellement se poursuit pour supprimer les CQA2 d'ici juillet 2025. Et réduction de la flotte : 211 véhicules en moins par rapport à 2014 (dont 58 véhicules transférés à la Métropole en 2015-2016).

Budget : 10,54 M€ dépensés entre 2018 et 2023

- > verdissement de la flotte
- > baisse des émissions de NOX
- > optimisation de la flotte

MISE EN PLACE D'UN POOL DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LES AGENT-E-S DE CLAUDEL

Le verdissement de la flotte se traduit notamment par l'acquisition de véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques. L'atelier mécanique structure et organise également le déploiement par pool de véhicules électriques : un nouveau pool de 7 véhicules électriques a été constitué pour les agent-es du site Claudel (en remplacement de 15 véhicules alloués aux services), en complément des pools existants à l'hôtel de ville et sur le site de l'Alliance. Cela implique une gestion des prises électriques de charge, avec l'appui technique du Service transition énergétique : gestion des bornes prioritaires lors de charges simultanées, gestion de la puissance allouée, mesure des consommations d'énergie, logiciel de télégestion, suivi des éventuels défauts de fonctionnement, etc.

À noter que la ville de Grenoble se fournit à 100 % en électricité verte.

RECOURS DE LA VILLE CONTRE LE 3^e PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

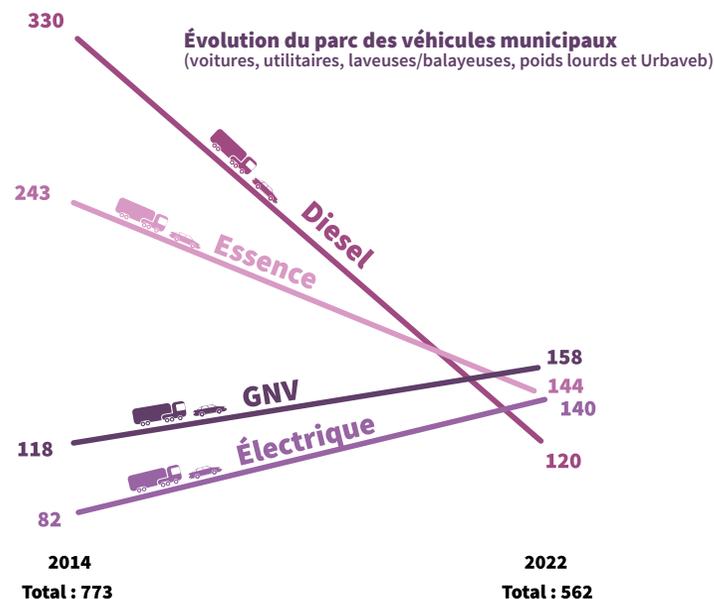
Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont élaborés à l'initiative des Préfets, en concertation avec les acteurs du territoire. Ils prévoient des actions permettant de ramener les concentrations de polluants de l'air sous les seuils réglementaires dans les délais les plus courts possibles (domaine de l'industrie, des transports, du résidentiel tertiaire et de l'agriculture).

Suite à l'approbation du 3^e Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise par la préfecture de l'Isère en décembre 2022, la Ville de Grenoble a déposé en début d'année 2023 un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble.

Les seuils et les limitations de pollution atmosphérique prévus dans ce plan pour la période 2022-2027, sont insuffisants pour protéger la santé et l'environnement des habitant-es de Grenoble et des communes alentours. Cette absence d'ambition réglementaire de l'État expose des milliers d'enfants à des problèmes respiratoires et maladies cardio-vasculaires. Aujourd'hui, on recense plus d'un décès prématuré par jour dans l'agglomération grenobloise. Face à ce constat alarmant, la Ville requiert des engagements concrets en matière de politique publique de mobilité et de rénovation énergétique. Grenoble est la première collectivité à attaquer un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

La Ville demande donc l'annulation et la réécriture d'un PPA plus ambitieux et respectueux de la santé des habitant-es des communes exposées aux polluants atmosphériques (particules fines et dioxyde d'azote). Un retour du Tribunal administratif est attendu au premier semestre 2024. La ville de Grenoble est la seule, à ce jour, à avoir attaqué le PPA3. Des collectifs citoyens sont néanmoins à l'initiative de recours similaires à Lyon et Marseille.

Composition de la flotte de véhicules Ville de Grenoble entre 2014 et 2023



Véhicule	2014	2017	1 ^{er} janvier 2023
Berline	200	165	120
Véhicules Techniques	425	382	325
Poids Lourds	52	49	47
URBAVEB	56	56	33
Engins Nettoyement	40	40	37
Total	773	692	562

CHANGEZ DE POÊLE POUR CHANGER D'AIR



PRIME AIR-BOIS

En complément du soutien financier apporté par l'État et la Métropole, la Ville a mis en place une prime air-bois communale de 400 à 800 € pour inciter les particuliers à renouveler leur système de chauffage au bois non performant.

Depuis le début de la mise en place de la Prime air-bois communale fin 2021, 70 aides (soit 38 000 €) ont été attribuées aux particuliers pour les accompagner dans le renouvellement de leur système de chauffage au bois peu performant. Cette année, dans le cadre du Plan de protection de l'atmosphère, un arrêté préfectoral d'août 2023 interdit l'utilisation des foyers ouverts à partir d'octobre 2024 et l'utilisation des appareils de chauffage au bois non performants à compter de 2026.

Budget : 40 000 € / an (inscrits au Plan pluriannuel d'investissement).

- > air
- > santé
- > subvention

LES LUMIÈRES DE LA QUALITÉ DE L'AIR BRILLEN À LA BASTILLE

Depuis l'expérimentation de mise en lumière de la Tour Perret en 2022 à l'occasion de l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe, les partenaires du projet ont poursuivi les réflexions pour proposer un dispositif d'information de la qualité de l'air pérenne et visible du plus grand nombre. Atmo Auvergne Rhône-Alpes, la Régie du téléphérique, Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble se sont ainsi associés pour proposer cet affichage ailleurs sur l'espace public.

Depuis février 2023, tous les soirs, de 19h à 23h, le pylône s'illumine aux couleurs de l'indice Atmo pour informer les habitants de la qualité de l'air prévue le lendemain à Grenoble : du bleu à magenta, correspondant à une qualité de l'air de bon à extrêmement mauvais. **L'objectif de cette installation est de faciliter l'accès à l'information et de favoriser le changement des comportements en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.**

En 2021, le Conseil d'État avait condamné le gouvernement français à verser une astreinte financière, en raison d'actions jugées insuffisantes pour respecter les valeurs réglementaires de qualité de l'air. Plusieurs associations et organismes engagés dans la lutte contre la pollution de l'air ont bénéficié de cette astreinte. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'affecter une partie de ce montant à l'affichage de la qualité de l'air dans l'espace urbain. Atmo a pris en charge les frais d'équipement et la maintenance du dispositif.

DEMAIN
L'AIR SERA...



Bon



Moyen



Dégradé



Mauvais



Très mauvais



Extrêmement mauvais

Protéger les biens communs

Un sondage régional BVA réalisé pour Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 avait mis en évidence les besoins d'information des habitants sur la qualité de l'air au plus près de leur lieu de résidence : première étape pour permettre aux habitants de préserver leur santé (limitation des activités physiques, protection des personnes sensibles...) et pour encourager le passage à l'action : remplacer un ancien appareil de chauffage au bois, ne pas brûler les déchets végétaux, limiter l'usage de la voiture, respecter les mesures mises en place en cas d'épisode de pollution, etc.

Cette action pérenne contribue au volet « information/sensibilisation des habitants » du Plan Air Énergie Climat de la Ville de Grenoble.

- > qualité de l'air
- > sensibilisation
- > changement de comportements



DES PAPILLONS ET DES HOMMES

A Grenoble, des jardinières et jardiniers observent la nature et nous invitent à choyer le vivant.



Une exposition dessinée, inspirée de la thèse de Marine Gabillet et du suivi des papillons de jour par les jardinières de la ville de Grenoble à travers le programme national de sciences participatives «Propage», réalisée par les étudiant.es de l'École Emile Cohl de Lyon.

Partez à la découverte de la vie secrète des parcs de Grenoble et suivez l'histoire des jardinier.es pour comprendre les bienfaits de la végétation qui nous entoure... et même vous en inspirer chez vous !



Illustration & scénarisation
Emma Wos, Louna Gauriaud, Héloïse Lemieux, Mathilda Abou-Samra, Léonore Stuckens, Laura Danière, Nina Girardot, Romain Lacau

Juin 2022 Projet porté par l'association Les milieux Grenoble Capitale Verte 2022



PROTÉGER LE VIVANT

GRENOBLE ENGAGÉE POUR LA NATURE

Cette année la Ville a candidaté au label « *Territoire engagé pour la Nature* » pour rejoindre les 434 autres collectivités engagées en France, en particulier Grenoble-Alpes Métropole déjà labellisée. La candidature permet de mettre en lumière les réalisations de la Ville sur la biodiversité en matière d'aménagement du territoire, de trames écologiques, de mobilisation citoyenne et de connaissance. La labellisation s'inscrit dans la continuité des plans d'action pour la biodiversité menés par la Ville depuis plus de 10 ans.

CINQ ACTIONS ONT ÉTÉ MISES À L'HONNEUR :

- > L'accompagnement des projets urbains et la désimperméabilisation ;
- > L'aménagements pour la faune ;
- > La gestion de la Bastille ;
- > La gestion des cimetières ;
- > La protection du patrimoine arboré.

La rédaction de cette candidature a été une occasion pour mobiliser les autres services de la Ville, comme l'urbanisme et citoyenneté. La Ville va s'appuyer sur cette candidature pour formaliser sa stratégie de développement de la biodiversité en milieu urbain et naturel (Bastille). Une délibération est prévue début 2024. La reconnaissance à travers le titre de Capitale Française de la Biodiversité sur le thème 2024 « *Sobriété et biodiversité* » est également en réflexion.

Les réalisations en faveur de la biodiversité se poursuivent par ailleurs : nouvelle mare au parc Jean Verlhac, la pose de nichoirs au cimetière du Grand Sablon, les plantations de pelouses fleuries dans toutes la Ville y compris au cimetière, etc.

- > restaurer
- > protéger
- > nature

LA BIODIVERSITÉ SUIVIE À LA LOUPE

Démarré en 2014, un suivi précis de la biodiversité est réalisé sur les espaces verts de Grenoble. L'enjeu est d'évaluer les effets des pratiques de gestion des espaces verts et de sensibiliser les agent-es aux résultats de leur travail sur la biodiversité.

La biodiversité est évaluée grâce à 3 protocoles nationaux : les papillons de jour par les agent-es de la Ville (proptocole PROPAGE), les oiseaux par la Ligue de Protection des Oiseaux – LPO (STOC, EPOC) et la flore par l'association Gentiana (transects « *points contact* »). 12 jardinier-es municipaux sont mobilisé-es environ 3 jours par an pour les relevés sur le terrain. En 2023, une synthèse des suivis a été réalisée, avec des enseignements riches pour orienter la gestion écologique des espaces verts.

À cette occasion, la Ville a pu diffuser ses résultats lors d'une journée de témoignage à Lyon ouverte aux autres collectivités de la région. Une bande dessinée « *Des papillons et des hommes* » a également été publiée à cette occasion : celle-ci a été déclinée en panneaux exposés aux beaux jours au Jardin des plantes.

Le suivi de la biodiversité grenobloise se poursuit, en développant les animations grand public, notamment

au Jardin des plantes en collaboration avec le Muséum de Grenoble.

Budget : 4 800 € par an pour le suivi externalisé aux associations

- > biodiversité
- > évaluer

LA BIODIVERSITÉ À L'HONNEUR

La Ville de Grenoble souhaite sensibiliser les habitants à la préservation du vivant en ville, face à l'érosion voire l'effondrement de la biodiversité. L'ambition est aussi de changer le regard des usagers sur la gestion naturelle des espaces verts, avec la présence de zones refuge en herbe haute pour le bonheur de la microfaune par exemple.

Les actions de sensibilisation ont fortement mobilisé les équipes du Service Nature en ville avec 8 événements sur la biodiversité réalisés au cours du premier semestre 2023 : deux animations dans le cadre du comptage national des oiseaux des jardins, aux parcs Marliave, Paul Mistral et Flaubert, en janvier et mai 2023 ; une animation dans l'espace « Minute papillons » au Jardin des Plantes dans le cadre de la Nuit au Musée, deux sorties découverte de la faune et de la flore à la Bastille en mai dans le cadre de la Biennale des Villes en Transition, un concert des Jardins et des Hommes au Jardin des plantes également en juin.

De plus, cette année et pour la première fois pour la Ville, deux parcs ont été labellisés « Refuge « LPO » : le parc Marliave avec une inauguration du refuge le 28 janvier et le parc Flaubert en juin. Ces labellisations sont le fruit d'initiatives d'habitant-es des quartiers Berriat et Flaubert. L'inauguration du Refuge LPO

Protéger les biens communs

du Parc Flaubert le 25 juin s'est faite en présence d'Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO. Ces inaugurations ont permis de rassembler 400 personnes environ et ont bénéficié d'une couverture presse importante.

Le suivi de la biodiversité et l'animation de visites de ces Refuges seront assurés par des bénévoles de la LPO habitant le quartier, en accord et parfois avec la collaboration des services de la Ville. L'équipe de jardinier-es de la Ville a pour mission d'entretenir ces refuges et d'aménager le parc pour un meilleur accueil de la faune.

Les 2 Refuges LPO constituent de nouveaux lieux de prédilection pour proposer des démarches pédagogiques de sensibilisation à la nature. Les groupes d'habitant-es référents pour ces 2 refuges proposent désormais des animations pour faire découvrir la faune près de chez soi. Les animations et évènements sur la biodiversité sont adaptés chaque année, selon les opportunités.

Budget Refuges LPO : 6 000 € pour 5 ans (dont installation des nichoirs)

Budget sensibilisation / animations : 10 000 €



DES JARDINS ET DES HOMMES

Un spectacle poétique
pour découvrir les
jardins de la ville et
leur biodiversité
autrement.

RDV LE
25 JUIN
2023 À 17H
AU JARDIN
DES PLANTES

Patrick SCHEYDER au piano, Allain BOUGRAIN DUBOURG
et Abdelghani BENHELAL conteurs et chanteurs



Télérama



> biodiversité

> refuge LPO

> partage

ÉVOLUTION DU FLEURISSEMENT VERS LES VIVACES

Face aux défis du changement climatique et des crises sécheresses à venir, face à l'importance de réduire notre impacte carbone, l'évolution de la production horticole et du jardinage vers plus de vivaces semble une voie intéressante. L'été 2022 et sa crise sécheresse ont marqué les esprits, les massifs d'annuelles plantés à la fin du printemps ont été pour la plupart arrachés par les agent-es en charge du fleurissement dès le mois de juillet suite à l'arrêté préfectoral interdisant strictement leur arrosage.

Les vivaces sont des plantes herbacées non-ligneuses dont la durée de vie s'étale sur plusieurs années (2 à 3 ans jusqu'à 10 ans et même plus selon les espèces et les variétés). Plus rustiques et installées dans le temps, elles demandent moins d'arrosage et permettent de limiter la consommation de matières premières et d'énergie dans la stratégie de fleurissement de la ville. L'Unité plante et atelier du Service nature en ville de la Ville de Grenoble s'est fixé pour objectifs :

- Développer une palette végétale de vivaces capable de résister à la sécheresse et favorable à la biodiversité ;

- Avoir des massifs de vivaces participants à l'embellissement de la ville au fil des saisons

- Baisser l'empreinte carbone de la production horticole et de la gestion des massifs (diminution du chauffage des serres et consommation électrique, baisse de 50 %

du nombre de godets plastiques utilisés, réduction de l'arrosage dans les massifs)

- Trouver une optimisation et adapter l'outil de production horticole et de la gestion du fleurissement en ville.

En 2023 un état des lieux de l'occupation saisonnières des serres du centre horticole a été dressé ainsi que la création d'un catalogue de 65 variétés de vivaces et 10 000 vivaces produites : 25 % des massifs de la ville sont en fleurissement mixte, intégrant des plantes vivaces. Une gamme de pieds-mères a été développée et deux massifs de démonstrations réalisés. Sur le plan de la formation, des visites d'un site de production horticole (Lyon) et des massifs d'une ville (Albertville) ont eu lieu et une formation plantes vivaces a été organisée. Un groupe de travail (GT) mixte rassemblant des agent-es de production horticole et des parcs et jardins a été constitué avec la présence de la cheffe de service, des technicien-nes et agent-es de terrain : 8 GT sont été organisés en 2023.

Des résultats encourageants sont déjà visibles du côté de la production : 65 % des variétés ont eu un taux de réussite supérieur à 70 %. 75 % des équipes de jardiniers ont participé sur la base du volontariat à la phase test de plantation des vivaces. Des axes de progrès sont également identifiés tant du côté production que du côté jardin, avec notamment l'estimation de la consommation en eau des massifs. L'évolution du fleurissement de la ville demeure un processus d'amélioration continue et de nombreuses actions sont planifiées pour 2024.

Budget : 13 000 € en fonctionnement

- > vivaces
- > fleurissement
- > changement climatique

CARRÉ NATUREL AU CIMETIÈRE

Premières ventes d'emplacements 2026

La Ville a prévu de créer dans le cimetière Saint Roch un espace « Carré naturel » réservé à des inhumations écologiques. Pour cela, un espace végétalisé doit être créé pour permettre des inhumations les plus respectueuses de l'environnement possibles dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La réflexion menée par le Service relations aux usagers de la Ville a permis de déterminer le secteur du cimetière concerné, et de planifier la récupération sur les trois prochaines années des emplacements nécessaires pour le projet. Une procédure d'abandon va être lancée en octobre 2023 sur de nombreuses concessions perpétuelles. Les études d'aménagement de ce carré naturel démarreront en 2024. Il est prévu que fin 2024 la Ville de Grenoble soit propriétaire dans cet espace d'environ 950 emplacements.

Budget : 280 000 € (Plan pluriannuel d'investissement 2024 - 2028) + une partie de l'APCP cimetière soit environ 400 000 €

- > plan cimetière
- > funérailles écologiques

LES PLANTATIONS PARTICIPATIVES SE POURSUIVENT À MISTRAL

La Ville de Grenoble a organisé un Chantier Ouvert au Public (COP) le 25 janvier dernier pour réaliser la plantation participative de 500 arbres au sein d'un bosquet boisé (composé au total de 1150 petits plants issus de 19 espèces différentes) dans le quartier Mistral. De nombreux participant-es se sont mobilisées : des membres de la Maison de l'enfance Bachelard, des étudiant-es des KAPS (Koloc' A Projets Solidaires), des personnes d'un ESAT (Établissement et Service d'Aide



par le Travail), une classe de l'école Anatole France, des familles en lien avec la MDH Anatole France ou encore la pépinière d'entreprises « La Pousada ».

Lancés en 2018, les Chantiers Ouverts au Public font partie des dispositifs développés par la Ville de Grenoble pour permettre à des bénévoles de s'investir dans la vie des quartiers dans une ambiance d'ouverture, de coopération et de partage.

Pour ce site de plantation, la Ville développe une nouvelle façon de planter des arbres afin d'obtenir un effet boisé proche de celui d'une forêt, de créer un effet végétal plus rapide et de maximiser la biodiversité. L'année dernière, en février 2022, une plantation participative avait déjà été organisée dans le quartier, à quelques mètres de ce nouveau chantier : au total 500 arbres avaient été plantés par environ 150 personnes, enfants et adultes.

Huit mois après la plantation participative de ce bosquet boisé à Mistral, sur plus de 900 arbres plantés il a été constaté un taux de reprise de 82 %.

- > participation
- > végétalisation
- > biodiversité

Protéger les biens communs

ECOPÂTURAGE EN PARCOURS

Le projet d'écopâturage en parcours a démarré en 2022 et est monté en puissance sur l'année 2023. L'écopâturage en parcours permet de participer à l'entretien des espaces verts, au profit de la biodiversité, de créer du lien entre les usagers et l'animal et de garantir une vie digne aux 10 brebis composant le troupeau. Grâce au parcours les brebis se déplacent dans plusieurs espaces verts de la ville, elles sont plus visibles et accessibles pour les usagers et animent l'espace public.

En 2023, le projet s'est développé avec notamment :

- la mise en place de parcours sur de nouveaux espaces, par exemple au parc de l'Alliance et au parc Jean Verlhac de la Villeneuve ;

- le démarrage du parcours libre à La Bastille : troupeau guidé par les bergers de type transhumance ;

- l'achat d'une bétailière pour le transport des brebis ;

- la participation aux événements de sensibilisation portés par la Ville : Les 48h de l'agriculture urbaine, les journées portes ouvertes du Centre horticole, la Biennale des Villes en Transition, la journée de la résilience (prévue en octobre).

Au total se sont 2,5 hectares d'espaces verts qui ont été pâturés en 2023. La période de pâturage se déroule d'avril à novembre sur l'espace public. La démarche croise celle du comptage des papillons (PROPAGE) sur certaines prairies pâturées pour évaluer la qualité de gestion. Les retours sont très positifs de la part des usager-es et aucune incivilité sur le troupeau n'est à signaler. L'hiver, les brebis sont mises à l'abri au centre horticole.

Budget : 8 000 €



- > mouton
- > transhumance
- > bien être animal

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE À GRENOBLE

Depuis 2020, la Ville de Grenoble a initié un travail systémique sur la sécurité alimentaire. Dans ce cadre, elle souhaite poursuivre sa politique en faveur de l'agriculture urbaine en favorisant son développement sous toutes ses formes, tout en structurant ce mouvement protéiforme. La « Stratégie de la ville de Grenoble pour le développement de l'agriculture urbaine pour la période 2023-2026 » a été adoptée en ce sens en juin dernier (Conseil Municipal du 26/06/23).

Le territoire grenoblois connaît ces dernières années une demande citoyenne grandissante pour cultiver dans la ville, comme en témoignent les nombreux

projets lauréats des budgets participatifs relevant de cette thématique : ferme pédagogique, jardins collectifs, poulaillers, vergers, etc.

En 2023, l'ambition de la Ville, en tant que commune urbaine, est de s'affirmer comme cheffe de file sur l'agriculture urbaine à l'échelle métropolitaine, en poursuivant sa politique et en expérimentant de nouvelles formes de production, en milieu obscur par exemple. Plus globalement, il s'agit de reconnecter les urbains à leur alimentation en leur offrant une diversité d'espaces nourriciers en ville, qu'ils revêtent l'apparence de micro-fermes biologiques intensives, de forêts comestibles, ou encore de jardins pédagogiques. En aucun cas il n'est envisagé de viser une quelconque autonomie alimentaire localement. Le plan d'actions proposé par la Ville pour les trois années à venir s'inscrit en cohérence avec le projet alimentaire inter-territorial (PAiT) de la région grenobloise dont la Ville de Grenoble est un partenaire actif, ainsi qu'avec la stratégie agricole métropolitaine.



Cette stratégie définit le plan d'actions de la Ville de Grenoble en matière d'agriculture urbaine, pour la période 2023-2026. Ce plan d'actions se décline en cinq axes :

1. Sécuriser et ouvrir les opportunités foncières pour l'installation d'agriculture urbaine

- explorer le potentiel des terrains de sport et des piscines hors d'usage
- ainsi que les projets d'aménagement type ZAC

2. Développer l'agriculture urbaine professionnelle pérenne et démonstrative

- concrétiser le nouveau projet de ferme urbaine professionnelle GrandAlpe d'ici fin 2025
- finaliser l'étude de faisabilité pour l'installation d'une champignonnière au Bastion Poudrière et engager un premier prototype de culture d'ici fin 2026
- participer annuellement au festival international des 48 heures de l'agriculture urbaine

3. Encourager la pratique de l'agriculture urbaine citoyenne

- poursuivre le développement d'espaces à cultiver et l'accompagnement des jardiniers membres des jardins collectifs
- expérimenter la création d'une forêt comestible d'ici fin 2024

4. Consolider le réseau partenarial et la recherche à toutes les échelles

- enclencher un travail de recherche sur la dépollution

des eaux prélevées dans la nappe à Grenoble à destination de l'irrigation agricole avec l'Agence de l'eau

- contribuer au groupe de travail sur la réhabilitation des sols en vue de les cultiver (avec CRISALID)

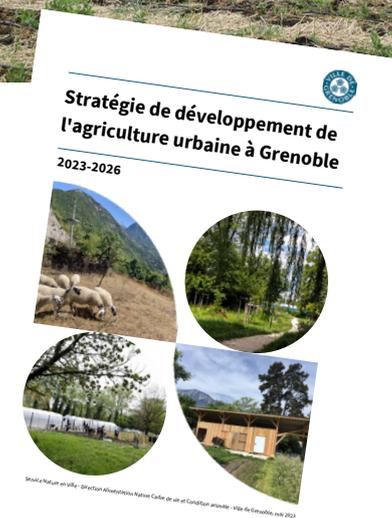
5. Renforcer l'organisation dédiée à l'agriculture au sein de la Ville

- coordonner le travail inter-services sur la politique agricole et alimentaire
- diffuser et faire connaître la stratégie agricole de la Ville en interne et auprès des citoyens

Cette année, outre la formalisation de cette stratégie structurante, la Ville a repris le pilotage du projet de ferme urbaine GrandAlpe (en lien avec la Métropole) et sélectionné un nouveau porteur de projet lauréat, et fait modifier le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) afin d'autoriser les activités agricoles, tous zonages compris, dans son périmètre. Techniquement, un forage a été réalisé à la ferme des Jardins Détaillés (sur le site du Centre horticole) pour l'irrigation des cultures maraîchères. Des actions de sensibilisation continuent d'être organisées chaque année, notamment pour les 48h de l'agriculture urbaine (tenue d'un stand Ville de Grenoble, participation des agent-es à un colloque, etc.).

Budget : 250k€ (Plan pluriannuel d'investissement - 2023)

- > agriculture urbaine
- > micro-ferme en ville
- > alimentation



Protéger les biens communs

BIEN-ÊTRE ET CONDITION ANIMALE

Face à l'urgence climatique et les profondes menaces sur la biodiversité, la municipalité continue de tracer la voie d'une ville qui accélère les transitions sociales, environnementales et animales. Les mots d'ordre : bien-être animal, réduction de leur souffrance et intégration dans la ville. À Grenoble et dans la Métropole, des actions concrètes sont mises en œuvre par les différents services, en lien avec les associations protectrices des animaux. Les actions conduites à Grenoble mettent en œuvre les orientations et le plan d'actions 2021-2026 en matière de condition et bien-être animal, délibération-cadre adopté au Conseil Municipal du 14 juin 2021. Cette année, une chargée de mission à la condition animale, dédiée exclusivement à cette thématique, a été recrutée à la Ville.

Grenoble, une ville pour les animaux \ La Ville de Grenoble a obtenu la première place sur la période 2020-2022 du classement L-214 « Une Ville pour les Animaux », devant Strasbourg et Montpellier. M. le Maire et son adjointe en charge de la condition animale se sont vus remettre, lors d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville le 10 novembre 2022, le premier prix de ce classement. Les indicateurs de ce classement sont à réactualiser chaque année.

- > Condition animale
- > Association L-214
- > Exemplarité

Mon chien au bureau \ En mai 2021 avait été lancé le projet expérimental « Mon animal au bureau », autorisant alors six agents travaillant au premier étage de l'Hôtel de ville, à venir avec leur chien. Ce projet a été une réussite et a été pérennisé à la fin de l'année expérimentale. En 2023, le projet est en cours de réactualisation. Un nouveau règlement est en cours

de rédaction et le projet s'intitule désormais « Mon chien au bureau ». L'objectif est d'élargir le dispositif à l'ensemble de l'Hôtel de ville et de l'ouvrir à d'autres bâtiments administratifs.

- > Animal au bureau
- > Chiens
- > Qualité de vie au travail

Se marier en présence de son chien \ La Ville de Grenoble qui autorisait déjà la présence de chiens pendant les cérémonies de mariage, a souhaité communiquer plus largement sur cette opportunité. Une fiche informative a été réalisée, elle est distribuée aux futurs mariés lors du dépôt de la demande. Un premier mariage en présence de deux chiens a eu lieu en 8 septembre, sans aucun problème causé. La Ville souhaite « banaliser l'exceptionnel ».

Création d'un abri à chats libres Chatipi \ Offrir un refuge et des soins aux chats errants et, une fois stérilisés et identifiés par puçage, leur donner le statut de « Chats libres », c'est l'objectif que s'est fixé la Ville de Grenoble avec l'installation de son premier Chatipi en janvier 2023, sur le site de La Bastille. Ce statut protège les animaux vivant en liberté de manière semi-domestique. Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration de la Ville et des associations One Voice et Cosa Animalia. La Ville de Grenoble a mis à disposition le lieu, s'est chargée de faire couler la dalle en béton, a installé et aménagé avec des plantations d'arbres l'abri en bois fourni par One Voice et s'occupe de la gestion et de l'entretien de l'équipement. Il est géré au quotidien par des bénévoles de l'association Cosa Animalia.

En plus de ce Chatipi, la ville établie, depuis plusieurs années, une convention avec des associations

de protection animale locales et la Fondation 30 millions d'amis afin de financer les stérilisations et l'identification des chats libres sur son territoire.

Des animaux dans les EHPAD \ L'accueil d'animaux domestiques dans les EHPAD, résidence autonomie ou structures d'accueil d'urgence nécessite la modification des règlements intérieurs des établissements. La présence de leur animal pour les personnes qui entrent dans ces établissements est pourtant source de bien-être partagé. Pour l'accueil en EHPAD, un nouveau règlement a été rédigé pour autoriser l'accueil d'animaux de compagnie : un premier chien est accueilli à l'EHPAD André Léo où réside son propriétaire.

En lien avec l'association l'Arche de Chantal, le CCAS a créé la Maison de Chantal, un lieu de vie de personnes en réinsertion, accueillant actuellement 5 personnes, 10 chiens et 1 chat.

- > Lien social
- > Animaux

Futur plan de gestion pigeon \ Suite au rendu de l'étude de l'association AERHO en juin dernier, qui concernait la population de pigeons à Grenoble, un plan de gestion des pigeons est en cours de réflexion afin de réduire les nuisances pouvant être occasionnées par ces oiseaux.

- > Animaux liminaires
- > Pigeons

Lutter contre l'explosion des abandons d'animaux en été \ Chaque été, les associations de protection animale sont submergées par des milliers d'animaux abandonnés par leurs propriétaires notamment à l'arrivée des vacances. Chiens, chats mais aussi NAC (lapin, cochon d'Inde, souris, rats, tortues, serpents, amphibiens...), la Ville s'est mobilisée pour mettre en lumière les associations du territoire et responsabiliser les actuel-les et futur-es détenteurs et détentrices d'animaux.

Les animaux abandonnés ne survivent pas dans la nature ou, peuvent entraîner des déséquilibres dans la biodiversité locale. Afin d'aider les détenteurs et détentrices d'animaux à prendre soin de leur animaux et mieux vivre ensemble, la Ville met notamment en place des cours d'éducation canine et féline. Elle donne aussi des conseils sur une page dédiée sur son site internet.

Carte de détenteur d'animal \ La Ville de Grenoble met à disposition des habitant-es une carte de détenteur d'animal (à télécharger en ligne). Les personnes peuvent garder la carte sur eux et indiquer les noms des personnes de confiance à contacter en cas de problème. Une action très simple qui peut éviter des situations difficiles pour l'animal, son propriétaire et ses proches.

Réunir les forces vives locales de la protection animale \ Le 6 septembre s'est tenue la première réunion annuelle des associations de protection animale à l'initiative de la Ville de Grenoble, et en présence du Maire de Grenoble et de l'adjointe en charge de la condition animale. 13 associations grenobloises étaient au rendez-vous pour présenter leur association et leur activité.

Le samedi 23 septembre, l'Association Végétarienne de France, en partenariat avec de nombreuses

associations de protection animale, a donné rendez-vous aux Grenoblois et Grenobloises toute la journée au Jardin de ville : cette opération visait à sensibiliser aux enjeux de la cause animale et répondre à toutes les questions du public présent.



Service Relation aux usagers 

Partagez avec lui le plus beau jour de votre vie!

Vous pouvez venir avec votre chien* le jour de la cérémonie, dites-le-nous



* Toutefois ne sont pas autorisés:
- Les chiens dangereux de catégories 1 et 2, visés par l'article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime,
- Les chiens ayant fait l'objet d'une déclaration de morsure.



J'AI UN ANIMAL SEUL CHEZ MOI

En cas de situation d'urgence m'empêchant de rentrer chez moi (accident, maladie...), merci de contacter une des personnes listées ci-dessous : elle prendra soin de mon animal.

Nom _____
Tél. _____
Nom _____
Tél. _____
Nom _____
Tél. _____

Protéger les biens communs

(A)MÉNAGER LA VILLE

La Ville de Grenoble s'attelle à répondre aux défis du quotidien tout en anticipant l'avenir, en construisant une ville à taille humaine, tout en ménageant des espaces où il fait bon vivre dans chaque quartier.

AVANCEMENT DES PROJETS AU LONG COURS

Plusieurs secteurs de la ville font l'objet de programme stratégique au long cours. Les principales avancées de l'année sont les suivantes.

La Bastille \ Cette année, la terrasse intermédiaire a vu l'ouverture de la résidence Babel Community – coliving et coworking (ex-Institut Dolomieu rénové). Le permis pour démarrer l'opération sur le bâtiment attenant (ex-Institut de géographie alpine) a par ailleurs été délivré, avec une livraison des travaux annoncées pour fin 2025. Les travaux de valorisation du Fort de la Bastille se sont poursuivis sur le cavalier casematé, pièce maîtresse du fort où se trouve notamment le Musée des Troupes de Montagne. Une étude patrimoniale est réalisée sur le Rabot, succédant à l'étude faune/flore de l'année dernière. Des ateliers d'étudiants ont également porté sur ce secteur de la ville. L'an prochain, l'étude sur les orientations programmatiques du site de la Bastille sera conduite par les lauréats du concours européen EUROPAN.

Les berges de l'Isère \ Un « atelier d'inspiration » sur l'aménagement écologique des berges a été conduit avec France Villes et territoires Durables, rassemblant des professionnels en urbanisme, paysage et architecture (09/12/22). L'exposition « Désirs de berges » présentée à La Plateforme cet automne (du 06/09 au 28/10/23) délivre au public les regards d'étudiants du Master 2 Urbanisme et Projet Urbain de l'UGA sur le devenir des berges, rive gauche. Accompagnés de l'Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise (AURG) et de la

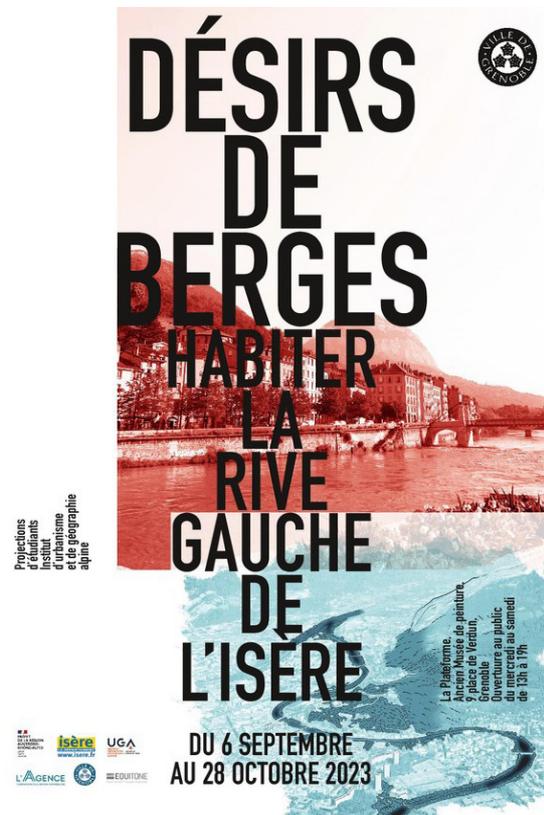
Ville de Grenoble, ils ont travaillé sur en atelier intensif au printemps 2023 et proposent 6 projets d'aménagement.

GrandAlpe \ Plusieurs études ont été réalisées cette année ou sont en cours : celle sur la localisation d'une plateforme de stockage/compostage pour le Service nature en ville ; celle portant sur la relocalisation de la cuisine centrale de la Ville ; l'étude équipement par l'AURG a été présentée aux élu-es grenoblois-es ; l'étude attendue par la Ville sur le cours de l'Europe pour des mobilités apaisées a été lancée par la Métropole ; l'étude opérationnelle sur la ferme urbaine avance avec la sélection du porteur de projet et un démarrage de l'exploitation sur site viabilisé prévu pour 2024.

Les volets verts de l'Abbaye \ À l'Abbaye, les premières études pour la réhabilitation du quartier datent de 2016. L'opération d'aménagement (confiée à la SPL SAGES) vise à répondre aux besoins d'un habitat diversifié, mêlant logement social et logements du parc privé. En 2023, la réhabilitation des logements démarre par l'opération de 32 logements locatifs sociaux de Grenoble Habitat (voir partie Pouvoir se loger).

POUR UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

La Ville de Grenoble a pris depuis longtemps en considération les enjeux écologiques dans ses politiques publiques. Depuis 2002 Grenoble est membre du Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé. La Ville souhaite aller encore plus loin en intégrant des objectifs en faveur de la santé et du bien-être des habitants et habitantes dans l'aménagement de leur cadre de vie en ville. Un urbanisme favorable à la santé se préoccupe de la santé globale, à savoir la santé physique mais aussi la santé mentale et psychosociale des habitants et habitantes.



Les déterminants de santé à Grenoble

Liés à l'environnement	Liés à l'habitat et à l'espace urbain	Liés au contexte socio-sanitaire	Liés aux modes de vie
<p>PRÉVISION 2050 43 JOURS/AN DE CANICULE <small>(Ville de Grenoble, PCAET 2018)</small></p>	<p>100 000 LOGEMENTS À GRENOBLE <small>(INSEE 2021)</small></p>	<p>17 % GRENOBLOIS-ES ONT UNE AFFECTION DE LONGUE DURÉE <small>(CCAS de Grenoble, 2018)</small></p>	<p>95% D'INGRÉDIENTS BIO DANS SES CRÈCHES 65 % DE PRODUITS BIO ET/OU LOCAUX DANS SES ÉCOLES</p>
<p>145 DÉCÈS/AN LIÉS À LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DANS LA MÉTROPOLE <small>(Environnement International, Inserm, CNRS, Inra, Armo Auvergne Rhône-Alpes et UGA, 2019)</small></p>	<p>2 LOGEMENTS SUR 3 ONT ÉTÉ CONSTRUITS AVANT 1975 <small>(MAJIC 2021, observatoire des copropriétés 2021)</small></p>	<p>10,8 MÉDECINS POUR 10 000 HABITANTS À GRENOBLE (FRANCE : 8,7) <small>(44)</small></p>	<p>36,2 % PART DES MÉNAGES SANS VOITURE À GRENOBLE EN 2018 <small>(INSEE 2018)</small></p>

© Studio Bambam

En 2021, la Ville lançait une mission de recherche-action d'une année confiée à AIA Environnement, bureau d'études et de recherche sur architecture/santé/environnement. L'objectif de la mission était de définir et mettre en œuvre une stratégie communale pour traduire des choix d'aménagements urbains favorables à la santé avec pour horizon l'élaboration d'une charte. Celle-ci a été présentée au public à l'occasion de la Biennale des Villes en Transition, en juin.

Cette Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé a vocation à être une boussole pour orienter les projets de réhabilitation et de construction vers l'intégration complète des questions de santé et de bien-être, physique et mental, à destination des professionnel·les de la construction (promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, etc.) ou des Grenoblois et Grenobloises (qui rénovent leur logement ou leur copropriété par exemple).

La charte complète d'autres outils d'aménagement, comme le plan local d'urbanisme intercommunal, qui a une portée réglementaire et contraignante. L'ambition de la Ville est d'inciter les parties prenantes à dépasser les obligations légales, notamment en matière de surface des logements, de végétalisation ou de place réservée au stationnement des vélos. Les enjeux environnementaux amènent par ailleurs à accorder une place plus importante à deux leviers : la réhabilitation et le low-tech. C'est pourquoi la Ville de Grenoble souhaite que de nouveaux réflexes soient adoptés lors des opérations d'aménagement et de construction : étudier d'abord la possibilité de réhabiliter le bâti existant avant celle de construire ; limiter le recours à la haute technologie en privilégiant des systèmes économes en énergie et plus simples d'usage.

La Charte se traduit par 14 engagements pour un cadre de vie favorable à la santé, le bien-être des populations, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. Ces objectifs sont chers à la Ville de Grenoble et transparaissent dans nombre des projets immobiliers et urbains publics et privés se déroulant sur le territoire communal :

- 1 Informer et impliquer les citoyennes et les citoyens
- 2 Tirer parti du bâti existant
- 3 Profiter de chaque projet pour réduire les îlots de chaleur urbains
- 4 Adopter les principes de l'architecture bioclimatique
- 5 Veiller à la qualité de l'air
- 6 Favoriser le lien social et l'entraide
- 7 Assurer le bien-être des occupantes et occupants
- 8 Inciter à la pratique d'activités physiques
- 9 Préserver la ressource en eau
- 10 Renforcer la place de la nature
- 11 Suivre une démarche de projet itérative avec la Ville de Grenoble et les parties prenantes
- 12 Prévoir l'adaptabilité et la réversibilité des projets
- 13 Rendre les chantiers plus supportables pour les riveraines et riverains
- 14 Établir le bilan carbone de chaque projet

Trois niveaux d'actions permettent d'agir en faveur d'un urbanisme favorable à la santé : le quartier, la résidence, le logement. Des quartiers grenoblois font ou feront référence pour l'avenir : la Caserne de Bonne, les quartiers Presqu'île et Flaubert.

Une grande exposition portée par la Fondation AIA a investi La Plateforme, accompagnée d'un cycle de rencontres ont permis de mieux appréhender les déterminants de santé directement liés à l'urbanisme et les leviers d'action pour une ville comme Grenoble (10 200 visiteurs sur 10 mois enregistrés par La Plateforme).



Protéger les biens communs

LES ESPACES PUBLICS À L'HEURE DU DÉFI CLIMATIQUE

Que ce soit pour réduire les impacts de l'aménagement urbain sur le climat local et global, ou pour adapter la ville notamment aux fortes chaleurs, la Ville de Grenoble travaille à transformer en profondeur les espaces publics. Les études et les ressentis in situ ne laissent pas de place au doute : le bitume de couleur sombre empêche l'eau de s'infiltrer, il attire et stocke la chaleur. Or la quasi-totalité des rues, des parkings et des places en sont recouvertes. A contrario, les végétaux, en plus des arbres qui font de l'ombre, captent la chaleur et humidifient l'air par évapotranspiration, tout comme un usage raisonné de l'eau. C'est toute la conception de l'espace public qui doit être repensée à l'heure du défi climatique.

DES ÉQUIPES FORMÉES

Une journée de formation intitulée « L'aménagement des espaces publics à l'heure du changement climatique » a été organisée le 28 avril 2023, fruit d'un partenariat entre la Ville et sa Mission Aménagement des espaces publics et le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale). Les interventions étaient coordonnées par un agent de la Ville : elles ont permis d'aborder ce thème à travers des illustrations concrètes, notamment par d'autres agent-es municipaux de Grenoble qui ont partagé leur expertise auprès d'un public de professionnels. Les sujets abordés permettaient d'appréhender l'ensemble des problématiques qui touchent l'aménagement des espaces publics : l'analyse des espaces publics à travers les enjeux sociaux, environnementaux, paysagers au regard du changement climatique ; la surchauffe urbaine et les îlots de chaleur urbains (instruments de mesure et pistes d'action) ; les principaux objectifs pour l'aménagement des espaces publics et leur mise en œuvre à partir de diagnostics (gestion intégrée de l'eau, nature en ville, participation des habitants à la végétalisation).

La formation professionnelle dans ce domaine est nécessaire pour mettre en œuvre efficacement des politiques publiques ambitieuses.

LES PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIFS

De très nombreux projets choisis par les habitant-es au Budget participatif portent sur l'amélioration du cadre de vie grâce à travers la végétalisation. En 2023, les projets votés en septembre 2022 sont en phase d'esquisse ou de réalisation. Parmi eux, six projets qui concernent la thématique de l'arbre en ville, de la fraîcheur ou de la débitumisation. Cela concourt directement à atteindre l'objectif de 30 % de canopée en 2030 et 40 % en 2050 (contre 27 % sur la zone urbaine de la métropole).

Le projet sur la végétalisation du stationnement a pu être réalisé rue du Ltd Chabal (quartier des Alliés), en coconstruction avec les porteurs de projet, la Mission Aménagement des Espaces Publics, la Métropole et la Direction de territoire 4 de la Ville de Grenoble. Le bitume a été retiré pour permettre l'infiltration naturelle de l'eau de pluie. A Grenoble, tous les nouveaux stationnements en voirie doivent être perméables à 30 % au minimum et la désimperméabilisation du stationnement est systématique dans tous les projets d'entretien de chaussée réalisés par la Métropole.

La réalisation du projet sur le chemin de halage est en cours : l'enjeu est de végétaliser les berges de l'Isère pour s'y reposer et observer la faune et la flore sauvage. Là encore, les acteurs concernés sont mobilisés aux côtés des porteurs du projet, en lien avec la Direction de territoire 2 de la Ville.

L'avancement des projets et les réalisations sont accessibles en ligne et sont ainsi susceptibles de donner envie à d'autres citoyen-nes de porter leur projet au Budget participatif suivant (voir Partie 3. Démocratie locale).

- > pouvoir d'agir des citoyen-nes
- > végétaliser
- > rassembler autour de la nature

UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE POUR VÉGÉTALISER LA VILLE

Végétalise ta ville est une plateforme permettant de regrouper, valoriser et amplifier les dispositifs existants et proposer de nouvelles possibilités pour les habitant-es. Les Grenobloises et Grenoblois peuvent déposer leur demande en ligne pour : créer un espace végétalisé et/ou de jardinage sur l'espace public ; rejoindre un espace de jardinage existant ; obtenir des conseils et ressources pour réussir son projet de végétalisation ou de jardinage à Grenoble ; obtenir gratuitement un ou plusieurs jeunes arbres à planter sur son terrain.

La Ville a donné plus de 800 arbres à des particuliers et des professionnel-les depuis 2021. Les inscriptions pour bénéficier du don d'arbres pour la saison de plantation prochaine (hiver 2023-2024) étaient ouvertes jusqu'au 16 juillet : 600 arbres de 24 essences différentes étaient disponibles (chênes, érables, merisiers, tilleuls, abricotiers, amandiers, figuiers...).



L'EAU POUR SE RAFFRAÎCHIR EN VILLE

L'accès à l'eau sur l'espace public est un autre levier puissant de rafraîchissement de la ville. Depuis plusieurs années, la Ville cherche à favoriser l'accès à l'eau de toutes et tous, tout en préservant la ressource. Les fontaines, souvent vétustes et fonctionnant à puit perdu, sont peu à peu remises en marche avec des systèmes en circuit fermé. En 2023, 22 fontaines étaient rénovées et fonctionnelles au printemps. D'autres dispositifs sont déployés partout à Grenoble.

Îlots de fraîcheur mobile \ Trois brumisateurs mobiles ont été installés en 2021 et 2022 et sont maintenus pour l'été 2023 au Jardin de ville, sur l'esplanade Alain le Ray et au Village Olympique. Quatre gros jeux d'eau mobiles sont mis à disposition pendant les grands événements de la Ville et lors des piétonisations estivales. Deux petits jeux d'eau sont mis à disposition des événements de proximité des Maisons des Habitants. Un projet du Budget participatif 2022 proposant l'installation de voiles d'ombrage humidifiées dans les rues piétonnes est à l'étude.

Systèmes de rafraîchissement dans les écoles \ L'accès direct à l'eau permet de se rafraîchir en été, c'est pourquoi des dispositifs de rafraîchissement sont installés dans les cours d'écoles, avec une utilisation encadrée, en présence d'un adulte, à l'ombre et en veillant à ne pas gaspiller l'eau. Depuis 2020, 57 systèmes ont été installés dont 39 dans les cours d'écoles, et les autres à la Maison des Collines et dans une dizaine de crèches.

Eau potable, vitale, gratuite \ Il existe 200 bornes-fontaines à Grenoble : un diagnostic a relevé que parmi elles, une vingtaine ne fonctionnent pas et que la répartition géographique peut être améliorée. Le projet « La Grenobloise » du Budget participatif 2020 a permis de mobiliser un budget d'investissement de 100 000 € afin de réparer et créer des bornes-fontaines, leur installation est en cours.

Bassins et lacs urbains \ De vastes points d'eau sont également présents à Grenoble dans chaque secteur de la ville, comme par exemple le bassin dans le parc Berty Albrecht à Cambridge / Presqu'île ou celui de la Caserne de Bonne, les lacs du parc des Champs Elysées, ou encore celui du parc Pompidou. Le bassin Jean Verlhac (« lac de la Villeneuve ») a été remis en eau en attendant sa sécurisation, il sera à nouveau baignable en 2025.

La Ville veille également à déployer des mesures qui permettent d'économiser la ressource en eau, notamment grâce à la rénovation des toilettes publiques et à la réutilisation des eaux de piscine et bassin.

Rénovation des toilettes publiques \ La rénovation se poursuit afin de permettre une meilleure accessibilité, une moindre consommation de ressources, une meilleure répartition sur l'espace public ou encore une gestion quotidienne facilitée. Ainsi, 8 WC automatiques (sur 14 au total) ont été installés, et 6 toilettes sèches sur 8.



Revaloriser l'eau \ Avec le nombre de jours de sécheresse qui augmente fortement, la Ville cherche à récupérer et valoriser les eaux perdues. Ainsi, en 2022, l'eau de la piscine Jean Bron a pu être réutilisée par les équipes municipales du Service propreté urbaine pour le nettoyage des rues. L'expérience concluante a été renouvelée et renforcée : la Ville a fait l'acquisition d'une bâche de stockage qui a été installée sur le terrain de beach volley adjacent. Une fois rempli par pompage, 300 m³ d'eau sont stockés. Les semaines qui suivent, le remplissage des balayeuses et des véhicules servant à l'entretien des rues, des places de marché et des aires de jeux de la Ville est effectué sur place. Une fois la bâche totalement vidée, et si les températures restent modérées, elle peut être à nouveau remplie avec l'eau de piscine restante. Côté parcs, la Ville a expérimenté cette année la récupération des eaux de bassins fonctionnant en circuit ouvert dans les parcs Jean Verlhac, George Pompidou et Bachelard, à des fins d'arrosage des espaces verts et de nettoyage des marchés.



Piscine Jean Bron avec la bâche de stockage

Protéger les biens communs

LES PLACE(S) AUX ENFANTS

Le projet municipal des Place(s) aux Enfants répond à un triple objectif : assurer la sécurité des enfants en apaisant les abords des écoles et en interdisant l'accès aux voitures, améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles, et créer des îlots de fraîcheur et de biodiversité en végétalisant le plus possible et en utilisant des matériaux aux couleurs claires. **La Ville a l'ambition de créer une Place(s) aux Enfants devant chaque école de la ville.**

Depuis le lancement de la démarche en 2021 (phase d'aménagement transitoire), trois Place(s) aux enfants ont été entièrement finalisés : celle de l'école Anthoard (quartier Saint-Bruno), puis celle de l'école Christophe Turc (Vigny Musset) et enfin celle de l'école Marceau (Caserne de Bonne). Les chantiers suivants sont en phase d'achèvement (plantations prévues cet hiver) :

- autour de l'école Diderot (Europole-Esclangon), en cohérence avec les travaux d'extension de l'école, le réaménagement du square du Moucherotte va de pair avec la piétonisation et la sécurisation de la rue Tanant. Le square a doublé sa surface, 41 arbres ont été plantés et les eaux pluviales déconnectées du réseau d'assainissement pour une infiltration sur place. La rue du Colonel Tanant est piétonne depuis juillet 2021 avec un accès limité aux ayant-droit. Le budget global s'élève à 460 000 € TTC dont 41 % financés par la Ville (189 000 €) et 59 % par la Métropole (271 000 €).

- devant l'école Malherbe (quartier Malherbe), une partie de la rue Pascal fait désormais naturellement le lien avec le parc de la Bruyère. 900 m² ont été désimperméabilisés (sur un espace total de 1 400 m²), des éléments ludiques, une borne fontaine et des arceaux à vélo ont été installés.

- devant l'école Beauvert (quartier Beauvert), rue Guy de Maupassant, avec la création de 535 m² d'espaces

végétalisés, l'usage de matériaux plus écologique aux tons clairs.

Les écoles concernées par les prochains chantiers de Place(s) aux enfants sont : le Groupe scolaire Clémenceau, l'école Elisée Chatin, l'école Daudet (en lien avec l'aménagement du square) et l'école Menon. D'autres travaux sont actuellement en phase d'études sur les rues Cuvier, Sidi Brahim, Driant et Drac.

DES COURS D'ÉCOLE DÉMINÉRALISÉES ET VÉGÉTALISÉES

Les cours de récréation n'ont pas été conçues pour constituer des îlots de fraîcheur pendant la période estivale ; ceci s'avère indispensable aujourd'hui, pour le bien-être et la santé des enfants comme du personnel éducatif, mais aussi pour y inventer de nouveaux et multiples usages.

Suite à la nouvelle cours de récréation de l'école Clémenceau (2021), d'autres écoles ont mis en œuvre une débitumisation de leur cour. Cette année, celle de l'école élémentaire Menon site Gemond prévue sur l'été 2023 a toutefois été reporté (annulation des interventions estivales par les entreprises). Comme souvent, le budget prévisionnel de l'opération (ici 233 000 €) intègre la mise en accessibilité des cours de récréation et du bâtiment.

ZOOM SUR LA TRANSFORMATION AUTOUR DE L'ÉCOLE VALLIER

Le secteur autour de l'école Vallier a fait l'objet d'un vaste plan de rénovation et de réaménagement de son espace public, dans le cadre du réaménagement de l'A480. Le gymnase et l'école ont été rénovés énergétiquement, avec des aménagements permettant une amélioration notoire de la qualité de l'air, le parc a quant à lui été entièrement réaménagé et une nouvelle aire de jeux pour les enfants a été créée.



Place aux enfants de l'école Diderot, rue Tanant : pose du mobilier et plantations à l'hiver



Rue Guy de Maupassant devant le Groupe Scolaire Beauvert

Rénovation des bâtiments \ Travaux d'avril 2021 à avril 2023

Les travaux de réaménagement de l'A480 ont rapproché la bretelle d'échangeur des équipements Vallier, potentiellement plus exposé au bruit et à une qualité de l'air dégradée. La Ville de Grenoble a souhaité accompagner ces travaux par l'aménagement des espaces extérieurs et par la réhabilitation des trois bâtiments concernés construits entre 1962 et 1964, puis rénovés en 1989 pour les écoles et 2006 pour le gymnase. Un travail a été mené en amont avec l'AREA pour limiter toutefois au maximum l'impact des nuisances (rehausse du mur anti-bruit).

Pour cette opération de rénovation, la Ville visait le niveau BBC pour les deux écoles (maternelle et élémentaire) et **la réduction des consommations d'énergie primaire de l'ensemble du site de 50 %** (gymnase compris) tout en garantissant une qualité de l'air intérieur optimale. Pour atteindre ces objectifs la ville a eu recours à la SPL OSER en tant que mandataire, avec un marché global de performance énergétique. Les réalisations sont les suivantes :

- isolation par l'extérieur et intérieur de l'ensemble des 3 bâtiments ;

- changement de toutes les menuiseries extérieures (portes et fenêtres) permettant d'améliorer le confort acoustique, thermique et la qualité de l'air intérieur ;

- mise en fonctionnement des centrales de traitement d'air double-flux permettant de traiter la qualité de l'air intérieur ainsi que l'optimisation des dépenses énergétiques ;

- mise en fonctionnement de la centrale photovoltaïque (revente de l'électricité sur le réseau local) ;

- installation d'éclairages LED ;

- mise en place de façades végétalisées permettant d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur à l'intérieur du bâtiment ;

- mise en accessibilité totale (création d'ascenseur, de rampes) ;

- sur les façades, mise en place d'une trentaine de nichoirs à oiseaux inscrits sur la liste des espèces en déclin par la LPO.

Le gymnase a fait l'objet d'une rénovation énergétique complète de ses façades, permettant d'améliorer la protection phonique, la qualité de l'air intérieur et l'efficacité énergétique. Le bâtiment a été raccordé au réseau de chauffage urbain via une nouvelle sous-station et l'éclairage a été remplacé par un éclairage LED.

L'école a officiellement été inaugurée le 23 mai 2023. Pour cette première année de suivi post-livraison, le suivi des performances énergétiques est essentiel : il se poursuivra sur les six années à venir, conformément au marché global de performance énergétique passé. La surveillance de la pousse des végétaux est également cruciale pour garantir son rôle protecteur à terme contre la chaleur estivale. Pour la biodiversité, la ville a missionné la LPO jusqu'en 2025 pour suivre l'évolution de la population des moineaux et martinets noirs sur le site. Par ailleurs, les mesures déployées en faveur de la qualité de l'air permettent d'aller au-delà du minimum réglementaire, avec un débit de renouvellement d'air de 25m³ par occupant-e.

Coût de l'opération : 5,4 M €TTC dont 4,5 M €TTC financés par AREA / Budget Ville 2023 : 748 K€ en investissement

> rénovation énergétique

> qualité de l'air intérieur

> matériaux bio-sourcés



Protéger les biens communs

Rénovation des extérieurs \ Parc et cours de récréation revisités

Le parc attenant a été réaménagé, désenclavé et rendu plus agréable : plus de biodiversité avec des plantations de végétaux, une meilleure cohérence dans les cheminements et les espaces, un meilleur lien avec l'école et les entrées, et des usages confortés avec une nouvelle aire de jeux pour enfants, un terrain de boules/sport ou encore des jardins partagés. Le parc Vallier s'inscrit dans le quartier Catane, la ville sicilienne jumelée avec Grenoble depuis 1961, localisée au pied de l'Etna :

à travers ses couleurs, ses aménagements, sa biodiversité, le réaménagement du parc Vallier y fait référence et le volcan a été choisi comme thème de l'aire de jeux.

Enfin, la métamorphose s'est poursuivie avec la reprise des cours de récréation du groupe scolaire Vallier, en lien étroit avec les équipes enseignantes et les enfants. Les travaux se termineront fin 2023 avec la réalisation des enrobés et les plantations auront lieu cet hiver tout comme l'installation des mobiliers. La livraison est prévue au printemps 2024. Le budget est de 269 000 €.

RÉNOVER / CONSTRUIRE : OFFRIR UN CADRE OPTIMAL POUR BIEN GRANDIR

PLAN DE RÉHABILITATION ET VÉGÉTALISATION DES CRÈCHES

L'objectif pour le CCAS de la Ville de Grenoble est de renforcer la fonction de crèche sur ces sites en évitant au coup par coup les tranches successives de travaux, pour définir des programmes d'ensemble par équipement, compatible avec les capacités d'investissement du CCAS, incluant notamment :

- la réorganisation des unités en mode inter-âge (les EAJE peuvent accueillir les enfants à partir de la fin du congé maternité (2 mois ½) et jusqu'à la rentrée scolaire qui suit les 3 ans) ;
- la mise en accessibilité des équipements ;
- la mise en conformité de la sécurité incendie ;



- la réalisation des rénovations techniques indispensables à un fonctionnement pérenne des bâtiments dont :

- l'éventuelle reprise des réseaux,
- l'éventuelle réfection des étanchéités,
- l'amélioration thermique du bâti complétée d'une évolution éventuelle du mode de chauffage,
- l'évolution éventuelle du réseau SSI.

- l'optimisation de la capacité d'accueil des équipements,

- la végétalisation des cours.

Dans cette perspective, les projets s'inscrivent dans une démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti, d'adaptation à l'évolution du climat avec des objectifs clairs sur le confort thermique et la qualité de l'air intérieur. Par ailleurs, les projets sont conçus avec un objectif de pérennité afin de réduire les interventions de maintenance et d'entretien. État des lieux pour 2023 :

- Travaux de réhabilitation lourde de la crèche la Voie Lactée en cours (1,92 M€ TTC), mise en service de l'équipement programmée début janvier 2024,
- Consultation et lancement des travaux de réhabilitation lourde de la crèche associative Les Petits Arlequins et LAEP les Menestrels (0,53 M€ TTC),
- Désignation du maître d'œuvre et lancement des études pour la réhabilitation lourde de la crèche Îlot Marmots en cours (1,90 M€ TTC).

Ces plans de réhabilitation et de végétalisation des

cours s'inscrivent dans le cadre du Projet éducatif petite enfance et vont se poursuivre jusqu'en 2031.

Budget : 16,51 M€ TTC pour le Plan de réhabilitation des crèches / 0,94 M€ TTC pour le plan végétalisation des cours des crèches.

- > sobriété
- > confort
- > nature
- > petite-enfance

UN NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS AUTISTES ASPERGER

Dans le cadre du Budget participatif 2020, le projet de création d'un lieu d'accueil pour les enfants autistes a pu voir le jour. Porté par l'association À Fleur de Peau, le lieu a été inauguré le 31 mars 2023. La Ville de Grenoble met gratuitement à disposition ce local situé avenue Jean Perrot pour les activités de l'association.

L'association vise à pallier le manque de prise en charge des enfants autistes en se faisant le relais de l'école grâce à la création d'une structure d'accompagnement dédiée. Dès février des enfants de 6 à 12 ans, autistes Asperger en difficulté de scolarisation ou déscolarisés ont pu être accueillis et bénéficier d'une pédagogie adaptée : art-thérapie, sophrologie, sport adapté, habiletés sociales, etc. Les mardis après-midi permettent d'accueillir également des adolescent-es de 13 à 17 ans.

A l'occasion de la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, tous les deux ans le 2 avril, un évènement au Jardin de Ville de Grenoble

a été organisé à l'initiative des associations des évènements ont été organisés et soutenus par la Ville.

En faveur de l'accueil des enfants autistes à l'école, un dispositif d'inclusion scolaire, l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) existe depuis la rentrée au sein de l'école maternelle Buffon.



© Joël Kermabon - Place Cyprien



Protéger les biens communs

RÉHABILITATION DU PÔLE ENFANCE LES TREMBLES

La Ville de Grenoble a souhaité requalifier le Pôle enfance Les Trembles, actuellement bâtiment vieillissant et présentant de nombreux désordres afin de proposer aux familles un lieu attractif au cœur du quartier des Géants de la Villeneuve. Le site rassemble les services et équipements dédiés à l'enfance : école, crèche, lieu d'accueil enfants/parents, accueil périscolaire, centre de loisirs et gymnase.

Les travaux de réhabilitation visent :

- une réduction de 45 % des consommations énergétiques ;
- une très haute qualité de l'air intérieur ;
- le déploiement de matériaux bio-sourcés (bois / paille) ;
- l'engagement dans une démarche de réemploi

En matière de réemploi, la démarche a pour but la réutilisation d'une partie des matériaux et matériels de déconstruction au sein du nouveau projet ou sur un autre chantier. Elle repose notamment sur une déconstruction sélective, qui s'est déroulée durant l'été 2023. L'action se poursuit jusqu'à la livraison du bâtiment. Les indicateurs de réussite de la démarche réemploi s'appuient sur des fiches de suivis des matériaux (dépose et stockage avant réemploi) réalisées en juillet – août 2023.

- > rénovation urbaine
- > réemploi
- > qualité Air Intérieur

Sur la qualité de l'air intérieur, la réhabilitation vise la labellisation Or de la méthode ECRAINS (méthode de contrôle de la Qualité de l'Air Intérieur). Les indicateurs de réussite de la mise en œuvre d'une très haute qualité de l'air intérieur reposent sur des tests d'étanchéité des réseaux, le suivi des fiches produits mis en œuvre et des réunions d'approfondissement organisées pour les entreprises qui interviennent sur le chantier.

Le projet de restructuration du pôle enfance des Trembles, lancé par délibération du 16 mai 2022, est inscrit au programme de renouvellement urbain Villeneuve – Village Olympique (ANRU 2).

Les travaux, débuté pendant l'été 2023 auront une durée de 2 ans. L'ouverture de l'établissement est prévue pour septembre 2025. D'ici là, les enfants de l'école des Trembles seront toujours accueillis au sein de l'ancien collège des Saules réaménagé pour l'occasion.

*Budget global : 15M€ (toutes dépenses confondues)
Budget Ville 2023 : 2,2 M€ (inscrit au plan pluriannuel d'investissement)
Partenaires : NPNRU, Action logement, DSIL, FSIL, CCAS.*



AVANT © Chaignet Renaud



APRÈS

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ANNE SYLVESTRE

L'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire au sein de la ZAC Flaubert à Grenoble fait partie du Plan Écoles voté en 2015. Ce projet s'inscrit dans la démarche Energie – Santé – Environnement menée à l'échelle de la ZAC et vise à ce titre une labellisation niveau BEPOS E3C1 (RT 2012 -30%). Les travaux s'effectueront dans le cadre d'une démarche de chantier à faible impact environnemental. Le nom Anne Sylvestre a été choisi suite à un atelier organisé

avec plusieurs groupes périscolaires alentours, à l'automne 2022, sur le thème des autrices pour s'inscrire dans l'identité littéraire du quartier Flaubert.

Démarré en janvier 2022, le chantier du nouveau groupe scolaire (comprenant une école maternelle, une école élémentaire et un centre de loisirs) sera livré au printemps 2024.

Le futur bâtiment bioclimatique se distingue par ses performances énergétiques mais surtout par l'usage massif de matériaux bio-sourcés. Les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Labellisation visée BEPOS Effnergie E3C1 : niveau très ambitieux encore jamais réalisé à la Ville (au-delà de l'école Marianne Cohn, opération neuve la plus exemplaire du patrimoine municipal réalisée jusqu'à présent). Un bureau d'étude est mandaté spécialement pour le suivi ;

- Centrale solaire de 153 kWc, soit 414 panneaux photovoltaïques (occupant environ 50 % de la surface toiture), géothermie sur eau de nappe assurant un rafraîchissement passif du bâtiment en été ;

- Choix de matériaux à faible émissivité, sensibilisation des entreprises aux sources d'émission liées à la mise en œuvre, démarche « chantier propre » ;

- Matériaux biosourcés : bois d'œuvre (230 dm³/m² SP > objectif ZAC de 20 dm³/m²), faux plafonds en fibre de bois, isolant laine de bois, briques de terre crue pour 150 m² de murs : la réalisation de ces murs a permis des actions de sensibilisation et de formation auprès des prestataires et des compagnons du chantier ;

- Réalisation des bassins d'infiltration des eaux pluviales ;

- Reprise du plan initial des cours d'écoles pour améliorer la désimperméabilisation et le bilan carbone des jeux ;

Budget global : 13M € (co-financements Caisse des dépôts, Département, État)

Budget Ville 2023 : 4,77 M€ inscrit au plan pluriannuel d'investissement)

> bio-sourcé

> terre crue

> qualité Air intérieur

LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DANS LES ÉCOLES

En parallèle des opérations d'ampleur de rénovation ou de construction, le Service patrimoine et utilisateurs de la Direction de l'immobilier municipal de la Ville pilote une multitude de chantiers qui améliorent souvent grandement l'accueil des enfants et des équipes éducatives. Ces opérations sont menées en majorité pendant les périodes de vacances scolaires, surtout l'été. Pour 2023, les champs d'intervention s'illustreront ainsi :

Confort Thermique : remplacement des menuiseries extérieure de la Maternelle Sidi Brahim, mise en place de brasseurs d'air dans une pièce commune de chaque école (ajout envisagé pour renforcer l'équipement des écoles), accès à l'eau dans les cours de récréation en déploiement (75 % des écoles équipées) ;

Accessibilité : première phase de travaux en cours de finalisation à l'Élémentaire Clémenceau, en cours de finalisation également à la Maternelle Bajatière, mise en conformité réalisée à la Maternelle Malherbe,



Protéger les biens communs

à l'Élémentaire Jean Racine, à la Maternelle Jardin de Ville (2e phase prévue en 2024) ;

Sécurité/sécurisation : travaux de sécurité incendie à l'Élémentaire Menon site Hébert, visiophones à l'entrée de toutes les écoles (90 % réalisé) ;

Santé/restauration : rénovation des sanitaires, opération de désamiantage, etc.

Pérennité/vétusté : remplacement de la toiture avec intégration de panneaux photovoltaïques à la Maternelle Houille Blanche, travaux de peinture (notamment en mission d'insertion) ou d'aménagements divers ;

Usage pédagogique : rénovation de la salle d'activité périscolaire effectuée à l'Élémentaire Menon site Hébert.

Budget : 1,2 M €/an

ŒUVRER POUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

La pollution de l'air est un sujet de santé publique, source de nombreuses maladies. Pourtant, la pollution de l'air intérieur (QAI) est un sujet insuffisamment pris en compte alors même que 80 % du temps est passé en intérieur et que l'on y dénombre une multitude de polluants de l'air spécifiques. Les enfants sont par ailleurs plus vulnérables face aux effets des polluants de l'air.

La Ville de Grenoble s'est mobilisée sur le sujet dès 2012 avec la réalisation de premières campagnes de surveillance de la QAI dans les crèches et écoles, en anticipation de la réglementation (2015).

Agir en faveur d'une meilleure QAI est possible en recourant à différents leviers : mieux aérer/ventiler, ou

agir à la source sur les substances émettrices (matériaux, mobilier, fournitures...). Des grilles d'auto-diagnostic permettent d'apprécier le niveau de risque pesant sur la QAI, tandis que la mesure du CO2 (émis par la respiration humaine) ou de certains polluants spécifiques permet d'apprécier le niveau de QAI d'une pièce fermée.

De 2012 à 2019, la quasi-totalité des établissements communaux recevant du public (classé ERP) ont fait l'objet d'une surveillance réglementaire de la QAI par la Direction de la santé publique et environnementale de la Ville, en lien avec la Direction éducation jeunesse et la Direction de l'immobilier municipal : cette dernière a pu intégrer les recommandations sanitaires à ses opérations.

Sur la période 2021-2022 très marquée par la Covid, des expérimentations de la mesure du CO2 et de la sensibilisation des agent-es municipaux dans les restaurants scolaires ont été menées ainsi que dans certaines salles de classes sur les 3 volets santé-confort thermique-sobriété énergétique. À la suite d'une évolution réglementaire fin 2022, la collectivité travaille à la mise en œuvre des nouvelles dispositions, en lien avec le Réseau français des villes-santé de l'Organisation Mondiale de la Santé. Les équipements concernés de manière prioritaire sont les crèches et les écoles (salles de classe) où l'enjeu sanitaire est le plus important.

Suite à des études de faisabilité réalisées en début d'année et à l'été 2023 dans les écoles et les crèches, respectivement, un diagnostic approfondi de la qualité de l'air sera réalisé à partir du 4e trimestre 2023 dans les 27 crèches municipales ainsi que 8 écoles cibles. Le déploiement de la surveillance de la QAI a donc démarré, un plan d'action ainsi qu'un plan de communication sont prévus.

Budget : 25-30 k€ HT pour la période 2022-2023 / dans les écoles l'équipement complet en détecteur d'air



est 100 % remboursé par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

FÊTER LA RÉNOVATION THERMIQUE DES COPROPRIÉTÉS

Le secteur du bâtiment représente 27 % des émissions de gaz à effet de serre. Au cœur de cet enjeu, la rénovation des copropriétés constitue un levier essentiel pour combattre le réchauffement climatique. Notamment à Grenoble, où une grande majorité des logements collectifs est étiquetée D à G. Ce constat a amené la Ville à se mobiliser. Pour faciliter l'engagement des copropriétés dans les travaux de rénovation nécessaires, des mesures de soutien ont été mises en place.

Ainsi, le dispositif métropolitain Mur Mur propose à la fois une expertise certifiée avec l'appui d'acteurs reconnus (l'Agence locale de l'énergie et du climat - ALEC, SOLIHA), une assistance personnalisée à chaque étape du projet dès la phase d'audit énergétique, un appui sur le plan administratif, ainsi qu'une large palette de financements, adaptés à chaque situation : type de logement, ressources des ménages, ambition du projet... **Ce dispositif d'encouragement à la rénovation énergétique a déjà profité à plus de 200 copropriétés.** La Ville accompagne ce dispositif notamment en soutenant les publics les plus modestes. Elle prévoit d'intervenir au côté de la Métropole sur la base d'un gisement de 3 100 logements répartis sur 62 copropriétés sur la période 2022-2026, correspondant à un engagement financier de 250 000 € par an. (Source Gre.mag).

Une fête de la rénovation thermique des copropriétés a eu lieu le 4 mai à Grenoble, rassemblant les partenaires Mur Mur aux côtés de la Métropole et de la Ville de Grenoble. L'évènement de sensibilisation s'est tenu au pied de la résidence Gallieni, à Grenoble, considéré comme un exemple à suivre.

PRENDRE SOIN DES ESPACES DU QUOTIDIEN

AVEC LES CHANTIERS OUVERTS AU PUBLIC

Les Chantiers Ouverts au Public – COP - sont un outil simple, efficace et convivial initié et coordonné par le Service espace public et citoyenneté de la Ville de Grenoble, pour permettre aux habitant-es de prendre part bénévolement à des petits chantiers d'amélioration du cadre de vie. Les COP renforcent et font parfois naître les liens sociaux à l'échelle du quartier, dans un esprit convivial et de coopération. 73 COP sont répertoriés sur le site Grenoble.fr

COP du square Léon Blum avec le Moulin aux Idées \ Les 22 et 23 février, les bénévoles du Moulin aux Idées se sont retrouvés au square Léon Blum (quartier Alpins) pour participer à des petits travaux d'embellissement du lieu. L'Espace de Vie Sociale (EVS) appelé « le Moulin aux Idées » est un tiers-lieu d'animation de la vie de quartier, un espace d'initiatives d'habitant-es où la gouvernance est co-construite entre le collectif d'habitant-es et la Ville. Petits et grands, bricoleurs et bricoleuses débutant-es ou expérimenté-es ont construit de nouvelles jardinières, fabriqué des Kaplas géants pour la ludothèque et procédé au nettoyage du square.



Protéger les biens communs

COP au verger Salengro | Réalisé à la demande du collectif de jardiniers du verger Salengro en lien avec l'école maternelle de la Houille Blanche (secteur 3), ce chantier a permis la création d'un jardin pédagogique à hauteur d'enfant au sein du verger existant. Piloté techniquement par les agent-es municipaux, le COP a fait appel au chantier éducatif Synergie (des jeunes accompagnés par un encadrant technique) ainsi qu'à un ESAT (personnes en situation de handicap accompagnées d'un moniteur éducateur), en plus de l'engagement des jardinier-ères bénévoles, des institutrices, des écolier-ères et des parents d'élèves. Ce chantier intergénérationnel a été réalisé du 19 au 23 juin pour un budget de 2 500 €.

COP à l'école Ampère | En mai, les élèves de l'école élémentaire Ampère ont s'initier au bricolage pour construire des cabanes dans la cour de l'école. Encadrés par des professionnels, ils ont même pu se servir des outils (scie à bois, visseuse, etc.).



SAINT-BRUNO : OBJECTIF 0 DÉCHET

Cette démarche a pour objectif d'accompagner au changement de comportement en matière de propreté des espaces publics et de réduction des déchets, dans le quartier Saint-Bruno notamment. Deux temps forts rythment la démarche, autour de la déchetterie mobile et des animations sur le zéro déchet, le 13 mai et le 18 novembre. D'autres activités se sont déroulées cette année :

- un projet d'écriture et de réalisation de messages de sensibilisation sur la propreté des rues et du Square Saint-Bruno a mené en 2023, avec la street artiste Petite Poissone et la classe de CE2 de l'école Anthoard ;

- l'accueil de l'exposition Fashion Monsters à la bibliothèque Saint-Bruno et à la MDH Chorier Berriat, qui interroge sur la (sur)consommation de vêtements ;

- l'installation de bornes de collecte des textiles dans le cadre de l'opération saisonnière conduite par Grenoble Alpes Métropole ;

- un atelier de danse hip hop sur la fast fashion avec la Cie CTC ;

- deux ateliers pour les familles et les enfants du centre de loisirs Chorier Berriat, sur la compréhension des différents textiles et des impacts de leur production avec Les Ateliers Marianne ;

- la réalisation de stickers d'interpellation sur les dépôts sauvages, collés sur les dépôts sauvages du secteur 1 par les agent-es de la propreté urbaine ;

- des ateliers de réparation des textiles avec l'atelier de couture Le thé à coudre ;

- une zone de gratuité à la Maison des Habitant-es Chorier Berriat ;

- le soutien financier au Repair Café Grenoble Pinal et son accueil au sein de l'espace Pinal.

Cette démarche est conduite par la Direction de territoire secteur 1, en partenariat avec la Métropole et les services municipaux intervenant sur le quartier (des réunions inter-services ont lieu 3 à 4 fois par an). Un bilan de la démarche est réalisé en milieu et en fin d'année. Reconduite chaque année, la démarche se déploie dans le cadre du projet de territoire du secteur 1.

> Accompagnement au changement de comportement

> Propreté

> Service aux habitant-es

Budget : 1 800 €

FAÎTES ALMA TRÈS PROPRE

Dans le quartier Alma-Très-Cloîtres (secteur 2), un collectif d'habitant-es a porté l'organisation d'une fête conviviale pour contribuer à la propreté du quartier et sensibilisation le plus grand nombre tout en développant le lien social. Le 24 juin s'est donc déroulée cette « Faîtes Alma Très Propre » avec un « clean walk » (balade où l'on ramasse des déchets) sur une demie-journée puis la tenue de divers stands d'information (La Métropole, le bailleur social Actis) ou de sensibilisation (G Récup') ou de convivialité (Collation par l'Atypik, fanfare).

Le collectif d'habitant-es a été accompagné dans sa démarche par le Conseil Citoyen Indépendant du

secteur 2 et la Maison des Habitant-es Centre-ville, pour un partenariat réussi qui devrait permettre de renouveler l'expérience tout en rassemblant encore plus de volontaires du quartier.

> Clean walk

> Participation habitante



Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

L'ÉDUCATION, UNE PRIORITÉ POUR LA VILLE

UN TRAVAIL COLLECTIF AU SEIN DU PROJET ÉDUCATIF 2022-2027

Dès 2014 Grenoble, en rejoignant le réseau UNICEF « ville amie des enfants », s'est engagée pour « faire en sorte que chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse ». En 2022, la Ville s'est dotée d'un projet éducatif pour 2022-2027. Celui-ci vise à permettre à chacun-e, quel que soit son âge ou sa situation, de se construire, d'évoluer dans la ville, de contribuer à la vie de la cité, d'établir des solidarités et des liens qui favorisent le bien vivre ensemble.

Trois ambitions éducatives structurent l'action de la

- > Permettre à chacun de s'épanouir et bien grandir en luttant contre les inégalités
- > Agir pour une coopération éducative de la naissance à l'âge adulte
- > Favoriser l'émancipation de l'enfant et du jeune comme éco-citoyen en développant son pouvoir d'agir.

Ville de Grenoble :

En matière d'éducation, plusieurs politiques publiques municipales se coordonnent dans une approche globale et territoriale : globale, parce qu'elle tient compte des différents temps de vie et des espaces multiples de socialisation de l'enfant (classe, loisirs, famille, temps libre), et territoriale à travers des projets de développement centrés sur les abords des écoles, les lieux de vie et les déplacements des enfants,

intégrés à une approche de la ville dans son ensemble. L'éducation est une priorité budgétaire pour la Ville.

Pilote du projet éducatif 0-25 ans et organisatrice pour les 2-25 ans, la Ville de Grenoble au sein de la Direction Éducation Jeunesse gère les accueils périscolaires des 12 000 enfants des 78 écoles, subventionne et suit également l'ensemble des centres de loisirs (enfants et ados) qu'elle confie à 17 associations partenaires. Elle est aussi présente pour les 16-25 ans avec ses deux établissements, Le Transfo et La Chaufferie.

Périscolaire \ Service important pour les familles, la Ville met en avant une organisation ambitieuse de son périscolaire afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de travail des agent-es. À la rentrée 2022-2023, la Ville avait augmenté de 800 000 € par an ses dépenses de personnel permettant la création de deux fonctions essentielles : des directions Accueil de Loisirs Périscolaires

(ALP) et des directions adjointes ALP, réduisant la précarité de ces postes (précarité observée au niveau national). Cette mobilisation s'est poursuivie à la rentrée 2023-2024 avec de nouvelles dépenses annuelles estimées à 500 000 € par an supplémentaire en prévoyant les améliorations suivantes :

- **Pour la filière animation** : des contrats de travail plus attractifs (grâce à la mensualisation par exemple), des créations de poste (« un animateur référent » dans chaque école élémentaire), l'augmentation des temps de préparation des activités, ou encore le recrutement de 6 apprenti-es BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

- **Pour les ATSEM** : des recrutements sur des postes plus pérennes, l'augmentation massive du nombre d'apprenti-es en CAP Petite Enfance (20 pour l'année scolaire 2023/2024 contre 5 auparavant),



l'augmentation du pool d'ATSEM remplaçant-es. Pour la deuxième année consécutive, l'objectif d'un-e ATSEM par classe (ou un-e ATSEM pour 2 dispositifs dédoublés) à cette rentrée scolaire est maintenu, alors que la loi n'impose qu'un-e ATSEM par école.

- **Pour la filière technique** : expérimentation sur l'organisation du temps de travail et sur la formation des personnes nouvellement recrutées, augmentation du pool d'agent-es techniques remplaçant-es (passant de 18 à 30).

Le recrutement constitue l'un des défis majeurs de cette politique éducative volontariste. En la matière, des campagnes de recrutement massives, régulières et plus modernes sont déployées. Avec ces nouveautés organisationnelles et de meilleures

conditions de travail, la Direction Éducation Jeunesse de la Ville espère remédier au problème (national) du recrutement tout en améliorant grandement la qualité d'accueil des enfants et de leurs parents.

Par ailleurs, le règlement périscolaire a évolué pour offrir plus de souplesse pour les parents dans la réservation des accueils par exemple, et la tarification a été complètement mise à jour. Les tarifs du périscolaire du midi ont été largement réduits : le tarif minimum passe de 0,80 € à 0,75 € et est attribué à plus de familles. Dès la rentrée de septembre 2023, près de la moitié des familles ont accès à des repas sains et équilibrés à moins de 2 €. Et malgré la mise en œuvre de temps payants, près de 80 % des familles verront leurs factures diminuées ou inchangées à la rentrée scolaire.

Numérique éducatif \ Un important travail collaboratif entre l'Éducation Nationale et la Ville a permis à la Ville de déposer sa candidature au plan de relance et d'être retenue sur le dispositif Territoire Numérique Éducatif. Une subvention de 550 000 € (dépense prévue 1,1 million d'euros) sur trois années (2021, 2022, 2023) a été accordée ce qui a permis notamment de déployer des vidéoprojecteurs sur toutes les classes de cycle 3. Le déploiement sur la moitié des classes de cycle 2 est en cours de finalisation. Au cours de l'année scolaire 2022-2023 un Environnement Numérique de Travail a également été mis en place dans les écoles publiques : son démarrage est prévu à l'automne 2023. Un nouveau dossier de candidature pour poursuivre le travail autour du numérique éducatif est prévu.

Cité éducative \ Il s'agit d'un dispositif national piloté avec la Préfecture et l'Éducation nationale. Des comités techniques sont organisés pour discuter des projets à financer dans les secteurs 5 et 6 de la Ville (partie Sud-Est de la Ville comprenant les quartiers Abbaye, Teisseire, Villeneuve, Village Olympique). L'objectif est de renforcer les alliances éducatives pour l'accompagnement des

moins de 25 ans en favorisant la coopération entre les acteurs de terrain. En 2022, 54 actions très variées ont ainsi été financées : culture, sport, accès aux soins, insertion professionnelle, orientation, etc.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : SENSIBILISATION ET MISE EN ACTION DES ACTEURS ÉDUCATIFS

Un panel d'actions est déployé au sein des écoles et des accueils périscolaires de Grenoble avec pour ambition de mener de véritables transitions écologiques qui soient mieux intégrées à la politique éducative. Les objectifs poursuivis sont :

En 2023, ce travail a été mené d'une part en direction des associations socioculturelles de Grenoble : partage des enjeux et des pratiques existantes en inter-structures (atelier du 26/01/2023), puis visites des locaux de l'ensemble des structures en présence des salariés et des bénévoles associatif, et enfin, définition d'un plan d'action en faveur de la sobriété énergétique (de février à mai). Un premier bilan collectif des plans d'action et de leur déclinaison sur le confort d'été a été réalisé en juin. Au total, 19 associations (MJC, Maison pour Tous, Maison de l'enfance) ont participé à cette démarche cette année.

> Sensibiliser les acteurs éducatifs aux enjeux climatiques et environnementaux ;

> Développer la capacité d'agir collectivement ;

> Développer de nouveaux gestes professionnels en lien avec la sobriété énergétique et l'éco-responsabilité ;

> Inciter des actions d'éducation au développement durable (EDD) dans les temps d'accueils périscolaires.



D'autre part, un « Défi+ » a été créé en partenariat avec l'ALEC (l'agence locale de l'énergie et du climat de la métropole grenobloise) pour enclencher un travail de sensibilisation et d'accompagnement des personnels d'entretien, de restauration et d'animation des écoles qui participaient au « Défi des écoles à énergie positive » porté par la Métropole. Quatre écoles de Grenoble ont participé à cette première du Défi+ : les écoles Diderot, Daudet, Aubrac et Grand Châtelet, soit 81 personnes mobilisées en deux temps :

- une séance de sensibilisation aux enjeux climatiques et énergétiques, aboutissant sur la mise en place d'un plan d'action collégial à l'échelle de l'école ;

- une séance de formation-action pour proposer des ateliers de démarche scientifique avec les enfants durant les temps périscolaires.

Pour l'année scolaire 2023-2024 l'opération est reconduite auprès de cinq nouvelles équipes, en complément de leur participation au Défi école à énergie positive.

L'intérêt pour ce type d'approche est réel, avec des changements des pratiques déjà constatés. Sur le plan pédagogique, le travail se poursuit avec les bénévoles

Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

et le public des associations socioculturelles, en se déclinant au gré des activités menées.

Budget : 9 000 € pour la création et l'accompagnement des 4 écoles pour l'année 22/23. Pour l'année 23/24 : 7 760 € (5 sites)

- > continuité éducative
- > réduction GES en milieu scolaire et extrascolaire
- > capacité d'agir collective

De plus, dans un contexte de crise énergétique, la préparation et l'accompagnement de tous les établissements éducatifs à de potentiels délestages hivernaux mobilise la Ville en inter-services. Le déploiement de défis auprès des établissements scolaires concerne la sobriété énergétique mais aussi le gaspillage alimentaire : 6 établissements ont participé à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au cours de l'année 2022-2023 et 6 autres prennent le relais (cf. partie 1 - Pouvoir bien se nourrir).

De nombreuses actions d'EDD ont par ailleurs été conduites en 2023 grâce au soutien du fond « Coup de Pouce Vert Éducation » initié pendant l'année Grenoble Capitale verte de l'Europe 2022. La Ville poursuit également le suivi de l'expérimentation « éduquer dehors » avec les accueils périscolaires pour leurs pratiques en extérieur.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES CRÈCHES

Pensé en synergie avec le projet éducatif global, les projets de territoire et le plan stratégique Ville-CCAS, un projet éducatif petite enfance a été présenté en mai dernier aux acteurs du secteur. Cette feuille de route est le fruit d'une démarche

nouvelle, ouverte et participative démarrée en 2022, qui formule des ambitions communes aux partenaires des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE : crèches, relais petite enfance et lieux d'accueil enfants-parents). Les orientations de chaque structure s'inscrivent désormais plus clairement dans un projet éducatif spécifique à la petite enfance, structuré en six thématiques : la coopération et la continuité éducative ; le soutien à la parentalité ; la prise en compte des transitions ; l'art, les cultures, la nature ; le développement de l'enfant et la place des professionnel-les.

Ce dispositif a pour objectif d'améliorer la qualité d'accueil et de favoriser la continuité éducative. De nombreuses actions inscrites au projet ont déjà été lancées telle la création de « l'Espace cultures petite enfance » en janvier 2023. Cet équipement socio-culturel installé dans le quartier Village Olympique structure une offre d'activités culturelles et artistiques gratuites pour tous les enfants de Grenoble de 0 à 3 ans accompagnés d'un-e adulte. D'autres actions seront également financées grâce à des appels à projet en cours.

- > 27 crèches municipales
- > 2767 enfants accueillis (en 2021)
- > 34 % d'admission en accueil prioritaire



BIENVENUE EN BIBLIOTHÈQUE... DÈS LA PETITE ENFANCE

Une bibliothèque hospitalière à Grenoble, ce sont des horaires plus larges, une gratuité totale et un accueil dès le plus jeune âge. Même bébé, on peut ainsi se familiariser avec le livre, l'écrit et la lecture et ainsi grandir et s'ouvrir au monde. Parce que les 1000 premiers jours sont primordiaux pour le développement de l'enfant, depuis 2000, tous les deux ans, la Ville organise l'opération « 1 bébé 1 livre » : un livre est offert à tous les bébés grenoblois.

Depuis 2012, l'auteur ou l'autrice de l'ouvrage est en résidence pour permettre un travail sur le territoire grenoblois, s'inscrivant dans la durée, avec un groupe d'enfants (2-3 ans) qui fréquentent des structures de la ville (un EAJE et une classe de petite section d'école maternelle).

Cette année, un dépliant explicatif a été réalisé pour renforcer la venue des plus petit-es dans les 12 bibliothèques de Grenoble. Des lieux confortables et pratiques aussi fait pour elles et eux où l'on peut trouver des transats, des tables à langer, de quoi faire chauffer un biberon, s'installer tranquillement avec son bébé, et participer à des animations proposées toute l'année par les bibliothécaires... le tout gratuitement.



LE CONSERVATOIRE POUR TOUTES ET TOUS

Labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional, le Conservatoire de Grenoble propose des pratiques variées en musique, en danse et en théâtre. La Ville renforce son action en gardant pour objectif de former tout au long de la vie et développer l'accès de toutes et tous aux pratiques artistiques, véritables outils d'émancipation et du vivre ensemble. De nombreuses nouveautés sont à signaler pour cette rentrée 2023 :

- des modifications tarifaires majeures avec la mise en place de la gratuité pour certain-es élèves grenoblois-es (quotient familial jusqu'à 400), la baisse des tarifs pour d'autres et l'augmentation du nombre de bourses municipales ;

- de nouveaux parcours de pratiques (éveil artistique à partir de 5 ans, danse débutant-es pour les préadolescent-es et adolescent-es)

- de nouvelles activités adultes (cours sur l'histoire de la musique, section de théâtre amateur) 400 à 500 nouveaux élèves sont attendus.

Par ailleurs, le Conservatoire coordonne les interventions en milieu scolaire (37 écoles primaires sont concernées) et poursuit le déploiement d'un parcours musique et handicap. L'équipement municipal assure l'orchestration d'un ensemble de 120 enseignant-es.

SOUTENIR LA JEUNESSE GRENOBLOISE

Grenoble a la chance d'avoir une population de jeunes particulièrement élevée, 10 points au-dessus de la moyenne nationale portant la part des moins de 30 ans à 45 % et un tiers des habitant-es appartient à la classe d'âge 15-29 ans. Le caractère universitaire de la ville – 25 000 à Grenoble, 60 000 dans l'agglomération – lui donne du souffle, irrigue sa vitalité et renforce son ouverture, à l'international notamment.

Le Projet Jeunesse 2022-2027 s'est fixé trois priorités : l'accès aux droits, l'émancipation et la transversalité d'actions pour les jeunes. Dans le cadre du déploiement du bouclier social et climatique adopté au printemps 2023, les adolescent-es et les jeunes sont un point d'attention particulier. **Les jeunes sont particulièrement fragilisés par les crises successives qui touchent notre société. Il est nécessaire de renforcer encore nos actions pour leur permettre d'accéder à leurs droits et pour garantir que chacun-e dispose des opportunités lui permettant de s'émanciper.** La Ville prévoit ainsi de renforcer sa présence auprès de ces jeunes, notamment en augmentant le nombre de correspondant-es jeunesse à travers la ville permettant ainsi d'être aux plus près de celles et ceux qui sont éloigné-es des institutions ou isolée-es.

Le projet Jeunesse avait identifié plusieurs axes de travail : santé mentale et isolement, jeunes en droits minorés (dont les mineur-es non accompagné-es), addiction aux écrans et aux jeux vidéo, aide aux devoirs, décryptage des médias, harcèlement, laïcité. Dès 2023 un soutien financier accru est orienté vers ceux-ci, via les associations déjà mobilisées.

LES JEUNES CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE

Avec les chantiers jeunes, les Grenoblois et les Grenobloises de 16 à 20 ans peuvent participer à une

ou plusieurs missions de solidarité dans des domaines variés. Les jeunes volontaires découvrent ainsi l'engagement grâce à un parcours construit. Selon les missions, ils et elles sont accompagné-es par des services de la Ville, de la Métropole et des partenaires associatifs.

Parmi les chantiers d'intervention de l'été, Emmaüs Connect a proposé aux jeunes d'agir à ses côtés contre l'exclusion numérique des personnes en situation de précarité sociale. Créé en 2013, Emmaüs Connect Grenoble est l'un des tout premiers points d'accueil de l'association. Les jeunes ont eu pour mission d'aider les bénévoles à la reconfiguration du matériel récupéré grâce aux collectes et de soutenir les équipes dans l'accompagnement des bénéficiaires venu-es apprendre les bases du numérique.

Les chantiers permettent à des jeunes par équipe de 5 de découvrir et expérimenter des missions de solidarité chez différents partenaires comme Emmaüs Connect. Les partenaires du dispositif sont nombreux et apprécient tous l'implication de la jeunesse que facilite la Ville avec ces chantiers : Emmaüs, La Banque alimentaire, Les Restos du cœur, Croix Rouge, SPA, mais aussi des acteurs comme un EHPAD et une résidence autonomie, une ludothèque, le Bar radis, la Maison des collines... et également auprès des services de la Ville et du CCAS (Espaces verts, Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle notamment).

En contrepartie, chaque jeune reçoit une indemnité de 105 euros par semaine d'engagement. La durée d'engagement est de 10 jours (hormis les semaines comportant des jours fériés). Cet été, 3 sessions se sont tenues.

JEUNES, CITOYEN-NES DE L'EUROPE

Issu de la collaboration de deux démarches basées sur le dialogue, la citoyenneté et l'expression, le Label Europe Direct et le projet Émergences, « Émergences Europe » a rassemblé pendant un an une vingtaine de

Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

jeunes d'horizons variés pour favoriser l'appropriation de la citoyenneté européenne, la connaissance des dispositifs et opportunités qui y sont liées tout en menant un dialogue à long terme sur les thèmes des transitions environnementales, sociales, économiques ou encore démocratiques. Quatre ateliers se sont déroulés tout au long de l'année. Point d'orgue de la démarche, un mini-voyage a été organisé à Bruxelles du 27 au 30 avril, pour découvrir le Parlement européen et présenter les résultats de ce travail auprès d'une députée européenne.

Ce projet a permis le développement de propositions concrètes pour l'avenir de l'Europe dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la défense des droits. Cette expérience inédite contribue à la réalisation de ressources méthodologiques pour favoriser

l'implication directe des citoyen-nes dans les activités d'information et de dialogue en matière de citoyenneté européenne.

DE JEUNES EUROPÉEN-NES QUI S'ENGAGENT POUR EMBELLIR GRENOBLE

Chaque année, la Ville organise des chantiers ouverts au public afin de transformer la ville, main dans la main avec les habitant-es, les collectifs et les associations grenobloises. L'un d'entre eux, co-organisé avec le bailleur social Actis, est conduit en partenariat avec l'association Concordia et l'Afiph : en 2023, il a permis d'accueillir à Grenoble 16 jeunes bénévoles venus d'autres pays européens durant deux semaines cet été. Logé-es gratuitement par Actis, les jeunes ont réalisé une fresque murale, un habillage en bois ainsi que de la mosaïque sur un thème choisi par les habitant-es



Visite du Parlement européen de Bruxelles avec le groupe Émergences Europe, le 28 avril 2023.



Cahier méthodologique de la démarche Émergences Europe



L'atelier 3 Émergences Europe, le 16 septembre 2022, à la Maison des habitant-es Bois d'Artas.

du Village Olympique. Une belle action de solidarité et d'échanges inter-culturelles qui perdure depuis plusieurs années.

SOUTIEN AUX JEUNES AIDANTS

Avec le vieillissement de la population, l'accroissement des maladies chroniques et une hausse du nombre de familles monoparentales, on constate depuis plusieurs années une progression du nombre de jeunes aidants en France. Suite à une table ronde organisée par Grenoble École de Management sur le thème des jeunes aidants, Le CCAS de la Ville de Grenoble, par le biais de La Maison des Aidants Denise Belot, a souhaité renforcer son action vers ce public.

Le dispositif jeunes aidant-es soutient les jeunes de moins de 25 ans confronté-es à la maladie, au handicap ou à la dépendance d'un proche. La Maison des Aidant-es Denise-Belot a lancé des permanences mensuelles et un groupe d'échanges pour informer et soutenir ces jeunes aidant-es. Étudiant-es, jeunes travailleurs et travailleuses ou apprenti-es bénéficient de conseils pour concilier vie étudiante, vie professionnelle et vie personnelle. Cette initiative vise à réduire les risques psychosociaux tels que le décrochage scolaire et la désinsertion sociale. Le soutien du Département de l'Isère, de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et de la Conférence des Financeurs est essentiel pour mener à bien cette action.

► 8 % des aidants seraient âgés de moins de 25ans (source : 1. Baromètre des Aidants 2015-2022 Fondation April - BV)

► 16,9 ans, âge moyen des jeunes aidants lorsqu'ils ont commencé à apporter de l'aide (source : ; 2. Enquête «Qui sont les jeunes aidants aujourd'hui en France - Novartis-Ipsos - 201)



DRY JANUARY – DÉFI DE JANVIER

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Grenoble participe au « Dry January » ou Défi de Janvier, consistant à ne pas boire d'alcool durant tout le mois de janvier. L'alcool, une des trois premières causes de décès évitables en France, constitue un enjeu de santé publique majeur. Grenoble, consciente de l'enjeu que la question revêt auprès des jeunes, s'engage sur le sujet à travers une campagne de communication sur les réseaux sociaux. Avec pour message « Gueule de Bois – Gueule de Boss » la Ville vise les jeunes, à un âge où les pratiques d'alcoolisation régulière sont susceptibles de s'installer. Aussi, sachant que les discours culpabilisateurs ou moralisateurs ont peu d'impacts voire des effets contradictoires, cette campagne de communication a voulu souligner le caractère ludique de ce challenge personnel.

LES ADO EN BIBLIOTHÈQUE AVEC « PARTIR EN LIVRE »

La bibliothèque municipale de Grenoble s'engage toute l'année dans la promotion de la lecture auprès des jeunes. À ce titre, elle participe au festival du livre jeunesse « Partir en livre » pour sa 9e édition du 22 juin au 23 juillet. Elle promeut la démarche de sortir les livres des étagères et d'aller vers les publics éloignés, à la rencontre des jeunes publics sur leurs lieux et temps de loisirs, afin de transmettre le plaisir de lire. Gratuite et ciblée en direction des publics jeunesse, cette manifestation fédère neuf bibliothèques du réseau municipal et rassemble à Grenoble une trentaine d'événements, qui composent l'appel à projet intitulé « Un livre pour soi », labellisé et soutenu par le Centre national du livre (CNL). La proposition grenobloise a bénéficié de nouveau de la labellisation du CNL, promouvant des projets de qualité qui représentent à la fois la diversité des genres et de la création littéraire jeunesse (bande dessinée, album, roman...) et la multiplicité des formats d'animations (bibliobus, atelier de construction, ateliers graphiques, balades contées du patrimoine, expositions, etc.).

Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

L'édition 2023 de Partir en livre a eu pour objectif de faciliter encore davantage la relation au livre et à l'écrit, en dehors de l'école, sur un temps de loisirs et de sorties, afin de montrer que la lecture peut être une joie partagée, un facteur d'inclusion sociale, que les arts et la culture peuvent nourrir et enrichir une relation à l'autre.

Cette année, la belle thématique « Lire en liberté dans ma ville » est mise en avant. Elle défend l'idée de **la littérature comme vecteur d'émancipation : les jeunes peuvent s'emparer de la lecture pour faire grandir leur rêve d'autonomie et d'indépendance**, en entrant dans des mondes imaginaires et en jouant à créer des personnages ou la ville de leurs rêves.

Partir en livre s'inscrit dans les événements de la démarche « Bienvenue en bibliothèque ! » qui vise notamment à faire des bibliothèques des lieux plus accueillants, aux horaires larges et ouverts sur l'extérieur. Les actions hors les murs, comme les bibliothèques de rue durant l'été ou les ateliers en plein air font connaître les bibliothèques auprès des non publics, en hyper proximité, par des actions artistiques ou via la découverte de la ville et de ses trésors patrimoniaux. Ces propositions réinventent auprès des ados l'image des bibliothèques pour en faire des lieux hospitaliers, des lieux de rencontre, de dialogue, de découverte et d'épanouissement accessibles tout au long de leur vie.

De plus, les adolescent-es constituent un public prioritaire du Plan Lecture. Ainsi, depuis de nombreuses années, des fonds dédiés aux adolescents sont proposés dans toutes les bibliothèques de proximité. La bibliothèque est aussi un lieu qui accompagne les apprentissages dans la recherche de l'émancipation, de l'autonomie et de la responsabilité, un lieu de soutien et d'outils, dans la recherche d'un stage ou d'une piste d'orientation par exemple.

Des espaces de travail sont également mis à disposition, notamment au moment des périodes de révision du brevet ou du bac. Ces espaces sont étoffés par une offre de services ou du mobilier davantage adaptés aux attentes et aux pratiques de ces publics (assises variées, mobilier nomade et adaptable).

Enfin, des clubs ados existent depuis plus de 10 ans dans les bibliothèques Eaux-claires Mistral et Jardin de Ville. Une fois par mois, les jeunes se rassemblent et discutent de leurs lectures, de musique ou de jeux, participent à la vie de la bibliothèque en partageant leurs coups de cœurs avec leurs pairs, en donnant leur avis sur la programmation, en venant eux-mêmes exposer ou jouer, dans leur bibliothèque de quartier ou encore à l'occasion du Printemps du Livre. Par exemple, les ados du club Eaux-claires Mistral (12-18 ans) ont activement participé à la création d'un escape game autour de l'univers de Clémentine Beauvais, l'une des autrices de l'opération « Partir en livre ».



POUR UN SPORT POPULAIRE, FÉMINISTE, ÉCOLOGIQUE

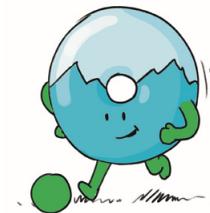
Le sport peut permettre à toutes et tous de s'émanciper et d'améliorer son quotidien. À Grenoble, le sport s'appuie sur un riche tissu associatif de clubs amateurs et professionnels. Ancrées dans les quartiers, les associations sportives ont un rôle à jouer dans l'épanouissement des enfants et des jeunes qui, au-delà de la pratique sportive, s'ouvrent à une expérience collective. Pour la période 2023-2028, la Ville de Grenoble entend renforcer son action en faveur d'un sport populaire, féministe et écologique et faire de Grenoble une ville où le sport s'inscrit dans le quotidien de chacun et chacune.

« Grenoble ville olympique, Grenoble ville hospitalière, s'engage depuis plusieurs années pour proposer une pratique du sport qui s'inscrit dans le défi climatique et la justice sociale. Elle agit aux côtés des acteurs et actrices du monde sportif grenoblois pour faire du sport un sport populaire, où les femmes jouent autant que les hommes y compris dans l'espace public, où les personnes en situation de handicap participent aux même temps sportifs que tout le monde, où les moyens financiers, le statut administratif, le genre ou la sexualité n'empêchent pas de participer. Un sport pour toutes et tous, un sport source de joie et de plaisir, d'émancipation et de liberté ! ». Céline Mennetrier, Adjointe aux Sports

Depuis 2014, plusieurs chantiers ont été menés :

- Définition de critères de subventions aux associations sportives, notamment pour encourager la féminisation des pratiques ;

- Renforcement de l'offre sportive dans les quartiers prioritaires : développement de « Sports et quartiers » ;



- Réduction des inégalités d'accès au sport à Grenoble et dans l'environnement montagnard avec la création de l'école municipale féminine de foot et le développement du programme « Jeunes en montagne ».

Pour la période à venir, 2023-2028, la Ville souhaite mettre l'accent sur un sport inclusif, écologique, populaire et citoyen, qui réponde à la fois au défi climatique et la justice sociale. La Ville va poursuivre en ce sens avec :

- l'élaboration d'un plan de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les discriminations dans le sport ;

- le soutien des associations sportives dans l'accueil et l'accompagnement des réfugié-es et demandeur-euses d'asile en lien avec les acteurs et actrices de l'hospitalité ;

- la poursuite avec l'Office Municipal des Sports du défi « sport et transition écologique : le sport grenoblois s'engage », lancé dans le cadre de Grenoble Capitale Verte de l'Europe. La dynamique impulsée par le défi va se prolonger sur plusieurs années.

POLITIQUE SPORTIVE DE GRENOBLE : CINQ GRANDES PRIORITÉS

- > L'égalité femmes – hommes
- > L'accompagnement des publics prioritaires
- > La transition écologique
- > La santé et le bien-être
- > L'éducation populaire et la citoyenneté

RÉNOVER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Ville de Grenoble gère 129 équipements sportifs dont 25 gymnases et centres sportifs, 28 équipements de plein-air (25 stades et aires de grands jeux et 3 pistes d'athlétisme), 71 terrains de proximité et 4 piscines. De nombreuses opérations de maintenance et d'entretien sont prévues pour amplifier la rénovation des équipements sportifs avec pour objectifs : améliorer la performance énergétique, protéger la santé, l'environnement et la biodiversité.

Le plan Gymnases, en plus de viser de manière transversale la mise en accessibilité de tous les gymnases, toutes les piscines, et la moitié des centres sportifs d'ici 2026, a engagé les réhabilitations suivantes : le centre sportif et gymnase Jouhaux (-35 % d'économies d'énergie visées), le centre sportif de La Rampe, le gymnase Hoche, le gymnase des Trembles (2023-2025).

Le plan Stades comprend la réfection de certains équipements et la création de nouveaux terrains (celui du stade Bachelard pour 2023). Les terrains synthétiques en SBR (billes de caoutchouc) ont vocation à disparaître et à être tous remplacés par des solutions techniques nouvelles générations utilisant d'autres matériaux (coco-liège par exemple), plus conformes aux normes environnementales. Un plan d'investissement de 150k € a été adopté pour les terrains de proximité. En 2023, ce sont 4 opérations qui ont été menées.

ANIMER DES TEMPS SPORTIFS POUR TOUTES ET TOUS

La Ville compte 45 éducateurs et éducatrices et opérateurs et opératrices territoriaux des Activités Physiques et Sportives (42 ETAPS et 3 OTAPS) – dont 25 maîtres-nageur-euses sauveteur-euses – qui préparent, coordonnent et mettent en œuvre les Activités Physiques et Sportives de la collectivité.

A l'école, trois priorités sont fixées pour les années à venir : le savoir nager ; l'accès à la montagne ; le savoir rouler à vélo avec « l'école grenobloise du vélo » créée en septembre (voir partie 1. Pouvoir se déplacer sereinement).

Grenoble a démarré la mise en œuvre d'un programme de développement de l'activité sportive de plein-air, accessible et gratuite pour toutes et tous : des parcours de marche et de course à pied aménagés sur l'espace public et dans les parcs et jardins de la ville sont à l'étude, et de nouveaux équipements urbains en accès libre sont prévus : terrains de pétanques, tables de ping-pong et d'échecs, parkour et grimpe.

En parallèle, la Ville continue de renforcer son action autour de parcours de découverte des activités de montagne à l'ensemble des enfants grenoblois-es, grâce à trois programmes distincts :

- le Programme « Jeunes en montagne », animé par la Maison de la Montagne, permet à des enfants et adolescent-es de découvrir les activités de montagne en dehors des stations. Chaque année, ce sont près de 400 enfants et jeunes qui découvrent diverses activités de montagne : randonnée, raquettes, via ferrata, spéléologie, alpinisme, via corda, etc.

- Les sorties scolaires ski dans les écoles élémentaires grenobloises permettent à près de 2500 enfants de CM1 et CM2 de découvrir la pratique du ski chaque année dans les massifs alentours.

- Les stages « sportifs » organisés pendant les vacances scolaires ont rassemblé plus de 400 enfants de 6 à 12 ans entre l'été 2020 et l'hiver 2021.

Le dispositif « Sports et Quartiers » pour sa part est déployé par une équipe composée de 11 animateur-ices sportifs permanent-es. Il accompagne et promeut

Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

le sport dans les quartiers situés en zone prioritaire (QPV) auprès des adolescent-es avec une attention particulière aux femmes. Depuis quelques années, des adolescentes du quartier Teisseire bénéficient gratuitement d'un créneau multisports au gymnase Léon-Jouhaux les mercredis après-midi : parties de basketball, de football et bientôt des entraînements de boxe seront proposées, pour des séances 100 % féminines y compris les encadrantes. Des créneaux identiques qui facilitent l'accès des jeunes filles au sport existent aussi à La Villeneuve, au Village Olympique et à Mistral.

C'est une grande diversité d'animations sportives de proximité, en accès libre et gratuit qui est proposée à Grenoble avec en complément : une école municipale féminine de foot, une base d'activités « sports pour tous », des ateliers sport-santé-bien-être pour adultes, une caravane du sport, etc. Les ETAPS interviennent aussi auprès des aînés des résidences de personnes âgées, en lien avec le CCAS notamment.

Sont également prévus ou en cours de réalisation : un nouvel espace de glisse urbaine de 600 m² sur le site de Bouchayer-Viallet (inauguration prévue en 2024), l'aménagement du site de l'Esplanade, la rénovation du skatepark de Jean Macé et la création d'un pumptrack et/ou d'un skatepark.

L'objectif est de favoriser la pratique du sport autonome, libre et gratuite partout dans la ville et ses alentours.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF

Au regard des cinq grandes priorités de la politique sportive de Grenoble, la Ville continue d'accueillir de grands événements nationaux et internationaux comme le tournoi des 6 nations de l'équipe de France féminine de rugby, le championnat de France

Paratennis, et à soutenir l'UT4M et des événements sportifs populaires et solidaires comme l'Ekiden, La Grenobloise ou l'Urbancross.

La Ville dénonce par ailleurs les événements sportifs particulièrement néfastes pour le climat et les droits humains, à l'instar de la Coupe du Monde de football organisée au Qatar en décembre 2022. Symboliquement la Ville avait organisé un tournoi de foot populaire et festif au gymnase du Vieux Temple, aux côtés de l'association des supporters du GF 38 RED KAOS1994, et d'Amnesty Internationale Grenoble.



NAGER L'ÉTÉ, EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Bassin estival historique de Grenoble, la piscine Jean Bron présente un bilan 2023 très positif, tant en termes de fréquentation que d'ambiance.

Cette année, la piscine a comptabilisé 60 442 entrées contre 43 000 l'an passé, soit une hausse de plus de 40 % de la fréquentation. Chaque jour, la piscine accueillait 960 personnes en moyenne, avec un record d'affluence le mercredi 23 août, jour en alerte rouge canicule, où 2 393 personnes ont profité de la fraîcheur de la piscine. Cet été, les horaires se sont élargis avec une matinale les mardis à partir de 7h30 et une nocturne les mercredis jusqu'à 21 h. Ces nouveaux horaires ont été plébiscités du public, en particulier les jours de fortes chaleurs. La piscine Jean Bron tout comme les grands parcs grenoblois, assure un accès à la fraîcheur, enjeu primordial l'été à Grenoble.

Le climat social de cette nouvelle saison était par ailleurs serein. Cet apaisement est le fruit d'un travail amorcé depuis 2 ans. Au total, 30 agent-es étaient mobilisés chaque jour pour accueillir les usager-e et assurer les conditions de sécurité et d'hygiène : 6 à 7 maîtres-nageur-euses et surveillant-es de baignade coordonnés par un ou une chef-fe de bassin, 5 agent-es de sécurité et 3 à 4 médiateur-rices. La mission de prévention de ces derniers a ainsi permis de diminuer les incivilités et de limiter l'intervention des agent-es de sécurité.

Lors des journées de fortes affluences, les animateurs et animatrices Sport et Quartiers sont venues prêter main forte en proposant aux jeunes de nombreuses animations (beach soccer, beach volley, jeux aquatiques – water-polo, relais – ainsi que du ping pong, baby foot, badminton et des jeux de société pour les enfants au gymnase Berthe de Boissieux qui jouxte la piscine. Chaque jour, entre 80 et 100 jeunes ont participé à ces différentes activités.

Une touche artistique a même pénétré les lieux avec deux expositions : l'une mettant en avant les clubs sportifs

grenoblois, la seconde constituée de quatre œuvres de Laura Pouppeville, artiste visuelle et également nageuse à J. Bron. Ses créations portaient tout naturellement sur le thème de l'eau, de la piscine et de la natation.

Enfin, sur le plan écologique et diététique la piscine se distingue aussi : son snack propose une cuisine simple, d'inspiration méditerranéenne, des boissons maisons avec du goût et un système de vaisselle lavable pour évoluer dans un site propre. Des mets frais, gourmands et sains sont proposés, à un prix accessible à tous et toutes.

NOUVEAU CAP POUR LA MAISON DE LA MONTAGNE

Depuis 2002 la Maison de la Montagne proposait de l'information et du conseil sur les itinéraires et les hébergements de montagne, puis en 2010 la possibilité d'emprunter sur place des topos et des cartes. En 2023 la Maison de la Montagne a évolué en profondeur.

La Ville de Grenoble a décidé de modifier le fonctionnement et les missions de ce lieu pour en faire un outil dédié à la politique montagne de Grenoble. Ses espaces ont été réaménagés au printemps.

Cette Maison constitue l'un des trois piliers de la Mission Montagne, avec le programme Jeunes en Montagne, dédiée depuis bientôt 20 ans à la découverte du milieu montagnard pour des jeunes grenoblois éloignés de la pratique et les Rencontres Ciné Montagne dont ce sera en novembre 2023 la 25^e édition.

Avec l'arrêt du financement métropolitain, l'information touristique étant une compétence exclusive des intercommunalités, et la multiplication des sources d'information en ligne dédiées aux activités de montagne, la Ville de Grenoble a repositionné cet équipement pour répondre trois objectifs prioritaires :

- La montagne pour toutes et tous : accompagner les Grenoblois-es adultes peu familiers de la montagne



vers une pratique autonome et respectueuse de l'environnement, en particulier au travers de formations gratuites « premier pas en montagne ». Cette formation permet de devenir autonome pour randonner sans voiture dans les massifs de proximité. Le développement de la pratique féminine est également recherché ;

- La montagne autrement : accompagner les pratiquants réguliers dans le développement d'une pratique des activités de montagne décarbonée et consciente des richesses et des fragilités du milieu montagnard ;

- Les cultures montagne : proposer un lieu de rencontres, de découverte et d'échanges dédié aux cultures montagnardes dans toute leur diversité avec des expositions, des conférences, des projections, etc.

Au-delà de ces priorités, cette nouvelle Maison Grenoble Montagne devient aussi un lieu ressource et un lieu de synergie pour l'ensemble des acteurs montagne associatifs présents sur Grenoble : club de pratiquant-es, associations environnementales, associations thématiques, etc.



Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

L'information touristique est assurée directement par l'Office de tourisme métropolitain, la collection de topos reste disponible dans trois bibliothèques de Grenoble et la consultation des cartes reste possible sur place.



(RE)DÉCOUVRIR LE HANDISPORT

À l'occasion de la date anniversaire de la loi de 2005 sur l'égalité des chances, Grenoble Handisport, la Ville de Grenoble et la Préfecture de l'Isère ont organisé le samedi 11 février au Centre sportif Jean-Philippe Motte, une journée multiactivités en mixité afin de sensibiliser au handicap et (re)-découvrir le parasport.

Grenoble Handisport est une association multisport affiliée à la Fédération Française Handisport. Depuis 1966, l'association se mobilise pour sortir de l'isolement les personnes en situation de

handicap moteur ou sensoriel et faire se rencontrer pour pratiquer du sport ensemble.

ANIMER LES QUARTIERS

ÉTÉ OH! PARCS

Pour l'été 2023, l'opération « Été Oh! Parcs » s'est déployée au parc Paul Mistral du 8 juillet au 27 août et au parc des Champs-Élysées (Bachelard) en juillet. Devenu un rendez-vous incontournable de l'été à Grenoble, la Ville a mobilisé 80 associations et 70 animateur-rices pour proposer un choix varié d'activités et satisfaire les attentes du plus grand nombre, petits et grands : activités physiques, jeux créatifs, lecture avec le bibliobus, visites, bal et animations diverses. L'espace aqualudique, avec ses jeux d'eau et brumisateurs reste une attraction toujours attendue des familles. Au parc des Champs-Élysées il était possible de tester des activités kayak et de l'escalade en plus des jeux et des ateliers manuels proposés. Pour la nuit des étoiles (12/08), un planétarium, sous la forme d'un dôme de 7 mètres permettant d'observer les étoiles, a été installé au parc Paul Mistral.

La fréquentation sur l'ensemble de l'été a augmenté de 10 % par rapport à l'année dernière.

Durant l'été, plusieurs temps forts ont par ailleurs réuni de nombreuses personnes à l'image des bals du dimanche soir ; de la nuit des étoiles avec La Bergère des étoiles où les participant-es ont pu fabriquer des fusées à eau, des cadrans solaires, des séances d'astronomie et des lectures du ciel ; des cinémas plein air, dont le dernier, Mon voisin Totoro, a rassemblé plus de 500 personnes.

LA GRANDE FIESTA DU QUARTIER MISTRAL

Une grande fête populaire au quartier Mistral a été organisée le samedi 17 juin. Elle marquait la fin d'une riche semaine de programmation culturelle, coordonnée par le Prunier Sauvage, lieu de vie artistique et culturel dédié aux spectacles vivants et installé à proximité au Parc des Champs-Élysées. Des yourtes installées par la compagnie Les Frères Kazamaroffs sur la prairie Mistral ont accueilli toute la semaine des concerts, du cirque, des contes et du théâtre.

La Grande Fiesta de Mistral a permis de réunir les habitant-es autour d'un programme de fête mobilisant tous les acteurs du quartier : ateliers créatifs, stands de jeux et lecture, stand info-jeunesse, vélo-smoothie, barbecue, concert des enfants, spectacle, etc. La Prairie Mistral a également été officiellement inaugurée pour l'occasion.

L'ESPACE DE VIE SOCIALE « LE MOULIN AUX IDÉES »

L'Espace de Vie Sociale - EVS « Le Moulin aux idées » s'active toute l'année pour une vie de quartier conviviale et solidaire, quartier Alpins. Les bénévoles ont notamment mis en place un « vestiaire solidaire », dans un souci d'aide aux familles et dans la continuité

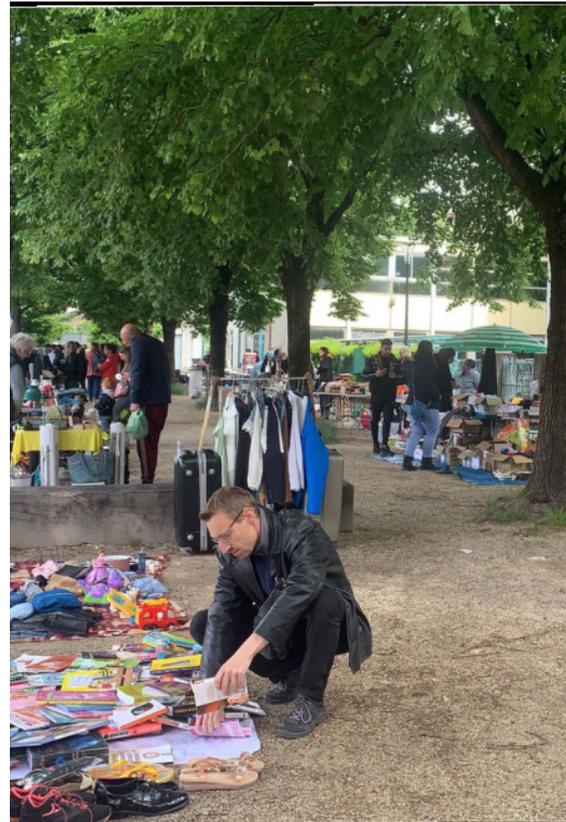


de la démarche écologique du lieu. Entièrement gratuit, ce vestiaire prend de plus en plus d'ampleur grâce aux dons des habitant-e d'une part et de l'association Point d'eau d'autre part.

L'EVS a noué un partenariat avec l'association grenobloise Point d'Eau qui intervient auprès de personnes en situation de grande précarité. Point d'eau reçoit des dons et collecte aussi des jeux et autres cadeaux pour Noël. Pour la seconde année consécutive, l'EVS a bénéficié de leur collecte et

reçu des cadeaux prêt à offrir pour les enfants et les adultes (plus de 500 cadeaux), pour le plus grand bonheur des bénévoles qui se sont fortement mobilisés-es.

Enfin, pour la première année l'EVS a organisé son premier vide-grenier (14/05), en partenariat avec l'association des parents « Les petites graines de Daudet ». Les visiteurs et la bonne humeur étaient au rendez-vous, dans une ambiance musicale et un esprit solidaire.





Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

AU LOCAL, SENSIBILISÉ À L'ALIMENTATION SAINE ET LOCALE

L'association Au Local mène des actions de sensibilisation dans plusieurs quartiers de Grenoble (secteur 5 et 6 de la ville) et organise des sorties à la ferme et des rencontres avec des producteurs et productrices. L'objectif est de sensibiliser sans moraliser, faire rencontrer, créer l'échange et l'apport mutuel de connaissances pour que consommer local devienne accessible et prenne son sens auprès du plus grand nombre.

Les actions sont déployées sur les quartiers prioritaires du secteur 5 (Teisseire – Malherbe – Abbaye - Jouhaux) et du secteur 6 (Villeneuve Arlequin – Baladins - Géants - Village Olympique – Vigny Musset). Elles sont réalisées en partenariat avec les acteurs et actrices des quartiers (associations, MDH, collège, etc.) pour toucher un public varié et pour une meilleure cohérence et complémentarité avec les actions déjà en place, en essayant de suivre des principes d'éducation populaire : les émotions, les sens et le « faire » sont sollicités. Deux à trois animations par mois sont organisées et au moins six visites de fermes sont prévues sur le Secteur 5 pour 2023.

Sur le Secteur 6, les animations permettent d'associer des acteurs du quartier comme le Barathym (café associatif et culturel), La Machinerie (tiers-lieux et conciergerie de quartier), la Régie de quartier.

S'INITIER AUX LOWTECH AVEC LE LOWTECH LAB

Les lowtech sont des technologies et des savoir-faire, par essence sobres et durables, et leur simplicité les rendent accessibles au plus grand nombre. Elles comportent aussi une dimension sociale forte, puisqu'elles permettent une réappropriation de ses usages et de ses ressources. Elles engagent donc la réflexion vers un mode de vie plus durable, tout en rendant ses utilisateurs plus autonomes et résilients face aux pressions économiques et climatiques.

Porté par l'association Lowtech Lab de Grenoble, le projet Abbaye consiste en l'organisation d'un cycle d'ateliers de construction et d'acculturation des habitant-es aux lowtech, pour économiser l'eau et l'énergie dans l'habitat. Les objectifs de la démarche sont notamment de : redonner du pouvoir d'agir à chacun-e pour lutter contre la précarité énergétique et améliorer le confort dans l'habitat ; créer du lien social en partant de besoins communs et cultiver les valeurs de convivialité, d'entraide et de coopération.

Les ateliers sont la plupart du temps organisés en partenariat avec d'autres associations et acteurs sociaux locaux comme La Pirogue, le Collectif voisin, ma petite boîte à Outils du bailleur social ACTIS, afin de favoriser la complémentarité et la synergie de nos projets dans la dynamisation de la vie du quartier.



GRENOBLE VILLE CITOYENNE

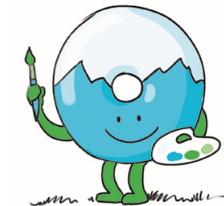
La Ville de Grenoble souhaite dynamiser la vie démocratique locale grâce à la mobilisation des différent-es acteur-trices concerné-es ou intéressé-es par la chose publique : citoyen-nés, habitant-es, usager-ères, élu-es, services municipaux, associations, collectifs, professionnel-les, expert-es. Cette diversité est source de richesse et d'intelligence collective. La Ville de Grenoble souhaite enrichir et développer les différentes dimensions de la démocratie locale, elle développe pour cela de nombreux dispositifs pour rendre toujours plus active la démocratie locale.

La Ville de Grenoble a édité en 2022 un guide de la participation citoyenne qui permet d'appréhender de manière didactique l'intégralité des dispositifs existants à Grenoble.

CONSTRUCTION D'UN OBSERVATOIRE LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

Grenoble est un territoire d'un dynamisme associatif unique, riche, divers, complexe vecteur de lien social et d'innovation. **La vie associative et l'implication des bénévoles sont les piliers de l'engagement citoyen et de la participation à la vie locale.** Par ailleurs, les associations, comme de nombreux acteurs des transitions, souhaitent accéder à davantage d'informations, à des outils et un accompagnement spécifique pour rendre les transitions tangibles autour de dynamiques collectives. Cependant, aujourd'hui, les données relatives aux associations sont très disparates et tout particulièrement au niveau local. Les moyens d'analyse du tissu associatif local sont très restreints et des données publiques rares.

Dans ce contexte, afin de répondre à ce besoin de la meilleure manière et dans la continuité des actions d'accompagnement associatif offertes par la Ville, il semble nécessaire de réaliser une étude détaillée de l'écosystème associatif du territoire. Face au manque



de structuration des informations disponibles sur le territoire et leur faible valorisation la municipalité a pris la décision de démarrer une dynamique collective d'interrogation de la vie associative au travers d'un observatoire local de la vie associative. Cet observatoire va répondre a deux objectifs :

- rassembler et produire des données pour construire un état des lieux de la vie associative grenobloise ;

- partager la démarche d'observation pour rassembler les acteurs et actrices associatives et entretenir leurs relations avec la Ville. Pour cela, l'observatoire sera aussi fait avec les associations, avec de nombreux rendez-vous et des démarches d'aller-vers.

Cette démarche est accompagnée par le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) sur le principe d'enquêtes synchronisées à l'échelle nationale : Grenoble a rejoint la trentaine d'observatoires locaux de la vie associative actuellement actifs.

En 2023, une enquête par questionnaire a été menée auprès des associations grenobloises : 499 réponses complètes ont été reçues, soit un panel largement représentatif de la diversité des associations du territoire. Une enquête complémentaire a ensuite été menée sur les modalités d'attribution de moyens de la Ville auprès des associations (subventions, locaux, ressources humaines, matériel, services, etc). Enfin, un rapport de l'observatoire est attendu en décembre 2023.

Cette démarche est pilotée par la Ville (Direction relation citoyenne - Service participation et vie associative) avec la participation des associations dans la définition des thématiques de l'enquête complémentaire. Une évaluation de la démarche est prévue après la diffusion du rapport final.

Budget : 7 000 €

- > Associations
- > Participation
- > Démocratie locale

BUDGET PARTICIPATIF 2023, 8^e ÉDITION

Le Budget participatif est un moyen concret de donner du pouvoir d'agir aux habitant-es. Chaque idée ou projet, pour le quartier ou la ville, a sa chance pour être soumis au vote. Une fois les projets lauréats connus, le porteur ou la porteuse du projet est associé-e à toutes les étapes, de la conception à l'inauguration.

Toute association, toute personne de plus de 16 ans, quelle que soit sa commune de résidence peut proposer une idée ou un projet. Celui-ci n'a pas besoin d'être abouti mais il doit répondre aux critères d'éligibilité : relever du budget d'investissement, être d'intérêt collectif, être localisé à Grenoble.

Le Budget Participatif est passé de 800 000€ à 1,8 millions d'euros et a désormais lieu tous les 2 ans. Il constitue un moyen concret de donner le pouvoir d'agir aux Grenoblois et Grenobloises. Les habitants et habitantes avaient entre le 9 juillet et le 18 septembre pour voter pour leurs projets favoris parmi les 26 projets sélectionnés à l'issue du forum des idées. Près de 5 175 votant-es (4825 en 2022) se sont exprimé-es. Les 10 lauréats ont été annoncés le 19 septembre.



1. Des collecteurs d'eau de pluie pour 265 000 €
2. Un camion santé mobile pour 220 000 €
3. La plantation participative de forêts urbaines selon la méthode Miyawaki pour 30 000 €
4. Accueillir la biodiversité en ville pour 40 000 €
5. Baisser la température de Grenoble pour 70 000 €
6. Renforcer l'autonomie énergétique de la ville pour 1 M€
7. L'Objethèque pour 80 000 €
8. Un lieu pour les femmes pour 50 000 €
9. Un jardin forêt comestible pour 20 000 €
10. Le chemin des enfants pour 20 000 €



Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

PORTER UN PROJET GLOBAL DE TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

LE PROJET D'ADMINISTRATION

La Ville de Grenoble porte un projet global de transitions écologique et sociale qui couvre l'ensemble des politiques municipales, pour la co-construction d'un futur collectif, désirable, socialement juste et environnementalement soutenable.

Dans une démarche ancrée dans la science, la participation citoyenne, l'émulation culturelle,

l'éducation populaire et la coopération multi-acteurs, en mobilisant les outils de la prospective, la planification, la gestion des risques, l'observation, l'évaluation et la comptabilité écologique, **la Ville se fixe un cap à horizon 2040.**

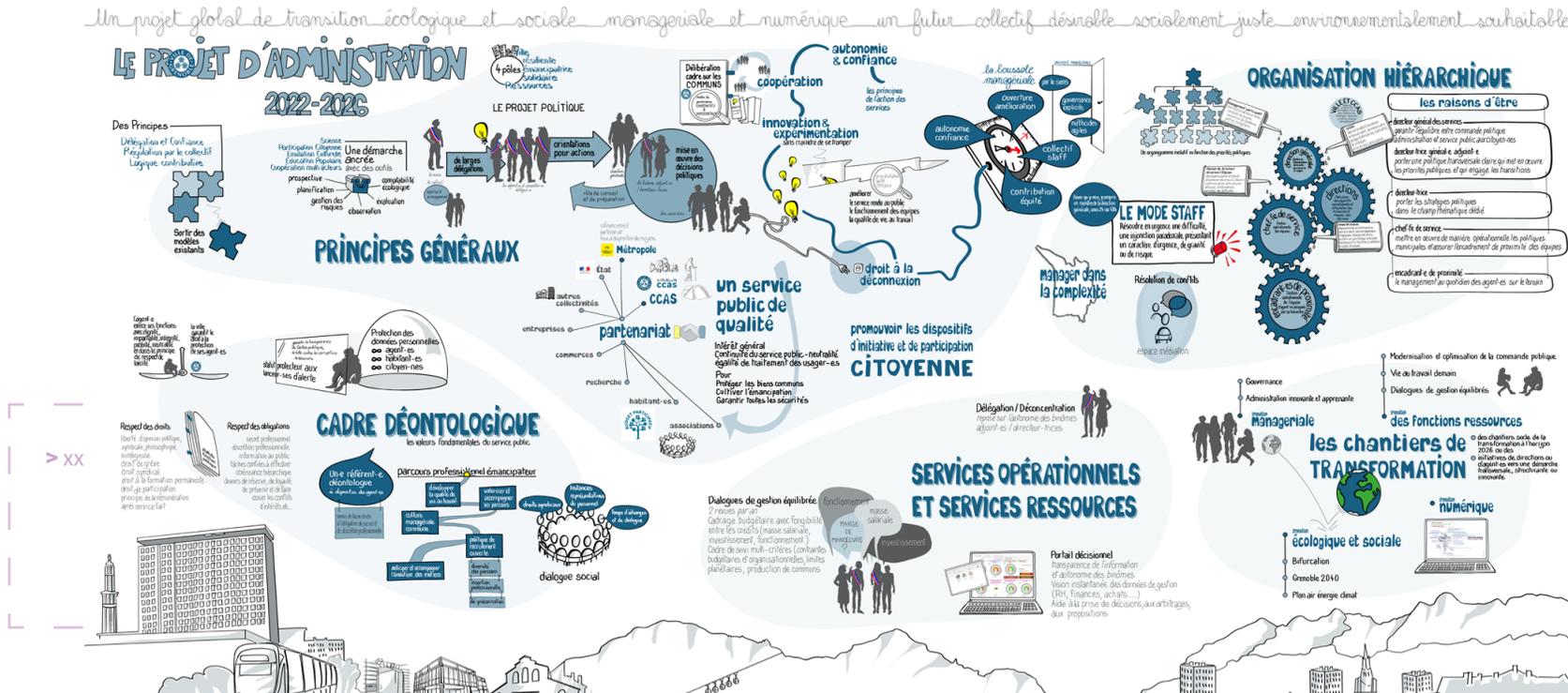
Pour cela, l'organisation politique et administrative de la Ville repose sur quatre pôles : Ville Résiliente, Ville Émancipatrice, Ville Solidaire et Ressources.

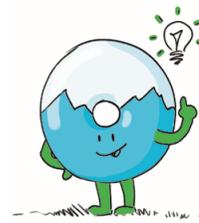
La Direction générale porte et anime **le projet d'administration 2022-2026 structuré autour des transitions écologique et sociale, managériale et numérique et des chantiers de transformation** menés à l'initiative des services.

Gouvernance | Pour mener les transitions, atteindre les objectifs de la COP21 et respecter les limites planétaires, l'organisation doit sortir des modèles existants hérités du 20e siècle et les renouveler.

À la Ville de Grenoble, la gouvernance interne repose sur les principes de délégation et de confiance, sur la régulation par le collectif et sur la logique contributive (plutôt qu'attributive).

Principes d'action des services | La Ville s'engage chaque jour pour garantir un service public de proximité et de qualité. Elle met également tout en œuvre pour favoriser la relation citoyenne, pour transformer l'action publique face aux grands bouleversements





(crise démocratique, virage numérique, défis sociaux et environnementaux...), pour être une organisation plus agile, plus résiliente, respectueuse des limites planétaires et pour promouvoir la redirection écologique de ses politiques publiques. C'est pour poursuivre ces objectifs que l'organisation repose sur les principes essentiels suivants : l'autonomie et la confiance ; la coopération ; l'innovation et l'expérimentation ; le droit à la déconnexion.

CCAS DE GRENOBLE : AGIR EN SOBRIÉTÉ 2022-2027

La sobriété permet d'agir en limitant l'utilisation des ressources que l'on dispose. Elle a pour principales lignes de conduite la simplicité, la modération, la retenue, l'absence de superflu. Cela passe par un processus de rédefinition du besoin, de questionnement individuel et collectif. Elle impose de se recentrer sur l'essentiel pour aboutir à une consommation plus réfléchie et gagner en efficacité. Les contextes environnemental et économique actuels nous poussent à adopter cette façon d'être et ainsi agir pour un avenir soutenable et désirable pour tous.

Les principes / objectifs :

- Questionner le besoin pour s'assurer de sa réalité et le préciser
- Adapter les organisations et les process au besoin en impliquant les parties prenantes pour redonner du sens aux actions et adopter des manières de faire plus simples
- Quantifier au plus juste avant d'engager une dépense ; prioriser récupérer/réutiliser/réparer/emprunter/mutualiser
- S'engager dans des démarches créatives et en intelligence collective pour faire émerger des solutions alternatives qui permettent de faire mieux avec moins

- Répartir l'utilisation des ressources dans le temps
- Prioriser les publics les plus fragiles dans l'utilisation des ressources
- Diffuser les principes, les faire connaître et démontrer les possibles
- Ajustement des besoins en remplacement de personnel et appui sur l'organisation interne
- Travail fin sur les prévisions budgétaires, sur les lignes de dépenses de fonctionnement et de masse salariale, au plus proche des besoins dans chacun des services et établissements du CCAS
- Attention particulière portée sur le suivi des dépenses dans les services et établissements
- Recensement et suivi du stock de mobiliers en attente de réemploi par un autre service, établissement
- Soutien et développement des mobilités douces

Ces actions sont guidées par les principes de solidarité, d'exemplarité et par la volonté partagée de maintenir un service public de qualité.

- Réaliser des travaux et mettre en œuvre des mesures structurelles pour réduire la consommation énergétique
- Poursuivre le travail d'évaluation fine des besoins en remplacement
- Améliorer le suivi de la masse salariale
- Développer la culture et les réflexes en matière de récupération, réemploi, réutilisation, prêt, mutualisation de matériels

- Optimiser la politique d'achat et la commande publique
- Mutualiser la flotte électrique Ville/CCAS

PLAN STRATÉGIQUE VILLE-CCAS 2022-2027

- > Réemploi
- > Optimisation
- > Mutualisation

GRENOBLE 2040, UNE DÉMARCHE POLITIQUE ENGAGÉE

« Dans quel monde les enfants nés en 2022 fêteront-ils leur majorité en 2040 ? Parviendrons-nous à préserver nos villes des vagues de chaleur ? Aurons-nous toujours accès à de l'eau potable de qualité en quantité ? Que mangerons-nous ? Comment nous déplacerons-nous ? À quoi ressembleront nos logements ? Pourrons-nous toujours respirer l'air extérieur sans compromettre davantage notre santé ? »

Grenoble 2040 propose un cadre commun pour penser nos futurs et élaborer des trajectoires de transition à la hauteur des défis actuels et à venir. Trois impératifs de réflexion concourent à alimenter les travaux de Grenoble 2040 :

- Lier le social et l'environnemental pour adresser les enjeux climatiques avec justice sociale
- Réconcilier la raison et les émotions en s'appuyant sur un socle scientifique fort tout en libérant notre imagination des préjugés

Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

- Construire un pont entre le local et le global par une approche systémique pour répondre aux enjeux actuels et à venir

Plusieurs projets sont voués à se déployer dans le cadre de cette démarche Grenoble 2040 : le portait donut territorial de la Ville ainsi que l'approche par le Design Fiction en sont les deux premiers exemples.

DES CHANTIERS DE BIFURCATIONS POUR SE TRANSFORMER

Contribuant à la transformation du projet d'administration de la Ville, les chantiers de « bifurcations » lancés le 16 janvier et soutenus par près de 40 partenaires, s'assignent de développer de nouvelles formes de coopération plus horizontales avec les habitant-es, de mesures de « ce qui compte vraiment » menées avec les citoyen-nes pour contribuer à la redirection écologique de l'action publique vers plus de justice sociale et environnementale.

Communs \ Au titre des coopérations, et dans le cadre de la délibération portant la charte de la démocratie contributive, la Ville encourage et soutient les partenariats public-communs qui conventionnent avec toute forme de collectifs et de citoyen-nes actifs pour prendre soin de la Ville. Cette démarche est suivie avec attention par de grandes villes comme Genève et Bruxelles, qui associent Grenoble à leurs propres démarches, ou des institutions : venue d'une délégation de 15 Genevois le 15 septembre, invitation des élus et techniciens par la Région de Bruxelles le 23 septembre, interventions auprès de la Caisse des dépôts ou encore Sciences Po Paris (dans le cadre d'un colloque européen sur les communs et l'action publique), au sein du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) et de France Tiers-lieu.

Puisque les communs sont souvent le vecteur

de transitions écologiques et démocratiques, la mission communs a animé une rencontre durant la Biennale des Villes en Transition avec la délégation équatorienne des femmes Sarayakus pour s'enrichir respectivement de la protection des biens communs (eau, sols, alimentation...) en Amazonie et dans les Alpes, tout en accompagnant la démarche naissante d'un « Parlement de l'Isère » pouvant confier des droits voire reconnaître une meilleure représentation à la rivière. L'Université Grenoble Alpes UGA (ENSAG, IUGA, IEP) est très impliquée dans ces dispositifs et la Ville y intervient régulièrement (projets CIVICS, CARE, TRUST).

Nouvelles Mesures \ S'agissant des nouvelles mesures de l'action publique, le prototypage d'un observatoire citoyen de l'anthropocène coconstruit avec les habitant-es a été réalisé avec La Turbine et Air Atmo notamment, et soutenu par la Direction interministérielle de l'action publique pour intégrer demain des mesures de la chaleur, des pollutions voire du bruit ou de toute forme d'indicateurs contribuant à surmonter les risques engendrés par l'anthropocène. Le dispositif cool to go qui recense les zones de fraîcheur à Grenoble, présenté cet été, s'inscrit dans cette dynamique.

Par ailleurs, parce que ces expérimentations nécessitent de les développer et répliquer avec les autres collectivités, la Ville de Grenoble a initié le cercle national du CNFPT « Outils de pilotage et de gestion » qui a réuni durant 6 mois 10 collectivités pour repenser les outils budgétaires (budgets verts, générés...) et a introduit le colloque « Gestion de la crise ou crise de la gestion ». La Ville a également œuvré au rapprochement de la Chaire de comptabilité écologique de l'AFNOR pour établir une pré-certification de la comptabilité CARE qu'elle implémente. D'autres contributions ont permis de nourrir dès sa conception le colloque Décroissance d'Alter Kapitae (Sciences Po Paris) ou



la démarche de baromètre du bien vivre de la ville de Lyon. La ville de Grenoble est reconnue dans ses expérimentations pour changer les boussoles du pilotage des administrations.

Redirection \ Ces nouvelles métriques de ce qui compte peut nourrir la redirection écologique des politiques publiques. Lauréat en février 2023 de l'appel national à manifestations d'intérêt Écologie et travail de l'Agence nationale de l'amélioration des conditions de travail (ANACT), le projet « Bifurcations RH » mène une prospective sur les métiers municipaux dans l'anthropocène. Rassemblant près d'une centaine de conférenciers le 9 juin à Grenoble pendant la Biennale, la rencontre « Redirection toute ! » portée par la Ville a croisé les approches de territoires de montagne dans



leurs mutations profondes, celles des collectivités et l'avenir de leurs équipements (par exemple aquatiques). Reconnu dans l'aspect pionner de cette nouvelle évaluation de l'action publique locale, la Ville construit des dispositifs de formation pour des élèves et fonctionnaires de l'École des Ponts et Chaussées, de l'Institut de hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE), de l'Institut National des Études Territoriales (INET), du Ministère de la Transition écologique.

Ces chantiers de bifurcations sont portés au sein de la Direction Ville ouverte. Ils dessinent à l'échelle locale, nationale et européenne de nouvelles formes de partage de connaissance et d'outils pour aborder collectivement et plus sereinement l'avenir du service public local.



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DÉMOCRATIQUE POUR LE LABEL EUROPE DIRECT

Le label Europe Direct Isère Savoie porté par la Ville de Grenoble, en partenariat avec les villes de Chambéry et Annecy, vise à **informer les citoyen-nes sur les politiques européennes et leur impact sur les territoires, favoriser le dialogue et la citoyenneté européenne.**

Le label intègre ainsi les priorités du Pacte vert européen et les enjeux démocratiques (conférence sur l'avenir de l'Europe, élections européennes par exemple). Dans la continuité des démarches engagées en 2022 avec le titre Capitale Verte de l'Europe et de l'accueil de la conférence annuelle de l'observatoire international de la démocratie participative (OIDP), le label Europe Direct Isère Savoie s'est engagé dans la dynamique des défis de territoire #Doncjagis.

Ses engagements environnementaux portent sur :

- la suppression, tant que possible, des déplacements en véhicule individuel dans le cadre des interventions et animations (malgré le transport de documentation et outils pédagogiques) ;
- la mutualisation des commandes de documentation du label pour réduire les trajets liés aux livraisons ;
- la mutualisation des ressources (expositions, activités ludiques, éléments de communication générique, goodies) pour limiter la production et optimiser l'utilisation ;
- la suppression des déplacements en avion dans le cadre des plénières du réseau Europe Direct (incluant les déplacements très longs à travers toute l'Europe) ;
- la limitation des pots et buffets et le recours aux produits à usage unique ;

Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

Sur le plan démocratique, Europe Direct Isère Savoie a orienté ses priorités d'activités pour favoriser l'écoute des citoyen-nes et mieux valoriser les retours du territoire. L'adaptation des activités du label, elle s'articule autour de :

- la systématisation des activités de sondages, votes, appels à propositions auprès du grand public et à la Maison de l'International de Grenoble.

- le recueil des questions et des propositions pour y apporter des réponses sur-mesures (lors de conférences ou pour adapter les thématiques d'activités tout au long de l'année) ;

- la mise en œuvre d'activités favorisant l'expression de l'opinion des citoyen-nes, avec le projet Emergences Europe, l'accueil du Service National Universel, la tenue d'ateliers dédiés. L'enjeu est de la valoriser auprès des institutions européennes, député-es européen-nes ou du réseau Europe Direct ;

- la mise en valeur des citoyen-nes du territoire (communication radio et la création d'une exposition).

Le pilotage, le suivi et le partage de cette démarche exemplaire est partie intégrante des activités du label. Celui-ci s'effectue au bénéfice de l'ensemble du réseau Europe Direct (principalement Auvergne Rhône-Alpes) avec des échanges de bonnes pratiques. La poursuite de cette démarche se formalisera dans le prochain plan d'action Europe Direct pour l'année 2024.

> Citoyenneté

> Environnement

> Europe



LE DIALOGUE DE GESTION ÉQUILIBRÉ

Le dialogue de gestion est un échange entre les directions opérationnelles et les directions ressources, inscrit dans le cycle budgétaire. Son objectif est d'améliorer l'allocation des moyens au regard des enjeux d'évolution de l'activité et de la stratégie de mise en œuvre des politiques publiques tout en respectant les objectifs environnementaux et sociaux fixés.

À la ville de Grenoble, la mise en œuvre d'un dialogue de gestion est ancienne et s'établit en deux temps, au printemps et à l'automne. En tant qu'étape du cycle budgétaire, le dialogue de gestion intervient généralement après l'édition du compte administratif et avant la préparation budgétaire

et les demandes de crédits. Ainsi, la Direction des finances et du dialogue de gestion de la Ville (DFCG) met en œuvre son dialogue de gestion en deux temps :

1) Le dialogue de gestion du printemps permet aux services d'identifier les enjeux d'évolution de leurs activités, d'établir leurs nouveaux projets et les ressources nécessaires.

2) Le dialogue de gestion d'automne permet d'analyser les demandes budgétaires formulées et d'opérer un arbitrage.

La pratique a permis de faire émerger trois enjeux, constituant des pistes d'amélioration à explorer :



▲ Émission « Le Quart d'heure européen » avec Europe Direct, en réécoute sur RCF.

◀ Priorité donnée à la parole des jeunes, à l'occasion d'un temps d'échanges autour du Discours sur l'état de l'UE, le 13 septembre 2023 dans le cadre du label Europe Direct à la Maison de l'International.

- Dans les faits, les échanges sont souvent orientés sur les ressources mobilisées, mais non sur les objectifs et évolutions de l'activité. Il fallait donc recentrer la discussion autour de l'activité des directions opérationnelles.

- Il fallait également établir des outils pragmatiques et pertinents pour rendre compte de l'activité des services. Le caractère synthétique des outils nouvellement créés a permis de réduire la charge de travail des agents de la DFCG tout en recentrant les échanges sur les enjeux prioritaires.

- Enfin, il était essentiel d'introduire une évaluation des impacts environnementaux et sociaux produits par l'activité des services. L'intégration de ce volet écologique a permis, d'une part, de mesurer et de conscientiser l'impact environnemental généré par les activités de la Ville et, d'autre part, d'initier les directions au projet de comptabilité écologique également porté par la DFCG.

En 2023, les dialogues de gestion ont donné lieu à 27 réunions au total, d'une durée moyenne d'une heure et demi. Les directions avaient à charge de compléter des tableaux d'analyse en amont des réunions afin d'axer les débats sur les enjeux prospectifs. En retour, des synthèses globales ont été diffusées aux directions. Les données ayant trait aux fonctions ressources de la Ville (Finance, RH, juridique, commande publique, informatique...) ont également été synthétisées afin de dresser un état des lieux des besoins et enjeux exprimés par les directions opérationnelles. Un diagnostic précieux a ainsi été établi. De façon prospective, ce travail doit permettre d'identifier les axes d'améliorations et d'élaborer des solutions concrètes.

Pour assurer la pérennité des dialogues de gestion, une évaluation a posteriori a été réalisée. Des entretiens ont ainsi été menés auprès des directeurs et directeurs

généraux adjoints afin d'évaluer l'utilité de cette réforme, de mesurer son appropriation et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration. Il ressort que le projet est plutôt bien accepté, avec des améliorations à opérer dès l'an prochain, notamment sur le plan des indicateurs d'évaluation.



UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La ville de Grenoble a adopté en 2016 une délibération cadre assignant des objectifs à sa commande publique en matière d'insertion, de protection de l'environnement et de la santé et d'accès des petits opérateurs économiques locaux. En 2023, elle souhaite renouveler son engagement en faveur de l'achat durable par l'adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), projet présenté au Conseil Municipal de novembre 2023. Ce SPASER, construit autour des enjeux de l'achat en faveur du tissu économique local, de la transition environnementale et de la protection de la santé, fixe une quinzaine d'axes déclinés en plus de 50 actions qui doivent guider la pratique d'achat de la collectivité pour les années à venir.

Une fois adopté, le SPASER et ses indicateurs (un à 3 par action) fera l'objet d'un suivi annuel, avec la réalisation d'un bilan et une adaptation de son contenu en fonction des nouveaux enjeux qui se présenteront à la collectivité. Préparé par le service de la commande publique en charge de son suivi, le bilan et les évolutions éventuelles du SPASER seront présentés et validés en GT Projet Ressources.

L'année 2024 sera la première année de mise en œuvre du SPASER. Elle sera l'occasion de réaliser certaines actions prévues dans ce schéma et de recueillir pour la première fois les indicateurs de suivi, qui permettront par la suite d'en mesurer l'évolution.

Des clauses « santé-environnement » \ Le concept d'« exposome », introduit par le 3e Plan National Santé Environnement (PNSE, 2015-2019), désigne « l'ensemble des expositions environnementales auxquelles est soumis un individu tout au long de son existence, y compris à l'état fœtal, et qui peuvent influencer sa santé et sa durée de vie ». La réglementation relative à l'emploi de ces substances est longue à mettre en place compte tenu de la multiplicité des substances toxiques et de la complexité à étudier leurs effets sur la santé humaine. En 2019, la Ville de Grenoble a adhéré à la Charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. En interne, la Direction santé publique et environnementale veille à ses enjeux, en étroite collaboration avec la commande publique pour ce qui relève des clauses. Dans le futur SPASER, l'axe 14 « Privilégier les produits les moins polluants (PE, qualité de l'air intérieur) » prend en compte cet enjeu.

En matière de commande publique, l'objectif consiste à réduire le plus possible l'exposition aux polluants chimiques, notamment vis-à-vis des publics les plus sensibles (jeunes enfants, femmes enceintes). Cette démarche passe par la mise en place de dispositifs spécifiques dans les cahiers des charges permettant de limiter cette présence de polluants dans certains segments d'achats : fournitures scolaires / jeux, alimentation / contenants, mobilier, produits d'entretien, etc. Un deuxième objectif, indirect, est l'impulsion de changements de pratiques auprès des fournisseurs (10-20 % du PIB européen est issu de la commande publique).

Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

À l'échelle de la Ville de Grenoble, plusieurs actions sont identifiées :

1) Évaluer l'impact des clauses santé environnementale du marché de fournitures scolaires (projet Trouss'air financé par l'ADEME) sur les commandes réelles des enseignants ;

2) Introduire la composition des produits ultra-transformés comme critère de choix des marchés de denrées alimentaires ;

3) Identifier les marchés au sein desquels il faut mettre en place des clauses/critères portant sur la santé environnementale, et ceux pour lesquels une clause a déjà été mise en place ;

4) Sur la base des marchés identifiés, établir une planification et une répartition des missions d'expertise pouvant être réalisées en interne et celles demandant une externalisation ;

5) Sensibiliser les utilisateurs des marchés transversaux concernés sur la question des polluants et les bonnes pratiques de commande.

Le suivi de cette démarche et l'amélioration continue dans la prise en compte des enjeux est possible via l'analyse des marchés notifiés chaque année, sur les familles d'achat identifiées, contenant une clause ou critère permettant d'éliminer ou de diminuer la part des polluants (et faciliter avec la mise en place de l'outil de gestion des marchés).

- > commande publique
- > perturbateurs endocriniens
- > qualité de l'air

COMMUNICATION ÉCO-RESPONSABLE

**Gre.mag ** Dans un contexte de forte augmentation des coûts de la matière première papier et des coûts de diffusion d'un journal imprimé, la Direction de la Communication a passé un nouveau marché concernant notamment l'impression et la diffusion du magazine Gre.mag. en parallèle de la refonte du site internet gremag.fr. Un objectif commun était visé : la réduction de l'empreinte environnementale du journal.

La mise en place du nouveau marché a permis de faire émerger un imprimeur local, basé à Valence (Drôme) labellisé Imprim'vert. Parallèlement, l'abandon de la diffusion toutes boîtes aux lettres du magazine a été mis en œuvre avec pour conséquence une réduction du tirage : de 105 000 à 25 000 exemplaires. L'impression est réalisée en feuille à feuille et non plus en rotatives (économie de papier due à l'absence de calage des machines consommateur de papier), sur un papier issu de forêts gérées durablement (PEFC) et la livraison du magazine est effectuée en camion électrique.

La diffusion du magazine Gre.mag s'effectue désormais en points de dépôts (environ 250) dans toute la ville, dans les équipements publics comme dans les commerces de proximité (essentiellement boulangeries, supérettes, coiffeurs...). Pour cette diffusion, d'anciens présentoirs métalliques ont été réemployés (usage extérieur) et des présentoirs en carton ont été réalisés (usage intérieur). Une distribution de la main à la main, sur 4 jours, aux arrêts de tram à fort passage et sur certains marchés a également été mise en place (avec réalisation de tenues spécifiques et d'oriflammes de reconnaissance pour les diffuseurs).

Un premier bilan de diffusion est prévu durant l'automne 2023 pour réajuster les points de dépôt et le nombre d'exemplaire. Une enquête auprès du lectorat est en projet.



Pour le prochain marché d'impression, la possibilité d'opter pour une impression sans eau et sans séchage du magazine est étudiée. Pour la diffusion, l'achat de vélos cargo permettrait une diffusion optimale du magazine de la main à la main. Ces actions et perspectives s'inscrivent dans la politique de communication plus écoresponsable de la Direction de la Communication.

Bâches surcyclées \ Afin de limiter massivement l'achat de goodies et d'utiliser plutôt des objets fonctionnels porteurs de sens, la Direction s'est tournée cette année vers le réusage de ses bâches de communication. Grâce à une opération de surcyclage, une seconde vie est donnée aux bâches événementielles imprimées au service reprographie de la Ville.

Après une étape de prototypage réalisée avec différents prestataires régionaux, l'entreprise FIBRETHIK (chantier d'insertion savoyard) a été retenue pour la fabrication de sacs cabas. Ces sacs uniques ont été remis aux nouvelles et nouveaux Grenoblois-es lors de la manifestation d'accueil qui leur est réservée en septembre.

L'action sera reconduite et diversifiée pour augmenter l'offre de goodies et les occasions de leur diffusion.

Budget : 4 400 € (prototypage et réalisation de 200 cabas)

- > seconde vie
- > économie sociale et solidaire
- > circuits courts

Campagnes de communication visuelle \ En tant que direction ressources, la Direction de la communication soutient la mise en visibilité des politiques publiques de

la Ville, toute thématique confondue, en interne et en externe. Les multiples campagnes de communication visuelles réalisées tout au long de l'année poursuivent des objectifs qualitatifs plutôt que quantitatifs :

- > faire adhérer aux mesures de transition écologique et sociale ;
- > informer sur les événements et projets municipaux portants sur ces thématiques ;
- > susciter l'engagement, le passage à l'action.



Zoom sur : Culture(s) en transition

LES TRANSITIONS AU CŒUR DES POLITIQUES CULTURELLES

En 2023, la Direction des affaires culturelles a accéléré son action en faveur des transitions écologiques et sociales. La politique culturelle est inscrite dans la délibération cadre du 11 juillet 2022. Elle place les transitions climatique, démocratique et vers l'égalité comme des axes transversaux applicables à tous les objectifs de politique culturelle à l'horizon 2026. Des ateliers citoyen.nes et des rencontres régulières avec les opérateurs culturels et équipements ville ont nourri l'élaboration des orientations de politique culturelle pour les années à venir.

UNE CHARTE COMME SOCLE COMMUN D'ENGAGEMENT

Les acteur.ices culturel.les ont été invité.es par la Ville au printemps 2023 à écrire ensemble une Charte culturelle des transitions. Celle-ci traduit leur socle d'engagement commun en matière d'égalité, de démocratie et pour le climat. Pour y parvenir, une soixantaine d'acteur.ices se sont réuni.e.s lors de 3 temps de travail. Désormais, tout acteur.ice culturel. le en lien avec la Ville, y compris les équipements (théâtre municipal, conservatoire, bibliothèques, musée, muséum, musée Stendhal), doit s'engager à respecter les principes de cette charte. Elle est évolutive et pourra être retravaillée à la demande des acteur.ices. Les articles de cette charte ont été déclinés en critères qui conditionnent l'attribution des subventions cultures de plus de 3500 euros depuis septembre 2023.

UNE PAGE DE RESSOURCE COLLABORATIVE À L'APPUI

En parallèle, pour accompagner les acteur.ice.s à travers ces nouveaux enjeux, une page de ressources collaborative est disponible sur le site internet de la

ville. Pour chaque axe, elle propose des ressources pour comprendre les enjeux, s'informer, des outils, exemples d'actions...

DES ATELIERS POUR AVANCER ENSEMBLE

La Direction des affaires culturelles a par ailleurs proposé des ateliers aux acteur.ices culturel.les, sur chaque axe de transitions. Au cours de ces ateliers, animés par un.e expert.e du sujet, de nombreux échanges ont eu lieu. Des acteur.ice.s du territoire ont pu apporter leurs témoignages. Ils/elles ont partagé leurs projets avec leurs réussites mais aussi les freins et difficultés qu'ils/elles ont pu rencontrer. Des groupes de travail ont été constitués pour échanger sur des problématiques plus spécifiques et des pistes communes ont été dégagées à l'issue de ces ateliers. Les comptes rendus sont à retrouver sur la page de ressources.

LE GRENOBLE CULTURES

Le Grenoble cultures est un guide qui assure la transparence des actions de la Direction des affaires culturelles. Il existe depuis 2017. Ce document publié chaque année présente les avancées en matière de politique culturelle, présente les bilans et perspectives des équipements, les modalités d'accompagnement proposées par la Ville ainsi que le budget détaillé de la Direction des affaires culturelles.

Voici quelques-unes des actions emblématiques de l'année 2022-2023 menées pas la Direction des affaires culturelles et les équipements qui la composent.

UN COMITÉ D'AVIS RENOUVELÉ QUI DONNE LA PART BELLE AUX HABITANT-ES ET AUX ÉCHANGES

Composé d'usager-ère-s des services publics culturels, de personnalités qualifiées et d'élu-e-s, le comité d'avis continuera à donner un avis sur les demandes de subvention culture mais va connaître plusieurs évolutions: renforcement de la place et du nombre d'habitant.e.s, élargissement des champs d'action



Culture et transitions

Bienvenue sur l'espace de ressources collaboratif dédié aux transitions climatique, démocratique et pour l'égalité femme/homme dans la culture.

La ville de Grenoble met cette plateforme à disposition des acteur.ices culturel.e.s pour partager des informations et documents sur les questions des transitions, en réponse aux besoins exprimés. Toutes et tous sont invité.e.s à communiquer les ressources, témoignages et rebours d'expériences, qui pourront être publiés sur cette page.



GRENOBLE CULTURES

JE SOUHAITE M'INSCRIRE SUR LA LISTE DES CANDIDAT-E-S VOLONTAIRES POUR ÊTRE MEMBRE DU COMITÉ D'AVIS CULTURE

COMMENT PARTICIPER ?

Je suis Grenoblois-e, je peux m'inscrire (bulletin joint) si j'ai plus de 16 ans et que je m'engage pour une durée de 1 an (2 ans pour la moitié du collège habitant-e-s).

Pour m'inscrire, il faut remplir ce bulletin d'inscription et le déposer dans une urne disponible dans le hall de l'hôtel de ville, les Maisons des Habitant-e-s et dans les équipements culturels municipaux (réseau de la Bibliothèque Municipale de Grenoble, Musée, Muséum, musée Stendhal).

Vous pouvez également vous inscrire en ligne en vous rendant sur le lien suivant : <https://www.grenoble.fr/994-grenoble-culture-s.htm>

Un tirage au sort aura lieu le 22 sept. 2023.

Mairie de Grenoble, 11 rue J. Pagan, 38000 Grenoble. Photos: C. Buissonnet / S. Chauvignat
Reproduit sur demande 100% recyclé et sans chlore ni plomb. Ne pas jeter sur la voie publique.



GRENOBLE CULTURES

APPEL À CANDIDATURES EXAMEN DES SUBVENTIONS CULTURE

Participez au comité d'avis culture examinant les demandes de subvention déposées par les acteur·rice·s culturel·le·s grenoblois-e-s
Candidatures du 9 juillet au 17 septembre 2023

Informations
Ville de Grenoble
Direction des Affaires Culturelles
Service Développement culturel et artistique
TÉL. 04 76 76 33 69
dvpt.culturel-artistique@grenoble.fr

Site de la ville de Grenoble : www.grenoble.fr

grenoblois.e.s, afin de les inviter à s'emparer de ces espaces pour les faire vivre, en lien avec les écoles, les structures locales et les habitant.e.s.

Ces quelques exemples sont emblématiques de la prise en mains du sujet des transitions par la Direction des affaires culturelles. Elles ne sont cependant pas exhaustives.

DES ÉTABLISSEMENTS VECTEURS DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les équipements culturels de la ville, le théâtre, le conservatoire, les bibliothèques, le musée, le muséum, qui ont participé à l'écriture de la Charte doivent faire preuve d'exemplarité en matière de transitions. Chaque année, ils font désormais un état des lieux de leurs actions réalisées et définissent leurs projections pour l'année à venir. Elles sont à retrouver dans le Grenoble cultures.

LE THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE, MEMBRE D'UN COLLECTIF SPECTACLE VIVANT SUR LE CLIMAT

Le théâtre a créé, avec d'autres lieux du spectacle vivant de l'Agglomération grenobloise (le collectif regroupe l'Hexagone Scène nationale, le CCN Grenoble, la Belle électrique, l'Espace 600, le Pacifique, Le CIMN, Mixarts, l'Espace Paul Jargot, le Centre des Arts du Récit, l'Ilyade, la Bobine, la Faïencerie), le collectif des VerdoYantes. Ce groupe de travail qui se réunit mensuellement a rédigé une charte sur la transition écologique traduisant leur engagement commun. En

représentés par les professionnel.le.s participant.e.s (actions sociales, éducation, santé...), évolution du rythme, du format et des créneaux de rencontre pour favoriser les échanges.

INCLUSION DE L'ART SOUS TOUTES SES FORMES DANS L'ESPACE PUBLIC : L'EXEMPLE DE PLACE(S) AUX ENFANTS

L'art, pour être accessible à tous et toutes, doit-être au plus près des habitant.e.s. Plusieurs actions de la

Direction le permettent. Parmi elles, Les présentations « hors les murs » du musée comme l'exposition « Tous petits et très grands » à la bibliothèque Arlequin, la fête des tuiles qui a accueilli de nombreuses propositions artistiques ou encore les Place(s) aux enfants, des espaces piétonnisés, végétalisés et accessibles à toutes les âges et nos lieux de vie. La Direction des Affaires Culturelles a lancé en 2023 un deuxième appel à projets à destination des acteur.ices culturel.les

Zoom sur : Culture(s) en transition

tant que signataire, le TMG doit réaliser un état des lieux de son engagement, se fixer des objectifs annuellement, s'engager à les mettre en œuvre et participer à la vie du collectif.



LE MUSÉUM, UN SERVICE PUBLIC DE LA BIODIVERSITÉ

Voté en juillet 2023, le Muséum a fait évoluer son projet scientifique et culturel autour des Alpes en changement, et se présente en tant que service public de la biodiversité. Ces questions sont au cœur de sa programmation comme avec l'exposition « Nos voisins les vivants, quand la biodiversité est en crise ». L'action du Muséum permet d'outiller les habitant.e.s pour une meilleure compréhension des bouleversements climatiques en cours. Il travaille en outre à proposer des expositions de moins en moins génératrices de déchets en réemployant du matériel, il a supprimé les traitements chimiques pour certaines collections grâce à l'achat d'un surgélateur et tend à réduire sa consommation énergétique.

LE CABARET FRAPPÉ, UN ÉVÈNEMENT ÉCO-RESPONSABLE ENGAGÉ POUR L'ÉGALITÉ

Le service événementiel œuvre pour rendre les événements de la Ville les plus responsables possible. Le Cabaret Frappé, un festival organisé annuellement en juillet en est l'illustration. Depuis plusieurs années, le festival organise le tri sélectif, prévoit des caterings bio, locaux et de saison, proscrit l'utilisation de vaisselle jetable... Il propose également une programmation paritaire. Cette année, un protocole de lutte contre les violences sexistes et sexuelles a été mis en place en partenariat avec l'association Serein.e.s. Toute personne victime ou témoin d'une agression pouvait s'adresser aux membres du staff ou au stand dédié et être accueillies en toute sécurité.

LA GRATUITÉ DES MUSÉES POUR LUTTER CONTRE LES DÉTERMINISMES SOCIAUX

En mai 2023, la gratuité des musées grenoblois a été étendue. Le musée de Grenoble, le Musée Stendhal et le Muséum sont désormais gratuits pour tous les grenoblois. Cette gratuité intervient dans une logique de défense des droits culturels.

Musée hors les murs / Le musée de Grenoble mène une politique d'ouverture pour lever les obstacles à la venue au musée et permettre à chacun d'accéder aux collections. C'est dans cet esprit que s'inscrivent depuis 2003 les expositions hors les murs.

La démarche / Aller à la rencontre des habitants dans leur quartier, au sein-même d'un équipement qui leur est familier, créer les conditions d'un partage plus large des collections et susciter l'envie de poursuivre la visite place Lavalette, telles sont les motivations de ces expositions. En "délocalisant" ainsi une partie des collections, le musée cherche à favoriser l'ouverture la plus large possible à de nouveaux publics.

Les hors les murs ne sont pas des expositions "clef en mains" qui pourraient circuler d'un lieu à un autre. Le projet est conçu en fonction du lieu retenu, spécialement aménagé le temps de l'opération. La thématique choisie résulte d'allers et retours entre les centres d'intérêt développés dans le quartier et les possibilités offertes par les collections du musée. Les habitants sont invités à découvrir le travail des artistes, à approcher les collections du musée dans un lieu de proximité et ainsi à entrer dans un nouvel univers, celui de la création artistique.

Depuis 2003, le musée prépare des expositions sur-mesure avec les acteurs du territoire : en 2023 C'est l'exposition « Tout petit et très grand » qui a été co-conçue et sera accueillie par la Bibliothèque Arlequin au Patio – quartier Villeneuve, du 23 mai au 17 juin 2023 – exposition hors les murs "Tout petit et très grand" du Musée de Grenoble à la bibliothèque Arlequin du Patio.

LES BIBLIOTHÈQUES RENFORCENT LEUR HOSPITALITÉ

La ville a engagé le plan lecture 2018-2025 dont l'objectif

est de faire évoluer le réseau des bibliothèques et leur rôle vis-à-vis des usagères et usagers. Les horaires d'accès aux bibliothèques ont été revus et élargis pour s'adapter aux rythmes quotidiens des Grenoblois-e-s. L'augmentation va jusqu'à 8 heures supplémentaires d'ouverture par semaine dans les bibliothèques de quartier par exemple, permettant un meilleur accès à l'offre et aux services proposés.

RECHERCHE DE LA PROVENANCE DES ŒUVRES D'ART SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE RESTITUTION

Ce travail de restitution, entamé par la bibliothèque et les musées grenoblois traduit la démarche de responsabilité portée par la ville de Grenoble. Les établissements municipaux se sont engagés dans un inventaire et un répertoire de leurs œuvres. L'objectif est d'identifier les éléments du patrimoine susceptibles de faire l'objet d'une restitution.

LE CONSERVATOIRE, UNE POLITIQUE SOCIALE ENGAGÉE

Le conservatoire a augmenté le nombre de bénéficiaires de bourse en 2023. Il a également renforcé sa tarification solidaire. Dans le cadre de son engagement contre les stéréotypes de genre, il a établi un tirage au sort paritaire pour l'attribution des places dans les cours et a maintenu la pratique de la danse pour tous et toutes en classe d'éveil. L'établissement propose également plus de pratiques collectives et libres.

LA BELLE ÉLECTRIQUE, UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR UNE DÉMOCRATIE RENOUVÉE

La Belle Électrique est une salle de musique actuelle dédiée à la programmation et à la diffusion. Le bâtiment, propriété de la Ville, accueille une direction artistique qui porte son projet de façon indépendante. Son principe fondateur repose sur l'émancipation culturelle et l'équité d'accès de ses publics.



La gouvernance de cette salle a été renouvelée en 2022. Il s'agit désormais d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) comme une cinquantaine d'établissements culturels dans la région. Dans cette nouvelle configuration, les usager-ères et salarié-es participent au système décisionnel de l'établissement au même titre que les acteurs institutionnels. Ce fonctionnement en SCIC est accompagnée par l'Union régionale des SCOP (URSCOP) qui aide à la structuration du travail collectif, à faire avancer

les différents participant-es sur un projet commun au service de La Belle Électrique. À ce titre, en plus des conseils coopératifs, des groupes de travail sur différents sujets ont vu le jour fin 2022. Dans ces groupes de travail tous les membres (qu'ils soient représentants au conseil coopératif ou non) peuvent participer. Deux thématiques vont être étudiées par deux groupes de travail sur les prochains mois : l'ancrage territorial et les enjeux écologiques et climatiques.

Temps fort 2023

Révolutionnons demain !

En 2023, la Biennale des Villes en Transition et la Fête des Tuiles se sont réunies sous une même bannière : « Révolutionnons demain ! ». Ces deux rendez-vous emblématiques à Grenoble ont permis de transformer temporairement l'espace public, au parc Pompidou et sur les cours Jean Jaurès et de la Libération. Populaire, familial, gratuit et culturel, ce grand rendez-vous grenoblois s'est déroulé du jeudi 8 au dimanche 11 juin, avec une programmation Biennale sur les 4 jours et une Fête des Tuiles le samedi. Tout au long de l'évènement, **les enjeux de transition écologique se sont mêlés à la programmation culturelle et artistique pour imaginer la ville en 2040, surmonter les défis et croiser les rêves d'avenir dans un esprit festif.**

Dans la continuité de Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022, la Ville de Grenoble a souhaité construire pour le printemps 2023 une synergie entre deux évènements connus des grenoblois-es, la Biennale des villes en transition et la Fête des Tuiles. Tant sur le fond que sur la forme, l'identité commune autour d'un appel, « Révolutionnons demain ! » a véritablement créé un temps fort inédit et mobilisateur, intergénérationnel et populaire.

4 JOURS DE RENCONTRES ET DE DÉCOUVERTES POUR RÊVER ET AGIR

Tous les deux ans depuis 2017, la Biennale des villes en transition de Grenoble présente différentes facettes de son territoire, met en lumière et en réseau des acteurs et des actrices qui produisent du commun et innovent partout dans le monde au service des transitions sociales et environnementales.

Ces quatre jours d'ateliers, conférences, rencontres et animations à la découverte des initiatives autour des

enjeux climatiques et sociaux se sont déroulés au parc Pompidou, pour toutes et tous, notamment les plus jeunes. Au sein de cette agora de verdure, 6 parcours à thèmes étaient proposés au sein de la programmation : Grenoble 2040, Agriculture et Alimentation, Nature et Biodiversité, Solidarités internationales, Culture et « Passer à l'action ».

Le jeudi 8 et le vendredi 9 des conférences et des ateliers ont également eu lieu dans des équipements de la ville : La Bifurk, la Maison de l'International, la Maison des associations, ou encore le Muséum.

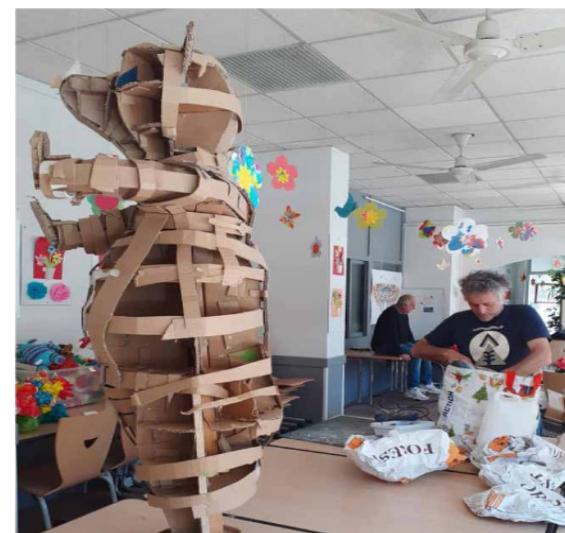
Le samedi, la Biennale s'entrecroisait à la Fête des Tuiles sur les cours Jean Jaurès et de la Libération et au parc Pompidou avec, au programme, de nombreux rendez-vous artistiques.

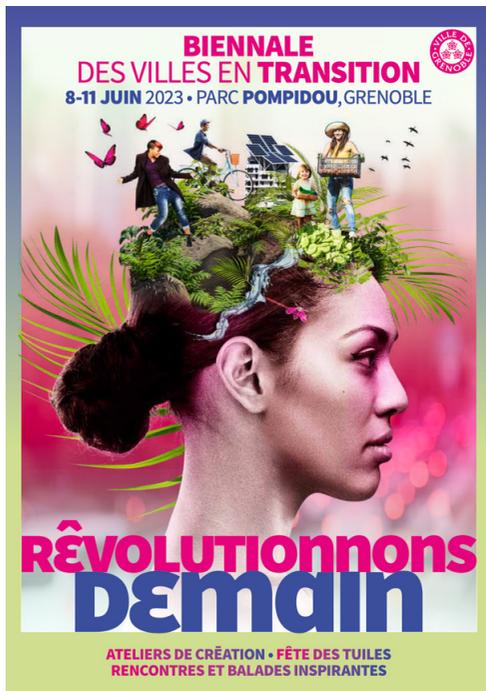
Le samedi 10 juin, la 7e édition de la Fête des Tuiles a fait corps avec les rencontres du parc Pompidou en investissant les cours Jean Jaurès et de la Libération en hommage à la journée des Tuiles du 7 juin 1788. Dans son format complet et apprécié du public la Fête des Tuiles est le reflet du foisonnement, de la dynamique et des initiatives du territoire en matière de transitions et de citoyenneté, créé par et pour les citoyens. Cette année, entre avril et juin, les plasticien·nes partenaires de la Fête ont animé des ateliers auprès des collèves, des lycées, des résidences accueillant des personnes âgées, des Maisons des Habitant·es, des MJC... Au total, ce sont une trentaine d'ateliers se sont tenus pour concevoir et fabriquer les sculptures présentées le samedi.

Plusieurs initiatives se sont faites écho, pour se renforcer et créer un mouvement d'ensemble en célébration de l'âme pionnière, festive et innovante de Grenoble : les débats ont répondu au foisonnement

festif, les activités créatives côté cours, et des témoignages scientifiques et techniques côté jardin... et vice-versa, une Biennale et une Fête des Tuiles qui se sont enrichies mutuellement.

Aussi, la construction collective d'une œuvre éphémère monumentale en carton, supervisée par l'équipe d'Olivier Grossetête, artiste plasticien renommé, a été l'un des points culminants du programme, le samedi en fin de journée. Représentant un bout de la façade de l'Ancien Parlement – Palais du Dauphiné, en clin d'œil à la dimension historique de la Fête des Tuiles, la construction de la structure artistique n'a été rendu possible que grâce à l'engagement collectif : en amont pour créer les briques de carton lors d'ateliers, et le jour J pour monter la structure, à la seule force des très nombreux bras volontaires présents. Une œuvre d'art éphémère, fédératrice, qui a émerveillé petits et grands.





RENDEZ-VOUS DES TRANSITIONS

Sur l'ensemble de l'évènement, 5 900 participants ont été comptabilisés (cumul des fréquentations des différents évènements). Ce sont notamment les conférences et les spectacles qui ont attiré le plus



de public, avec par exemple, 250 personnes pour la conférence de l'économiste Kate Raworth qui présentait sa théorie du donut, et environ 1500 personnes pour la soirée festive du samedi soir.

Le questionnaire diffusé auprès du public révèle par ailleurs qu'un très grand nombre de personnes sont venues sans consulter le programme en amont, grâce à la réputation de la Biennale et/ou de la Fête des Tuiles. Une faible fréquentation a néanmoins été observée pour les activités du jeudi et du vendredi, en particulier sur les stands et les balades.

Le site choisi pour accueillir la Biennale - et les festivités de la Fête des Tuiles le samedi en fin de journée - au parc Pompidou est l'une des réussites largement partagées tant du point de vue de l'organisation que des publics. La faible notoriété du parc (contrairement à d'autres parcs comme celui du Jardin de Ville ou Paul Mistral)



et quasi invisibilité depuis des axes passants ont pu être des freins à une plus forte fréquentation. Pour autant, cet écrin de verdure a renforcé l'adéquation entre le fond et la forme de l'évènement, invitant véritablement à passer des moments conviviaux sur le thème des transitions.

Du côté des partenaires, 78 structures se sont mobilisées offrant une très grande variété de propositions (soit 128 activités programmées) : 28 d'entre elle étaient des associations ou des collectifs associatifs.

Du côté de la Ville et du CCAS, les services ont saisi cette occasion de mettre en lumière leurs savoir-faire en matière de transition aussi bien avec des professionnelles qu'avec le grand public. Au final, 19 services répartis sur 5 Directions ont contribué à la programmation, aux côtés du CCAS et de la Maison des Habitants Capuche. Sur les 128 activités, environ 38 % ont été proposées par la Ville de Grenoble dont 44 % émanait de la Direction Grenoble Ville Ouverte, co-porteuse de l'évènement aux côtés du service événementiel. La population et les professionnelles ont pu profiter de conférences et d'ateliers, notamment « On ne joue pas avec la nourriture, sauf cette fois-ci ! », proposé par le service alimentation-restauration, d'initiations, comme celles

de la Mission montagne (escalade, slackline...), ou d'échanges autour du troupeau de brebis municipal avec les jardiniers-bergers du service Nature en ville.

DES REGARDS CROISÉS DU MONDE ENTIER

La dimension internationale de la Biennale était particulièrement notable sur cette édition, avec la venue d'intervenants ou de délégations étrangères à Grenoble pour l'occasion : 96 personnes, élu.es et technicien.nes, en provenance de 31 collectivités, représentant 17 pays ainsi que 5 réseaux de villes sont venus enrichir les échanges. Cette forte mobilisation a été mise en œuvre par la Direction Ville Ouverte, où sont suivis les coopérations et jumelages de la Ville. L'intégration au programme de contributions du monde entier a également été facilité par les liens activés pendant l'année Capitale Verte, notamment via le programme des « 4 Saisons des Villes en Transition ».

Un lien fort a été tissé avec le Mois de la Palestine, autre temps fort international organisé par la Ville de Grenoble en juin. Une délégation de Bethléem – ville jumelle de Grenoble – a activement pris part et contribué directement à de nombreuses sessions d'échanges. Les membres des délégations internationales de la Biennale sont intervenues dans plus de 15 activités différentes.

Un temps convivial pour faciliter les rencontres entre délégations et représentants grenoblois s'est tenu le second jour : ce « Welcome Delegations » en présence du Maire et de nombreux élu-es fut un succès. Des liens se sont tissés également entre délégations, par exemple entre les représentants de Sao Paulo et les femmes autochtones de Sarayaku (Équateur) qui prévoit un travail commun à leur retour, grâce à leur rencontre à Grenoble.

UN ÉVÈNEMENT ÉCOCORRESPONSABLE

L'équipe organisatrice a apporté un soin particulier au caractère écoresponsable de l'évènement. Les préconisations formalisées sous forme de guide pratique (édité lors de la Biennale des villes en transition 2021) ont aidé la démarche d'amélioration continue déjà portée par le service événementiel de la Ville.

Sur le volet Biennale de l'évènement, une évaluation de l'écoresponsabilité a été réalisée via le calculateur Seeds du logiciel Arviva. L'analyse intègre les consommations énergétiques du site et du matériel sur place, le fret du matériel et le coût de son installation, la mobilité et la restauration des équipes et du public, la gestion des déchets, la communication papier et numérique et la mise en place de discours écoresponsables.

Le logiciel attribue une note sur une échelle de A à E, selon trois dimensions. En matière de biodiversité et de consommation des ressources, l'évènement est classé B : gestion respectueuse du site, grâce aux recommandations du Service nature en ville, et bonne gestion des déchets sont remarquées. En matière de consommation énergétique, là encore l'évènement est classé B grâce à un évènement tenu en extérieur (avec le minimum de matériel électrique nécessaire demandant une alimentation électrique) et une communication relativement sobre sans surplus d'impressions papier par exemple.



Enfin, en matière d'émissions de CO₂, le bilan est plus mitigé. La restauration a eu un impact vertueux : un catering 100 % végétarien, local et de saison servi dans de la vaisselle réutilisable, et la restauration du public a servi 1200 repas (estimation) dont 10 % de plats carnés, 30 % végétariens et 60 % végétaliens, avec une utilisation minimale de plastique à usage unique et le service en vaisselle réutilisable pour le banquet du dimanche. La mobilité du public est elle aussi responsable, avec une très large majorité de piétons, de cyclistes ou d'utilisateurs des transports en commun. C'est en revanche l'acheminement en transport routier du matériel, mais surtout la venue des délégations qui pèse sur le bilan écologique. Hors délégations étrangères (et notamment extra-continentales), le bilan carbone de la Biennale s'élève à 2,2 t. eq. CO₂, ce qui est minime pour un événement d'envergure de quatre jours. Le calcul du coût carbone des délégations venues en avion, soit

0,6 % du public, avec un trajet aller-retour moyen estimé à 6 400 km, transforme radicalement ce bilan carbone estimé alors à 44,6 t. eq. CO₂ : dans ce décompte, 96 % des émissions de CO₂ de la Biennale sont liées aux déplacements en avion des délégations. Toutefois, il est important d'indiquer que ces déplacements auraient eu lieu pour la plupart d'entre eux, de façon plus étalée dans le temps, et que la Biennale joue ici un rôle de concentrateur de déplacements.

DES ATELIERS CITOYENS POUR UN DONUT GRENOBLAIS

Dans le cadre de la démarche Grenoble 2040, la Ville interroge ses politiques publiques et propose aux parties prenantes locales des outils de réflexion et de mise en action pour préparer aujourd'hui et collectivement l'avenir du territoire.

A l'occasion de cette Biennale 2023, des ateliers Donut ont été organisés pour la première fois auprès de citoyennes grenobloises en complément du travail mené en interne avec les services de la Ville depuis l'automne 2022. En parallèle des missions d'observation et d'évaluation des politiques publiques à partir desquelles un premier diagnostic de territoire (voir Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble, décembre 2022) a été établi, ces ateliers doivent permettre d'enrichir les données quantitatives internes par des apports qualitatifs directement issus de la population. L'enjeu est double :

- nourrir positivement les imaginaires et outiller les grenobloises face aux enjeux sociaux et environnementaux croissants ;

- adapter les politiques et actions locales aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables par une approche participative ancrée dans l'éducation populaire.

Un format d'atelier hybride auprès d'un premier panel de participant-es a pu être testé dans un contexte propice, avec pour horizon de lancer le volet citoyen du projet à partir de janvier 2024. Cette proposition a également permis de porter à la connaissance de la population le projet Donut en présentant les résultats du premier Portrait finalisé en décembre 2022 (cf. Introduction du rapport).

Trois ateliers Donut citoyens ont été réalisés auprès de cinquante personnes au total, le 10 juin 2023 au Parc Georges Pompidou. Pendant une heure et demie, les participant-es ont pu s'immerger dans le Donut grâce à une exposition thématique grandeur nature, aménagée dans un espace abrité sous les grandes tentes, et ainsi appréhender plus concrètement les différentes dimensions environnementales et sociales qui le composent. Entre temps de réflexion individuels et partages de vécus et d'expériences, cette approche sensible et interactive a permis de créer du lien entre les participant-es tout en abordant des enjeux actuels qui nous concernent toutes et tous.

Ces ateliers ont été co-animés en partenariat avec le DEAL (Doughnut Economics Action Lab), think tank international co-créé par Kate Raworth, économiste britannique à l'origine de la Théorie du Donut (2017), également présente lors de l'événement au cours duquel elle a donné une conférence pour présenter son concept.

Ces premiers ateliers ont été particulièrement bien reçus par le public de la Biennale, qui a souligné l'intérêt pédagogique de cette approche immersive et interactive, permettant facilement de faire des liens entre les enjeux environnementaux et sociaux. Ces ateliers ont également permis de récolter des données qualitatives sur les enjeux qui préoccupent le plus ces participant-es au quotidien.

S'agissant de premiers ateliers test, les objectifs initiaux ont été remplis et les résultats obtenus vont permettre de préparer un déploiement à plus grande échelle dans les prochains mois. Le volet contribution citoyenne doit être approfondi et consolidé afin de constituer un recueil de recommandations à destination des différentes parties prenantes locales, et plus particulièrement des services de la Ville de Grenoble.

Au vu des résultats concluants de ces premiers ateliers et l'enthousiasme des participant-es, un déploiement à plus grande échelle sur l'ensemble du territoire de la Ville de Grenoble est envisagé en 2024. Ceci permettra de toucher un public plus large et d'enrichir les premiers résultats qualitatifs. Un accent plus important sera mis sur le volet participatif afin de récolter des propositions d'actions à mettre en œuvre sur le territoire, toutes échelles confondues, ainsi que sur le suivi post atelier pour constituer progressivement une « communauté citoyenne Donut » grenobloise.

Budget : 4 700 € pour l'ensemble des animations Donut de la Biennale (atelier entreprises, villes et citoyens)

- > partages
- > émotions
- > diversité

ÉMERGENCES « RÉVOLUTIONNE DEMAIN » GRÂCE AUX JEUNES

Le projet Émergences est porté par la Ville de Grenoble depuis 2018. Il se veut un carrefour d'idées où des jeunes venus de divers horizons viennent accorder leurs énergies singulières et



composer en commun une symphonie musicale. À même de penser et d'agir via cette démarche, les jeunes participant-es ont montré qu'ils pouvaient révolutionner la ville de demain. Émergences est pour elles et eux une opportunité d'expression, dans un cadre accompagné : ces jeunes mobilisent le pouvoir des mots pour attaquer les maux actuels et laisser leur imaginaire construire la ville de demain.

Le thème « Révolutionner demain » a été appréhendé aussi pour penser le temps présent nourrit par le temps passé, composé des micros-histoires de



chacune et de chacun. Cette 12e édition d'Émergences s'inscrivait dans une ouverture à l'internationale grâce au Mois de la Palestine et la participation de jeunes palestinien-nes. Elle poursuivait les objectifs suivants :

- Faire émerger la parole du territoire, notamment de celles et ceux qui la prennent trop peu souvent ;
- Faire émerger une parole sur la ville de demain ;
- Permettre la rencontre de jeunes venus de différents horizons

**Les Master Classes ** L'éloquence représente un ensemble de compétences spécifiques qui s'apprennent et qui se travaillent. Des master classes ont été organisées d'avril à mai pour former les jeunes volontaires en ce sens. Toutes les formes d'expression oratoire étaient présentes : discours, stand-up, plaidoyer, slam, rap, poésie, etc. Quatre équipements municipaux ont accueilli ces sessions de travail (La Chaufferie, Le Transfo, l'Hôtel de ville, la Maison Internationale) ainsi que des visio pour les jeunes à l'international.

**Émergences à l'Espace 600 ** Une restitution de cette première étape de travail a eu lieu le 26 mai à l'Espace 600, un équipement public dédié à une programmation artistique tournée vers l'enfance et la jeunesse, en présence de l'artiste parrain EKLIPS.

**Sur la scène de la Biennale ** Une restitution artistique du projet « Émergences Révolutionne demain ! » s'est tenue sur la scène du Parc Pompidou le samedi à une heure de grande affluence. Les jeunes de Grenoble et de Palestine ont pu partager avec les publics de la Fête des Tuiles et de la Biennale le fruit de leur travail d'expression.

Pendant la Biennale un atelier-débat s'est également tenu avec les jeunes impliqués dans le projet : ces jeunes ambassadeurs et ambassadrices ont animé eux-mêmes la séquences auprès d'autres jeunes sous un format innovant.

Depuis le démarrage de l'aventure Émergences, le projet repose sur une gouvernance participative, mettant en avant l'implication active des jeunes dans les processus décisionnels. Cette approche favorise la créativité et la diversité des idées, tout



Émergences à l'Espace 600

en renforçant l'engagement et la motivation. Les jeunes sont encouragés à s'investir davantage dans la réalisation des objectifs du projet fondé sur la jeunesse et son engagement. Des partenaires locaux comme le média News FM ou encore Les Films de la Villeneuve contribuent eux aussi à l'accompagnement du dispositif.

Pour cet Émergences XII, 38 jeunes ont été accueillis au total, dont 27 qui ont participé à la représentation durant la Biennale. Le benjamin avait 9 ans et le plus âgé 28 ans, avec des jeunes issus de divers milieux sociaux, dont deux jeunes de Palestine. Cette diversité illustre l'engagement du projet en faveur de l'inclusion et de la diversité. Les retours sont positifs quel que soit l'âge ou l'origine, grâce aux opportunités d'apprentissage, de rapprochement interculturel et de développement personnel qui sont offertes.

Le Projet Émergences est un projet qui innove à chaque édition, en constante mutation car adapté à la réalité de la vie du jeune. Un travail axé sur la citoyenneté et les discriminations, avec une dimension internationale est envisagé pour 2024.

Budget global Émergences XII : 20 000 € (fonctionnement)

- > innovante
- > multiculturelle
- > inclusive



Éclairer l'action, *aider la décision*





Les chantiers des missions Évaluation

ÉVALUATION DU SERVICE LOCAL D'INFORMATION À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (SLIME)

Le Pôle inclusion financière a souhaité engager fin 2022 un travail d'évaluation de son dispositif ; ce travail s'inscrit dans un contexte multiple.

La plateforme bénéficie grâce à son ancienneté d'un certain recul sur sa place et son rôle dans la lutte contre la précarité énergétique à l'échelle grenobloise et les partenariats menés en la matière depuis plusieurs années (depuis 10 ans).

Il apparaît pertinent de mesurer en quoi les évolutions organisationnelles récentes (internalisation) ont favorisé un meilleur accompagnement des ménages et une meilleure lisibilité du dispositif, y compris pour les partenaires.

Le SLIME est confronté à un certain nombre d'enjeux, dont il souhaite mieux comprendre les ressorts et ainsi améliorer son intervention : le repérage des ménages, et notamment des propriétaires occupants et des ménages « modestes », la complémentarité entre son intervention et un accompagnement social parallèle, l'articulation avec d'autres dispositifs « voisins » comme la non-décence, ou encore la pérennité de son modèle économique, notamment depuis l'arrêt du financement du CLER pour les moins modestes.

Selon les derniers chiffres de l'ONPE (Observatoire national de la précarité énergétique), 25 % des ménages français se sont retrouvés en 2021 dans

une situation de précarité énergétique (contre 10 % l'année précédente) ; les effets de l'inflation actuelle (qui se traduit par une hausse du prix de l'énergie et des dépenses des ménages liés à la hausse globale des coûts) vont probablement se traduire par une hausse du nombre de personnes en difficulté à payer les factures d'énergie et donc impacter la file active du PIF (qualitativement et quantitativement). Le phénomène est intéressant à observer pour aider à la décision en matière de pilotage du dispositif :

- L'enjeu du repérage : l'invisibilité de certains publics (jeunes, propriétaires...) et l'action des partenaires pour repérer les situations fragiles liées à la des difficultés de paiement de factures énergie ou de l'inconfort (GEG, bailleurs sociaux, SLS...). 70 % des ménages bénéficiaires ont été orientés par GEG.

- L'enjeu de l'inflation : des ménages "invisibilisés" grâce au chèque énergie (sont en situation de précarité énergétique mais ont pu payer leurs factures grâce aux aides nationales).

- L'enjeu de l'articulation avec la non-décence (depuis le 1^{er} janvier 2024, les deux régimes juridiques se croisent).

- L'impact du dispositif sur la situation des ménages : directs (fourniture du matériel, conseils, orientation...) et indirects (accès aux droits, déménagement, gros travaux...)

15 ménages ont été rencontrés (entretiens semi-directifs à domicile) et 15 partenaires.

Perspectives N+1 :

- Renouvellement en cours du Slime (financement par le CLER)

- Réponse à l'AAP TZEE

- Réflexion sur l'évaluation après 1 an de visite à domicile

- Plusieurs pistes d'actions en cours de réflexion avec les partenaires sur les méthodes de repérage et d'accompagnement des ménages sur le long terme

Le dispositif de domiciliation s'inscrit dans la mission obligatoire des CCAS (articles L.264.1 à L.264.10 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Financement de l'évaluation (valorisation ETP) dans le cadre du financement du CLER.

ÉVALUATION DES DISPOSITIFS AYANT RECOURS AU TIRAGE AU SORT

La commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale a été créée début 2022, composée d'habitant-es, d'agent-es et d'élu-es ; ainsi que de chercheur-ses. Son objectif est d'évaluer les effets des dispositifs de démocratie locale de la Ville de Grenoble de façon transversale. Il a été proposé par les élus que le sujet du tirage au sort soit le premier étudié. Lors

de la session de septembre 2022 et celle de janvier 2023, les membres de la commission ont élaboré les 4 questions évaluatives sur ces dispositifs.

Question 1. Les résultats en matière de représentativité ont-ils été atteints, dans quelle mesure, par quels moyens ?

Question 2. Quels sont les freins et les leviers pour la participation effective assidue ?

Question 3. Quels ont été les effets sur la « citoyenneté active » des tirés au sort ?

Question 4. Quel a été le poids des propositions de ces dispositifs sur les décisions politiques ?

Un rapport d'évaluation (contenant des préconisations), sera présenté par des habitants et un élu de la commission, en Conseil Municipal le 11 décembre 2023.

Le rapport a été construit à partir d'une étude réalisée sur 6 mois, par une chargée d'étude stagiaire (Béregère Rascalou, master d'évaluation des politiques sociales, Faculté d'économie de Grenoble – cf. son mémoire de master «Le tirage au sort en politique participative : un outil d'inclusion et d'empowerment des citoyennes ?» ; ainsi qu'une partie du travail réalisé par Thibault Jouannic, doctorant CIFRE à la Ville de Grenoble travaillant sur le devenir des propositions citoyennes.

Les conclusions de l'étude tirage au sort sont les suivantes :

- Le tirage au sort permet d'obtenir un panel bien plus représentatif en matière de parité femme/homme,

de répartition géographique, de tranches d'âges et de catégorie socio-professionnelle, que dans les dispositifs avec appel à volontaires, même si on n'atteint pas toujours exactement les proportions souhaitées.

- Le coût net d'une prise de contact de 100 personnes acceptant de participer par contact téléphonique via un prestataire est plus important qu'un recrutement par porte-à-porte, mais l'efficacité en matière de présence effective de participants est équivalente pour les deux méthodes.

- La méthode de recrutement par porte-à-porte des agent-es (tirage au sort des adresses) a pour avantage la mise en contact directe entre agent-es et habitant-es, dont certains ne sont pas sur les listes utilisées par les prestataires et d'un quartier ciblé, mais elle ne permet pas d'assurer une aussi bonne représentativité sur des critères sociologique précis que la prestation téléphonique.

- Cependant, l'étude montre que malgré la "responsabilité" que peut ressentir les tiré-es au sort à s'impliquer dans l'atelier, persistent toujours des obstacles à l'entrée et l'assiduité des tirés au sort dans un dispositif. La commission propose un certain nombre de dispositif pour faciliter l'entrée, et recommande un cadrage soigné sur les objectifs, livrables, présence des élu-es au cours des ateliers, modes de restitutions et traçabilité du devenir des propositions citoyennes.

délibération N° 5 – 2022-02-07 – Création d'une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale. -

Stage 6 mois 3600€

ÉTUDE SUR LE BUDGET PARTICIPATIF GRENOBLOIS (2015-2023)

Mis en place en 2015, le Budget participatif grenoblois entame sa huitième édition. Il fonctionne aujourd'hui selon un modèle fixant une enveloppe de 1,8 millions d'euros votée tous les deux ans par l'ensemble des habitant-es de plus de 16 ans de la ville. Les différents objectifs du budget participatif renvoient à la fois à son utilité sociale et politique (lorsqu'il vise à donner du pouvoir d'agir aux citoyen-nes et à une allocation des ressources socialement juste) ; mais également à l'efficacité de ses procédures (lorsqu'il s'agit de garantir la transparence des règles ainsi que le caractère pérenne du dispositif). Si des évaluations partielles ont été menées sur certains aspects de la démarche (notamment sur l'organisation de la semaine de vote), et certaines données collectées pour amender le fonctionnement du Budget participatif (notamment sur les profils des votant-es, l'implantation et le type de projets déposés), aucune étude ou évaluation globale n'a été menée sur les huit éditions. L'étude du budget participatif initiée en novembre 2022 vise à mieux cerner ses effets et son fonctionnement. Il s'agira à la fois de gagner en connaissances sur le dispositif, de façon élargie, pour combler le manque en la matière et d'interroger son utilité sociale et politique au regard des procédures et des effets observés et mesurés.

Le premier semestre de l'année 2023 a été consacré à la récolte de données de terrain de première main. Une base de données quantitative constituée d'informations sur l'ensemble des idées déposées



Les chantiers des missions Évaluation

au Budget participatif depuis 2015, de réponses à un questionnaire administrés aux participant-es lors du Forum des idées 2023, ainsi que d'informations sur les votant-es depuis 2015 a été constituée pour dresser un premier bilan du budget participatif. Par ailleurs, un ensemble d'entretiens avec des agent-es des services techniques en lien avec le budget participatif, avec les agent-es de la DDST, ainsi qu'avec des porteur et porteuses de projets ont été menés, afin d'éclairer les mécanismes sous-jacents à certains résultats qui ressortent de la partie quantitative.

La deuxième semestre est consacré à l'analyse de l'ensemble de ces données et à l'écriture de l'étude.

L'étude est menée par un doctorant CIFRE de la Ville, réalisant par ailleurs une thèse en sociologie de l'action publique.

L'avancement de l'étude permet de prévoir une restitution des résultats à l'automne 2023, comme prévu à son démarrage.

En fonction des résultats présentés lors de la restitution, des évaluations plus spécifiques pourront être reconduites sur certains aspects du budget participatif.

- > évaluation des politiques publiques
- > budget participatif
- > démocratie locale

ÉTUDE SUR LA DOMICILIATION : SOCIOLOGIE DES PUBLICS ET PARCOURS D'ACCÈS AUX DROITS

Le CCAS de Grenoble a souhaité mener un travail d'observation des personnes domiciliées au CCAS, d'une part pour se saisir de la domiciliation comme outil d'observation de la précarité sur le territoire grenoblois, et d'autre part pour mesurer et comprendre la forte hausse du nombre de public domicilié ces dernières années. En effet, le CCAS enregistre une forte augmentation de son nombre de boîtes aux lettres : au 31 mai 2023, 3103 boîtes aux lettres étaient actives au CCAS de Grenoble, soit près de 4065 bénéficiaires de la domiciliation en prenant en compte les ayants-droits des personnes domiciliées. Ce nombre présente une augmentation de 54 % depuis 2020 et 64 % depuis 2019.

Une enquête a été menée à partir des statistiques de la domiciliation et des témoignages des acteurs de la domiciliation et de personnes domiciliées. "L'étude apporte les éléments suivants :

- un rajeunissement du public de la domiciliation
- une augmentation du nombre de familles avec enfant(s) (25 % des BAL)
- une majorité de personnes à droits minorés, sans emploi ni ressources
- une explosion qui s'explique statistiquement par une

une augmentation continue du flux de "nouveaux" domiciliés, et un allongement de la durée de la domiciliation (inscription dans la grande précarité, sans logement stable et personnel)

- un outil de l'action sociale : première porte d'entrée pour l'accès aux droits

- enjeu de proposer un accompagnement social pour les personnes isolées et en situation irrégulière

10 personnes domiciliées nt été rencontrées ainsi que 10 partenaires associatifs et institutionnels rencontrés (Point d'eau, PASS Clinique mutualiste, SLS, le PAJ, ...).

- Etude ayant permis de dégager des indicateurs pertinents d'observation de la grande précarité (population invisible de la statistique publique)

- Réflexion de la domiciliation comme outil d'accès aux droits prolongée dans le cadre du TZNR - territoire zéro non-recours (liens avec l'AVAAD et la Caravane des droits)

- Restitution prévue auprès des partenaires : mieux faire connaître le dispositif pour éviter le morcellement des parcours et fluidifier le recours au dispositif, présenter les pistes de travail dans le cadre de TZNR

Le dispositif de domiciliation s'inscrit dans la mission obligatoire des CCAS (articles L.264.1 à L264.10 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

ÉVALUATION DES PLACE(S) AUX ENFANTS

Janvier 2023- Décembre 2025

Depuis la rentrée 2021, 13 rues ont été piétonnisées pour une phase « transitoire » : des premiers éléments permettant d'entamer la transformation des « rues » en « place(s) » ont été installés (marquage au sol, éléments ludique et sportif, assises ...), pour permettre aux usagers d'imaginer et de tester de nouveaux usages. Depuis, des ateliers ont permis de co-construire ces espaces plus durablement avec les habitant-es, les enfants, les écoles pour passer à une phase d'aménagement comprenant la végétalisation de ces « Place(s)».

Depuis 2023, se construit une évaluation de la phase transitoire et des impacts des aménagements finaux, en terme de mobilité pour aller et sortir de l'école, de circulation dans le quartier, d'usages et d'usager-es des nouvelles Place(s), de qualité de l'air, etc. 6 axes pourront être évalué : Dans quelle mesure a-t-on réussi à 1) piétonniser 2) végétaliser ? 3) accroître les mobilités actives ? 4) modifier les usages, diversifier les usager-es de la « Place(s) » - permettre la convivialité, la ludicité ? 5) En quoi la phase transitoire et de concertation a-t-elle été utile à la configuration du projet pérenne ?

En 2023 : Cadrage – référentiel – premières observations, réalisation d'entretiens et analyses en lien avec étudiants master urbanisme (IUGA) automne 2023.

Stratégie de la ville de grenoble pour l'urbanisme tactique - (D20210517-7 Délibération cadre)

coût : en cours de chiffrage

- > école
- > piétonisation
- > ludicité
- > végétalisation
- > concertation

Zoom sur l'évaluation de l'année Grenoble Capitale Verte Européenne

UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION À 6 MOIS

La Commission Européenne a attribué le 8 octobre 2020 à la Ville de Grenoble le prestigieux titre de Capitale Verte de l'Europe pour l'année 2022. Six mois après la fin de cette année hors-norme, et conformément aux engagements pris, un travail de bilan évaluatif a été conduit de septembre 2022 à juillet 2023 et co-portée par les trois collectivités locales impliquées, la Ville de Grenoble, la Métropole et le Département de l'Isère.

Le rapport final présente un bilan factuel des réalisations de l'année Capitale Verte, en présentant les éléments réussites comme les points d'achoppement. Il dresse également un état des lieux des dynamiques en cours sur le territoire grâce à l'actualisation des indicateurs socio-environnementaux des 12 thématiques de l'année. Ce travail constitue un jalon essentiel pour l'évaluation à 5 ans requise par la Commission européenne et dont l'objet sera, avec le recul nécessaire, de mieux cerner en quoi 2022 a pu constituer un moment d'amplification et d'accélération de la transition.

L'objectif était d'en tirer des enseignements utiles pour le territoire comme pour la Commission européenne, mais aussi pour envisager les suites à donner en matière d'outils d'accompagnement aux changements individuels et collectifs, et en matière de dynamique partenariale et de gouvernance partagée.

L'évaluation apporte des éléments de réponse à trois questions :

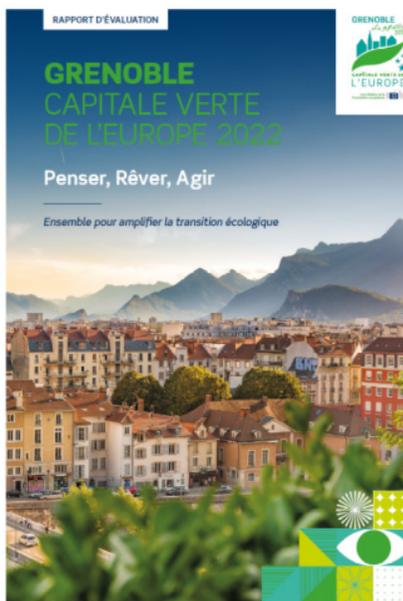
1) Dans quelle mesure l'année Capitale Verte européenne a œuvré pour « embarquer » le plus grand nombre ?

2) L'année a-t-elle permis d'amplifier et d'accélérer les actions en faveur de la transition ?

3) L'année a-t-elle permis de changer l'image de Grenoble à l'extérieur ?

Cette démarche d'évaluation a conduit à interroger un panel d'habitants, les partenaires (associations, entreprises, institutions publiques) ainsi que les agents et les élus des collectivités porteuses et de l'Agence Grenoble Capitale Verte européenne 2022, au travers d'entretiens, de questionnaires et d'ateliers. La mission évaluation de la Ville de Grenoble a conduit cette démarche et animé un comité de pilotage et un comité technique rassemblant les 3 collectivités et l'Agence pour en assurer la gouvernance.

Ce rapport (200p.) est disponible en français et en anglais, librement accessible en ligne sur greengrenoble2022.eu. Il a été présenté publiquement lors du Comité des partenaires Capitale Verte en juin 2023, et approuvé en Conseil Municipal (séance du 26/06/2023).



Budget : coût de personnel Ville, 48 000 € prestataires (cabinet de conseil, traduction)

UNE ANNÉE POUR PASSER À L'ACTION

L'année de Grenoble Capitale Verte était aussi une opportunité pour pousser à l'action à travers sa dynamique des « défis », et notamment :

– un guide pour l'action de 54 défis : structuré en 12 thèmes, il s'adresse aux citoyens comme aux collectivités, associations ou entreprises, et permet le passage à l'action de façon concrète.

– 354 défis recensés : 125 défis portés par les collectivités porteuses, une centaine par les entreprises et une trentaine par les associations ; 67 défis relevés par des écoles et des collèges, financés dans le cadre du Coup de Pouce Vert Éducation (une enveloppe de 32 000 €, pour des montants allant de 120€ à 500€ par établissement), ont permis à 353 classes de développer des projets pédagogiques. Au vu du succès de l'édition 2022, un nouvel appel à projet a été lancé en 2023, pour l'année scolaire 2023-2024

L'évaluation a permis de mieux appréhender l'influence jouée par l'année Capitale Verte dans ce passage à l'action avec les défis (diagramme 1). Si le Titre a été décisif pour déclencher 20 % des projets, il a permis surtout d'approfondir, d'accélérer ou de valoriser des projets déjà prévus. Pour les défis engagés par la Ville de Grenoble (diagramme 1), le questionnaire a montré plutôt une accélération et/ou un approfondissement des projets déjà prévus (« action réalisée différemment ou plus tard ») à hauteur de 36 % contre 24 % sur l'ensemble du panel.

L'analyse de la répartition des défis par thématique et par

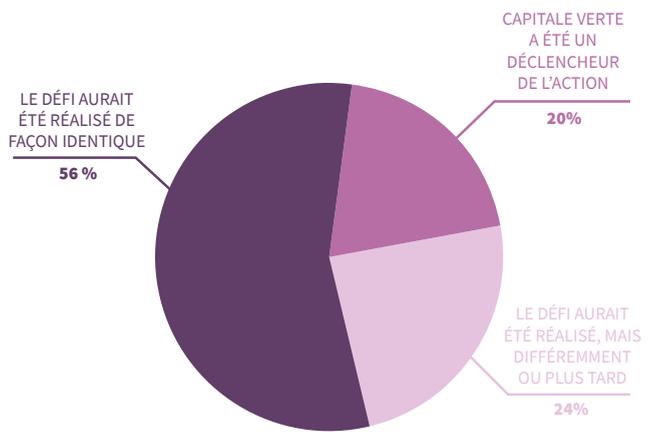
- > 125 défis engagés par une collectivité, dont plus de la moitié par la Ville de Grenoble (73 défis soit 58 %) ;
- > 99 défis d'entreprises ;
- > 33 défis d'associations ;
- > des défis portant sur les thématiques climat, nature et biodiversité, puis Alimentation et agriculture (par ordre d'importance).

acteurs se traduit de la façon suivante (diagramme 3). Sur un total de 354 défis :

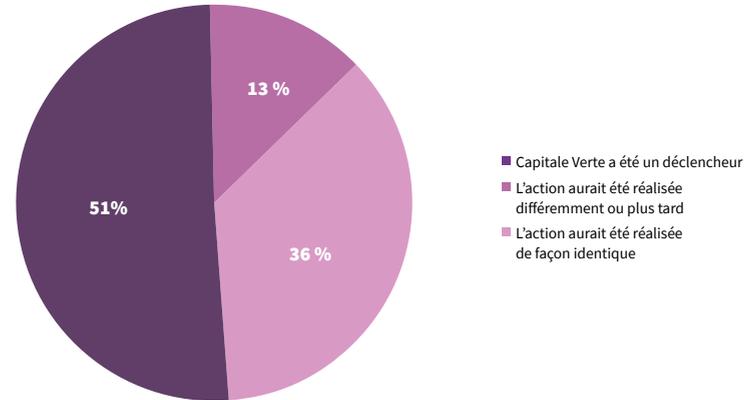
Fin 2023, un livre-récit qui portera sur l'année Capitale Verte sera publié. Un guide de la transition destiné au grand public, coordonné avec la Métropole est également prévu pour 2024 (prévu en version papier et web).

La dynamique Capitale Verte continue pour amplifier les transitions, en attestent les projets et les événements conduits par la Ville de Grenoble et compilés dans ce Rapport Grenoble en transition 2023.

Questionnaire d'évaluation finale - partenaires et collectivités porteuse - 174 défis

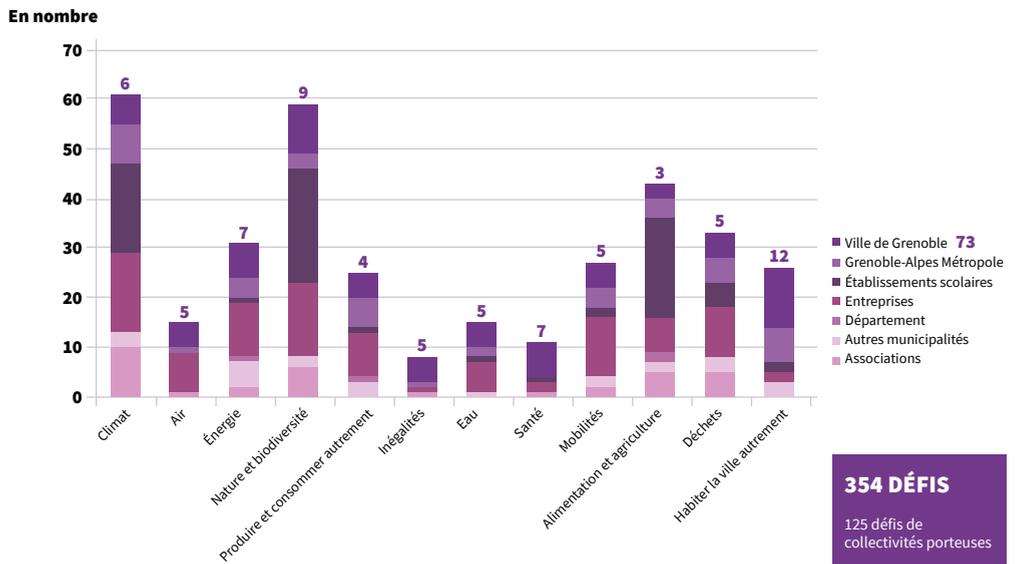


Pour les défis engagés par la Ville de Grenoble...



Résultat obtenu auprès de 20 agent-es Ville répondants, représentant un panel de 45 « défis » sur les 73 engagés par la Ville.

Défis par thème et par porteur



354 DÉFIS
 125 défis de collectivités porteuses
 99 défis d'entreprises
 33 défis d'associations



Zoom sur l'évaluation de l'année Grenoble Capitale Verte Européenne

UNE ANNÉE DE RENCONTRES

L'année Capitale Verte de l'Europe 2022 a été construite comme une démarche partenariale, ancrée dans le territoire grenoblois, rassemblant au sein de son Comité des Partenaires plus de 600 membres investi-es.

Plus de 750 événements ont été recensés dont :

– 5 cérémonies ou événements officiels : la cérémonie d'ouverture, la Green Week, la cérémonie de désignation, la cérémonie de clôture, complétées par les séances de création des deux planches grenobloises pour le Greenbook, livre d'or des Capitales Vertes Européennes.

– 58 expositions, dont 19 organisés par la Ville et ses musées.

– 39 événements du Conseil scientifique Capitale Verte.

– 645 événements locaux labellisés, dont 90 organisés par la Ville de Grenoble. Parmi ceux-ci, 114 événements organisés par des associations ont été financés grâce au « Coup de pouce vert », pour un total de 590 000 €.

– 21 événements internationaux dont 10 organisés par la Ville. Plus de 760 délégations étrangères (environ 1700 personnes) sont venues à Grenoble en 2022, que ce soit pour des événements ou pour des visites sur les transitions.

Le travail d'évaluation a permis de voir que sur l'ensemble des événements organisés, 40 % l'ont été spécifiquement pour l'année Capitale Verte. Cette proportion s'élève même à 60 % pour les événements portés par la Ville de Grenoble.



« Beaucoup trop d'événements et un programme trop riche où il était difficile de s'y retrouver »

« Chouette année, mais fatigante [pour les agent-es mobilisé-es] ! »



« Ça a permis de faire connaissance et de travailler avec des acteurs avec lesquels nous ne travaillions pas : ça donne envie de garder les liens. »

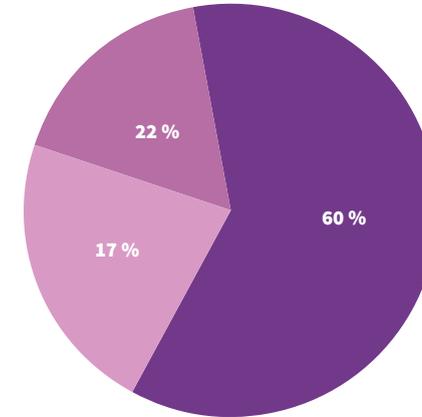
« Cela permet de développer des discours de vulgarisation, de documenter ce qui est fait... »

« On réalise mieux à quel point Grenoble est en avance sur la mise en œuvre de nombreuses politiques... »

UNE ANNÉE DE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Bien que le titre de Capitale Verte de l'Europe ait été attribué à la Ville de Grenoble, cette année exceptionnelle a été celle de l'ensemble du territoire grenoblois. Associées au sein d'un Groupement d'intérêt public (GIP), Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble ont œuvré à faire de cette opportunité le marqueur d'un

Évènements organisés par la Ville de Grenoble



- Événements pour lesquels Capitale Verte a été un déclencheur
- Événements qui auraient été organisé différemment ou plus tard
- Événements qui auraient été organisés de façon identique

D'après l'enquête réalisée auprès de 29 agent-es Ville répondants, représentant 86 événements.

engagement collectif, « ensemble pour amplifier la transition écologique ».

Un acteur nouveau et éphémère a ainsi joué le rôle d'opérateur commun pour les 3 collectivités, l'Agence Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022. Le GIP sera dissous conformément à ses statuts à la fin de l'année 2023. Le rapport d'évaluation a synthétisé cet autre volet de l'aventure collective de l'année Capitale Verte.



LA GOUVERNANCE PARTAGÉE AUTOUR DE L'AGENCE CVE

- Elle était indispensable étant donné les enjeux transversaux de la transition (impliquant différentes compétences des collectivités).
- L'Agence a permis de ne pas associer le Titre à une seule collectivité, dépasser les clivages politiques, parler d'une seule voix.
- L'Agence a été un atout pour la mobilisation des acteurs locaux : un gage de confiance et un interlocuteur unique.
- La disponibilité et l'accès facilité aux élus ont été soulignés par des partenaires. Des élus ont été très mobilisés sur de nombreux événements, l'accueil de délégations, le portage de défis.

LE COMITÉ DES PARTENAIRES

- Un succès pour la diversité des acteurs engagés, les rencontres et la mise en réseau entre des acteurs qui n'avaient pas ou peu l'habitude de travailler ensemble.
- La mise en évidence des mobilisations convergentes autour de la transition de l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations...).



LA MISE EN PLACE DU GIP

- Une structure lourde juridiquement pour « une année ».
- Un temps de préparation très court pour construire la gouvernance partagée, puis constituer l'équipe GIP.
- Des difficultés de clarification des rôles de chacun (entre GIP et collectivités porteuses), pour bien se coordonner (dans la communication, l'organisation des cérémonies officielles, le lien avec les autres structures...).
- Un manque de lisibilité de la gouvernance et ses modalités concrètes pour certains partenaires.

DES FREINS À LA MOBILISATION

- Peu de mobilisation de certains élus : le lancement de l'année difficile, et l'enchaînement d'élections, n'ont pas permis de développer tout le potentiel du portage politique partagé.
- Le délai de paiement de l'État a été un frein au plein déploiement des actions du GIP et à la coopération inter-collectivités.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES TIRÉES DE L'ÉVALUATION

EMBARQUER LE PLUS GRAND NOMBRE (QUESTION ÉVALUATIVE N°1)

Avec plus de 1 000 événements et défis, cette année aura permis de mobiliser 600 acteurs et actrices locaux (collectivités, institutions, universités, associations et entreprises) autour d'une dynamique commune. Ces résultats sont enthousiasmants sur certains points, beaucoup plus nuancés ou difficiles à évaluer pour d'autres, mais sont source de grands enseignements pour la suite.

D'après l'enquête 2023 auprès du panel de recherche de Grenoble École de Management, le titre Grenoble CVE 2022 est très largement connu (par 93 % des répondants). La programmation participative a dépassé les attentes, en nombre et en diversité d'événements comme de participants. L'effort pour atteindre tous les publics a été souligné avec une optique de faciliter les « premiers pas » : les événements scientifiques, les supports pédagogiques créés sur les défis, la diversité des formats d'événements pour les scolaires, les familles, les étudiant-es, les professionnel-les, en mobilisant autant les cinq sens, l'émotion que l'intellect... permettent d'affirmer **qu'au moins le plus grand nombre a été « acculturé » au sujet de la transition écologique**. Certes, on observe la concentration des événements et défis sur Grenoble et la métropole, mais il faut souligner l'effort de diffusion dans des quartiers plus défavorisés, comme dans le reste du département.

La dynamique défi a été particulièrement intéressante pour les collectivités, ne serait-ce que pour booster, visibiliser, partager et développer une



Zoom sur l'évaluation de l'année Grenoble Capitale Verte Européenne

vision transversale inter – collectivité et systémique de leurs plans d'actions en matière climatique, environnementale et sociale. L'engagement formel dans des défis CVE peut être jugé décevant du côté des entreprises, associations ou habitants : la proposition de défis reste encore à travailler pour s'adapter au mieux à la dynamique d'engagement de ces acteurs du territoire. Il apparaît clairement que les structures « déjà engagées » n'avaient pas besoin de la dynamique Capitale Verte pour poursuivre et approfondir leurs actions, ni d'un « affichage » dans des défis. La déclaration de gestes de réduction des impacts par une très grande majorité d'habitants (selon l'enquête 2023 auprès du panel de recherche) au cours de l'année 2022 confirme également le fait que cet engagement va bien au-delà du cadre proposé pendant l'année Capitale verte.

En tant que collectivité, on s'interroge toujours sur la manière d'aller chercher les plus éloignés de ces pratiques, de parvenir à accompagner les moins convaincus. C'est là que réside notre plus grand défi. Il a été intéressant de proposer à une très grande diversité d'acteurs de participer au Comité de Partenaires, et voir ainsi, aux mêmes tables, échanger des personnes très différentes (représentantes de petites et très grandes entreprises, artistes, associations, agent-es et élu-es de collectivités, etc.) qui n'ont que peu (voire pas) d'occasions de rencontres. **C'est peut-être sur ce point que l'expérience Capitale Verte a été la plus**

utile : décroïsonner, permettre les rencontres, et favoriser l'émergence de nouveaux partenariats.

ACCÉLÉRER ET AMPLIFIER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (QUESTION ÉVALUATIVE N°2)

Il est évidemment difficile, dans les quelques mois qui suivent l'année 2022, d'évaluer les effets des actions et politiques lancées en 2022. L'essentiel est surtout de mettre en évidence quelle courbe prend la trajectoire d'une dynamique qui a été lancée bien avant 2022 et qui tente de s'amplifier. L'évaluation à + 5 ans permettra d'y revenir avec le recul nécessaire. Elle permettra d'observer non seulement les effets des mesures, réglementations, politiques, mais aussi d'observer l'évolution des comportements au travers d'une nouvelle passation de l'enquête « Pratiques Écologiques » du Baromètre des transitions.

Dans l'immédiat, si l'on se base sur les retours évaluatifs, nous avons observé **qu'une très grande majorité de citoyens du territoire (90 %) estime avoir réduit au moins un de ses impacts durant 2022, qu'environ 20 % des défis 2022 ont été lancés grâce à Capitale Verte, et que près de 25 % sont des actions qui ont été approfondies ou accélérées grâce à Capitale Verte. Cette année Capitale Verte Européenne aura donc eu un effet incitatif certain.**

L'année Capitale Verte a permis de conforter les

politiques menées par les collectivités et d'en accélérer le partage avec l'ensemble des acteurs du territoire, que ce soit dans les domaines du climat, de l'énergie, de l'économie circulaire, de l'urbanisme, de la végétalisation et de la protection et restauration de la biodiversité. La participation citoyenne y est un élément pivot et levier, ainsi que le soutien et l'accompagnement au changement des organisations (entreprises, associations). Le bilan sur ces actions a souligné l'importance des coordinations entre acteurs publics et privés, des collaborations inter-collectivités sur des projets innovants. Un autre élément important en termes d'enseignement a été l'effet levier que pouvaient avoir de petits financements à l'adresse des associations, écoles ou petites entreprises ou collectivités.

ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DU TERRITOIRE GRENOBLOIS, TISSER DES RÉSEAUX EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX, CHANGER L'IMAGE DE CE TERRITOIRE POUR LE RENDRE PLUS ATTRACTIF (QUESTION ÉVALUATIVE N°3)

Sur ces points, **les résultats sont largement positifs dans l'implication de la Ville et de la Métropole de Grenoble dans de nombreux réseaux**, tant dans le réseau des Villes CVE que dans les réseaux institutionnels, professionnels et citoyens européens et extra-européens. Des partenariats dans le cadre d'appel à projets de la Commission européenne ont déjà pu être établis grâce à l'aura acquise pendant l'année.

La couverture à l'échelle locale a été bonne, avec plus de 200 articles dans la presse locale par exemple. Les médias locaux se faisant le relais d'événements, de défis, des dispositifs Coup de pouce et dressant des bilans critiques de l'année. Malgré le peu de relais et de soutien au niveau médiatique à l'échelle nationale sur le Titre lui-même, il semble qu'une nouvelle image du territoire a été relayée à travers ses initiatives et sa forte mobilisation en matière de transition. Mieux valoriser vers l'extérieur les actions du territoire fait partie des points d'amélioration pour la suite pour les services de communication des collectivités, et l'effet en termes d'attractivité devra être mesuré sur le long terme.

L'évaluation à 5 ans, en 2027, permettra de revenir sur ces questionnements.

ET MAINTENANT...

La dynamique Capitale Verte Européenne a d'ores et déjà permis de conforter, lancer des projets et, surtout, d'inscrire l'ambition de transition dans des démarches structurantes pour l'avenir du territoire. Des entreprises partenaires de Grenoble Capitale Verte ont rejoint le mouvement de la Convention des Entreprises sur le Climat, en participant tout au long de l'année 2023 à un parcours Alpes. La Biennale des Villes en Transition 2023 apparaît comme un prolongement de la réflexion critique sur « la transition ». La prospective « Grenoble 2040 », en cours, s'inspire pleinement des enseignements de l'année Capitale Verte, avec pour idée forte est

de pouvoir imaginer ensemble ce à quoi nous souhaitons que ressemble Grenoble en 2040, lorsque les enfants nés en 2022 deviendront adultes.

D'autres orientations fortes sont prises au travers des politiques d'achat public socialement et écologiquement responsables de la Ville et de la Métropole, la mise en œuvre à venir par la Métropole des recommandations en réponse à la Convention citoyenne pour le climat, et la définition d'une trajectoire de neutralité carbone, objectif dans lequel la Métropole s'engage au travers de la dynamique européenne des 100 villes climatiquement neutres. La démarche se consolide également au travers des documents-cadres qui seront amenés à être révisés prochainement : le Plan Climat Air Énergie Métropolitain, le Plan local de l'habitat, le Plan local d'urbanisme intercommunal, le Schéma de cohérence territorial... **Pour tout ce qui construit, planifie et pense la ville de demain, l'expérience de l'année Capitale Verte Européenne doit marquer l'inflexion des trajectoires vers un avenir désirable, socialement juste et environnementalement soutenable.** L'histoire s'écrit donc en grande partie maintenant, au travers de ce que deviendront, dans les prochaines années, ces dynamiques amorcées et amplifiées en 2022.



Vers un observatoire partagé de la donnée

La Ville et le CCAS ont développé ces dernières années une politique volontariste en matière d'observation. À l'exception de la réalisation de l'ABS, qui incombe au seul CCAS, les besoins en matière d'observation sont partagés et transversaux à la plupart des services de la Ville et du CCAS. Un besoin d'accès à des indicateurs sociodémographiques et environnementaux a été exprimé :

- d'une part par les services, pour la réalisation de diagnostics dans le cadre du renouvellement de conventions, l'élaboration de plan et politiques publiques

- d'autre part par les élu-es, pour développer une nouvelle méthode de suivi et d'évaluation des

politiques publiques qui permettrait de croiser des indicateurs sociaux et environnementaux et qui s'appliquerait à l'ensemble des politiques municipales

Pour répondre à ces demandes, et en collaboration avec l'AURG, un "observatoire partagé" a vu le jour. Une première version intégrant le volet des principales données socio-démographiques est en expérimentation. Une deuxième version intégrant un volet de données environnementales est en cours de construction. Cet outil prend la forme d'un tableau de bord réunissant des données publiques (Insee), des données produites par des partenaires et autres institutions (CAF, département, métropole, SMMAG, ALEC, AURG, et autres institutions des champs de

la santé, des mobilités, de l'environnement, du logement, de l'agriculture et de l'alimentation ...). Le cas échéant, l'outil intègre également des données produites en interne (usager-es des services et dispositifs, profil des bénéficiaires, etc.). Il propose des entrée par « public » et/ou par « périmètres géographique (Ville, Secteur) » pour répondre à l'ensemble des besoins, et fait l'objet d'une actualisation annuelle.

En 2023 une version 1 a été mise à disposition et en expérimentation par les services. La sélection des indicateurs est en cours pour le volet environnemental, en lien avec les services et le travail autour du Donut.

9880 € pour AURG BP 2023 - 2022 - 2024

FICHES DONUT DÉTACHABLES



L'exposition Donut est un ensemble de vingt-sept panneaux d'information qui permettent d'appréhender les différentes dimensions environnementales et sociales qui le composent. Elle a été créée dans le cadre de la Biennale des Villes en Transition 2023 pour faire connaître le modèle du Donut, utilisé par la Ville de Grenoble depuis février 2022. Elle a également servi de support aux différents ateliers citoyens qui ont été animés pendant l'événement.

La Ville de Grenoble a choisi de les partager publiquement dans son Rapport de Développement Durable 2023 sous la forme de fiches détachables pour permettre à toutes et tous d'en disposer librement. Nous vous proposons ici une clé de lecture des fiches ainsi que des utilisations possibles de celles-ci, libre à vous d'en faire bon usage !

SOMMAIRE

Référentiel considéré (limite planétaire, métabolisme urbain ou objectif social fondamental)

Neuf limites planétaires ont été définies :

- Changement climatique
- Acidification des océans
- Erosion de la biodiversité
- Ressources en eau douce
- Usage des sols
- Cycles de l'azote et du phosphore
- Appauvrissement de la couche d'ozone

Le métabolisme urbain est caractérisé par :

- Les flux d'énergie
- Les flux de matières

Seize objectifs sociaux sont considérés comme étant des besoins humains fondamentaux :

- Alimentation
- Santé
- Eau
- Énergie
- Logement
- Mobilité
- Culture
- Éducation
- Emploi
- Revenu (inséré sur la fiche « Emploi »)
- Communauté
- Égalité dans la diversité
- Équité sociale
- Expression politique
- Paix et justice

Si vous avez des remarques ou questions sur les fiches, merci de contacter : nathalie.lmeur@grenoble.fr.

STRUCTURE

LIMITE PLANÉTAIRE OBJECTIF SOCIAL



NOM DE LA DIMENSION

Définition générale de la dimension abordée et description des enjeux sous-jacents directement liés

Éléments complémentaires (informations, schémas, graphiques, données, chiffres, exemples) en lien avec la dimension abordée de manière à la considérer dans son sens le plus large

Zoom sur Grenoble

Vous trouverez ici un extrait de la **Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble** (décembre 2022), correspondant à la dimension abordée dans la fiche. Il propose un constat à l'échelle locale montrant où se situe Grenoble par rapport à une limite environnementale fixée ou un besoin social défini, ainsi qu'une comparaison avec la moyenne nationale.

Vous trouverez également quelques éléments additionnels (schémas, graphiques, données, chiffres, informations, exemples) pour illustrer et approfondir ce constat.



ENJEUX

Proposer une définition générale pour **définir un cadre commun de réflexion** autour de la dimension abordée

Proposer des informations supplémentaires pour **enrichir la compréhension et l'appropriation de la dimension** abordée tout en transmettant un certain nombre de données à différentes échelles qui pourraient permettre de lancer les échanges sur le sujet

Proposer un zoom sur Grenoble pour **éclairer la situation locale en matière d'enjeux environnementaux et sociaux** à travers la mise en valeur d'un ou plusieurs indicateurs en lien avec la dimension abordée

Pour découvrir la démarche politique Grenoble 2040, rendez-vous sur le site de la Ville : grenoble.fr.

UTILISATIONS POSSIBLES

○ Support de réflexion

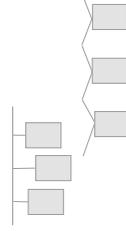
À tout âge, ces fiches thématiques peuvent apporter des éléments de culture générale et servir de support pédagogique introductif sur les différents sujets abordés.

Questionnez votre lien à chaque dimension : qu'évoque-t-elle pour vous ? En avez-vous déjà fait l'expérience ? Quelles émotions ressentez-vous en y pensant ? Comment impactez-vous cette dimension ?

Exemple : Qu'est-ce que je mets dans mon assiette ? Est-ce que je mange en quantité suffisante ? Est-ce que les aliments que je mange me permettent d'être en bonne santé ? D'où viennent-ils ? Comment ont-ils été cultivés, élevés ou préparés ? Quel est l'impact carbone de mon assiette ? Combien d'eau a été nécessaire à la transformation de ces aliments ?



« Pourquoi ça m'a-t-il fait plaisir de goûter ce gâteau ? Ça m'a-t-il fait plaisir de goûter ce gâteau ? »



○ Support de discussion

Ces fiches thématiques peuvent initier des échanges et alimenter des débats en partant d'un point de départ commun pour ensuite élargir le champ de la discussion.

Questionnez les enjeux liés à chaque dimension : Qu'est-ce qui se joue autour de cette dimension ? Quels sont les enjeux qui lui sont liés à l'échelle locale et à l'échelle mondiale ? Avec quelles autres dimensions interagit-elle ?

Exemple : Pourquoi parle-t-on d'alimentation ? Comment expliquer qu'un tiers des aliments produits sont jetés quand des centaines de millions de personnes souffrent de la faim dans le monde ? Comment un changement de régime alimentaire joue-t-il sur la santé, le changement climatique, l'usage des sols ou la consommation d'eau ? Quel est l'impact de mes choix alimentaires ?



« Pourquoi ça m'a-t-il fait plaisir de goûter ce gâteau ? Ça m'a-t-il fait plaisir de goûter ce gâteau ? »



○ Support pédagogique

Utilisées comme un jeu de cartes, ces fiches thématiques peuvent permettre de mieux comprendre les interdépendances entre les dimensions abordées.

Questionnez les interactions entre les dimensions : Quelles dimensions sont impactées par cette dimension ? Comment celle-ci est-elle elle-même impactée par d'autres dimensions ? Quelle est la nature de leurs liens ?

Exemple : Pourquoi l'alimentation est-elle directement liée à l'usage des sols, aux ressources d'eau douce, au changement climatique ou aux flux d'énergie ? Comment l'érosion de la biodiversité ou la pollution chimique impactent-elles directement notre système alimentaire ? A quels enjeux sociaux fait référence le terme de « sécurité alimentaire » ?



« Pourquoi ça m'a-t-il fait plaisir de goûter ce gâteau ? Ça m'a-t-il fait plaisir de goûter ce gâteau ? »





Emissions de gaz à effet de serre par secteur à Grenoble en 2019 (base commune équivalent CO₂ corrigé du climat)

En émettant des gaz à effet de serre (transport, industrie, agriculture, bâtiments) dans la région grenobloise, nous contribuons à l'acidification des océans.

Leau de l'Isère s'est réchauffée d'1,2°C entre 1977 et 2010.

Données (source) : *Température moyenne annuelle de l'Isère : 9,8°C de 1977 à 1987 (EDF, 2016 - Synthèse thermique du Rhône, mai 2016) ; 11°C de 2003 à 2010 (EDF, 2016 - Synthèse thermique du Rhône, mai 2016) ; soit une augmentation de +1,2°C entre les périodes 1977-1987 et 2003-2010 (+13%)

Indicateur : Augmentation de la température moyenne annuelle de l'Isère entre 1977 et 2010 d'après les mesures effectuées à la station Beaumont

Explication : L'Isère, affluent très froid du Rhône, réduit sa température de 1°C en période chaude. Plus en aval, le Rhône se jette dans la Méditerranée, qui se jette elle-même dans l'Océan Atlantique. Or les océans sont un puits de carbone conséquent : ils ont absorbé environ un tiers des émissions de carbone (CO₂) générées par les activités humaines depuis le début de la révolution industrielle. Ce phénomène contribue donc à limiter le réchauffement global de la planète. Mais le réchauffement récent des eaux réduit la capacité des océans à absorber le CO₂ que nous émettons dans l'air.

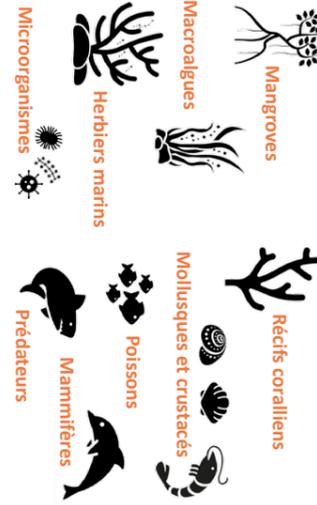
Le constat

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Decembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)

220 000 espèces marines ont été décrites sur les plus de 2 millions d'espèces estimées, soit 1 espèce marine sur 10.

25% de la biodiversité marine dépend des récifs coralliens.



Ils absorbent plus de 25% des émissions de carbone liées aux activités humaines.

Les océans recouvrent environ 70% de la surface de la Terre.



Leau de l'Isère s'est réchauffée d'1,2°C entre 1977 et 2010.

Zoom sur Grenoble

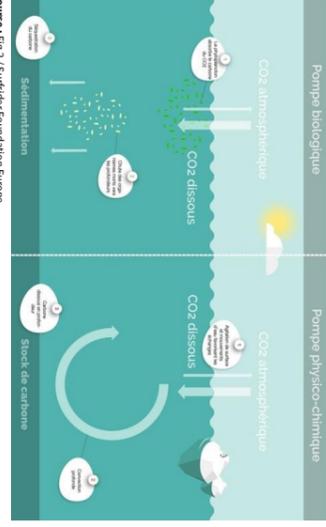


RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ

Écosystèmes côtiers photosynthétiques

PUITS DE CARBONE

Les mécanismes biologique et physico-chimique de captage de carbone



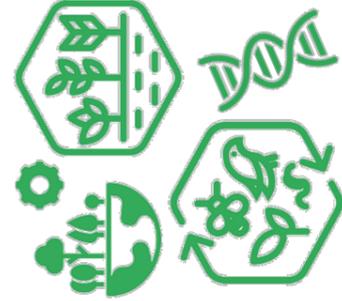
Source : Fig.7 / Surfiter/Foundation Europe

ACIDIFICATION DES OcéANS

Les océans sont l'un des principaux puits de carbone sur Terre : ils absorbent environ un tiers du CO₂ que nous émettons dans l'atmosphère. Celui-ci, une fois dissous dans l'eau, entraîne la diminution du niveau de pH des océans. Ces derniers deviennent alors de plus en plus acides, menaçant grandement la formation des coquilles de certains planctons à la base des chaînes alimentaires marines. L'augmentation de la température des eaux de surface liée à l'absorption d'énergie solaire renforce ce processus et favorise le blanchiment des coraux ainsi que la migration d'espèces.



LIMITE PLANÉTAIRE



ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité désigne toute la variété des formes de vie sur Terre. Elle représente ainsi la diversité du vivant à toutes les échelles : entre espèces, entre individus d'une même espèce et entre écosystèmes. L'intégrité de la biodiversité est déterminée par la diversité des éléments qui la composent en tant que réseau biologique en constantes évolution et interaction. Mais les activités humaines ont déclenché la sixième extinction de masse, entraînant la disparition de plus de 75% des espèces marines et terrestres en un temps court.

6ème extinction de masse

Le rythme de disparition des espèces vivantes est 10 à 100 fois plus rapide que la moyenne observée sur les 10 derniers millions d'années

Source : IPBES, 2019



Espèces disparues, menacées ou quasi menacées d'ici 2030 dans le monde

Cinq causes d'extinction



DESTRUCTION DES HABITATS
Déforestation
Artificialisation des sols

SUREXPLOITATION
Agriculture intensive
Surpêche

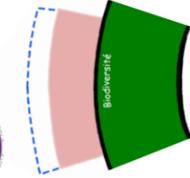
CHANGEMENT CLIMATIQUE
Événements extrêmes
Disparition des coraux

POLLUTION
Eutrophisation
Dégradation des milieux

ESPECES INVASIVES
Perturbation des chaînes alimentaires



Source : IUCN, 2016, Sanchez-Bayo et al, Bio, Cons, 2019



Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Decembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)

Indicateur : Pourcentage d'espèces d'oiseaux menacées (vulnérables, en danger, en danger critique) ou quasi menacées de disparition sur le territoire

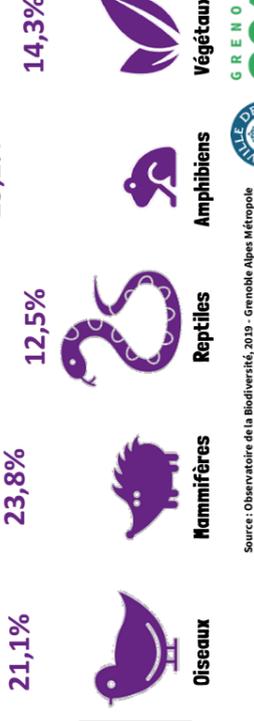
Données (source) :

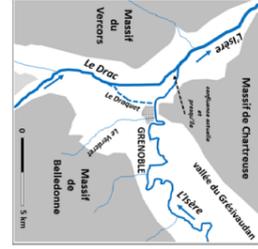
*Grenoble-Alpes Métropole : 21,10% en 2019 (Observatoire de la Biodiversité, Grenoble Alpes Métropole)

*France : 32% en 2016 (IUCN - Liste rouge nationale : le déclin des oiseaux nicheurs se poursuit en France, septembre 2016)

Il y a moins d'espèces d'oiseaux menacées sur le territoire de la Métropole grenobloise qu'en moyenne en France.

Espèces menacées ou quasi menacées sur le territoire grenoblois





de son volume d'eau prélevé mis en distribution pour la Ville de Grenoble
Source : Eau de Grenoble Alpes

98,96%
L'approvisionnement de la Ville de Grenoble en eau potable dépend entièrement des prélèvements dans la nappe du Drac.

La nappe phréatique du Drac a atteint des niveaux bas à très bas pendant plus de la moitié de l'année 2022.



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Decembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)

Indicateur : Nombre de mois où le niveau piézométrique du Drac a atteint un niveau bas (probabilité d'occurrence d'1 fois tous les 5 ans) à très bas (probabilité d'occurrence d'1 fois tous les 10 ans)

Explication : L'approvisionnement de la Ville de Grenoble en eau potable dépend entièrement de la nappe du Drac : 98,96% de son volume d'eau était mis en distribution pour les habitants de Grenoble en 2017 (Eau de Grenoble Alpes - Rapport d'activités 2017).

Le niveau piézométrique d'une nappe d'eau souterraine correspond au rapport entre sa profondeur et la surface de la nappe. Cette mesure permet d'évaluer les ressources en eau sur un territoire.

*Nappe du Drac : En 2022, le niveau piézométrique de la nappe du Drac a atteint un niveau bas à très bas pendant au moins 6 mois de l'année; cela n'est jamais arrivé entre 1997 et 2021 (Eau de Grenoble Alpes)

1/4 des bassins-versants du globe sont asséchés avant de rejoindre l'océan par la captation de l'eau douce en amont de leur embouchure.

Source : Holden et al., 2003



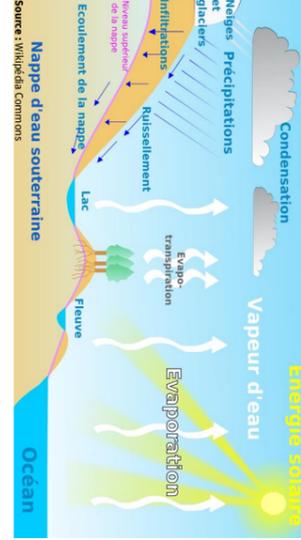
Le constat

- Liés au changement climatique :**
- Baisse des pluies, du niveau des rivières et de l'enneigement
 - Augmentation des températures et des journées chaudes
 - Intensification des crues et des sécheresses
- Artificialisation des milieux (aménagement, hydroélectricité) Imperméabilisation et artificialisation des sols**
- Pollutions des eaux et des sols
 - Consommation pour les activités humaines

Les menaces

QUANTITÉ

QUALITÉ



Nappe d'eau souterraine

Source : Wikipedia Commons

Le cycle de l'eau

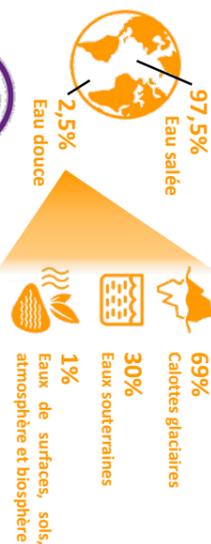
Ruisseaux, rivières, fleuves, glaciers... L'eau douce est omniprésente dans notre environnement : elle offre un habitat et une ressource indispensables pour la biodiversité et l'espèce humaine. Pourtant, elle ne représente que 2,5% des réserves en eau de la planète; les 97,5% restant étant de l'eau salée. Les activités humaines contribuent grandement à la rarefaction de cette ressource et à sa pollution, menaçant aussi bien sa quantité disponible que sa qualité.



De quoi parle-t-on ?

EAU BLEUE
Issue des précipitations atmosphériques, elle s'écoule dans les lacs, les rivières et les aquifères (nappes d'eau souterraine) jusqu'à la mer.

EAU VERTE
Issue des précipitations atmosphériques, elle est absorbée par les végétaux et les sols avant de s'évaporer à nouveau dans l'atmosphère.



Source : Shiklomanov et Roda, 2003

LIMITE PLANÉTAIRE

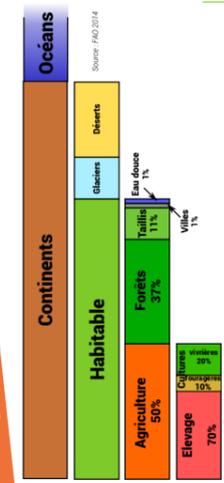
RESSOURCES EN EAU DOUCE



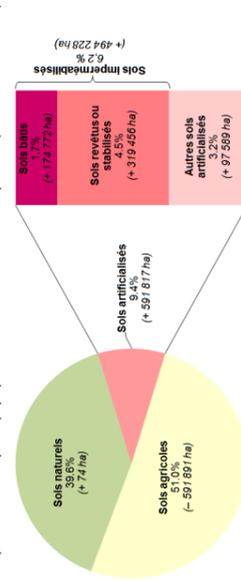
USAGE DES SOLS

Les changements d'utilisation des sols à l'échelle planétaire sont principalement dus à l'intensification et à l'extension de surfaces agricoles qui conduisent au déboisement de vastes surfaces forestières. Cela a de lourdes conséquences sur l'environnement : perte de biodiversité et de services écosystémiques, érosion des sols, risque d'inondations et coulées d'eau boueuse, augmentation des émissions de gaz à effet de serre, déstockage de carbone, etc.

Usage des terres

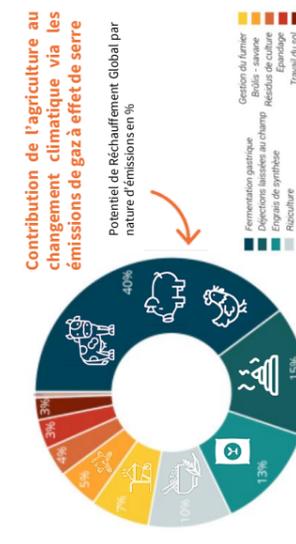


Répartition de l'occupation physique des sols en 2015 en France métropolitaine (et évolution 2006-2015)



L'agriculture

L'usage des sols est responsable d'1/4 des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines.



Contribution de l'agriculture au changement climatique via les émissions de gaz à effet de serre

Potentiel de réchauffement Global par nature d'émissions en %



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Decembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)

Indicateur : Avancement vers l'objectif cible en matière d'indice canopée (couverture arborée sur le territoire), essentielle pour multiplier les flots de fraîcheur en milieu urbain

Données (source) :
• Grenoble : 20% en 2021, soit 20% de moins que l'objectif cible de 40% en 2040 (Rapport de Développement Durable, 2021 - Grenoble en transition)

• Moyenne française sur une vingtaine de grandes villes : 30% en 2019 (Cerebra, 2019), soit 10% de moins que les recommandations officielles (American Forest)

• Objectif cible pour Grenoble : 40% en 2040 (équivalent aux recommandations d'American Forest)

La Ville de Grenoble est moins boisée que la moyenne d'une vingtaine de grandes villes françaises.

Répartition des espaces par catégorie sur le territoire métropolitain grenoblois, 2018



28 000 hectares de forêt

3 000 hectares de cours d'eau, zones humides, éboulis et falaises



Grenoble est la 3^{ème} ville la plus dense de France, avec 8 725 habitants par km² en 2019*, derrière Paris (20 360 hab/km²) et Lyon (10 909 hab/km²).

*Parmi les villes françaises de plus de 100 000 habitant-e-s.

pourrait être dans les prochaines années.

Grenoble : 40% des espaces verts sont gérés naturellement en 2022 (Service Nature en Ville, Mairie de Grenoble) au sein de la politique de gestion différenciée des espaces verts de la Ville. La part rendue visible sur le portrait Donut de Grenoble correspond donc aux espaces qui ne sont pas gérés naturellement aujourd'hui et qui pourraient l'être dans les prochaines années.

Données (source) :

Le constat

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Décembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)

Indicateur : Part d'espaces verts publics qui ne sont pas gérés naturellement sur le territoire

Explication : La Ville de Grenoble a mis en place une gestion différenciée de ses espaces verts. Cette gestion consiste à appliquer à « chaque élément du patrimoine (fontier et végétal) un traitement spécifique, avec des niveaux de prestation variables selon la catégorie dont il relève (parc ou jardin), sa fonction culturelle, sociale et biologique, son rôle dans le tissu urbain et la relation qu'on souhaite créer avec le végétal » (Ves-Marie Allain, « La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe », Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée, vol. XXXIX, n°2, 1997, p.205.). La gestion naturelle est une de ses applications qui consiste à n'utiliser aucun produit phytosanitaire ni engrais chimique, à ne pas arroser pour laisser la pluviométrie locale réguler l'apport en eau des végétaux, et à limiter les tonnes pour favoriser les zones de refuge. Dans les espaces en gestion naturelle, on trouve en moyenne 3 fois plus d'espèces végétales qu'en gestion classique.

40% des espaces verts publics de la Ville de Grenoble sont entretenus en gestion naturelle.



Zoom sur Grenoble

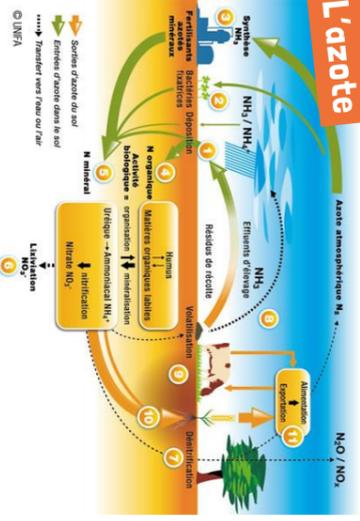
90% du phosphore entrant dans le système agroalimentaire via les engrais et les effluents délevage est perdu et dissipé dans les milieux aquatiques au cours du processus de production et de consommation.

Source : SCUL, 2013

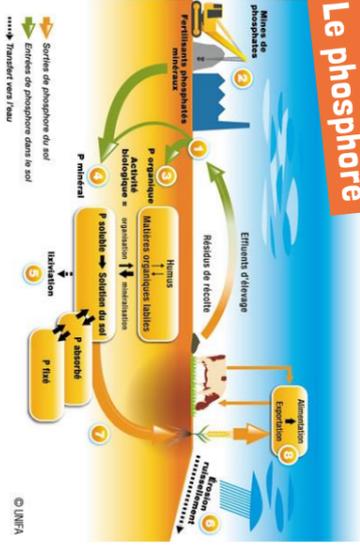
EUTROPHISATION DES MILIEUX
Processus par lequel les nutriments s'accumulent dans un écosystème terrestre ou aquatique provoquant son déséquilibre.

Phosphore : phosphates agricoles, eaux usées, automobile.

Dans certaines régions d'Europe, les apports d'azote réactif liés aux activités humaines (agriculture, combustion d'énergies fossiles, processus industriels) sont 5 fois supérieurs aux apports naturels.



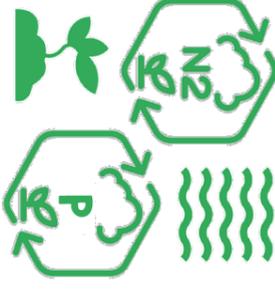
L'azote



Le phosphore

LIMITE PLANÉTAIRE

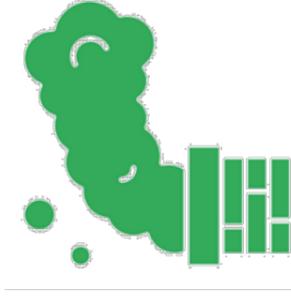
L'azote et le phosphore sont des éléments chimiques naturellement présents dans la lithosphère, l'atmosphère, l'hydrosphère et la biosphère. Ils sont sans cesse transformés par les végétaux en matière organique ou minérale, ce qui les rend assimilables par les autres être vivants qui les restituent ensuite au milieu naturel par décomposition ou dans leurs excréments. Mais les activités humaines perturbent fortement ces cycles biogéochimiques naturels en prélevant et en rejetant des quantités bien trop importantes par rapport à la capacité d'assimilation des écosystèmes.



LIMITE PLANÉTAIRE

CYCLE AZOTE ET PHOSPHORE

LIMITE PLANÉTAIRE



POLLUTION DE L'AIR

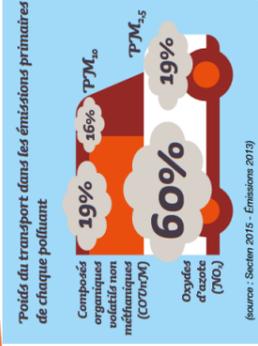
Les phénomènes naturels (éruptions volcaniques, incendies de forêts, brumes de sable, etc) et les activités humaines (industries, agriculture, transports, chauffage résidentiel) sont à l'origine d'émissions de gaz et de particules dans l'atmosphère. La pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé humaine (maladies cardiovasculaires, cancers, troubles respiratoires) et l'environnement (dégradation des bâtiments, baisse des rendements du blé, etc).

Les polluants atmosphériques

LES OXYDES D'AZOTE (NOx)

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont émis lors de la combustion incomplète liés aux activités industrielles ou domestiques, ainsi qu'aux transports. Elles provoquent des irritations et des problèmes respiratoires.

Les sources d'émissions



Source : Secteur 2015 - Emissions 2013

LES PARTICULES PM2.5 et PM10

Ces particules fines sont issues de toutes les combustions incomplètes liées aux activités industrielles ou domestiques, ainsi qu'aux transports. Elles provoquent des irritations et des problèmes respiratoires.

Les sources d'émissions

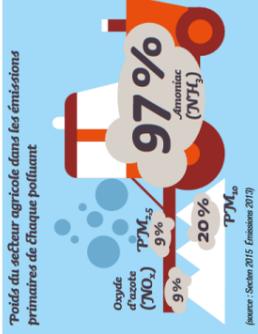


Source : Secteur 2015 - Emissions 2013

Les Composés Organiques Volatiles

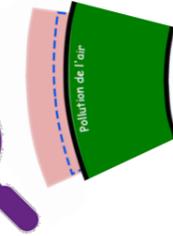
Très largement issues de sources naturelles, les émissions de COV proviennent principalement du secteur résidentiel (usage de solvants, colles) et du secteur industriel (peinture).

Les sources d'émissions



Source : Secteur 2015 - Emissions 2013

Zoom sur Grenoble



Le constat

Indicateur : Taux de réduction des émissions de particules PM2.5 en 2020 par rapport au niveau d'émission de 2005

Données (source) :

- Grenoble : -42,34% de réduction en 2020 (64 tonnes) par rapport à 2005 (111 tonnes) (Observatoire du Plan Climat Air Énergie Métropolitain 2022 - GAM, ATMO, ALEC)
- France : -54,25% de réduction en 2020 (113 000 tonnes) par rapport à 2005 (247 000 tonnes) (Citepa)
- Objectif de réduction pour la France : -57% en 2030

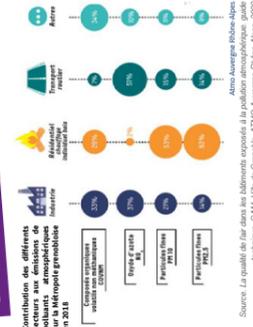
Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble
Décembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)

Indicateur : Taux de réduction des émissions de particules PM2.5 en 2020 par rapport au niveau d'émission de 2005

Données (source) :

- Grenoble : -42,34% de réduction en 2020 (64 tonnes) par rapport à 2005 (111 tonnes) (Observatoire du Plan Climat Air Énergie Métropolitain 2022 - GAM, ATMO, ALEC)
- France : -54,25% de réduction en 2020 (113 000 tonnes) par rapport à 2005 (247 000 tonnes) (Citepa)
- Objectif de réduction pour la France : -57% en 2030

Qui émet quoi ?



Source : La qualité de l'air dans les départements de la pollution atmosphérique dans les Alpes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 2022

Les émissions de polluants de l'air depuis 2005 dans la Métropole de Grenoble



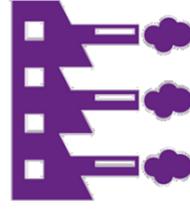
Évolution des émissions entre 2005 et 2019

Objectif PNEC* pour 2030 (réduction des émissions par rapport à l'année 2005)

*Plan national de Réductions des Émissions de Polluants Atmosphériques

Depuis 2005, les émissions de particules PM2.5 ont davantage diminué en moyenne en France qu'à Grenoble.

Chaque année, la pollution atmosphérique serait responsable de plus de 420 décès prématurés dans l'agglomération grenobloise, mais aussi de nombreux cancers et AVC.



L'ampleur de la pollution chimique est difficilement mesurable aujourd'hui

Industrie chimique et microélectronique dont les processus techniques produisent des pollutions

Déversements d'effluents pollués chimiquement dans les nappes du Drac et de la Romanche

La nappe phréatique du Drac est la principale ressource en eau de la métropole grenobloise

Le constat

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

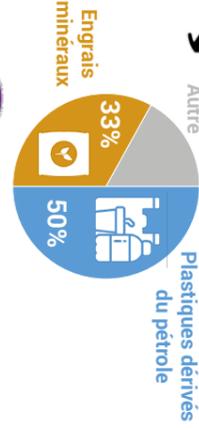
Indicateur : Nombre de sites et sols faisant l'objet de pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL) sur le territoire

Données (source) :

- Grenoble : 40 sites recensés en 2022, 1^{ère} sur les 20 plus grandes villes françaises (plus de 150 000 habitants d'après la définition de l'INSEE) (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires – Géorisques, 2022)
- Lyon : 70 sites recensés en 2022, 1^{ère} sur les 20 plus grandes villes françaises (plus de 150 000 habitants d'après la définition de l'INSEE) (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires – Géorisques, 2022)
- Moyenne des 20 plus grandes villes françaises (plus de 150 000 habitants d'après la définition de l'INSEE) : 30,55 sites recensés en 2022 ; médiane : 38 sites recensés (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires – Géorisques, 2022)

Grenoble est la 9^{ème} grande ville française en nombre de sites et sols pollués ou potentiellement pollués.

Zoom sur Grenoble



Production mondiale de substances chimiques d'origine anthropique



De quoi parle-t-on ?



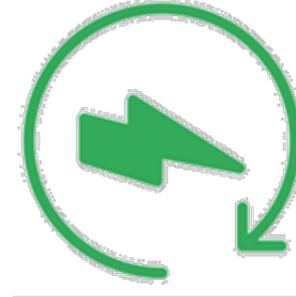
POLLUTION CHIMIQUE

LIMITE PLANÉTAIRE

L'humanité a créé plus de 350 000 nouvelles entités chimiques pour répondre à une multitude de besoins. Il s'agit de substances de synthèse (glyphosate, OGM, pesticides, micro plastiques, rejets de mercure, etc) produites par les activités humaines (production agricole et industrielle, pharmacie, produits d'entretien, incinération de déchets, etc), puis introduites dans l'environnement avec des effets néfastes suspectés ou avérés, localisés ou globaux, sur les sols, l'eau, l'air, les végétaux et les animaux.

Quelles caractéristiques ?

Des impacts à long terme sur l'ensemble des écosystèmes et des espèces



FLUX D'ÉNERGIE

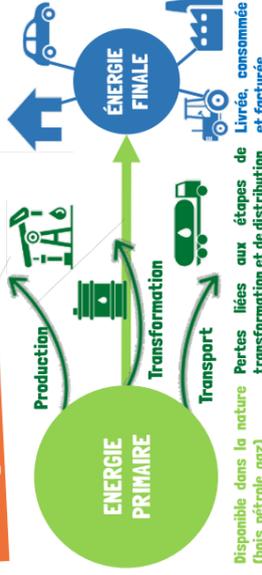
L'énergie est liée aux concepts d'action, de force et de durée : la mise en œuvre d'une action nécessite de maintenir une certaine force pendant une durée suffisante pour vaincre les inerties et résistances qui s'opposent à ce changement. Les flux d'énergie regroupent ainsi tous les transferts énergétiques à l'intérieur d'un système défini dans l'espace et le temps, constituant des chaînes de valeur. Aujourd'hui, nos modes de vie sont extrêmement dépendants de l'énergie.

Les sources d'énergie

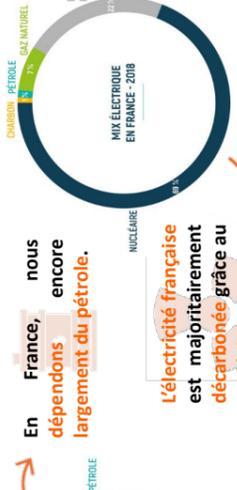
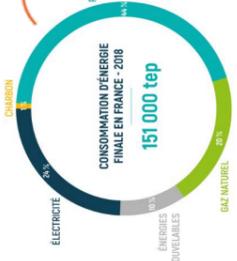
ÉNERGIES FOSSILES
Pétrole, charbon, gaz naturel
proviennent de l'exploitation de gisements issus de la décomposition des organismes vivants (plantes) dans les sols sur plusieurs centaines de millions d'années.

ÉNERGIES RENOUVELABLES
De sources naturelles, ces énergies (solaire, hydraulique géothermique, marine, éolien, biomasse), se renouvellent à un rythme supérieur à celui de leur consommation.

Énergie primaire VS Énergie finale



Que consume-t-on ?



L'électricité française est majoritairement décarbonée grâce au nucléaire.

Disponible dans la nature (bois, pétrole, gaz)

En France, nous dépendons encore largement du pétrole.



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Consommation totale d'énergie finale sur le territoire

Données (source) :

- Grenoble : 3,1 térawattheures en 2019 (Observatoire du Plan Climat Air Énergie Métropolitain 2022 - GAM, ATMO, ALEC) ; population : 158 198 d'habitants en 2019 (INSEE)
- France : 1 777,1 térawattheures en 2019 (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires – Bilan énergétique de la France pour 2019) ; population : 66 988 403 d'habitants en 2019 (INSEE)
- Objectif cible pour Grenoble : -40% en 2030 par rapport à 2005, soit 1,8 térawattheures en 2030 (PCAEM 2022)

Qui consomme ?

Consommations d'énergie finale par secteur dans la Métropole grenobloise en 2019



Evolution des consommations d'énergie finale entre 2005 et 2019 dans la Métropole grenobloise



La production d'énergies renouvelables dans la Métropole grenobloise couvre 20% de la consommation d'énergie finale locale en 2019. Le mix énergétique repose encore à plus de 50% sur les énergies fossiles.

Nous consommons moins d'énergie finale en moyenne à Grenoble qu'en France.

Le constat

Indicateur : Consommation totale d'énergie finale sur le territoire

Données (source) :

- Grenoble : 3,1 térawattheures en 2019 (Observatoire du Plan Climat Air Énergie Métropolitain 2022 - GAM, ATMO, ALEC) ; population : 158 198 d'habitants en 2019 (INSEE)
- France : 1 777,1 térawattheures en 2019 (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires – Bilan énergétique de la France pour 2019) ; population : 66 988 403 d'habitants en 2019 (INSEE)
- Objectif cible pour Grenoble : -40% en 2030 par rapport à 2005, soit 1,8 térawattheures en 2030 (PCAEM 2022)



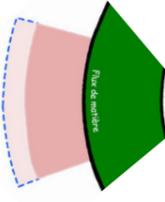
Evolution des taux de valorisation



Evolution des objectifs de réduction

Sources : Déchets urbains 2021 - Rapport tripartite du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets Métropole, Juin 2022

Les objectifs



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Quantité totale de déchets récoltés et traités sur le territoire (hors déchèterie)

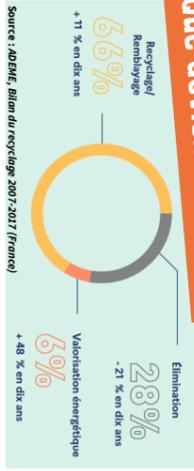
Données (source) : Grenoble : 45 718 tonnes en 2021 (Direction de la Prévention, de la Collecte et du Traitement des Déchets, Grenoble Alpes Métropole); population : 158 198 d'habitants en 2019 (INSEE)

France : 24 300 000 tonnes en 2017 (ADEME, 2017 - La collecte des déchets par le service public en France, Résultats 2017); population : 66 988 403 d'habitants en 2019 (INSEE)

-Objectif cible pour Grenoble : réduire de 20% la quantité totale de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles + recyclables + déchets de déchèteries), produite par habitant d'ici 2030 (4,14 kilos par habitant) par rapport à 2015 (5,35 kilos par habitant) [Déchets urbains 2021 - Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains]

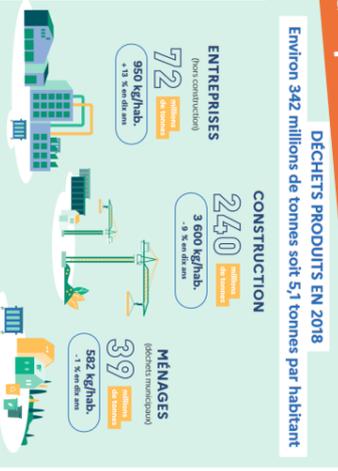
Nous produisons moins de déchets en moyenne à Grenoble qu'en France.

Le constat



Que deviennent-ils ?

Source : ADEME, Bilan du recyclage 2017-2019 (France)

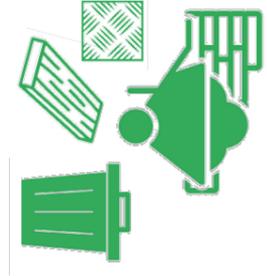


Qui produit quoi ?

La matière désigne toute substance qui possède une masse et un volume. Ses quatre principales formes sont l'état solide, l'état gazeux, l'état liquide et l'état plasma. On distingue ainsi différents types de flux de matière : extraction et transformation de matières premières d'origine naturelle, matériaux utilisés dans la fabrication d'un objet technique, déchets relatifs à la fin de vie d'un objet technique ou organique, etc.

FLUX DE MATIÈRE

MÉTABOLISME URBAIN



De quoi parle-t-on ?

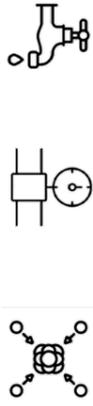
LES MATIÈRES PREMIÈRES

- Origine végétale
- Origine animale
- Origine minérale
- Origine lignocellulosique

LES MATÉRIAUX

- Métaux
- Céramiques
- Bois
- Matières plastiques
- Eau
- Gaz
- Plasma

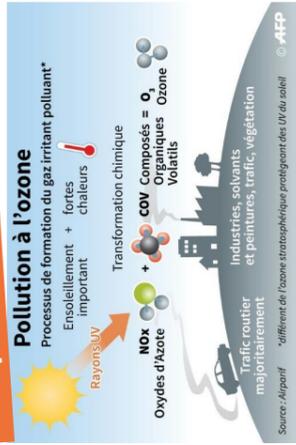
MAIS AUSSI...



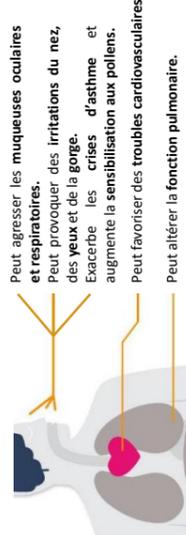
C'est quoi ?

Ozone troposphérique
Pollue l'air et menace la santé

À ne pas confondre avec ...



Effets de l'ozone sur la santé humaine



Source : EEA, WHO

Zoom sur Grenoble



Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Pas de données pertinentes à l'échelle locale

L'érosion de la couche d'ozone est un phénomène difficilement observable et mesurable à l'échelle territoriale.

L'ozone troposphérique

C'est un polluant « secondaire », c'est-à-dire qu'il n'est pas rejeté directement dans l'air par des sources de pollution mais résulte de transformations chimiques de polluants primaires déjà présents dans l'air (oxydes d'azote, NOx, Composés Organiques Volatils COV, oxydes de carbone).

Ces réactions chimiques sont déclenchées par le rayonnement solaire et la chaleur. Ce polluant peut être en grande partie importé de territoires voisins, d'où certains épisodes de concentrations élevées qui impactent de vastes parties du territoire national. Il est donc difficile de suivre ces « émissions d'ozone ».

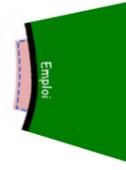
Le suivi des émissions des précurseurs COV et NOx permet d'étudier l'évolution de la concentration en ozone.

Les concentrations sont plus élevées en périphérie et augmentent encore sur les zones d'altitude.

Aucun secteur d'activité ayant un impact direct positif et important sur les concentrations d'ozone n'a été identifié.



Indicateur : Taux de chômage sur déclaration au sein de la population
Données (source) :
• Grenoble : 15% en 2018 (INSEE)
• France : 13% en 2018 (INSEE)



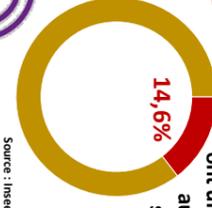
Indicateur 2 : Taux d'écart entre le revenu médian annuel net du 1^{er} décile (les 10% les plus modestes) et le SMIC annuel net (14 448€, 1 204€ mensuel net en 2019)
Données (source) :
• Grenoble : 29% ; revenu médian annuel net : 10 200€ en 2019 (INSEE)
• France : 19% ; revenu médian annuel net : 11 600€ en 2019 (INSEE)

Indicateur 1 : Part d'allocataires CAF bas revenu (revenu inférieur à 60% du revenu médian)
Données (source) :
• Grenoble : 30% en 2020 (CAF)
• France : 31% en 2020 (CAF)

Le constat

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

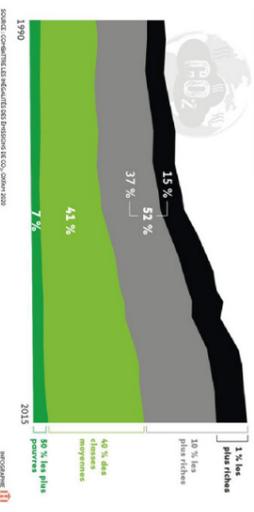
Indicateur 1 : Part d'allocataires CAF bas revenu (revenu inférieur à 60% du revenu médian)
Données (source) :
• Grenoble : 30% en 2020 (CAF)
• France : 31% en 2020 (CAF)



Source : Insee

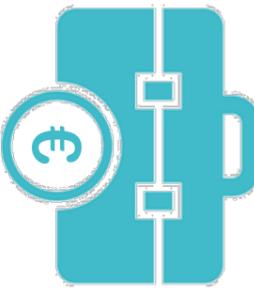
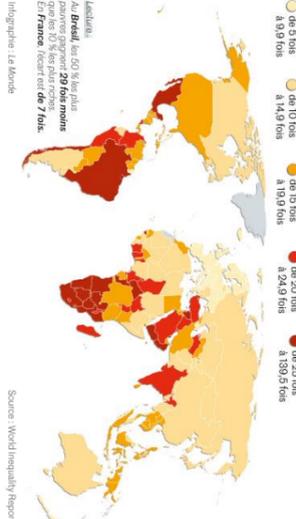


Taux de pauvreté en France (2019)
9,2 millions de Français ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, soit **1 102 € / mois**



Inégalités climatiques
Les **10% les plus riches** sont responsables de **48% des émissions globales**.

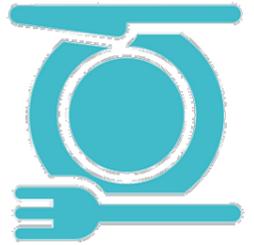
Source : Laboratoires des Inégalités 2021, ORFAM



REVENU ET EMPLOI

OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL

Un emploi pérenne et correctement rémunéré fournit un salaire essentiel permettant aux foyers de subvenir à leurs différents besoins essentiels quotidiens. Au-delà des inégalités sociales et économiques, ainsi que des conditions de travail qui ne sont pas toujours en accord avec les droits humains fondamentaux, le contexte actuel de crise environnementale met en avant des inégalités climatiques qui ne font que se creuser.



ALIMENTATION

La nourriture que nous mangeons constitue l'un de nos besoins essentiels au quotidien pour vivre en bonne santé. Avec le développement de nos sociétés sédentarisées et la mondialisation des échanges commerciaux, les chaînes alimentaires se sont complexifiées. Nous mangeons chaque jour des produits venus de l'autre bout du monde, alors même que les populations locales n'arrivent parfois pas à se nourrir elles-mêmes convenablement.

De quoi parle-t-on ?

LES PRODUITS LAITIERS



LES VIANDES POISSONS ET OEUFS



LES BOISSONS



LES Fruits et légumes



LES PRODUITS SUCRÉS



LES FÉCULENTS



LES MATIÈRES GRASSES



Aliments bruts non transformés



Ingrédients culinaires transformés



Aliments transformés



Aliments ultra transformés



4 CATÉGORIES D'ALIMENTS

Aliments ultra transformés



Zoom sur Grenoble



Les enfants scolarisés en école publique qui déjeunent au moins une fois par semaine à la cantine sont plus nombreux à Grenoble que dans le reste de la France.

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Part des enfants scolarisés en école publique de maternelle et de primaire qui déjeunent à la cantine scolaire au moins une fois par semaine sur une année
Explication : Sur le Donut, c'est la part d'enfants qui ne mangent jamais ou moins d'une fois par semaine à la cantine scolaire qui est représentée. La cantine scolaire peut en effet être considérée comme un moyen d'assurer une alimentation saine et équilibrée pour tous les enfants (enjeu de santé publique). Ceux qui n'y ont pas accès, quelle que soit la raison, sont potentiellement davantage exposés aux déséquilibres alimentaires (surpoids, obésité, troubles divers)
Données (source) :
• Grenoble : 87% en 2021-2022 (Analyse des Besoins Sociaux 2022, Mission Observation sociale et territoriale de la Ville et du CCAS de Grenoble) ; soit 13% qui n'y mangent jamais ou de manière exceptionnelle
• France : 74,9% en 2014-2015 (Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3 INCA3, juin 2017 édition scientifique – Avis de l'ANSES, rapport d'expertise collective) ; soit 26,1% qui n'y mangent jamais ou de manière exceptionnelle

Le constat

Actuellement en agriculture biologique 20%

Projet Alimentaire inter-Territorial (PAlT) de la grande région grenobloise

Territoires impliqués : Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, les EPIC du Trièves, de Saint-Marcellin, du pays de la Chartreuse, les parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Valais, et de l'Espace Bellefleur.

Objectif pour les surfaces en pratiques agroécologiques 30%

Systèmes de production agricole basés sur les processus et fonctions écologiques pour garantir un équilibre durable sol-culture.



Méthode de production agricole qui vise à respecter les cycles naturels du sol, de l'eau et de l'air, la santé des végétaux et des animaux, ainsi que l'équilibre entre ceux-ci.

Poster réalisé par Nathalie Le Meur / Ville de Grenoble, mai 2023

La santé dans les politiques locales

- Espaces verts
- Aménagement et urbanisme
- Déplacements et mobilités actives
- Services pour les personnes âgées
- Arrière plan: Action combinée sur la santé, l'écologie et le social

- Prévention et sécurité
- Logement
- Services pour les personnes âgées
- Jeunesse
- Education et éducation
- Crèches et parentalité
- Services pour les personnes âgées

La part de la population bénéficiant d'un droit d'accès aux prestations médicales et étant atteinte d'au moins une maladie de longue durée est presque la même à Grenoble qu'en France.

Indicateur 1 : Etat de santé - Taux de bénéficiaires ayant au moins une Affection Longue Durée (ALD)
 Données (source) :
 •Grenoble : 15,70% en 2020 (CMAI, *Syllram référentiel médicalisé 2020 - INSEE, recensement 2012*)
 •France métropolitaine : 15,90% en 2020 (CMAI, *Syllram référentiel médicalisé 2020 - INSEE, recensement 2012*)
 Indicateur 2 : Recours aux droits - Taux de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CZS)
 Données (source) :
 •Grenoble : 12% en 2020 (CMAI, *Syllram DCR 2020 - INSEE, recensement 2012*)
 •France métropolitaine : 19,40% en 2020 (CMAI, *Syllram DCR 2020 - INSEE, recensement 2012*)

Le constat

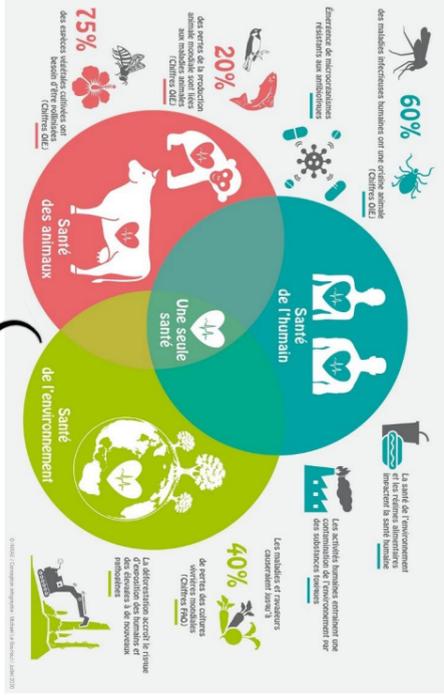
1 décès sur 6 meurent chaque année dans le monde à cause de la pollution de l'air, de l'eau ou des sols contaminés par des substances toxiques.

Zoom sur Grenoble

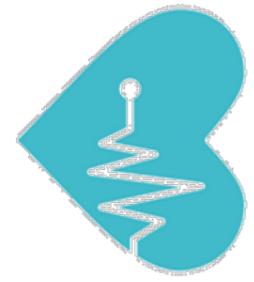
La moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services de santé essentiels.



9 millions de personnes meurent chaque année dans le monde à cause de la pollution de l'air, de l'eau ou des sols contaminés par des substances toxiques.

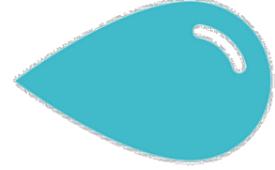


La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social. Élément essentiel de la vie, elle est garantie par un mode de vie quotidien sain et équilibré. Grâce aux services de santé, nous bénéficions de soins médicaux et de traitements pour les maladies de la naissance jusqu'à la mort. Mais toutes les populations du monde n'y ont malheureusement pas accès, et les inégalités au niveau des conditions de vie se creusent profondément.



OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL

OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL



De quoi parle-t-on ?

EAU BLEUE
 Issue des précipitations atmosphériques, elle s'écoule dans les lacs, les rivières et les aquifères (nappes d'eau souterraine) jusqu'à la mer.

EAU VERTE
 Issue des précipitations atmosphériques, elle est absorbée par les végétaux et les sols avant de s'évaporer à nouveau dans l'atmosphère.

EAU GRISE
 Ensemble des eaux usées domestiques (douche, lavabo, machine à laver) qui sont généralement faiblement polluées (produits chimiques).

EAU NOIRE
 Ensemble des eaux usées domestiques contenant des excréments et de l'urine (rejets des WC).

149 L d'eau potable par jour par personne en France

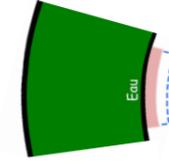
Source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, 2020

L'empreinte eau

C'est la quantité d'eau réellement utilisée dans la fabrication d'un bien ou d'un service (extraction des matières premières, transport, manutention, etc.). On parle aussi d'**eau virtuelle**.



Zoom sur Grenoble



Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Prix moyen TTC de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³
 Données (source) :
 •Grenoble : 3,35€ / m³ en 2022 (*Eau potable, 2021 - Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public, Grenoble Alpes Métropole*)
 •Prix moyen pour les collectivités desservant plus de 100 000 habitants : 4,07€ / m³ en 2021 (*Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Rapport national des données SISPEA, juin 2022 - données 2020*)

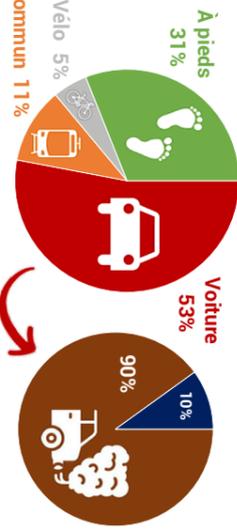
Le constat

Le circuit de l'eau

De la protection de la ressource en eau au traitement des eaux usées, en passant par le captage et la distribution, la Métropole gère depuis le 1^{er} janvier 2015 l'intégralité du cycle de l'eau.



Source : Grenoble Alpes Métropole - Illustration : Studio Bambam



Répartition des parts modales selon le mode de déplacement quotidien des habitants de l'aire grenobloise

Comment se déplace-t-on ?

3^{ème} poste d'émission de gaz à effet de serre du territoire grenoblois

L'impact ?

La population grenobloise se déplace très largement en mobilité douce pour se rendre au travail (plus de 60%) en comparaison de la moyenne française (moins de 30%).

Données (source) : •Grenoble : 37,60% en 2019 (INSEE, RP2019 - Dossier complet Commune de Grenoble, 2022) •France : 70,40% en 2019 (INSEE, RP2019 - Dossier complet France, 2022)

Le constat

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Part des trajets domicile-travail effectués en voiture, camion ou fourgonnette

Explication : Sur le Donut, c'est la part des trajets domicile-travail qui ne sont effectués ni en mobilité douce (marche, vélo, roller, trottinette) ni en transports en commun qui est représentée.



Moyens de transport utilisés par la population française pour les déplacements quotidiens en 2022

Comment se déplace-t-on ?

Ensemble des modes de transport dotés de moyens mécaniques parmi lesquels un moteur.



MOBILITÉ MOTORISÉE

Ensemble des modes de transports électriques disposant de batteries embarquées.



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Ensemble des moyens de transports individuels mis à disposition du public, et donc partagés.



MOBILITÉ PARTAGÉE

Ensemble des déplacements non motorisés, utilisant l'activité physique humaine comme source d'énergie.



MOBILITÉ ACTIVE / DOUCE

Les réseaux de transports sont devenus essentiels dans nos vies : se rendre au travail, accéder aux infrastructures et services de la vie quotidienne, retrouver ses proches ou aller à la rencontre d'autres personnes, voyager, etc. Démultipliés par la mondialisation, ces flux de mobilité (marchandises et personnes) sont principalement motorisés et reposent donc encore très largement sur les énergies fossiles, fortement émettrices de gaz à effet de serre.

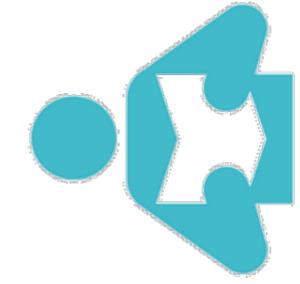


De quoi parle-t-on ?

MOBILITÉ

OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL

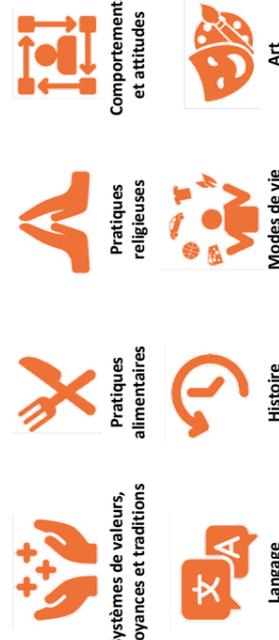
OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL



C'est quoi ?

« Ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. »

Source : UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août, 1982.



Les événements festifs et les pratiques culturelles amènent de la musique, de l'art et de la danse dans la vie quotidienne. Cela contribue notamment à renforcer la fierté et le sentiment d'appartenance d'une population à une communauté donnée. La culture permet également de développer les liens sociaux, de transmettre des pratiques, valeurs et traditions, de se cultiver, de se divertir et de s'ouvrir à une approche sensible du monde.

Culture individuelle

Construction personnelle et évolutive de ses connaissances et savoirs, en lien avec l'éducation et l'enseignement

Culture collective

Structures sociales, normes et valeurs, manifestations intellectuelles et comportements collectifs qui caractérisent un groupe

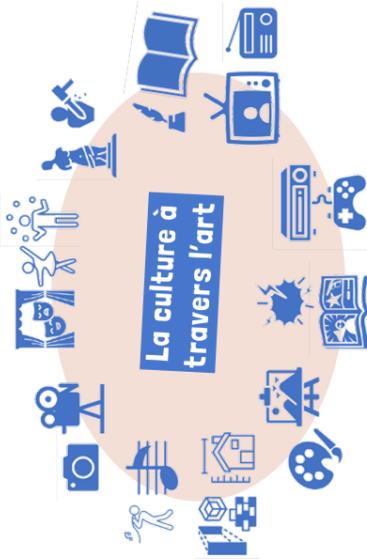
VALEURS

NORMES

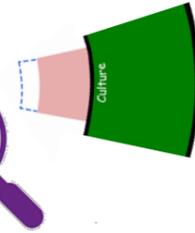
ARTEFACTS

Éléments créés par l'être humain

INSTITUTIONS



Zoom sur Grenoble-



Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Part d'utilisateurs inscrits en bibliothèque publique s'y rendant plusieurs fois par mois

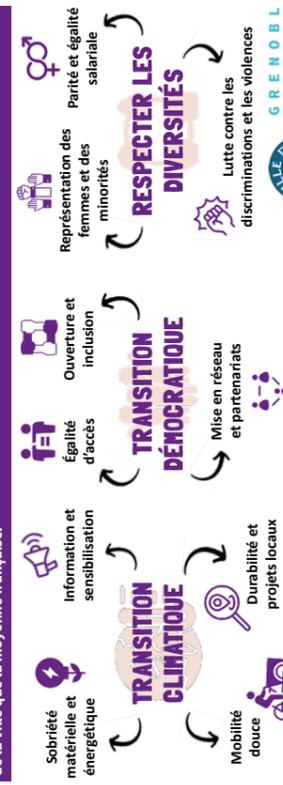
Explication : Sur le Donut, la fréquentation des bibliothèques publiques est représentée par la part d'utilisateurs inscrits qui s'y rendent une fois ou moins par mois (fréquentation très faible ou nulle).

Données (source) : •Grenoble : 44% en 2017 (Plan lecture 2018-2025 - Dossier de presse, 2019) ; soit 56% sur le Donut •France : 21% en 2017 (Plan lecture 2018-2025 - Dossier de presse, 2019) ; soit 79% sur le Donut

La population grenobloise se rend en moyenne beaucoup plus fréquemment dans les bibliothèques publiques de la Ville que la moyenne française.

Charte culturelle des transitions

Rédigée par une soixantaine d'acteur-riche-s culture-l-le-s de Grenoble à l'initiative de la Ville au Printemps 2023



Il y a davantage de places à Grenoble qu'en moyenne dans le reste de la France ; les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire participent davantage aux activités périscolaires du soir. Le taux de réussite au Brevet des collèges à Grenoble est équivalent à la moyenne française.

Indicateur 2 : Périscolaire – Taux d'enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires inscrits de manière régulière ou occasionnelle (un soir par semaine ou plus) aux activités périscolaires du soir sur l'année considérée

Explication : Sur le Donut, c'est le taux d'enfants scolarisés n'ayant jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir sur l'année représentée.

Données (source) : • Grenoble : 72,03% en 2021-2022 (Analyse des Besoins Sociaux 2022, Mission Observation sociale et territoriale de la Ville et du CCAS de Grenoble) ; soit 27,97% des enfants qui n'ont jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir sur l'année considérée

• France : 45% en 2021 (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) – Temps et activités périscolaires : quelle satisfaction des parents, quels freins d'accès, quel impact de la crise ? 11 octobre 2022 – Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et TMO) ; soit 55% des enfants qui n'ont jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir sur l'année représentée.

Indicateur 3 : Brevet (niveau scolaire en classe de 3^{ème}) – Taux d'accès au Diplôme National du Brevet des collèges à la session de juin 2022

Données (source) : • Grenoble : 12,15% (Académie de Grenoble) ; taux de réussite : 87,85%

• France : 12,5% (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse) ; taux de réussite : 87,50%

Indicateur 1 : Petite enfance – Taux de couverture en crèche publique ou privée pour 100 enfants

Explication : Sur le Donut, c'est le taux de « non-couverture » en crèche qui est représenté.

Données (source) : • Grenoble : 36% en 2021 (Analyse des Besoins Sociaux 2022, Mission Observation sociale et territoriale de la Ville et du CCAS de Grenoble - DASPE 2022, CAF de l'Isère 2021, ONAPE 2019) ; soit 64% des enfants en bas âge qui n'ont pas de place en crèche

• France : 21% en 2019 (Analyse des Besoins Sociaux 2022, Mission Observation sociale et territoriale de la Ville et du CCAS de Grenoble - DASPE 2022, CAF de l'Isère 2021, ONAPE 2019) ; soit 79% des enfants en bas âge qui n'ont pas de place en crèche

Le constat

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur 1 : Petite enfance – Taux de couverture en crèche publique ou privée pour 100 enfants

Explication : Sur le Donut, c'est le taux de « non-couverture » en crèche qui est représenté.

Données (source) : • Grenoble : 36% en 2021 (Analyse des Besoins Sociaux 2022, Mission Observation sociale et territoriale de la Ville et du CCAS de Grenoble - DASPE 2022, CAF de l'Isère 2021, ONAPE 2019) ; soit 64% des enfants en bas âge qui n'ont pas de place en crèche

• France : 21% en 2019 (Analyse des Besoins Sociaux 2022, Mission Observation sociale et territoriale de la Ville et du CCAS de Grenoble - DASPE 2022, CAF de l'Isère 2021, ONAPE 2019) ; soit 79% des enfants en bas âge qui n'ont pas de place en crèche

Indicateur 2 : Périscolaire – Taux d'enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires inscrits de manière régulière ou occasionnelle (un soir par semaine ou plus) aux activités périscolaires du soir sur l'année considérée

Explication : Sur le Donut, c'est le taux d'enfants scolarisés n'ayant jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir sur l'année représentée.

Données (source) : • Grenoble : 72,03% en 2021-2022 (Analyse des Besoins Sociaux 2022, Mission Observation sociale et territoriale de la Ville et du CCAS de Grenoble) ; soit 27,97% des enfants qui n'ont jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir sur l'année considérée

• France : 45% en 2021 (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) – Temps et activités périscolaires : quelle satisfaction des parents, quels freins d'accès, quel impact de la crise ? 11 octobre 2022 – Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et TMO) ; soit 55% des enfants qui n'ont jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir sur l'année représentée.

Indicateur 3 : Brevet (niveau scolaire en classe de 3^{ème}) – Taux d'accès au Diplôme National du Brevet des collèges à la session de juin 2022

Données (source) : • Grenoble : 12,15% (Académie de Grenoble) ; taux de réussite : 87,85%

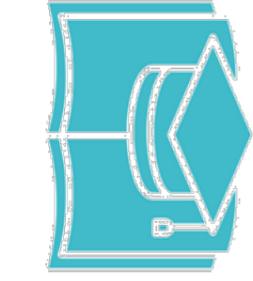
• France : 12,5% (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse) ; taux de réussite : 87,50%

Des notions pour penser l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie

De quoi parle-t-on ?

Source : Commission européenne et Cedefop*, 2006

* La mission du Cedefop est de soutenir la Commission européenne dans le développement des politiques de formation professionnelle et technique en Europe et de contribuer à leur implantation.

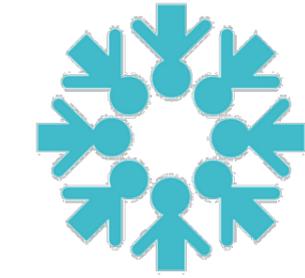


ÉDUCATION

OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL

L'éducation est l'apprentissage et le développement des facultés intellectuelles, morales et physiques, ainsi que les moyens et les résultats de cette activité de développement. C'est donc une discipline fondamentale pour permettre à toute personne de s'intégrer dans la société, de s'émanciper et d'accéder à différentes opportunités au cours de sa vie. L'éducation est le premier facteur d'équité et d'inclusion.

OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL

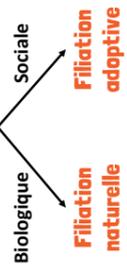


COMMUNAUTÉ

Les liens sociaux et le soutien qu'ils peuvent apporter au quotidien sont fondamentaux pour le bien-être d'un grand nombre de personnes. Il est ainsi essentiel pour l'être humain de savoir qu'il peut compter sur quelqu'un d'autre que lui en période difficile ou de se sentir appartenir à une communauté. En favorisant la cohésion sociale, les relations interpersonnelles contribuent également à rendre nos sociétés plus inclusives et plus respectueuses.

DE PROXIMITÉ

Interconnaissance (relations familiales, amicales, de voisinage) donnant lieu à des visites, de l'entraide et une participation à des événements communs



CITOYENNETÉ

Principe d'appartenance à une nation qui reconnaît à ses membres des droits et des devoirs

SOLIDARITÉ

Entraide entre membres d'une communauté et affiliation des individus aux organismes de Sécurité sociale

LIEN SOCIAL

Ensemble des appartenances, affiliations et relations qui unissent entre eux les membres d'une communauté sociale.

ORGANIQUE

Interactions sociales dans le cadre de l'école, puis dans le monde du travail par l'exercice et l'apprentissage d'une fonction

ÉLECTIF

Interactions sociales dans le cadre de groupes divers et d'institutions

ÉCONOMIQUE

Lien unissant les individus lors d'un échange

POLITIQUE

Participation de l'individu à la vie de la cité

Différences de taille, de dynamique de cohésion, de modèle de structure, de rôles et de redevabilités

Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Part de personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules dans leur logement (potentiel risque d'isolement)

Données (source) : • Grenoble : 70% en 2018 (INSEE) ; France : 62% en 2018 (INSEE)

Le constat

Indicateur : Part de personnes âgées de 80 ans et plus qui vivent seules dans leur logement à Grenoble que dans le reste de la France.

Volontaires solidaires de Grenoble

Service numérique destiné à faciliter l'entraide volontaire et bénévole sur le territoire de la Ville de Grenoble.

Source : Volontaires solidaires de Grenoble, grenoble.fr

PARTAGE

4 manières de proposer ou de solliciter une aide

Missions ponctuelles de volontariat et de solidarité

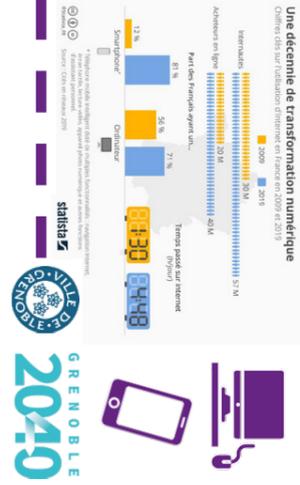
FRATERNITÉ ET SORORITÉ

Parrainage et marrainage solidaires pour créer des liens de convivialité et lutter contre l'isolement

Mise en lien pour une entraide directe entre habitant-e-s

CITOYENNETÉ

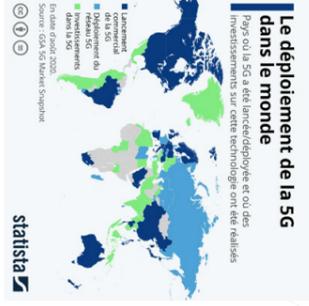
Grenoble « Terre d'accueil » pour apporter une aide aux migrant-e-s



Le constat

Il y a en moyenne moins de personnes en incapacité d'utiliser Internet et les équipements numériques dans la Métropole grenobloise que dans le reste de la France.

- Grenoble Alpes Métropole : 13,10% en 2019 (INSEE, enquête TIC ménages 2019, RP2018)
- France : 17% en 2019 (INSEE, enquête TIC ménages 2019, RP2018)



Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Taux estimé d'illectronisme (illettrisme numérique) au sein de la population Explication : L'illectronisme désigne le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, etc) ou de ne pas se servir d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle) - définition de l'INSEE.

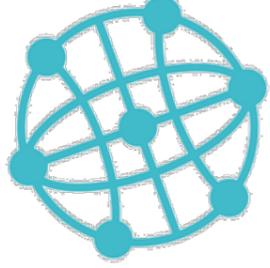
- Grenoble Alpes Métropole : 13,10% en 2019 (INSEE, enquête TIC ménages 2019, RP2018)
- France : 17% en 2019 (INSEE, enquête TIC ménages 2019, RP2018)

Il y a en moyenne moins de personnes en incapacité d'utiliser Internet et les équipements numériques dans la Métropole grenobloise que dans le reste de la France.

CONNECTIVITÉ

OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL

Les Technologies de l'Information et de la Communication, telles que les téléphones portables ou le réseau Internet, peuvent permettre aux populations d'accéder à toutes sortes de connaissances et de savoirs (actualité, éducation, opportunités d'emploi), mais également à un certain nombre de services (service public, banque en ligne, dématérialisation, nouvelle organisation du travail, etc). Cela peut favoriser l'émancipation et réduire les inégalités socio-économiques.



Internet

Réseau informatique mondial accessible au public. Il s'agit d'un réseau de réseaux composé de millions de réseaux publics et privés, universitaires, commerciaux et gouvernementaux.

91 000 réseaux dans le monde en 2019

Connection filaire : réseau téléphonique fixe, ADSL, fibre optique

Connection sans fil : réseau téléphonique portable, satellite, EDGE, 3G, 3G+, 4G, 4G+, 5G, 5G+



Zoom sur Grenoble

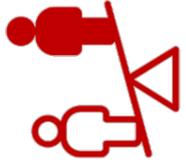
Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Taux estimé d'illectronisme (illettrisme numérique) au sein de la population Explication : L'illectronisme désigne le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, etc) ou de ne pas se servir d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle) - définition de l'INSEE.

- Grenoble Alpes Métropole : 13,10% en 2019 (INSEE, enquête TIC ménages 2019, RP2018)
- France : 17% en 2019 (INSEE, enquête TIC ménages 2019, RP2018)

Il y a en moyenne moins de personnes en incapacité d'utiliser Internet et les équipements numériques dans la Métropole grenobloise que dans le reste de la France.

LA DISCRIMINATION



Fait de distinguer et de traiter différemment quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne sur la base de certains critères ou caractères distinctifs.

Source : Encyclopédie Larousse

Considérée comme une atteinte à la dignité de la personne par le Code pénal



12 millions en France

30 000 personnes en situation de handicap à Grenoble d'après les estimations

Le handicap



“ Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.”

Source : Loi Handicap2005

L'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes à Grenoble est très légèrement moins important que la moyenne française.



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Taux d'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes Données (source) : •Grenoble : 13,50% en 2020 (INSEE, Tous salariés - Dossier complet Commune de Grenoble, 2022) •France : 14,60% en 2020 (INSEE, Bases Tous salariés - Dossier complet France, 2022)

Le constat

Le constat : Taux d'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes



Temporaire



Permanent

12 millions en France

30 000 personnes en situation de handicap à Grenoble d'après les estimations

Le handicap



“ Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.”

Source : Loi Handicap2005

L'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes à Grenoble est très légèrement moins important que la moyenne française.



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Taux d'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes Données (source) : •Grenoble : 13,50% en 2020 (INSEE, Tous salariés - Dossier complet Commune de Grenoble, 2022) •France : 14,60% en 2020 (INSEE, Bases Tous salariés - Dossier complet France, 2022)

Le constat

Le constat : Taux d'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes



Temporaire



Permanent

12 millions en France

30 000 personnes en situation de handicap à Grenoble d'après les estimations

Le handicap



“ Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.”

Source : Loi Handicap2005

L'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes à Grenoble est très légèrement moins important que la moyenne française.



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Indicateur : Taux d'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes Données (source) : •Grenoble : 13,50% en 2020 (INSEE, Tous salariés - Dossier complet Commune de Grenoble, 2022) •France : 14,60% en 2020 (INSEE, Bases Tous salariés - Dossier complet France, 2022)

Le constat

Le constat : Taux d'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes

L'enfant est diagnostiqué en surpoids lorsque l'Indice de Masse Corporelle (IMC), indiquant un rapport poids/taille, est supérieur à la courbe du 97^{ème} percentile.

Le **surpoids** forme le **principal manqueur d'inégalités sociales** chez les enfants.

SANTÉ SCOLAIRE MUNICIPALE

Source : Analyse des Besoins Sociaux 2022 (ABS) – Avoir moins de 25 ans à Grenoble, Mission Observation sociale et territoriale de la Ville et du CCAS de Grenoble

Le constat

Les inégalités de santé se repèrent dès le plus jeune âge : la santé scolaire révèle lors de ses dépistages un état de santé et un recours aux soins moins favorables chez les enfants qui vivent en quartiers prioritaires.

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble
 Décembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)

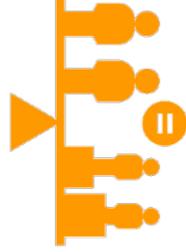
Indicateur : Part d'enfants scolarisés en maternelle (école publique) ayant bénéficié d'au moins un dépistage lors des bilans de santé effectués par le service municipal de santé scolaire

Explication : Sur le Donut, c'est la part des enfants scolarisés n'ayant pas bénéficié de dépistage sur l'année scolaire considérée

Explication : Sur le Donut, c'est la part des enfants scolarisés n'ayant pas bénéficié de dépistage sur l'année scolaire considérée. La Ville de Grenoble bénéficie d'une délégation de l'éducation nationale et du Conseil Départemental de l'Isère pour aller plus loin dans le bilan de santé des enfants scolarisés en maternelle, notamment concernant le dépistage et le suivi des troubles de santé.

Données (source) :

- Grenoble : 92% en 2014-2015 (Analyse des Besoins Sociaux 2016, CCAS de Grenoble) ; soit 8% des enfants scolarisés n'ayant pas bénéficié de dépistage sur l'année scolaire considérée
- France métropolitaine : 81% en 2014-2016 (Santé Publique France - Bilan de santé des enfants de 3-4 ans en école maternelle par la Protection maternelle et infantile en 2014-2016 : disparités départementales des pratiques. Bull Epidemiol Hebd 2020; (1)9-17: Bois C, Milcent K, Durbuq MN, Charles MA) ; soit 19% des enfants scolarisés n'ayant pas bénéficié de dépistage sur la période

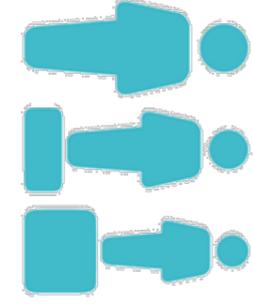


LA JUSTICE SOCIALE

Zoom sur Grenoble



Les dépistages effectués auprès des enfants scolarisés en école maternelle lors des bilans de santé sont plus importants dans la Ville de Grenoble que dans la moyenne française.



À ne pas confondre avec ...



L'ÉGALITÉ

Principe de justice commutative, c'est-à-dire une égalité parfaite entre les individus. Cela revient à traiter de la même manière les individus sans prendre en compte leurs différences.



LA DISCRIMINATION POSITIVE

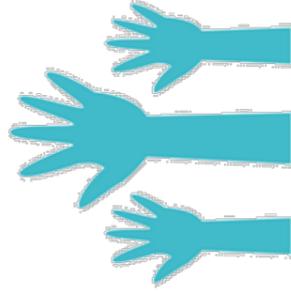
Principe d'action positive et de mesures correctrices d'inégalités qui revient à favoriser certains groupes de personnes victimes de discriminations systémiques (origine ethnique, croyance religieuse, etc) de façon temporaire afin de rétablir l'égalité des chances.

Source : Encyclopédie Larousse

L'équité est un principe de justice distributive, c'est-à-dire une égalité proportionnée à la situation des individus. Cela revient donc à traiter différemment les individus en accordant des droits spécifiques aux groupes sociaux dont la situation est jugée désavantageuse de manière à compenser les inégalités de position initiale. Les populations qui vivent dans des sociétés plus équitables sont généralement en meilleure santé, mieux protégées et plus confiantes.

ÉQUITÉ SOCIALE

OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL



CITOYENNETÉ CIVILE

Libertés fondamentales : égalité devant la justice, liberté d'expression, droit de propriété



CITOYENNETÉ POLITIQUE

Participation politique : droit de vote, droit d'éligibilité, droit d'accéder à certaines fonctions publiques, droit d'être protégé par cet Etat à l'étranger

CITOYENNETÉ SOCIALE

Droits socio-économiques : droit à la santé, droit à la protection contre le chômage, droits syndicaux.



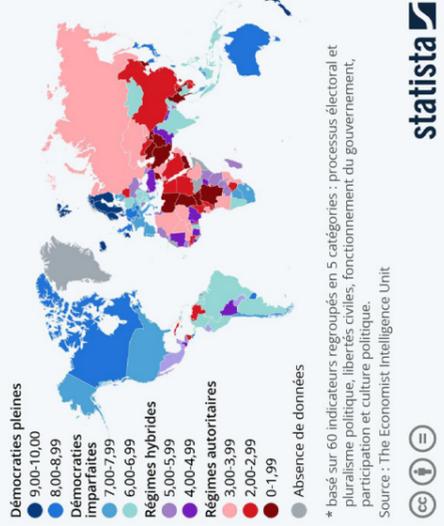
EXPRESSION POLITIQUE

Institutions démocratiques, liberté d'expression, liberté d'association, et médias gratuits permettent de tendre vers une prise de décision politique plus inclusive, participative et représentative. La démocratie est un modèle politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple. La citoyenneté est un élément essentiel de la vie quotidienne permettant à la population de s'investir dans l'administration de son territoire. Elle garantit des droits, implique des devoirs et peut prendre différentes formes.

La capacité d'une personne à exercer sa citoyenneté dépend du niveau de démocratie du système politique et social dans lequel elle se trouve, mais également des apprentissages de la participation qu'elle a pu faire.

La démocratie dans le monde

Pays et territoires classés selon l'Indice de démocratie en 2021*



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble
 Décembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)

Indicateur : Taux d'abstention au 1^{er} tour des élections municipales le 15 mars 2020

Données (source) :

• Grenoble : 57,75% (Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer) ; taux de participation : 42,25%

• France : 55,34% (Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer) ; taux de participation : 44,66%

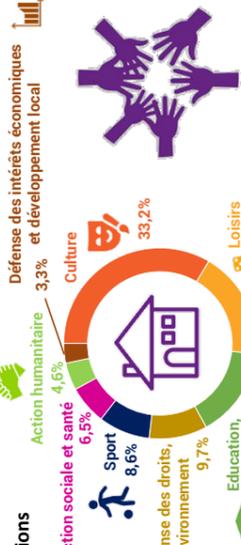
Il y a eu davantage d'abstention à Grenoble au 1^{er} tour des élections municipales 2020 que la moyenne française.

Dynamique de la vie associative à Grenoble

4 900 associations actives

16,3 créations d'associations pour 10 000 habitants

contre 10,8 au niveau national



Source : Flores 2020, RP 2020, RNA - 1er janvier 2023, Recherches & Solidarités

RESSOURCES

La réalisation du Rapport annuel 2023 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Grenoble et du CCAS a été coordonnée par la Direction Ville Ouverte de la Ville de Grenoble, en charge des coopérations locales, européennes et internationales au service des transitions.

SOURCES

La coordination générale et la rédaction du rapport sont réalisées par Nathalie Moyon / Ville de Grenoble.

Les textes peuvent être issus ou adaptés des communiqués et dossiers du Service Presse, des fiches-actions rendues par les services municipaux, des articles des pages « Actualité » ou « Vie municipale » du site internet Grenoble.fr ou du webzine de la Ville de Grenoble Gre.mag. Des informations complémentaires y sont disponibles.

→ <https://www.grenoble.fr/>

→ <https://www.gremag.fr/>

RÉALISATION GRAPHIQUE

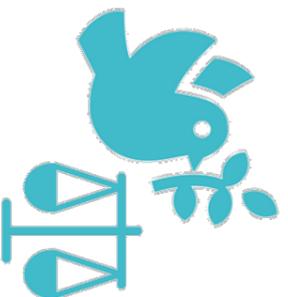
Les photographies sont réalisées par les photographes de la Ville de Grenoble : Thierry Chenu, Jean-Sébastien Faure, Alain Fischer, Sylvain Frappat et Auriane Poillet. Les photos faisant exception mentionnent le droit d'auteur avec le symbole © .

Les illustrations sont réalisées par Florence Pillet.

Le graphisme et la mise en page sont réalisés par Léa Alvarez, Service Reprographie Ville / Métropole.

OBJECTIF SOCIAL FONDAMENTAL

PAIX ET JUSTICE



Une société juste, pacifiée et inclusive permet à la population de vivre en communauté, sans craindre pour sa sécurité ni son exploitation. Les conflits, l'insécurité, la corruption, les institutions faibles et l'accès limité à la justice porte atteinte au fonctionnement sain des sociétés. Le changement climatique et la menace qui pèse sur l'équilibre naturel des écosystèmes risquent d'avoir de lourdes conséquences sur la paix et l'exercice de la justice dans le monde.



216 millions de personnes menacées de devenir des réfugiés climatiques à l'horizon 2050*

FACTEURS SOCIÉTAUX

- politiques démographiques
- économiques
- sociaux

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

- séismes
- érosion des sols
- éruptions volcaniques

FACTEURS CLIMATIQUES

- sécheresses
- tempêtes
- inondations
- destructions

*Source : Rapport Groundswell, Banque mondiale, 2021



Zoom sur Grenoble

Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble

Decembre 2022 (version complète accessible sur le site de la Ville)



Il y a en moyenne davantage de violence sur personne sur le territoire grenoblois que dans le reste de la France.

Indicateur : Taux de violences sur personne pour 1 000 habitants sur le territoire
Explication : Ces données correspondent aux plaintes effectivement enregistrées par les services de police et de gendarmes considérées. Les actes n'ayant pas entraîné de signalement aux forces de l'ordre ne sont donc pas comptabilisés.
Données (source) :
*Grenoble : 17,91% en 2020 (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), réalisé à partir des données du Ministère de l'Intérieur ; ce dernier ne diffusant pas de données relatives aux crimes et délits à l'échelon des villes, les chiffres présentés sont ceux de la circonscription de sécurité publique de Grenoble dont dépend la ville de Grenoble. La zone police de Grenoble couvre 7 communes parmi lesquelles Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, La Tronche, Fontaine, Echiroles, Saint-Martin-le-Vinoux, Gières ; représentant au total 275 258 habitants).
*France : 10,64% en 2020 (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), réalisé à partir des données du Ministère de l'Intérieur)

Grenoble Terre d'Accueil

Fin 2015, la Ville de Grenoble a lancé cette mission pour que l'accueil et l'inclusion des personnes migrantes résidant sur le territoire soient dédiés par tous les services municipaux.



ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

La Ville de Grenoble est membre fondateur de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) qui réunit des collectivités territoriales françaises autour de l'accueil inconditionnel des personnes migrantes.



Grenoble ²⁰²³ en transition

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

Le Rapport sur la situation en matière de développement durable est présenté au Conseil municipal du 13 novembre 2023. Il répond à l'obligation légale qui s'impose à toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement. Ce rapport se destine à la fois aux élu-es, services municipaux et aux citoyennes et citoyens de la ville de Grenoble intéressé-es par les actions soutenues et mises en œuvre par la collectivité en matière de transition.



ORGANISATEUR



GREENGRENOBLE2022.EU